

En détail



Mobilité
résidentielle
des habitants
des quartiers
prioritaires

RAPPORT 2017

Observatoire
national
de la politique
de la ville

RAPPORT ANNUEL 2017

Directeur de publication : Serge Morvan

Responsable de collection : Hugo Bévort

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Suivi d'édition : Nesma Kharbache

Mise en page : Citizen Press

Responsable de la communication : Corinne Gonthier
corinne.gonthier@cget.gouv.fr – Tél. : 01 85 58 60 49

Photos de couverture et page 5 : © Altelia, Montfermeil

Recherche iconographique : Frédéric Lavictoire

Impression : Baudelaire

Dépôt légal : mai 2018

ISSN : 978-2-11-129918-4

ISBN : 978-2-11-139720-0

En détail est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur : www.cget.gouv.fr

Président du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville :
Jean-François Cordet

Coordination : Stéphanie Mas, avec l'appui de Sarah Audras-Marcy, Kevin Demangeclaude, Pascal Dieusaert, Noémie Oswald, Marie Sala, Alexis Vanderstocken pour la coordination des fiches.

Sous la responsabilité de : Brigitte Baccaïni

Rédacteurs de l'ONPV au CGET : Sarah Audras-Marcy, Kevin Demangeclaude, Pascal Dieusaert, Stéphanie Mas, Helga Mondésir, Noémie Oswald, Marie Sala, Alexis Vanderstocken, ainsi que Navahina Rakotoarisoa dans le cadre de son stage au CGET

Autres rédacteurs au CGET : Brigitte Baccaïni, Anne Beauchesne, Clémence Bré, Marine Courtois, Raphaël Lo Duca, Marianne Jouandeau, Damien Kacza, Olivier Malaret, Catherine Pilon

Rédacteurs des services extérieurs au CGET :

- Hind Aissaoui, Ioannis Baraklianos, Louafi Bouzouina, Laboratoire aménagement économie transports (Laet)
- Olivier Baills, Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Léa Billen, Université Paris I et Marie-Hélène Bacqué, Université Paris X
- Michel Bonnetti, Le sens urbain et Jean Bouvier et Marie Llorente, Ville en œuvre
- Anthony Caruso, Institut national de la jeunesse et de l'éducation prioritaire (Injep), Direction de la jeunesse, de l'éducation population et de la vie associative (Djepva), ministère de l'Éducation nationale
- Julie Bertrand et Jean-Christophe Charles (Dispositif régional d'observation sociale

Provence-Alpes-Côte d'Azur), Marie Martin-Raget (Conseil de territoire Marseille Provence)

- Valérie Darriau, Cynthia Faivre, François Sémécurbe, Vincent Vicaire, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- Brigitte Debras, Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- Caroline De Vellis, Camille Garcelon (AURBA), Alain Coudert (Caisse des allocations familiales de Gironde)
- Nicole Frénay-Ponton, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Nicolas Juste, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Perrine Kauffman, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministère du Travail
- David Mongy, Agence du Service civique (ASC)
- Fabrice Murat, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale
- Yannig Pons, Pôle emploi
- Julien Pramil, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), ministère de l'Intérieur
- Cécile Queffelec, Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture

Cartographie : Mélodie Martin, Floriane Picard

Ce document a bénéficié du concours de nombreux organismes qui ont mis des données à disposition

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)
- Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS)
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- Le Mouvement associatif
- Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
- Ministère de l'Éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
- Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
- Pôle emploi

L'ONPV tient à remercier les équipes de la direction de la Ville et de la Cohésion urbaine (DVCU) du CGET ainsi que les membres du comité d'orientation de l'ONPV pour leur expertise sur les sujets traités et leurs relectures attentives.

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET

Liste des membres du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville

Décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville

Le Comité d'orientation de l'ONPV est composé des membres suivants :

Jean-François Cordet, président du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.

Au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville

- Les membres du bureau du Conseil national des villes
- Le Défenseur des droits ou son représentant
- Un membre du corps préfectoral, désigné par le ministre de l'Intérieur, parmi les préfets délégués pour l'égalité des chances ou les sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville
- Un délégué du préfet, désigné par le ministre chargé de la politique de la ville.

Au titre de l'administration centrale

- Le commissaire général à l'égalité des territoires, ou son représentant
- Le directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine du Commissariat général à l'égalité des territoires ou son représentant
- Le directeur des Stratégies territoriales du Commissariat général à l'égalité des territoires ou son représentant
- Le directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative ou son représentant
- Le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance
- Le directeur général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective ou son représentant
- Le délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle ou son représentant
- Le directeur général de la Cohésion sociale ou son représentant
- Le chef du service des Droits des femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes ou son représentant
- Le directeur général de l'Enseignement scolaire ou son représentant
- Le directeur général pour l'Enseignement supérieur et l'Insertion professionnelle ou son représentant
- Le directeur général de la Santé ou son représentant
- Le directeur de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité ou son représentant.

Au titre des opérateurs publics

- Le directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ou son représentant
- Le directeur général de Pôle emploi ou son représentant

- Le directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales ou son représentant
- Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant.

Au titre des experts

- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ou son représentant
- Le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale ou son représentant
- Le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, ou son représentant
- Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé ou son représentant

Au titre des personnalités qualifiées

- Jean-François Cordet, préfet de région honoraire
- Marie-Hélène Bacqué, sociologue et urbaniste, professeure d'études urbaines à l'université Paris-Ouest-Nanterre
- Céline Braconnier, professeure des universités en science politique, directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
- Christian Cheve, secrétaire général de l'association Foncière logement
- Claire De Galembert, chargée de recherche à l'Institut des sciences sociales du politique
- Renaud Epstein, maître de conférences en science politique à la faculté de droit et des sciences politiques – Université de Saint-Germain-en-Laye
- Florence Imbert, docteur en sciences politiques
- Didier Lapeyronnie, professeur de sociologie à l'université Paris-Sorbonne.

Au titre des élus

- Daniel Rougé, représentant l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- Martine Guibert, représentant Régions de France
- Martine Ouaknine, représentant l'Assemblée des départements de France
- Anne Terlez, représentant l'Assemblée des communautés de France
- Marc Vuillemot, représentant l'association des maires Ville et Banlieue de France
- Yvon Robert, représentant France urbaine
- Jean-François Debat, représentant l'association Villes de France.

Avant-propos



Présenter des travaux évaluatifs, tout en améliorant la connaissance des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants, demeure la mission essentielle de l'ONPV. Mais à l'heure de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires, voulue et orchestrée par le président de la République, le rapport 2017 de l'ONPV se devait plus que jamais de contribuer à nourrir le débat, comme il le fait chaque année, mais avec la volonté de mettre en valeur des analyses précises sur des thématiques variées. Ces données ont, en effet, pour une grande part, servi de base à l'état des lieux du rapport *Vivre ensemble – Vivre en grand : pour une réconciliation nationale* demandé par le chef de l'État à Jean-Louis Borloo et remis au Premier ministre, Édouard Philippe, le 26 avril 2018. Elles ont également nourri les travaux des groupes nationaux, que le ministère de la

Cohésion des territoires a réunis dans le cadre de la mobilisation nationale, souhaitée par le président de la République, pour coconstruire la politique de la ville en faveur des habitants des quartiers. Le présent rapport de l'année 2017, comme son prédécesseur, est articulé autour de deux parties : la première consacrée au thème de la mobilité résidentielle et composée d'études approfondies ; la seconde constituée de fiches thématiques relatives aux trois piliers de la politique de la ville, conformément aux souhaits du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.

– **La mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires**, traitée en première partie, est un thème essentiel pour qui veut appréhender et analyser l'effet réel des politiques publiques mises en œuvre sur ces territoires. La compilation de sept analyses sta-

Élargir la connaissance pour parvenir peu à peu à une véritable évaluation de l'effet des politiques publiques sur les conditions d'existence des habitants

tistiques dédiées à ce phénomène (réalisées par le CGET, l'Insee, la Depp, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Grenoble, le Laet) et basées sur des données et des territoires étudiés finement permet d'affirmer (même s'il est toujours délicat de généraliser) que les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne sont pas des «nasses» pour leurs habitants et qu'ils jouent le plus souvent un rôle de «sas» pour reprendre les termes classiques du débat. Tout au long de leur vie, certains habitants en partent lorsque leurs situations s'améliorent, tandis que d'autres préfèrent y rester.

– **Les fiches thématiques sur chacun des piliers de la politique de la ville** sont désormais plus nombreuses, ouvrant ainsi les thèmes abordés à une plus grande variété. En effet, les instances représentées au comité d'orientation de l'ONPV ont été plus largement sollicitées (Djepva-Injep, Pôle emploi, Anru, Dares...) ainsi que les partenaires de la politique de la ville : agence du Service civique, Observatoire de la lecture publique, service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Par ailleurs, les travaux confiés à des prestataires extérieurs ont été valorisés : coûts et bénéfices de la Gestion urbaine de proximité (Gup), place des associations dans les conseils citoyens, mobilité quotidienne..., ainsi que les travaux portés par le CGET, lequel assure le secrétariat de l'ONPV.

Que tous ici soient remerciés de leurs contributions et de leur enthousiasme à la coconstruction de ce rapport. Au total, toutes ces inflexions et améliorations ont enrichi le rapport. Il s'est étoffé de trois articles et de vingt-sept fiches passant ainsi à huit articles et quarante-deux fiches. Un appel à contributions permet désormais de recueillir des études, pour la plupart inédites, sur une thématique nouvelle chaque année, exploitant des sources de données et des méthodes encore inutilisées. Ce processus, basé sur un appel à contributions et complété par la valorisation d'articles déjà parus, sera renouvelé en 2018 sur le thème du développement économique et de l'emploi. Il s'agit bien d'élargir la connaissance sur les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de parvenir peu à peu à une véritable évaluation (grâce aux études de cohortes sur les moyen et long termes) de l'effet des politiques publiques sur les conditions d'existence des habitants.

Le rapport de l'ONPV doit constituer une mine d'informations favorisant et objectivant les réflexions en cours sur les politiques à décliner dans les quartiers de la politique de la ville. C'est en évaluant mieux ce que chaque politique sectorielle apporte que l'on pourra impulser une nouvelle dynamique à la politique de la ville. C'est en «appréciant» chacune des politiques publiques, qu'elles soient conduites par l'État ou par les collectivités locales, que l'on prendra réellement en compte les enjeux et les besoins des quartiers prioritaires.

Si, dans ce rapport 2017, l'Observatoire national de la politique de la ville y a contribué, il aura rempli sa mission au service de nos concitoyens.

JEAN-FRANÇOIS CORDET

Président de l'Observatoire national de la politique de la ville

Sommaire

Avant-propos 5

Sommaire 7

Études

Mobilité résidentielle en quartiers prioritaires de la politique de la ville : une arrivée de ménages plus pauvres et un départ de ménages plus aisés, notamment dans les quartiers HLM de banlieues éloignées 13

Mobilité résidentielle entre 2015 et 2016 : un mouvement de même ampleur dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la ville 23

Mobilité résidentielle et politique de la ville : le point de vue des habitants 43

La mobilité résidentielle des élèves entrés en 6^e en 2007 59

Les mobilités résidentielles des allocataires des Caf résidant en Zus : les allocataires mobiles plus fragiles que les allocataires stables entre 2011 et 2015 87

Dynamiques des choix de localisation des ménages : focus sur l'aire urbaine de Lyon et ses quartiers Zus entre 1999 et 2013 107

Les mobilités résidentielles des ménages quittant les quartiers en politique de la ville : enquête et récits de vie des habitants de la métropole de Lyon 133

La mobilité sociale et résidentielle des ménages modestes : focus sur les quartiers prioritaires de la métropole grenobloise entre 2009 et 2012 153

Fiches thématiques

Cohésion sociale

2.1	Caractéristiques des collégiens	170
2.2	Caractéristiques des collèges relevant des quartiers prioritaires	172
2.3	Réussite au diplôme national du brevet	174
2.4	Orientation au lycée	176
2.5	Caractéristiques des lycéens	178
2.6	Caractéristiques des élèves en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	180
2.7	Caractéristiques des étudiants préparant un brevet de technicien supérieur (BTS)	182
2.8	L'évitement scolaire vers le privé à l'entrée du collège	184
2.9	Vieillesse de la population	186
2.10	Les personnes en situation de handicap	188
2.11	Conseils locaux de santé mentale : un net développement sur les territoires de la politique de la ville	190
2.12	Revenus et pauvreté	192
2.13	Pauvreté dans et hors quartiers prioritaires	194
2.14	La pratique sportive licenciée	196
2.15	Les volontaires en Service civique	198
2.16	Le Fonjep : un soutien important aux associations qui agissent sur les quartiers prioritaires	200

Cadre de vie et renouvellement urbain

3.1	Perception des conditions de vie des habitants	204
3.2	Les bibliothèques proches des quartiers prioritaires	206
3.3	La mobilité quotidienne	208
3.4	Délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie	210
3.5	Le parc locatif social dans les quartiers de la politique de la ville	212

3.6	État d'avancement physique du programme national de rénovation urbaine	214
3.7	État d'avancement financier du programme national de rénovation urbaine	216
3.8	État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain	218
3.9	L'évolution de la satisfaction des habitants des communes et des quartiers concernés par le PNRU	220
3.10	Le relogement dans le cadre du programme national de rénovation urbaine	222
3.11	Les bénéficiaires des clauses d'insertion dans le cadre du PNRU	224
3.12	Coûts et bénéfices de la gestion urbaine	226

Développement de l'activité économique et de l'emploi

4.1	Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études et origine	230
4.2	Inactivité et halo autour du chômage	232
4.3	Professions et secteurs d'activité	234
4.4	Statuts d'emploi et sous-emploi	236
4.5	La situation des jeunes sur le marché du travail	238
4.6	Les contrats aidés	240
4.7	Les sortants de contrats uniques d'insertion	242
4.8	Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	244
4.9	Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi	246
4.10	Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	248

Coconstruction de la politique de la ville

5.1	Conseils citoyens: les plus actifs sont également les plus autonomes	252
5.2	Les conseils citoyens: acteurs des contrats de ville?	254
5.3	La place des associations dans les conseils citoyens	256

	Annexe: Les moyens financiers de la politique de la ville	260
--	---	-----

Études



© Altella, Pantin

Dans leur choix
du lieu d'habitation,
les populations
modestes sont sensibles
à l'arbitrage
entre accessibilité
à l'emploi et prix
de l'immobilier.



Mobilité résidentielle en quartiers prioritaires de la politique de la ville

Une arrivée de ménages plus pauvres
et un départ de ménages plus aisés, notamment
dans les quartiers HLM de banlieues éloignées

STÉPHANIE MAS
CGET – ONPV

Le taux de mobilité des ménages des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est comparable à celui des ménages des autres quartiers de leur unité urbaine : entre 10 % et 12 % d'entre eux déménagent, chaque année. Les locataires du parc social, majoritaires dans les quartiers prioritaires, sont moins mobiles, tout comme les propriétaires, majoritaires hors des quartiers prioritaires et, de manière générale, en France. Dans les quartiers prioritaires, parmi les ménages mobiles, six sur dix quittent les QPV lors de leur déménagement. Parmi ceux restant dans un quartier prioritaire, deux tiers continuent d'habiter leur quartier, un tiers déménageant dans un autre QPV.

Les ménages qui partent des quartiers prioritaires ont un niveau de vie supérieur à ceux qui y restent. Ils se caractérisent généralement par une situation familiale et professionnelle plus stable, qui leur permet de mettre en adéquation leur niveau de vie et leurs aspirations.

Dans une majorité de quartiers prioritaires, les ménages qui arrivent sont plus pauvres que ceux qui y vivent déjà. Ceci est principalement le cas dans les «quartiers HLM de banlieues éloignées». Par contre, dans quelques quartiers prioritaires, situés plutôt dans les «centres anciens» ou dans les «quartiers périphériques de petites adresses», les arrivants ont un niveau de vie supérieur aux résidents installés.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se caractérisent, par construction, par une concentration urbaine de pauvreté et, plus globalement, comme avant eux les Zones urbaines sensibles (Zus), par une concentration de personnes en grande difficulté vis-à-vis de leurs conditions de réussite scolaire, d'emploi, de logement, de cadre de vie...

Face à ces situations particulières, la politique de la ville vise à apporter des solutions adaptées, via la mobilisation du droit commun de chacune des politiques publiques thématiques (santé, éducation, emploi...) mais également de moyens spécifiques.

Il est régulièrement reproché à ces politiques ciblées de ne pas être efficaces en

se basant, notamment, sur la faible évolution des différents indicateurs d'appréciation de la situation : taux de chômage 2,5 fois supérieur aux autres quartiers urbains, taux de réussite au brevet inférieur, sentiment d'insécurité plus fort, état de santé détérioré...

Les mécanismes de mobilité résidentielle propres à ces quartiers pourraient expliquer cette persistance des difficultés. En effet, si, à l'image des hôpitaux, les quartiers prioritaires abritent les personnes en difficulté jusqu'à ce que leurs situations s'améliorent et qu'ils déménagent ensuite dans un autre quartier, la permanence des difficultés apparaît «normale» : ces quartiers jouent alors un rôle efficace de sas pour des populations momentanément fragilisées.

L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) s'est donc concentré, pour son premier rapport thématique, sur ce thème primordial de la mobilité résidentielle. Il a rassemblé différentes contributions qui s'appuient sur des sources de données, des temporalités et des populations différentes. Cette synthèse en regroupe les principaux

messages clés portant, dans un premier temps, sur la quantification et la destination des mobilités résidentielles des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et, dans un second temps, sur les caractéristiques des personnes et des ménages mobiles sortants et entrants dans ces quartiers urbains.

Un taux de mobilité des ménages des quartiers prioritaires comparable à celui des ménages des autres quartiers de l'unité urbaine

Un résident des quartiers prioritaires sur dix déménage, chaque année

La mobilité résidentielle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville s'apprécie, globalement, à l'aune des mêmes facteurs que partout ailleurs (**encadré 1**).

Appréhendées à partir de sources portant sur des périodes et durées différentes, des champs de personnes et des territoires plus ou moins englobants, les données sur la mobilité résidentielle exploitées dans ce rapport posent de difficiles questions de comparabilité : d'un an (2015-2016) sur la population générale à six ans (2007-2013) sur la population des familles avec un collégien en classe de 6^e, en passant par quatre ans (2011-2015) sur les foyers allocataires (**tableau 1**).

La source Fideli¹, utilisée par l'Insee pour la première fois, permet d'établir un taux de mobilité annuel qui peut servir de réfé-

rence, du fait de la quasi-exhaustivité de cette source. Dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, entre 2015 et 2016, un habitant sur huit a déménagé : 12,6 % des habitants des quartiers prioritaires, contre 12,1 % pour les habitants des autres quartiers de leurs agglomérations (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*). Une fois neutralisés les effets de la structure par âge, les niveaux de mobilité de ces deux populations s'avèrent encore plus proches (11,8 % dans les quartiers prioritaires, contre 12 % dans leurs environnements urbains).

Dans le panel de la Depp, environ 10 % des élèves changent de logement, chaque année, (*Murat*). 43 % des élèves qui habitaient en Zus à la rentrée de 2007 ont changé d'adresse avant celle de 2013, contre 34 % pour ceux qui habitaient hors Zus en 2007. Les changements d'adresse multiples sont un peu

1. La base Fideli est le résultat d'une exploitation et de retraitements à des fins statistiques des fichiers fonciers et fiscaux de l'administration fiscale.

plus fréquents hors Zus: 2,7 % des élèves de Zus ont changé au moins trois fois d'adresse, contre 3,4 % des élèves hors Zus.

Entre 2012 et 2014, d'après le panel politique de la ville, 16 % de la population des ménages de Zus a effectivement déménagé, ce qui cor-

respond à 31 % de ceux qui avaient l'intention de déménager en 2012 (*Dieusaert et Sala*).

À des niveaux territoriaux plus fins, la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires de Toulouse, Bordeaux et Lille est plus importante que celle de ceux de Nice,

ENCADRÉ 1 – FACTEURS EXPLICATIFS DE LA MOBILITÉ RÉSIDEN- TIELLE

Plus l'âge augmente, moins les personnes déménagent

Les jeunes sont, en général, plus mobiles que leurs aînés: études, premier emploi, départ de chez les parents, mise en couple ou encore naissance des enfants sont à l'origine d'une forte mobilité (*Baccaini, 2007 cité par Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*). Les mobilités résidentielles sont, ainsi, beaucoup plus fréquentes en présence d'enfants de moins de quatre ans qu'en présence d'enfants plus âgés (*Delance, Vignolles, 2017, cité par Murat*) alors que la stabilité résidentielle est favorisée pour un enfant par le fait d'habiter avec ses deux parents plutôt qu'avec un seul (*Debrand, Taffin, 2005; Delance, Vignolles, 2017 cités par Murat*) ou dans une famille recomposée ou en garde alternée (*Murat*). L'évolution de la taille de la famille est, cependant, un facteur plus important que son niveau à un moment donné (*Debrand, Taffin, 2005; Delance, Vignolles, 2017 cités par Murat*) car elle amène les familles à chercher un logement plus grand en cas d'agrandissement de la structure familiale.

Aux côtés des caractéristiques familiales, la situation vis-à-vis de l'emploi affecte également les mobilités résidentielles: les actifs aux plus faibles niveaux de qualification s'inscrivent souvent, en effet, dans un marché du travail local (*Baccaini, Garnier, 2018 cité par Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*) alors même que les ménages les plus pauvres sont devenus, au cours du temps, les plus mobiles (*Delance, Vignolles, 2017 cité par Murat*). À l'inverse, la mobilité résidentielle des cadres ou des personnes ayant un niveau de diplôme élevé s'inscrit plus fréquemment sur de longues distances (*Gobillon, 2001 cité par Murat*).

Choix de localisation: entre recherche d'aménités et logique de cycle de vie

Les choix de localisation des ménages sont, dans la littérature scientifique, déterminés selon trois axes: les arbitrages entre accessibilité à l'emploi et prix de l'immobilier, les préférences pour les aménités spatiales et les biens publics locaux, les rôles du cycle de vie et de l'accès à la propriété (*Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos*).

Ainsi, les populations modestes se montrent plus sensibles, dans leur choix de localisation résidentielle, à l'arbitrage accessibilité à l'emploi/prix de l'immobilier, alors que les ménages plus aisés seraient plus sensibles aux aménités sociales et spatiales, tels que les équipements publics de bonne qualité comme les écoles (*Kryvobokov et Bouzouina, 2014, cité par Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos*). Les cadres et les professions supérieures indépendantes préfèrent généralement les quartiers caractérisés par une forte présence de populations aisées (*Goffette-Nagot et Schaeffer, 2013, cité par Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos*). Les politiques publiques jouent un rôle plus important pour la localisation résidentielle des ménages les plus modestes, notamment les bénéficiaires de logements sociaux qui ne choisissent qu'entre quelques logements proposés (*Bonvalet, 2010 cité par Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos*).

Les facteurs déterminants dans le choix de la localisation résidentielle sont, néanmoins, davantage liés au statut social et à la position du ménage dans le cycle de vie. Les jeunes et les plus âgés sont ceux qui déménagent relativement le plus loin, en lien avec des situations personnelles et professionnelles moins établies pour les premiers et des situations de rapprochement familial ou de départ en maison spécialisée pour les aînés (*Charles, Bertrand, Martin-Raget, 2017 cité par Oswalt*) en plus d'un nouveau cadre de vie à la retraite.

Paris et Strasbourg (avec des taux de mobilité annuels respectivement supérieurs à 13 %, contre environ 10 %) (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*).

Dans l'agglomération de Lyon, 9 % des personnes résidant en logement social en Zus déménagent au cours de l'année 2011 (*Frénay-Ponton*).

Tableau 1
Sources de données

Auteur(s)	Source(s) exploitée(s)	Champ des personnes concernées	Période étudiée
Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau	Fideli (Fichiers fonciers et fiscaux de l'administration fiscale) <i>Insee</i>	Individus assujettis à au moins un des deux impôts suivants : taxe d'habitation et/ou impôt sur le revenu <i>Sous-champ pris dans cette étude : Individus de moins de 70 ans, résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire, en France métropolitaine</i>	2015-2016 (1 an)
Dieusaert, Sala	Panel Politique de la ville (PPV) (Enquête) <i>SG-CIV/CDC/USH/Acsé/Puca</i>	Personnes habitant en Zus en 2011 (échantillon représentatif de la population des 558 Zus situées intégralement dans les communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine) (2 300 individus)	2012-2014 (2 ans)
Oswalt	Fichiers des allocataires au 31 décembre des Caisses d'allocations familiales (Caf) <i>Cnaf</i>	Allocataires Caf de France métropolitaine, identifiés par caisse (sauf exception, département)	2011-2015 (4 ans)
Murat	Panel d'élèves entrés en 6 ^e en 2007 <i>Depp</i>	Familles des élèves entrés en 6 ^e en 2007 (35 000 élèves) <i>Sous-champ pris dans cette étude : 33 000 élèves dont les adresses successives en France métropolitaine sont connues, géoréférencées en Zus</i>	2007-2013 (6 ans)
Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos	- Recensement de la population 1999 et 2013, par Iris <i>Insee</i> - Sirene 1999 et 2011 <i>Insee</i> - Enquêtes ménages déplacements de l'agglomération lyonnaise 1995 et 2015	Personnes recensées dans l'agglomération de Lyon <i>Sous-champ pris dans cette étude : ménages déclarant avoir emménagé depuis moins de deux ans</i>	1999 et 2013
Frénay-Ponton	Recensement de la population 2012, par Iris <i>Insee</i> Enquête par questionnaire entre juin 2013 et mars 2014 <i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour le Grand Lyon</i> Entretiens biographiques « Récits de vie » <i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour le Grand Lyon</i>	Personnes recensées dans l'agglomération de Lyon Ménages résidant dans un logement social en Zus ayant donné leur dédite à leur bailleur social (hors relogement des opérations en renouvellement urbain) (400 ménages) Même champ (40 ménages)	2013/2014
Baills	Fichiers des allocataires au 31 décembre des Caisses d'allocations familiales (Caf) <i>Caf de l'Isère</i>	Allocataires Caf du territoire de Grenoble-Alpes Métropole	2009-2012 (3 ans)

Six ménages mobiles sur dix déménagent hors quartier prioritaire

Selon la source Fideli, entre 2015 et 2016, six ménages sur dix des QPV changeant de résidence principale emménagent dans un logement hors QPV (59 %). Parmi les 41 % restant en QPV, deux tiers restent dans leur quartier et un tiers déménage dans un autre QPV (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*).

Cette répartition peut s'expliquer par le fait que les locataires d'un logement social quittent moins fréquemment les quartiers prioritaires, alors que ce parc de logement est surreprésenté en QPV. Ainsi, deux tiers des résidents des quartiers prioritaires habitant un logement social déménagent dans un logement social après leur mobilité (**encadré 2**).

Dans le même ordre de grandeur, selon le panel de la Depp, 62 % des élèves mobiles résidant en Zus en 2007 ont déménagé dans un logement situé hors Zus en 2013, plus fréquemment hors de la commune d'origine que dans un autre quartier de la même commune (respectivement 38,4 % et 23,7 %). Parmi les 38 % restés en Zus après leur déménagement, il s'agit, dans trois quarts des cas, de la même Zus (*Murat*).

De même, dans l'agglomération de Lyon, 71 % des ménages qui quittent un logement locatif social situé dans un quartier prioritaire s'installent dans un quartier hors politique de la ville (*Frénay-Ponton*).

ENCADRÉ 2 – RÔLE SPÉCIFIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

La mobilité résidentielle d'un locataire du parc social est deux fois moindre par rapport à un autre locataire, quel que soit son lieu de résidence, en quartier prioritaire ou ailleurs. En cas de mobilité au sein du parc social, la distance parcourue est, en général, plus courte qu'en dehors du parc social, sans doute du fait de la présence plus importante de logements sociaux au sein ou à proximité immédiate des quartiers prioritaires (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*).

Des déménagements moins lointains pour les habitants des quartiers prioritaires

Lors d'un déménagement, la distance médiane parcourue par les habitants des quartiers prioritaires est plus faible que celle parcourue par les habitants du reste de leurs agglomérations : 2,2 km contre 4 km.

De manière générale, les distances parcourues sont plus longues si les individus quittent un appartement pour une maison ou s'ils deviennent propriétaires, notamment parce que ce type de déménagement est

souvent associé à un départ vers la grande périphérie des agglomérations (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*).

Ces plus courtes distances parcourues par les ménages mobiles des quartiers prioritaires s'observent également parmi la population des familles de collégiens : 70 % des élèves de Zus déménagent à moins de 5 km de leur logement de 2007, contre 56 % des élèves qui habitaient hors Zus (*Murat*).

Des nouveaux arrivants en quartier prioritaire généralement plus pauvres et plus jeunes que les résidents et les partants

Des partants avec un niveau de vie plutôt supérieur

En quartier prioritaire comme ailleurs, les changements de situation familiale et la nécessité d'adapter le logement à la nouvelle composition familiale jouent un rôle majeur dans les mobilités résidentielles (*Baills*). Ainsi, entre 2007 et 2013, selon le panel de la Depp, la moitié des familles de Zus qui s'agrandissent d'au moins un enfant déménage, contre 39 % de celles dont la fratrie n'a pas évolué et 45 % de celles dont les enfants quittent le foyer. Ces familles résidant en Zus déménagent néanmoins moins souvent que les familles des autres quartiers pour des raisons liées à la situation familiale, sans doute du fait de contraintes matérielles plus fortes : revenus plus faibles, pénurie de grands logements adaptés à des familles déjà nombreuses au départ² (*Murat*).

Les personnes qui partent des quartiers prioritaires ont un niveau de vie supérieur à celles qui restent (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*). Contrairement aux intentions de déménagement, plus fréquentes parmi les ménages qui y « arrivent difficilement » (**encadré 3**), ce

sont les ménages qui s'en sortent financièrement qui déménagent le plus souvent (*Dieu-saert, Sala*). Les familles les plus favorisées emménagent plus fréquemment dans un quartier hors Zus (*Murat*).

Ces ménages qui quittent les quartiers prioritaires se caractérisent généralement par une stabilité familiale et professionnelle qui leur permet « d'asseoir » leur installation : ils vivent en couple, sont en emploi et souhaitent mettre en adéquation leur niveau de vie et leurs aspirations, par exemple en emménageant dans un logement plus grand ou dans un quartier plus central, qui leur plaît davantage.

Hormis les étudiants, il peut également s'agir de personnes seules, de retraités ou de familles monoparentales qui envisagent un nouveau départ après des accidents de la vie (décès, séparations conjugales conflictuelles, perte d'emploi...). Les déménagements s'effectuent alors dans un logement qui leur coûtera moins cher (achat dans l'ancien avec travaux, logement social avec loyer plus accessible...) (*Frénay-Ponton*).

2. En Zus, les taux de mobilité pour les logements de 4 pièces et plus sont de 29 %, contre 48 % pour les logements plus petits (respectivement 24 % et 47 % hors Zus).

Des arrivants plutôt plus pauvres

Les ménages modestes sont plus sensibles à l'accessibilité géographique à l'emploi que les ménages aisés, plus soucieux de la qualité des aménités sociales (*Kryvobokov et Bouzouina, 2014, cité par Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos, encadré 1*). Ainsi, les ménages qui s'installent dans les quartiers

Zus acceptent cette localisation car le coût du logement y est compatible avec leurs revenus généralement bas ou très bas, du fait notamment de la présence de logements sociaux. Ils peuvent, en même temps, bénéficier d'une meilleure accessibilité par rapport à d'autres quartiers périphériques, comme

cela est le cas dans la métropole de Lyon (*Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos*).

Les allocataires entrants en Zus sont plus précaires que les sortants des Zus : en 2015, 31 % des entrants sont bénéficiaires du RSA, contre 25 % des allocataires stables et 27 % des sortants. De même, alors que le revenu mensuel moyen par unité de consommation (Ruc) déclaré par les entrants en Zus s'élève à 948 € en 2012 (soit en dessous du seuil de bas revenus), celui des sortants des Zus atteint 1060 € (soit au-dessus du seuil de bas revenus) (*Oswalt*).

La relative faiblesse des revenus des nouveaux arrivants par rapport à ceux des résidents en place ne concerne toutefois que les personnes âgées de plus de 45 ans. Les jeunes arrivants, âgés de 18 à 45 ans ont, eux, un niveau de vie supérieur à leurs homologues de même âge déjà résidents et même à ceux plus âgés qu'eux (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*).

Dans une majorité de quartiers prioritaires, les nouveaux arrivants disposent de revenus plus faibles que les populations qui y sont déjà installées, principalement dans le cas des «quartiers HLM de banlieues éloignées», particulièrement présents dans l'unité urbaine de Paris. La mobilité résidentielle y est d'ailleurs plus faible que dans les «centres anciens», du fait de la présence plus fréquente de logements sociaux (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*).

Dans quelques quartiers prioritaires, plutôt petits, les arrivants disposent d'un niveau de vie supérieur aux résidents installés. Il s'agit plus fréquemment de quartiers prioritaires de type «centres anciens» ou «quartiers périphériques de petites adresses» (*Vicaire, Sémécurbe, Faivre, Darriau*). Ce phénomène est lié à l'attractivité du centre-ville pour les actifs (*Bouzouina, Aissaoui, Baraklianos*)³.

3. Les étudiants, dont les revenus difficilement appréciables dépendent généralement de ceux de leurs parents, préfèrent être logés à proximité de leurs campus ou dans le centre-ville. Ils peuvent être attirés par le prix bas de l'immobilier dans les quartiers prioritaires.

ENCADRÉ 3 – LOGEMENT TROP PETIT ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ CONSTITUENT LES PRINCIPALES RAISONS DES INTENTIONS DE DÉMÉNAGEMENT

En 2012, 30 % des individus résidant en Zus comptaient déménager dans l'année. Ces intentions de déménager sont plus fréquentes lorsque la situation personnelle et/ou professionnelle des personnes n'est pas stable, par exemple lorsque le ménage dit y «arriver difficilement» financièrement, en cas de situation professionnelle précaire ou après un changement familial (*Dieusaert et Sala*).

44 % des personnes résidant en Zus déclarent vouloir déménager, entre autres à cause d'un logement trop petit. Les logements de ces quartiers sont plus souvent en situation de suroccupation du fait de la relative rareté des grands logements (cinq pièces et plus) et de familles nombreuses surreprésentées.

22 % des personnes résidant en Zus évoquent comme deuxième motif l'insécurité ressentie dans le quartier. Il s'agit, d'ailleurs, avec les dangers de la circulation routière, des deux motifs d'insatisfaction le plus souvent cités parmi les habitants des Zus.

Dans près de la moitié des cas, les habitants des Zus souhaitent déménager hors de la commune (47 %). C'est davantage le cas des jeunes de 16 à 29 ans – qui envisagent de déménager plus loin, y compris dans une autre commune non environnante à leur quartier –, que des personnes âgées d'au moins 50 ans qui souhaitent plus fréquemment rester à proximité de leur logement actuel.

Les ménages relativement à l'aise financièrement envisagent plus fréquemment un déménagement à l'extérieur de leur commune. Les personnes insatisfaites de la qualité des établissements scolaires de leur quartier et souhaitant déménager n'envisagent que rarement de rester dans leur quartier.



© Altella, Bondy

Les habitants des
quartiers prioritaires
déménagent moins
loin que ceux du reste
de l'agglomération.



Mobilité résidentielle entre 2015 et 2016

Un mouvement de même ampleur
dans les quartiers prioritaires
que dans le reste de la ville

**VINCENT VICAIRE, FRANÇOIS SÉMÉCURBE,
CYNTHIA FAIVRE, VALÉRIE DARRIAU**

Insee

Entre 2015 et 2016, la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de métropole est semblable à celle de leurs voisins des unités urbaines environnantes : près d'un habitant sur huit de ces quartiers a déménagé (soit 12,6 %, contre 12,1 % dans le reste des unités urbaines). Cette mobilité moyenne résulte cependant de plusieurs phénomènes différents, qu'une nouvelle source statistique de l'Insee permet d'appréhender. Abritant une population plus jeune et donc plus mobile, les quartiers prioritaires sont aussi des territoires où le logement social, très majoritaire, joue un rôle déterminant sur le taux de mobilité.

Les taux de mobilité des résidents des quartiers prioritaires varient entre les différentes agglomérations, tout comme entre les différents quartiers prioritaires d'une même unité urbaine. Ainsi, la mobilité dans les quartiers des «centres anciens» est-elle plus élevée que dans ceux des «banlieues éloignées des grandes unités urbaines».

De façon générale, lorsqu'ils déménagent, les habitants des quartiers prioritaires parcourent une distance plus faible que celle des autres habitants de leurs agglomérations (2,2 km contre 4,0 km). Ce phénomène peut s'expliquer par la localisation du parc social qui, situé souvent dans ou à proximité des quartiers, reste une destination fréquente des mobiles issus de ces quartiers. Par ailleurs, six résidents sur dix des quartiers prioritaires qui déménagent le font hors de tout quartier prioritaire.

Dans une majorité de quartiers prioritaires arrivent des personnes plus pauvres que celles qui y vivent, et celles qui en partent ont un niveau de vie supérieur à celles qui restent.

Introduction

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, comme avant eux les zones urbaines sensibles, sont des territoires urbains caractérisés par une concentration importante de population en situation de grande précarité. Au fil des années, les statistiques établies sur ces territoires ont montré une persistance de ces difficultés, malgré les politiques publiques mises en œuvre. Mais cette approche territoriale peut masquer des phénomènes plus complexes. La popu-

lation observée est-elle toujours la même ? Le quartier prioritaire ne serait-il pas plutôt une étape provisoire dans un parcours résidentiel ? La question des mobilités résidentielles se pose donc, dans un premier temps, autour de cette question : quartiers prioritaires, effet sas ou effet nasse ?

Les sources statistiques disponibles pour étudier les flux de mobilité à des niveaux géographiques fins et pour l'ensemble du territoire sont peu nombreuses. L'Insee a

entrepris d'élaborer une nouvelle source statistique : le fichier démographique des logements et des individus, Fidéli. Il permet de suivre les migrations résidentielles de tous les individus sur deux années (**encadré 1**). Pour ceux-ci, sont connus leur situation familiale, leurs revenus et les caractéristiques de leurs logements.

La présente étude propose des éléments quantitatifs afin d'éclairer la question des migrations résidentielles à l'aide de cette nouvelle source d'information. Elle fournit une mesure de la mobilité des résidents des quartiers prioritaires à plusieurs échelles géogra-

phiques, en partant du niveau national jusqu'au niveau local, et en mettant en évidence des situations variées. Le lien entre ces mobilités, les caractéristiques du logement quitté et celles du logement rejoint (maison/appartement, locataire/propriétaire, logement social ou non) sont également analysées. Enfin, l'effet de ces mobilités résidentielles sur les niveaux de vie des populations des quartiers prioritaires (**encadré 3** pour les définitions de la mobilité et du niveau de vie) permettent d'identifier dans quelle mesure les arrivées et les départs contribuent parfois à faire évoluer la structure sociale de la population résidente.

La mobilité des habitants des quartiers prioritaires

En moyenne, une mobilité des individus des quartiers prioritaires proche de celle des autres habitants des unités urbaines environnantes

Les quartiers prioritaires se distinguent peu de leur environnement en matière de mobilité des individus. Ainsi, entre 2015 et 2016, environ 12,6 % des individus des quartiers prioritaires ont changé de résidence principale, contre 12,1 % pour leurs voisins des mêmes unités urbaines. Mais cette proximité observée à une échelle agrégée masque des disparités de comportement des habitants de ces deux types de territoires.

Tout d'abord, les quartiers prioritaires abritent une population plus jeune que celle des autres quartiers de l'agglomération. Ceci pourrait jouer dans l'analyse des mobilités. En effet, les jeunes sont, en général, plus mobiles que leurs aînés : études, départ de chez les parents, mise en couple ou encore naissance des enfants sont à l'origine d'une

forte mobilité (*Baccaini, 2007*). S'agissant, plus particulièrement, de quartiers où la part de la population jeune est plus élevée, ce phénomène pourrait donc être observé avec plus d'acuité (*Lebeaupin, 2012*).

L'écart de mobilité entre les territoires (**tableau 1**) se réduit si l'on se restreint à la classe d'âge des plus de 19 ans : 12,2 % dans les quartiers prioritaires, contre 12,0 % pour leurs environnements urbains. Entre 19 et 35 ans, la mobilité est plus faible dans ces quartiers, l'écart le plus important se situant pour la tranche d'âge des 26-35 ans avec une différence de près de 4 points avec les unités urbaines environnantes. À partir de 36 ans, les habitants des quartiers prioritaires sont légèrement plus mobiles que leurs homologues habitant les environnements urbains.

Tableau 1
Mobilité par âge et territoire (en %)

Tranche d'âge	Quartiers prioritaires	Environnements urbains
Ensemble	12,6	12,1
19-25 ans	13,6	15,6
26-35 ans	19,5	23,5
36-45 ans	13,1	12,6
46-55 ans	9,0	7,4
Plus de 55 ans	6,2	4,7
Plus de 19 ans	12,2	12,0
Plus de 19 ans standardisé	11,8	12,0

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Note de lecture: 9 % des personnes appartenant à la tranche d'âge 46-55 ans habitant un quartier prioritaire ont changé de résidence principale en 2015.

1. C'est-à-dire en appliquant la même structure par âge que celle des unités urbaines englobantes aux quartiers prioritaires afin d'éliminer ce qui, dans la comparaison des moyennes, est dû aux différences de structures.

2. Et donc que la standardisation précédente en tient compte implicitement en partie.

Pour neutraliser les effets de structure liés à la plus grande jeunesse relative des habitants des quartiers prioritaires, les mêmes indicateurs ont été calculés en standardisant¹ la structure par âge avec celle des unités urbaines englobantes. La mobilité standardisée des plus de 19 ans est alors de 11,8 % dans les quartiers prioritaires, contre 12 % dans leurs environnements urbains. La mobilité est donc semblable une fois neutralisés les effets de la structure par âge.

Il existe d'autres différences structurelles possibles entre les quartiers prioritaires et leurs environnements urbains susceptibles

d'altérer la comparaison des taux de mobilité comme, par exemple, les revenus ou les qualifications. Nécessitant une expertise approfondie, elles ne sont pas analysées dans le présent article. Cependant les niveaux de qualification, outre le fait qu'ils sont assez liés à l'âge également², devraient plutôt jouer négativement sur le taux de mobilité des quartiers prioritaires en comparaison de leurs environnements urbains. En effet, «*les actifs aux plus faibles niveaux de qualification s'inscrivent plus souvent dans un marché du travail local [...] ce qui aurait un effet d'ancrage sur leur territoire*» (Baccaini, Garnier, 2018).

Des situations inégales selon les unités urbaines concernées

Certaines agglomérations comme Toulouse, Bordeaux et Lille se distinguent par des taux de mobilité dans les quartiers prioritaires supérieurs à 13 % (tableau 2). Elles s'opposent aux unités urbaines de Nice, Paris et Strasbourg où le taux de mobilité est plus bas, autour de 10 %.

L'écart de mobilité entre les quartiers prioritaires et leur environnement urbain est variable selon les unités urbaines. Les trois grandes agglomérations du département

du Nord – Lille, Douai-Lens et Valenciennes – se singularisent par des mobilités plus élevées dans les quartiers prioritaires que dans leur environnement urbain (plus de 1,5 point d'écart).

A contrario, les parts de populations mobiles des quartiers prioritaires des unités urbaines de Strasbourg, Nice et Paris sont plus faibles: respectivement inférieures de 2,4 points, 1,6 point et 0,8 point à celle de leur environnement urbain.

Ces différences entre unités urbaines existent également entre les quartiers prioritaires d'une même unité urbaine. Pour mesurer ce phénomène, des écarts-types des parts de mobiles – pondérés par la taille des quartiers – ont été calculés pour les unités urbaines évoquées. Leurs valeurs sont très élevées, ce qui traduit une hétérogénéité de

situation entre les quartiers: elles varient de 2,4 à Lille à plus de 5 pour l'agglomération de Bordeaux.

L'analyse des taux de mobilité des quartiers prioritaires caractérisés par leur cadre de vie³ montre une forte variabilité des quartiers prioritaires spécialement pour deux classes de la typologie (tableau 3).

3. La typologie «cadre de vie» distingue les quartiers prioritaires selon leur forme urbaine et leur éloignement par rapport au centre-ville (Rapport ONPV 2016).

Tableau 2

Taux de mobilité dans les principales unités urbaines

Unités urbaines	Quartiers prioritaires (en %)	Environnements urbains (en %)	Écart (en points)	Écart-type (en points)
Autres unités urbaines	14,6	12,6	2,0	3,5
Toulouse	13,8	14,3	-0,5	3,0
Bordeaux	13,4	13,3	0,1	5,1
Lille (partie française)	13,2	11,8	1,5	2,4
Avignon	12,4	12,0	0,5	3,3
Lyon	12,3	12,9	-0,6	2,8
Marseille – Aix-en-Provence	12,2	11,9	0,4	3,0
Douai – Lens	12,0	10,1	1,9	3,3
Valenciennes (partie française)	11,8	10,3	1,5	2,8
Strasbourg	10,4	12,9	-2,4	2,5
Paris	10,3	11,1	-0,8	3,1
Nice	9,8	11,4	-1,6	3,5

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Note de lecture: dans l'unité urbaine de Strasbourg, 10,4 % des habitants des quartiers ont changé de résidence principale en 2015. Dans le reste de l'agglomération, ce chiffre est de 12,9 %, ce qui représente un écart de -2,4 points. La dispersion des parts de mobiles dans l'unité urbaine de Strasbourg est de 2,5. Les quartiers de cette ville sont plus homogènes selon ce critère que ceux de l'unité urbaine de Bordeaux dont l'écart-type est de 5,1.

Tableau 3

Le poids des mobiles parmi les habitants des QPV et sa variabilité

Typologie cadre de vie	Part des mobiles (en%)	Écart-type (en points)
Centres anciens	17,9	3,8
Quartiers HLM de petites unités urbaines	14,2	3,2
Quartiers périphériques de petites adresses	13,0	4,1
Quartiers HLM périphériques	12,1	2,9
Quartiers HLM de banlieues éloignées	10,8	3,2

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Note de lecture: la part des mobiles dans les quartiers des centres anciens est de 17,8 %. L'écart-type pour cette classe est de 3,8. Selon ce critère, cette classe de quartiers est plus hétérogène que celle des quartiers HLM périphériques (2,9 %).

Dans les quartiers de «centres anciens», 18 % des habitants sont mobiles. Ces quartiers sont caractérisés par une faible part de logements sociaux, une vacance plus élevée et une taille plus faible que dans le reste de l'agglomération. Ces différents facteurs concourent à faciliter les mobilités.

À l'inverse, 11 % des habitants des «quartiers HLM de banlieues éloignées» sont mobiles. Ils concentrent une proportion importante de logements sociaux et sont éloignés du centre de l'unité urbaine.

Les quartiers des autres classes de la typologie enregistrent des taux de mobilité autour de 12, 13 ou 14 %.

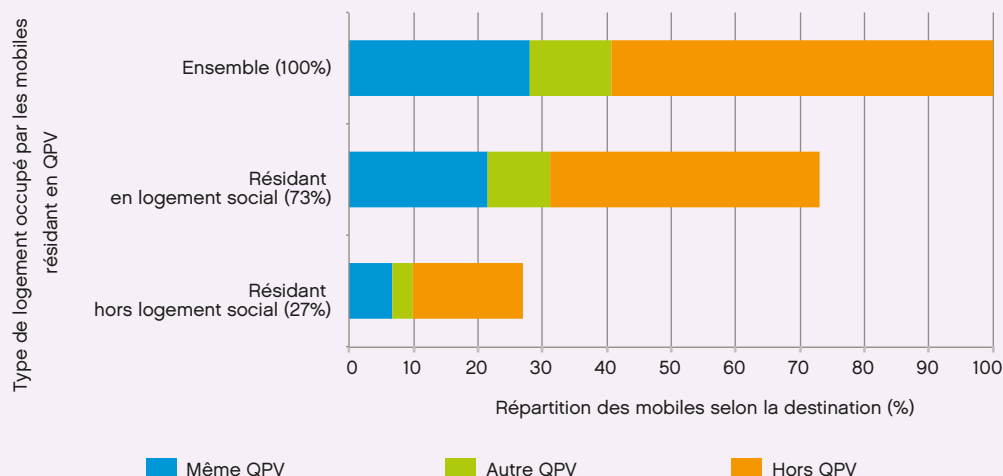
Le rôle déterminant du parc social

Parmi les habitants des quartiers prioritaires qui ont changé de résidence principale entre 2015 et 2016, 59 % n'y résident plus, 28 % sont restés dans leur quartier et près de 13 % ont déménagé dans un autre quartier prioritaire (graphique 1). Les habitants qui disposaient d'un logement social en 2015 sont

cependant moins nombreux que les autres à quitter les quartiers prioritaires lors de leur mobilité (57,4 %, contre 63,0 %).

Cet écart sensible de près de six points invite à examiner plus attentivement le rôle du parc social (encadré 4 pour l'approche retenue pour le logement social).

Graphique 1
Lieux de destination des habitants des QPV déménageant (en %)



Source : Fidéli 2016-2015, Insee.

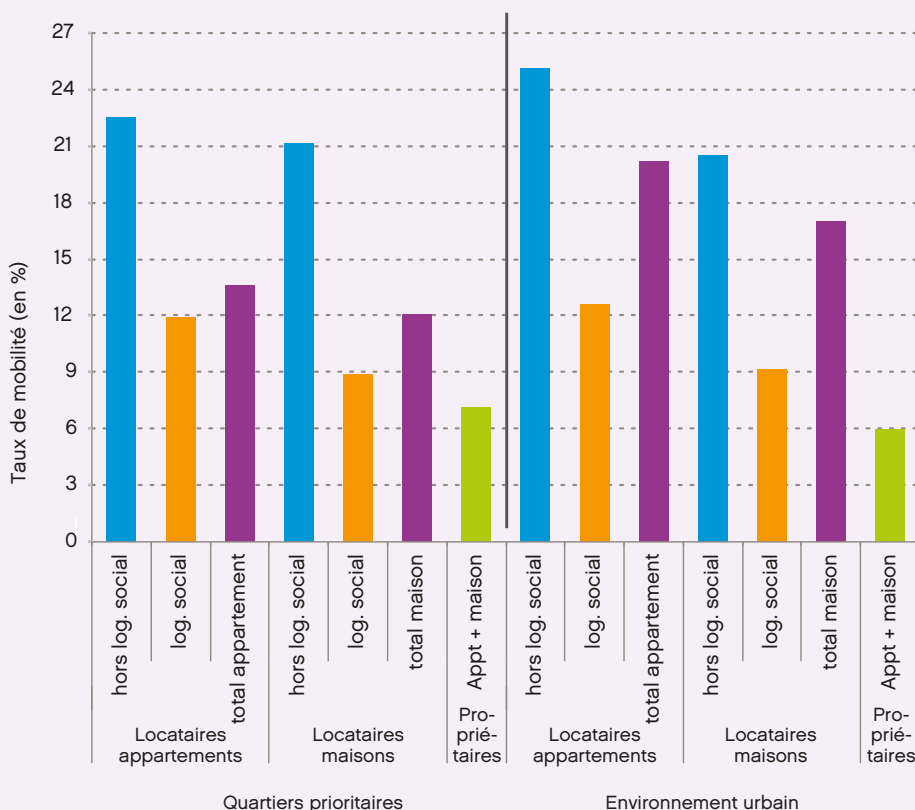
Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : les personnes résidant dans les quartiers prioritaires en 2015 qui ont déménagé et qui ne bénéficiaient pas d'un logement social sont 25,2 % à rester dans le même quartier prioritaire, alors que celles qui bénéficiaient d'un logement social sont 29,5 % à rester dans le même quartier prioritaire.

Pour un locataire, occuper un logement social diminue la mobilité, en quartier prioritaire comme ailleurs

Pour un locataire, disposer d'un logement social réduit la mobilité de moitié quel que soit le lieu de résidence du locataire en quartier prioritaire ou dans un quartier environnant (graphique 2 a). Les locataires de logements sociaux étant proportionnellement plus fréquents en quartier prioritaire que dans le reste de l'agglomération (graphique 2 b), leur moindre mobilité abaisse mécaniquement la

part des locataires mobiles issus des quartiers prioritaires (13,6 %), comparée à celle des locataires mobiles de l'environnement urbain (20,2 %). Cependant, comme les propriétaires, catégorie peu mobile, sont majoritaires hors des quartiers prioritaires, le taux de mobilité des résidents des quartiers prioritaires dans leur ensemble est finalement proche de celui de leurs voisins des environnements urbains.



Graphique 2 a
Taux de mobilité selon le type de logement, le statut d'occupation en quartier prioritaire ou au sein de l'environnement urbain*.

* Les habitants de l'environnement urbain sont ceux des unités urbaines contenant des quartiers prioritaires mais n'habitant pas les quartiers prioritaires durant la période précédant le déménagement.

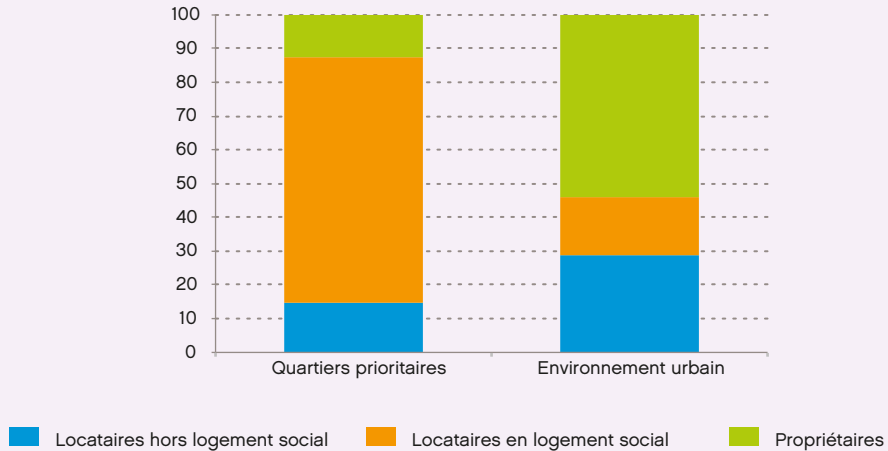
Source : Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ : France métropolitaine

Note : le % de mobiles est le rapport des habitants déménageant en 2016, y compris ceux à l'intérieur de la même zone, sur ceux résidant en 2015 dans la zone.

Note de lecture : les locataires d'appartement des quartiers prioritaires ont un taux de mobilité de 13,6 % contre 20,2 % pour les locataires d'appartement résidant dans les unités urbaines hors quartiers prioritaires.

Graphique 2 b
Répartition
des habitants
selon leur statut
d'occupation,
en quartier
prioritaire
ou au sein de
l'environnement
urbain*
(en %)



* Les habitants de l'environnement urbain sont ceux des unités urbaines contenant des quartiers prioritaires mais n'habitent pas les quartiers prioritaires durant la période précédant le déménagement.

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Deux tiers des locataires qui déménagent des quartiers prioritaires et occupaient un logement social demeurent dans le parc social

Les comportements de mobilité des habitants des quartiers prioritaires peuvent sembler proches de ceux des habitants des environnements urbains, leur taux de mobilité étant voisins et l'effet du logement social étant comparable dans l'un et l'autre cas (mobilité divisée par deux). En termes de des-

tinuation, cependant, près des deux tiers des personnes des quartiers prioritaires habitant un logement social et déménageant restent dans un logement social après leur mobilité (tableau 4). La localisation du parc social va donc influencer sur les destinations des personnes mobiles.

Tableau 4

Poids du logement social dans les destinations des habitants mobiles des quartiers prioritaires (en %)

Part des habitants des quartiers prioritaires résidant en logement social	72,7
Parmi les mobiles, type du logement occupé après le déménagement	
- en logement social	63,7
- hors logement social	36,3

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

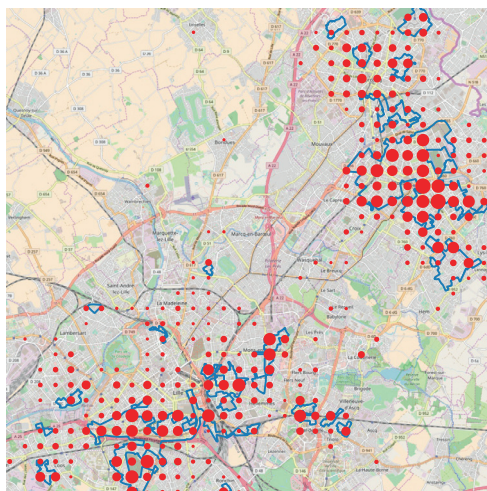
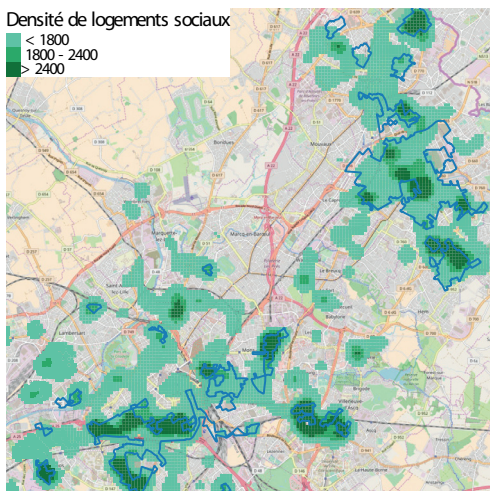
Note de lecture: 63,7 % des personnes des quartiers prioritaires déménageant vont habiter dans un logement social.

La forte présence des logements sociaux dans les quartiers prioritaires et aux alentours est un élément d'explication des mobilités internes aux quartiers. Ainsi, à Lille, les lieux

de destination des personnes qui habitaient en quartiers prioritaires se superposent à la répartition des logements sociaux (cartes 1).

Cartes 1

Mobilité des habitants des quartiers prioritaires de l'unité urbaine de Lille et localisation du parc de logements sociaux



Sources: Fidéli 2016-2015, Insee et Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS 2015).

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : la carte de gauche décrit la répartition des logements sociaux, plus les teintes sont foncées et plus la densité de logements sociaux par kilomètre carré est importante. La carte de droite représente les lieux de destination des mobiles des quartiers de la politique de la ville de l'unité urbaine de Lille. La taille des ronds est proportionnelle au nombre de mobiles. Le plus gros rond correspond à un nombre de 250 personnes.

Cependant, malgré ces freins potentiels, certaines mobilités se font, dans 8 % des cas, vers l'espace périurbain. Cette proportion est

plus élevée pour les propriétaires que pour les locataires (tableau 5).

Tableau 5

Destination des habitants des quartiers prioritaires et de leurs voisins des unités urbaines (en %)

Caractéristiques du logement des mobiles avant le déménagement selon le statut d'occupation		Part des mobiles se dirigeant vers l'espace périurbain selon leur provenance	
		des quartiers prioritaires	de l'environnement urbain
Locataires			
	Appartement	7,3	11,8
	Maison	8,0	17,8
Propriétaires occupant			
	Appartement	10,7	12,1
	Maison	10,3	15,1
Ensemble		7,6	13,2

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Note de lecture : lorsque les locataires d'un appartement en quartier prioritaire déménagent, ils sont 7,3 % à rejoindre un environnement périurbain, contre 11,8 % pour leurs voisins de l'environnement urbain.

Des déménagements moins lointains pour les habitants des quartiers prioritaires

Lors d'un déménagement, la distance médiane parcourue par les habitants des quartiers prioritaires est plus faible que celle parcourue par des habitants du reste de leurs agglomérations : 2,2 km contre 4,0 km. De manière générale, lorsque des individus déménagent, les distances parcourues sont plus longues s'ils quittent un appartement pour une maison, ou encore s'ils deviennent propriétaires.

Ceci s'explique par le fait que ce type de déménagement est souvent associé à un départ vers la grande périphérie (maisons plus rares dans le centre et prix plus accessibles en périphérie pour accéder à la propriété). Ce constat se vérifie également pour les résidents des quartiers prioritaires qui décident de déménager (tableau 6).

Tableau 6

Distance médiane parcourue par les habitants des quartiers prioritaires lors de leur déménagement (en km)

Caractéristiques du logement et des individus habitant en 2015 en quartier prioritaire, avant et après déménagement	Après déménagement en 2016				
	Locataires		Propriétaires		Ensemble
	Hors logement social	Logement social	Appartement	Maison	
Locataires					
Hors logement social	1,9	2,1	2,0	11,6	2,3
Logement social	6,3	1,0	2,7	7,2	2,1
Propriétaires occupant					
Appartement	5,7	3,5	1,5	7,3	4,6
Maison	6,0	2,3	3,3	5,1	4,1
Ensemble	4,0	1,2	2,3	7,8	2,2

Source : Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : un individu résidant dans un appartement en logement social en quartier prioritaire et qui déménage pour une autre location mais dans le parc privé parcourt en moyenne 6,3 km, et 7,2 km s'il devient propriétaire d'une maison.

Le bénéfice d'un logement social semble également jouer sur les distances parcourues lors d'un déménagement. Ainsi, lors d'une mobilité au sein du parc social, la distance médiane parcourue est plus courte que celle réalisée pour une mobilité hors parc social (1 km contre 1,9 km). Et, lorsque l'on quitte le parc social ou qu'on y rentre, les distances parcourues sont plus longues, respectivement 6,3 et 2,1 km. Ce phénomène peut s'expliquer par la présence plus importante de logements sociaux au sein ou à proximité immédiate des quartiers prioritaires.

Ainsi, les locataires des quartiers prioritaires qui quittent ces quartiers lors de leur mobilité parcourant une distance deux fois plus faible s'ils rejoignent le parc social que s'ils en sortent (tableau 7). Ceci est sans doute le résultat d'un effet de rétrécissement des choix possibles de localisation au sein du parc social en comparaison de ceux du parc privé plus uniformément réparti de façon générale, mais aussi d'« effet de bord », le parc social débordant des frontières du quartier prioritaire où l'on est déjà locataire (cartes 1).

Tableau 7

Distance médiane parcourue par les locataires des quartiers prioritaires lors de leur déménagement (en km)

Distance médiane (km)		Après déménagement en 2016			
		Situation vis-à-vis des quartiers prioritaires (QPV)			
Type de logement des individus habitant en 2015 en quartier prioritaire et localisation en QPV ou en dehors après déménagement		Reste en QPV		Quitte les QPV	
		Hors logement social	Logement social	Hors logement social	Logement social
Avant déménagement En 2015	Hors logement social	0,2	1,4	6,5	3,8
	Logement social	2,2	0,3	6,9	3,0

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Note de lecture: un individu locataire dans un appartement du parc social en quartier prioritaire et qui déménage hors quartier prioritaire en quittant le parc social parcourt 6,9 km.

Les distances parcourues par les autres habitants des unités urbaines environnantes sont globalement comparables à celles de leurs voisins des quartiers prioritaires. Elles

sont un peu plus élevées, mais manifestent la même sensibilité aux facteurs comme le logement social ou l'accession à la propriété (tableau 8).

Tableau 8

Distance médiane parcourue par les autres habitants des unités urbaines environnantes lors de leur déménagement (en km)

Caractéristiques du logement des autres habitants des unités urbaines environnantes avant et après déménagement		Après déménagement en 2016				Ensemble
		Locataires		Propriétaires		
		Hors logement social	Logement social	Appartement	Maison	
Locataires						
	Hors logement social	3,4	2,6	2,3	9,0	3,9
	Logement social	7,2	1,2	3,3	8,3	3,1
Propriétaires occupant						
	Appartement	5,0	3,7	1,2	6,4	4,0
	Maison	7,9	3,5	4,9	5,5	6,1
Ensemble		4,5	2,1	2,4	7,7	4,0

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine.

Note de lecture: un individu résidant dans un appartement en logement social d'un environnement urbain et qui accède à la propriété d'une maison parcourt 8,3 km s'il déménage.

Entrées et sorties des quartiers prioritaires contribuent à modifier les niveaux de vie médians⁴

4. Voir encadré 3.
5. On étudie ici l'écart entre le niveau de vie médian des partants et le niveau de vie médian des habitants du quartier. La médiane est préférée à la moyenne car c'est une valeur centrale plus robuste à des données individuelles s'écartant fortement de la moyenne.
6. Pour au moins la moitié d'entre eux, puisque l'on compare des médianes.

Pour apprécier dans quelle mesure les mobilités des résidents modifient la composition sociale au sein des quartiers prioritaires, il est possible de comparer le niveau de vie

des personnes venant emménager dans un quartier prioritaire avec celui des résidents déjà installés ou qui en partent.

Les migrations résidentielles vers les quartiers prioritaires sont, le plus souvent, le fait de populations plus pauvres que celles qui y résident et que celles qui en partent

Le niveau de vie médian⁵ des partants d'un quartier prioritaire est généralement supérieur à celui des résidents du quartier⁶. Ce constat peut être fait dans la quasi-totalité des quartiers prioritaires, soit 1 031 sur les 1 293 étudiés. Ces 1 031 quartiers prioritaires représentent 90 % de la population des quartiers (tableau 9).

Si l'on se place du côté des arrivées, les habitants s'installant dans un quartier prioritaire sont plus pauvres que les habitants déjà ins-

tallés. Cette situation concerne 816 quartiers prioritaires représentant un poids dans la population des quartiers prioritaires de 54,8 %. Certains quartiers, à la croisée des deux situations précédentes, enregistrent à la fois des arrivées de mobiles ayant un niveau de vie plus pauvre que leurs résidents et le départ d'habitants au niveau de vie plus élevé. 624 quartiers prioritaires pesant près de 47 % de la population totale des quartiers prioritaires sont dans cette situation.

Tableau 9

Répartition des quartiers prioritaires* étudiés selon que les partants et les arrivants ont un niveau de vie supérieur ou inférieur à celui des habitants du quartier

		Niveau de vie des arrivants		Total
		supérieur	inférieur	
		oui	non	
Niveau de vie des partants supérieur	oui	407	624	1 031
Niveau de vie des partants inférieur	non	70	192	262
	Total	477	816	1 293

* Champ des quartiers prioritaires, voir encadré 2.

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Note de lecture: 624 quartiers prioritaires de France métropolitaine sont dans une situation où les personnes qui quittent leur territoire ont un niveau de vie supérieur à celui des personnes qui y résident, et où ceux qui arrivent dans leur territoire ont un niveau de vie inférieur ou égal à celui des personnes qui y résident. Ces 624 quartiers ont une population d'environ 2,076 millions d'habitants.

À l'opposé, dans 70 quartiers prioritaires, les arrivants ont un niveau de vie supérieur – et les partants un niveau de vie inférieur – aux résidents qui y sont installés. Ils se répartissent sur l'ensemble des régions françaises, Corse et Pays de la Loire exceptés. Pour les autres régions métropolitaines, ils représentent entre 3 et 8 % de leurs quartiers prioritaires, leur part montant jusqu'à 12 % en Bourgogne-Franche-Comté. Leur répartition en termes de cadre de vie (typologie de l'ONPV) est identique à celle

des autres quartiers prioritaires et ils ne sont ni systématiquement plus riches ou plus pauvres que les autres quartiers prioritaires en termes de niveau de vie de leurs habitants.

En revanche, ils sont en règle générale plus petits en nombre d'habitants. On les retrouve ainsi plus fréquemment dans les régions qui ont des tailles de quartier plus faibles (typiquement Hauts-de-France ou Bourgogne-Franche-Comté). Ils sont donc très peu présents en Île-de-France.

L'impact des migrations résidentielles sur le niveau de vie des quartiers est cependant différencié selon le type de quartier

Les éléments précédents peuvent être déclinés selon la typologie relative au «cadre de vie» (**graphique 3**) ce qui fait apparaître des distinctions importantes selon les classes concernées.

Dans le groupe des «centres anciens» et des «quartiers périphériques de petites adresses», un tiers des quartiers prioritaires accueille une population plus pauvre et voit une population plus «aisée» les quitter. À l'inverse, plus d'un sur dix accueille une population de niveau de vie plus élevé et voit une population plus défavorisée s'en aller.

À l'inverse, le second groupe, composé des trois autres catégories, a une configuration très homogène et plus défavorable. Plus de la moitié de leurs quartiers prioritaires attirent des personnes plus pauvres que les habitants eux-mêmes et le niveau de vie médian des partants est supérieur à celui des résidents.

Dans ce groupe, la catégorie des «quartiers HLM de banlieue éloignée» est celle dont la configuration est la plus marquée par l'importance des flux d'arrivants plus pauvres et de partants plus aisés que les habitants installés dans le quartier prioritaire. Elle concerne tout particulièrement l'unité urbaine de Paris, territoire qui concentre les deux tiers des quartiers de cette classe, en métropole, et qui possède ainsi près des trois-quarts (72 %) de l'ensemble de ses quartiers classés comme «quartiers HLM de banlieue éloignée».

Un nombre assez important de quartiers prioritaires se trouvent dans des situations intermédiaires par rapport à celles examinées précédemment (**graphique 1**): les partants sont plus riches que les habitants du quartier prioritaire tout comme les arrivants, ou symétriquement, dans certains quartiers, les arrivants et les partants sont plus pauvres. Dans ces cas, un examen spécifique, quartier par quartier, serait nécessaire pour trancher sur l'effet «bénéfique» ou non des migrations résidentielles. Il faudrait examiner, d'une part le solde des arrivants et des partants et, d'autre part, l'importance respective de leurs écarts de niveau de vie avec les habitants non mobiles du quartier.

Dans tous les cas, il faut prendre soin de préciser la situation que l'on souhaite caractériser du point de vue de l'effet-riche possible des migrations résidentielles, celle du quartier prioritaire ou celle des individus. Par exemple, s'agissant du cas d'habitants plus aisés qui partent du quartier, cette situation peut être jugée pénalisante pour le quartier prioritaire, mais en même temps interprétée comme un effet bénéfique de celui-ci sur la trajectoire sociale des individus qui partent. Dans cette étude, les données, par leur manque de profondeur historique, ne permettent pas de discerner l'effet du quartier prioritaire sur l'évolution des niveaux de vie des mobiles.

Graphique 3
Répartition
des quartiers
prioritaires selon
que les partants
et les arrivants
des quartiers
ont un niveau
de vie supérieur
ou inférieur
(+/-) à celui des
habitants
de ces quartiers



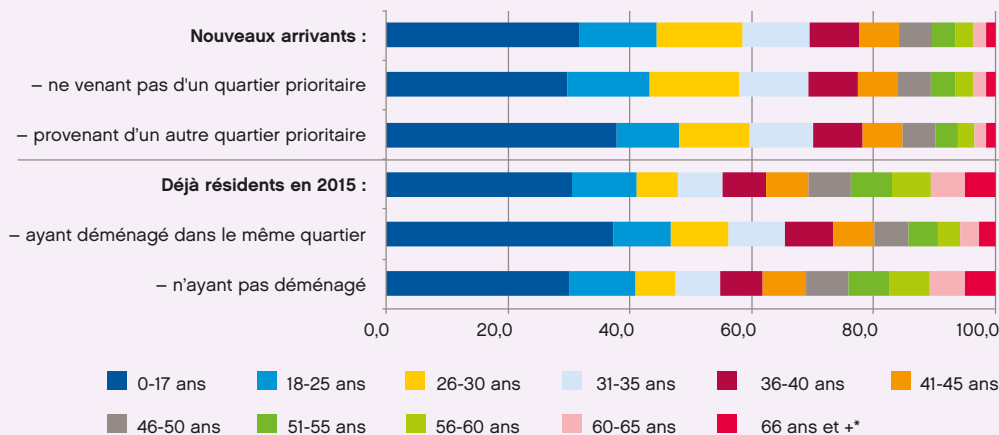
Source : Fidéli 2016-2015, Insee.

Note de lecture : les surfaces des rectangles dans le graphique représentent le nombre de quartiers prioritaires de chaque cadre de vie, selon qu'ils appartiennent à telle ou telle configuration relative à l'impact des migrations résidentielles sur le niveau de vie des quartiers prioritaires. Par exemple, sur les 340 quartiers prioritaires du cadre de vie «HLM de petites UU», 177 d'entre eux (la surface) relèvent de la configuration la plus défavorable, soit 52 % des quartiers de ce cadre de vie (à lire sur l'axe des ordonnées).

Des arrivants plus jeunes dans les quartiers prioritaires, donc plus pauvres ?

L'analyse des niveaux de vie des personnes mobiles est souvent influencée par la structure par âge. Les nouveaux arrivants dans les quartiers prioritaires sont, en effet, plus jeunes que la population résidente : ainsi, près de 70 % des nouveaux arrivants ont moins de 35 ans en moyenne alors que seulement 55 % de la population du quartier est en dessous de cet âge, soit 15 points d'écart (graphique 4).

Dans ces conditions, l'arrivée de personnes avec un niveau de vie plus faible dans les quartiers prioritaires pourrait être imputable à la jeunesse des arrivants. La comparaison des niveaux de vie des arrivants et des résidents des quartiers prioritaires conduit, cependant, à rejeter cette hypothèse. En effet, si les nouveaux arrivants ont un niveau de vie légèrement plus faible (12669 €, contre 12844 €), ce n'est pas à cause des arrivants



Graphique 4
Structure par âge des arrivants dans les quartiers prioritaires en comparaison des résidents

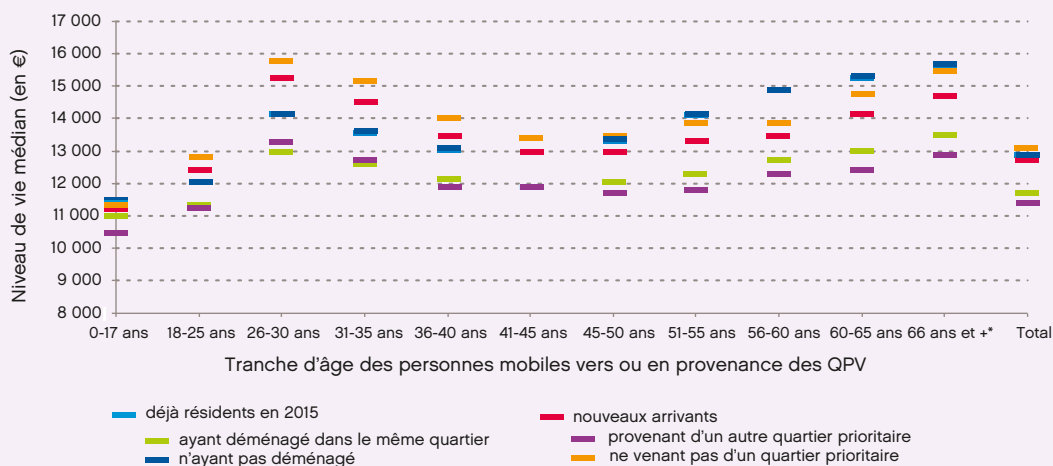
Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Champ: France métropolitaine, (rappel sont exclus les 70 ans et plus, cf. encadré 2).

Note de lecture: en 2016, 10,7 % des habitants des quartiers prioritaires, déjà résidents en quartiers prioritaires en 2015 (y ayant déménagé ou non), étaient âgés de 18 à 25 ans.

plus jeunes (graphique 5). Ces derniers, au moins pour ceux entre 18 et 45 ans, ont, en effet, à la fois un niveau de vie supérieur à leurs homologues du même âge déjà résidents en quartiers prioritaires, mais aussi supérieur à certains des autres arrivants plus âgés et, enfin, assez souvent aussi supérieur au niveau de vie de certains résidents déjà installés dans les quartiers et plus âgés qu'eux.

Cette population des nouveaux venus jeunes (18-35 ans) jouerait donc en sens inverse de l'effet global des arrivants sur le niveau de vie. Elle est plutôt facteur « d'enrichissement » pour les quartiers prioritaires; même si elle ne concerne pas suffisamment de personnes et n'est pas suffisamment importante pour renverser la tendance générale.



Graphique 5
Niveaux de vie médians des habitants des quartiers prioritaires en 2016* selon leur âge et la mobilité effectuée

* Sur le champ de cette étude.

Source: Fidéli 2016-2015, Insee.

Note de lecture: le niveau de vie médian des personnes âgées de 31 à 35 ans dans les QPV est de 13500 € lorsqu'elles étaient résidentes dans ce QPV un an auparavant (que ce soit dans le logement considéré ou dans un autre logement du QPV), alors que le niveau de vie médian des personnes de la même tranche d'âge qui arrivent dans le quartier est supérieur et s'élève à 14500 €. Sur ces dernières, si elles proviennent d'un autre quartier, leur niveau de vie est plus faible que si elles viennent d'ailleurs (12700 € contre 15000 €).

7. C'est-à-dire en euros courants sans considérer les différences spatiales de prix entre régions ou zones urbaines, en particulier ceux du logement.

Les migrations résidentielles qui contribuent négativement au niveau de vie des habitants des quartiers prioritaires (par l'arrivée de personnes plus pauvres) concernent donc plutôt des arrivants de plus de 45 ans et les jeunes de moins de 18 ans (a priori les enfants des premiers).

Cette situation d'un effet «jeunes actifs» positif sur les niveaux de vie des populations rele-

vée au niveau global se retrouve également dans une majorité de quartiers. Elle n'est donc pas le résultat de quelques quartiers pesant sur la tendance générale, en particulier celle de la situation des quartiers en Île-de-France, nombreux, peuplés et avec un niveau de vie nominal supérieur⁷ aux autres régions métropolitaines.

Conclusion

Les taux de mobilité mesurés grâce à la nouvelle source statistique Fidéli semblent indiquer, en première approche, un comportement très proche entre les résidents des quartiers prioritaires et ceux de leur environnement urbain : environ une personne sur huit est mobile. Cependant, les nombreux déterminants de la mobilité résidentielle – âge, événements familiaux, recherche d'emploi, revenus, parc social... – peuvent influencer de manière différenciée sur les trajectoires des résidents des quartiers prioritaires et sur celles de leurs voisins. Les habitants des quartiers prioritaires occupant un logement social déménagent moins souvent et, quand ils le font, ils demeurent majoritairement dans le parc social. Les distances parcourues s'en

ressentent avec des distances médianes plus faibles lors des déménagements des habitants issus des quartiers. Enfin, les flux sortants ou entrants des/vers les quartiers prioritaires ont des effets différenciés selon les types de quartiers. Les quartiers de type «quartiers HLM de banlieue éloignée», majoritairement situés dans l'unité urbaine de Paris, enregistrent des arrivées de personnes plus pauvres que celles qui les quittent.

L'analyse réalisée grâce à la base Fidéli qui ne porte que sur les flux enregistrés sur une année, ne permet de capter qu'une partie des mobilités. Des mesures sur plus longue période (cinq ans, dix ans) pourraient sans doute apporter des enseignements et des éclairages complémentaires.

Bibliographie

BACCAÏNI B., «Les flux migratoires interrégionaux en France depuis 50 ans», *Population*, n°1, pp. 143-160, 2007.

BACCAÏNI B., GARNIER M., «La mobilité résidentielle : tendances récentes et obstacles», *Cahiers français*, n°402, pp. 33-42, 2018.

LEBEAUPIN F., «La population ayant emménagé dans un logement en Zus entre 2004 et 2009», Insee, *in Rapport Onzus 2012*, 2012.

ENCADRÉ 1 – LA BASE FIDÉLI (INSEE)

La base Fidéli (Insee) est le résultat d'une exploitation et de retraitements à des fins statistiques des fichiers fonciers et fiscaux de l'administration fiscale. Cette base contient la quasi-totalité des individus assujettis à au moins l'un des deux impôts suivants : taxe d'habitation et/ou impôt sur le revenu. Dès lors, des caractéristiques générales sur le logement (type de logement, nombre de pièces, par ex.) et la composition familiale (type de famille, âges des individus) sont disponibles deux années de suite.

Les travaux statistiques consistent à définir des règles de gestion, de traitement d'anomalie ou parfois de discordance sur les enregistrements de ces fichiers administratifs pour aboutir :

- à une base plus ramassée en nombre de fichiers,
- avec une consolidation de doublons, ceux-ci étant nécessaires à une gestion administrative et fiscale départementale mais invalidant pour des exploitations statistiques,
- et à assurer une complète correspondance entre logement x individu x foyer fiscal x millésime, afin de décrire des lieux de résidence et leurs changements (mobilités) entre deux années successives.

Ces fichiers proposent donc deux niveaux d'observation fins : l'individu et le logement, ainsi que les ménages d'appartenance avant et après mobilité (i.e. ensemble des personnes partageant le même logement), qui peuvent facilement être reconstruits. Ces fichiers sont conçus par des travaux d'étude et n'ont pas vocation à servir de panel en raison du caractère statistique du rapprochement opéré entre fichiers, qui entraîne mécaniquement une attrition.

Le premier millésime de la source à avoir vu le jour est 2014/2015. Mais, à l'infracommunal, c'est le millésime 2015/2016 qui permet d'assurer le point de départ le plus robuste, en raison de l'interprétation beaucoup plus fine des adresses des logements qui y est opérée avant de leur affecter des coordonnées fines xy.

ENCADRÉ 2 – LE CHAMP DES DONNÉES UTILISÉES DANS CETTE ÉTUDE ET LEURS LIMITES

La géographie

Le champ géographique retenu dans cette étude est constitué des unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), hormis les unités urbaines des départements d'outre-mer (Dom).

La géolocalisation des données pour les Dom par l'Insee n'est pas encore assez assurée pour produire des résultats à partir du fichier 2015/2016.

Sur les 1296 quartiers prioritaires de la métropole, trois de petite taille ont été écartés pour des raisons liées à la fiabilité de leurs données.

Les habitants et les logements

Les habitants et les logements suivis dans cette étude sont ceux présents durant les deux années 2015 et 2016.

Les habitants de plus de 70 ans n'ont pas été retenus dans cette étude sur les localisations. En effet, sur ce champ, les départs en maison de retraite ou en EHPAD d'individus mariés ou pacsés ne sont pas systématiquement associés à un changement de localisation fiscale, et les analyses de mobilité pourraient en être affectées.

Pour la même raison la connaissance dans Fidéli de la localisation de certaines populations selon les modalités de leur relogement ajoute de l'imprécision : par exemple, les étudiants décohabitent du foyer familial en rejoignant une résidence universitaire.

ENCADRÉ 3 – DÉFINITIONS ET INDICATEURS UTILISÉS

Le taux de mobilité est mesuré par la part des personnes ayant changé de résidence principale entre 2015 et 2016, rapportée à la population de la zone concernée en 2015.

L'environnement urbain désigne la partie de l'unité urbaine hormis le territoire du quartier prioritaire. Les habitants de l'environnement urbain sont donc les habitants des autres quartiers de l'unité urbaine englobant des quartiers prioritaires considérés.

Le niveau de vie correspond conventionnellement au revenu disponible (RD) du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Ces unités de consommation sont déterminées par une échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus du ménage, et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie obtenu est attribué à chaque individu d'un même ménage: chaque membre du ménage a ainsi le même niveau de vie.

ENCADRÉ 4 – L'APPROCHE DU LOGEMENT SOCIAL DANS L'ÉTUDE

La base Fidéli a été enrichie d'une information sur le caractère «social» du logement occupé qui résulte de l'apport de deux sources d'information. La première est le Répertoire sur le parc locatif social (RPLS) qui permet d'associer des «grappes de logements» à des bailleurs sociaux. La seconde provient du fichier foncier de l'administration fiscale qui recense, entre autres, les bénéficiaires d'exonération de taxe foncière. Cette dernière permet de cibler celles concernant les bailleurs sociaux.

La combinaison de ces informations permet d'identifier les bailleurs sociaux et leurs logements ont, ainsi, pu être identifiés comme «sociaux» dans la base Fidéli. Ainsi, parmi les différentes approches du «logement social», celle retenue dans Fidéli agrège l'ensemble des logements des organismes d'habitation à loyer modéré (HLM) et des sociétés d'économie mixte (SEM). La partie minoritaire de leur parc hors conventionnement social n'a pas été isolée.



© Pierre-Yves Brunaud / CAUE 69 / Pictur'art, Villeurbanne

39 % des personnes
ayant connu
un changement familial
en cours d'année
ont l'intention
de déménager.



Mobilité résidentielle et politique de la ville : le point de vue des habitants

PASCAL DIEUSAERT ET MARIE SALA
CGET – ONPV

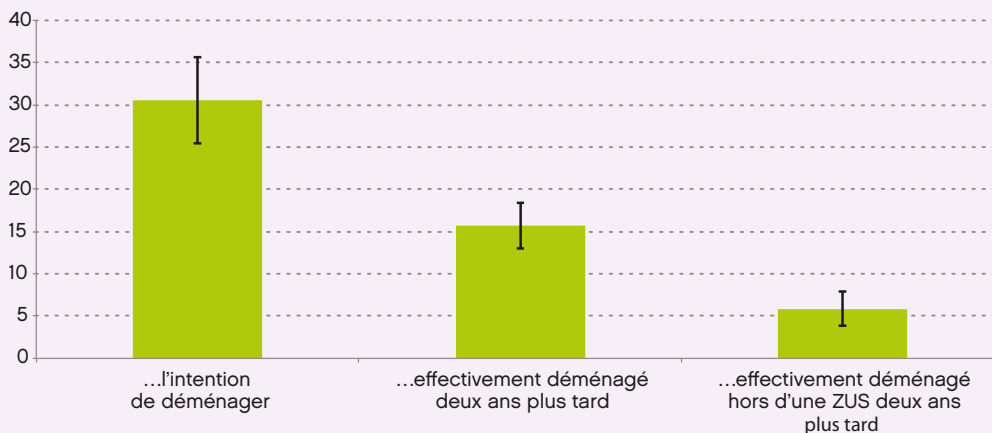
En 2012, 30 % des individus résidant en Zus comptaient déménager au cours des 12 mois suivant l'enquête. Deux ans plus tard, 16 % ont effectivement déménagé mais seulement 6 % l'ont fait hors d'une zone urbaine sensible. Un logement considéré comme trop petit constitue la principale raison d'une intention de déménagement. En outre, les jeunes et les individus se sentant en insécurité dans leur quartier ont sensiblement plus souvent l'intention de déménager. C'est également le cas des parents d'élèves insatisfaits de la qualité des établissements scolaires situés à proximité de leur domicile. Aussi, les ménages qui ont effectivement déménagé sont en moyenne plus jeunes, et leur situation financière est plutôt favorable. La destination des individus mobiles dépend surtout de leur sexe et de leur appréciation du quartier d'origine : les femmes, lorsqu'elles déménagent, restent plus fréquemment dans une zone urbaine sensible, et les personnes qui ont une mauvaise opinion de leur quartier d'origine sont plus susceptibles de déménager hors d'une Zus.

Le panel Politique de la ville (PPV) (**encadré**) a permis de recueillir des informations sur la mobilité résidentielle des habitants des zones urbaines sensibles (Zus), mais également sur tout un ensemble d'éléments subjectifs, allant du sentiment d'insécurité à la perception de la qualité des établissements scolaires. Cette étude propose de mettre en regard la perception des habitants et les mobilités résidentielles, en étudiant trois groupes qui se recoupent partiellement : les habitants des Zus qui souhaitent déménager, ceux qui déménagent et restent en Zus et, enfin, ceux qui déménagent pour habiter hors Zus.

Pour quelles raisons près d'un habitant sur trois a l'intention de déménager dans un avenir proche (**graphique 1**) ? En effet, la part des ménages qui souhaitent déménager est deux fois plus importante en Zus qu'ailleurs¹. Deuxièmement, quels sont les facteurs qui favorisent ou qui, au contraire, pénalisent la concrétisation de ce projet de déménagement ? Enfin, où déménagent les résidents des Zus : restent-ils ou non en zone urbaine sensible ? Ce dernier point permettra notamment d'éclairer les dynamiques de population dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1. Source : Insee, enquête Logement 2013.

Part des habitants des Zus qui ont...



Graphique 1
Souhait
et situation
des habitants
des Zus
en matière de
déménagement

Sources : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Lecture : en 2012, 30 % des habitants des Zus avaient l'intention de déménager au cours des 12 mois suivant l'enquête. En prenant en compte l'erreur d'échantillonnage propre à l'enquête, cette part a 95 % de chance d'être comprise entre 25 % et 36 %.

LE PANEL POLITIQUE DE LA VILLE

Les rapports annuels successifs de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) rendaient compte de la situation des zones urbaines sensibles et de son évolution. En revanche, peu d'informations étaient disponibles sur les mobilités résidentielles dans ces quartiers. En particulier, on ne pouvait pas savoir si les populations qui bénéficiaient de la politique de la ville une année donnée restaient en Zus l'année suivante, ou si elles étaient massivement renouvelées. Pour pallier ce manque d'information sur les trajectoires des habitants des Zus, un suivi de cohorte a été mis en place, entre 2011 et 2014, par le secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV), la Caisse des dépôts (CDC), l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et le Plan urbanisme construction architecture (Puca). Les personnes interrogées dans le cadre du panel, qui habitaient toutes en Zus lors de la première interrogation, ont été suivies au cours des quatre années y compris lorsqu'elles déménageaient hors d'une zone urbaine sensible. L'échantillon du panel est représentatif de la population des 558 Zus situées intégralement dans les communes de plus de 10 000 habitants.

À chaque vague d'enquête, un échantillon de nouveaux répondants était interrogé afin de compenser l'attrition des ménages interrogés en vague précédente (ménages non retrouvés). Pour des questions de taille d'échantillon, la présente étude analyse les résultats des vagues deux à quatre (soit de 2012 à 2014). L'échantillon initial de 2011, considéré comme trop faible après la collecte, a été agrandi à partir de 2012. Le nombre de personnes interrogées en 2011 est ainsi, comparativement aux autres vagues, sensiblement plus restreint. Si chaque ménage non retrouvé d'une année sur l'autre a été remplacé par un autre, l'attrition inter-vague enregistrée conjuguée à ces plus faibles effectifs rend trop fragile une exploitation statistique longitudinale à partir de la première vague d'enquête. Aussi, sur la période 2012-2014, 2 300 individus ont été suivis et interrogés chaque année.

Dans ce panel, chaque ménage a été interrogé en deux temps : un référent a tout d'abord été interrogé sur l'ensemble des problématiques liées à son ménage (conditions de logement, perception du quartier, revenus et charges du ménage, intention de déménagement, etc.). Dans un second temps, chaque individu du ménage âgé d'au moins 16 ans était interrogé sur des

thématiques plus individualisables (situation par rapport à l'emploi, état de santé, implication associative, etc.). Dans cet article, toute réponse apportée sur le ménage par le référent a été imputée aux autres membres du ménage, même s'ils n'ont pas répondu eux-mêmes à la question proprement dite. Par exemple, si le référent indique une intention de déménagement pour son ménage, tous les individus du ménage sont considérés comme ayant l'intention de déménager, quelles que soient leurs caractéristiques.

Selon les vagues, entre 20 % et 30 % des individus suivis dans le cadre du panel étaient non-répondants lors de la vague suivante. Par définition, on ne peut donc pas savoir s'ils ont déménagé entre les deux vagues. C'est pourquoi cette étude se concentre sur les opinions et les caractéristiques des habitants des Zus et leurs liens avec la mobilité résidentielle, plus que sur le calcul précis de la part des habitants des Zus qui déménagent. Si ce chiffre est présenté ici à titre d'information, les intervalles de confiance sont également mentionnés pour prendre en compte l'aléa lié à l'échantillonnage et à la non-réponse. Par ailleurs, la troisième partie de cette étude, qui porte sur les destinations des ménages mobiles, est succincte du fait du faible nombre d'individus dans l'échantillon qui ont déménagé hors d'une zone urbaine sensible (seulement 126 individus) : étant donnée cette faible taille du sous-échantillon, les croisements effectués ne peuvent pas être trop fins.

Depuis 2014, une nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur, entraînant la suppression des zones urbaines sensibles. Le panel Politique de la ville n'est pas représentatif des nouveaux quartiers prioritaires. Néanmoins, toutes les Zus présentes dans l'échantillon du panel font partie de la nouvelle géographie prioritaire.

L'intention de déménager est fonction du profil des habitants des Zus et de leur perception de leurs conditions de vie

Une volonté de déménager plus importante chez les plus jeunes habitants des Zus

La population des ménages qui ont l'intention de déménager au cours des 12 mois suivant l'enquête (30 % des ménages, en 2012) diffère assez sensiblement de la population des ménages qui n'ont pas cette intention de déménagement (**tableau 1**). Ces individus vivent notamment dans des ménages plus grands : en moyenne, ils comprennent 3,6 personnes, contre 3,3 pour la population des ménages sans intention de déménager. Ce constat s'explique par la plus forte présence d'enfants de moins de 16 ans dans le ménage : 1,3 personne, contre 0,9 pour les autres ménages. Par ailleurs, en Zus comme ailleurs, l'intention de déménagement fait souvent suite à un changement dans la composition familiale, c'est-à-dire à l'arrivée et/ou au départ d'un membre du ménage : 23 % de la

population des ménages souhaitant déménager a connu un tel changement l'année précédant l'enquête, contre 14 % de la population des autres ménages.

En outre, 92 % de la population des ménages qui ont l'intention de déménager sont locataires, contre 73 % de la population des autres ménages. On retrouve ici un constat valable à l'échelle nationale, à savoir que les propriétaires sont plus sédentaires quant à leur résidence principale².

L'intention de déménager reflète globalement la situation des ménages : plus la situation personnelle et professionnelle des personnes qui les composent est pérenne, moins les intentions de déménager sont prononcées. De fait, les intentions de mobi-

2. «Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants», P. Delance et B. Vignolles, *Les conditions de logement en France*, Insee, 2017.

Tableau 1

Caractéristiques des individus composant les ménages ayant l'intention de déménager

	Individus des ménages qui ont l'intention de déménager	Individus des ménages qui n'ont pas l'intention de déménager
Nombre de personnes dans le ménage	3,6	3,3
Nombre de personnes de moins de 16 ans dans le ménage	1,3	0,9
Part des locataires (en %)	92	73
Changement dans la composition du ménage au cours de l'année passée (en %)	23	14

Source : panel Politique de la ville, 2012.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

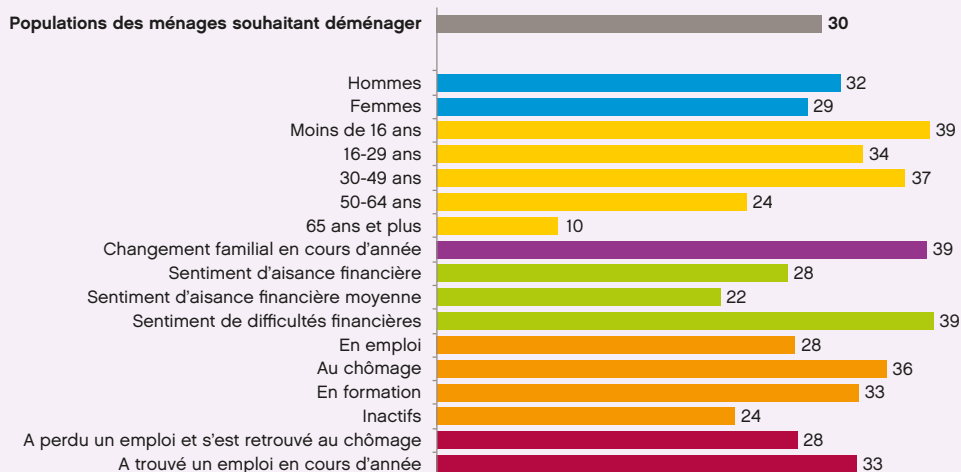
Lecture : en 2012, 92 % de la population des ménages ayant l'intention de déménager dans les 12 mois suivant l'enquête étaient locataires, contre 73 % de la population des ménages n'ayant pas l'intention de déménager.

lité diminuent sensiblement après 50 ans³, période à partir de laquelle la situation personnelle est davantage fixée.

Ainsi, 30 % des personnes de moins de 50 ans appartiennent à un ménage souhaitant déménager, contre 10 % des personnes de plus de 65 ans (graphique 2). De plus, 39 % des personnes vivant dans un ménage ayant connu un changement familial en cours d'année (constitution, agrandissement ou séparation notamment) manifestent l'intention de déménager. L'absence de sentiment d'aisance financière au sein du ménage

augmente également la volonté de déménagement des habitants des Zus : 39 % des personnes composant des ménages qui, financièrement, y «arrivent difficilement» ou «en faisant forcément des dettes» souhaitent déménager. Enfin, une situation professionnelle plus précaire tend à augmenter la volonté de déménagement : 28 % des personnes en emploi et 24 % des inactifs (hors étudiants) souhaitent déménager, contre 36 % des chômeurs. Un certain nombre d'entre eux seraient donc prêts à envisager une mobilité géographique pour trouver un emploi.

3. Réponse du ménage imputée aux personnes de plus de 50 ans qui le composent.



Graphique 2
Intention de déménagement des populations des ménages selon les caractéristiques et parcours des personnes qui les composent (en %)

Source : panel Politique de la ville, 2012.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

Lecture : en 2012, 30 % de la population des ménages avaient l'intention de déménager dans les 12 mois suivant l'enquête. Ils étaient 32 % chez les hommes et 29 % chez les femmes.

Les problèmes de logement justifient le plus souvent l'intention de déménager

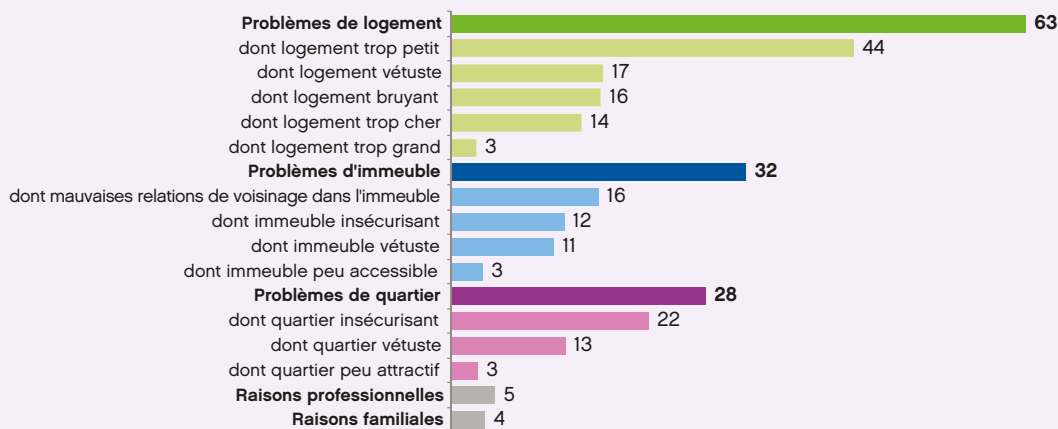
Deux membres sur trois des ménages ayant l'intention de déménager expriment un motif lié à leur logement, 32 % un motif lié à l'immeuble et 28 % au quartier⁴ (graphique 3). Plus précisément, parmi les multiples motifs possibles, 44 % des personnes déclarent vouloir déménager, entre autres, à cause d'un logement trop petit. Les Zus sont plus souvent touchées par un phénomène de suroccupation des logements. Ainsi, l'habitat en Zus est souvent inadapté: les logements de cinq pièces et plus y sont, en effet, plus rares que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes alors que les familles nombreuses sont surreprésentées⁵. Plus rarement, 17 % des habitants des Zus citent la vétusté de

leur logement, 16 % le bruit et 14 % le coût. En outre, la sécurité du quartier motive 22 % des cas de déménagement: il s'agit, certes loin derrière, de la deuxième raison la plus évoquée pour justifier d'une intention de déménagement. En ce qui concerne l'immeuble, les principaux motifs concernent les relations de voisinage (16 %) ou la sécurité (12 %). Les jeunes expriment plus fréquemment des raisons de déménager liées au quartier (37 %) ou à l'immeuble (40 %). Ils invoquent, en revanche, moins fréquemment un problème lié au logement (54 %). Les personnes de plus de 50 ans se démarquent, quant à elles, en citant plus fréquemment un problème lié à leur immeuble (43 %).

4. Le nombre de réponses possibles étant multiple concernant la question des motifs de déménagement, la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

5. «La population des zones urbaines sensibles» (2010), Chevalier C, Lebeau F., Insee Référence n°1328

Graphique 3 Principales raisons exprimées pour justifier l'intention de déménager (en %)



Source: panel Politique de la ville, 2012.

Traitements: CGET-ONPV.

Champ: zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

Lecture: en 2012, 63 % de la population des ménages justifiait son intention de déménagement par au moins un problème lié au logement: 44 % estimaient que celui-ci était trop petit, 17 % trop vétuste, 16 % trop bruyant, 14 % trop cher et 3 % trop grand (choix à réponses multiples).

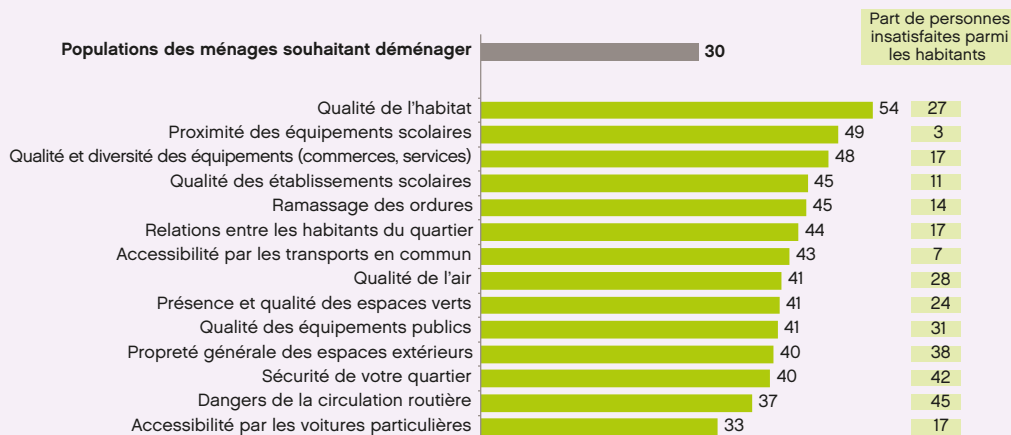
Les personnes souhaitant déménager sont souvent insatisfaites du niveau de sécurité de leur quartier

L'insatisfaction des ménages à l'égard de leur quartier fluctue fortement selon le critère pris en compte: seuls 11 % se déclarent insatisfaits de la qualité des établissements scolaires (beaucoup n'étant pas concernés) alors que 42 % sont mécontents de la sécurité du quar-

tier. Quel qu'en soit le motif, les insatisfaits de leur quartier expriment davantage l'intention de déménager que les personnes qui apprécient leur lieu de vie (graphique 4a): ainsi, un mécontent sur trois de l'accessibilité du quartier par les voitures souhaite déménager, jusqu'à un sur

deux de ceux se plaignant de la qualité de l'habitat. De façon générale, les insatisfactions liées aux établissements scolaires (qualité, proximité), augmentent fortement les velléités de déménagement. À l'inverse, les insatisfactions liées à

la sécurité du quartier (routière ou non), davantage partagées par les habitants des zones urbaines sensibles, suscitent auprès des insatisfaits proportionnellement moins d'intention de déménagements.



Graphique 4a
Intention de déménager des ménages selon différents motifs d'insatisfaction de leur quartier (en %)

Source : panel Politique de la ville, 2012.

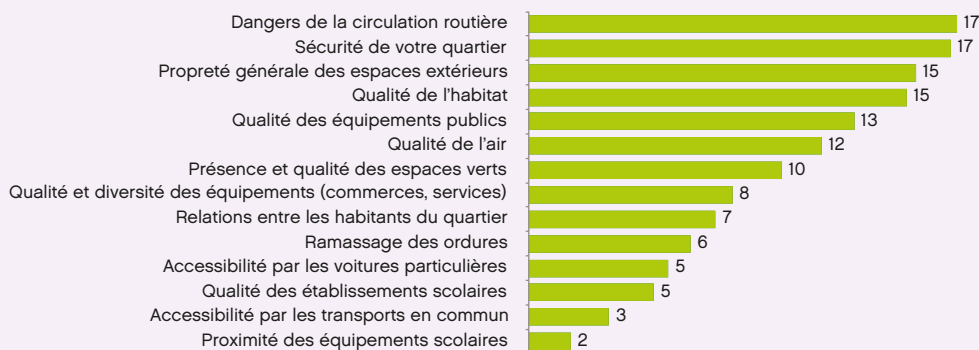
Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

Lecture : en 2012, 30 % de la population des ménages avaient l'intention de déménager dans les 12 mois suivant l'enquête. Pour les personnes se déclarant insatisfaites de la qualité de l'habitat du quartier (27 %), l'intention de déménagement atteint 54 %.

Pour autant, les mécontents de la sécurité du quartier ou de la circulation routière étant les plus nombreux, ils forment le gros des effectifs de la population des ménages ayant l'intention de déménager : 17 % des habitants des Zus sont insatisfaits de leur quartier en termes de sécurité et souhaitent déménager (graphique 4b). Un habitant sur six se déclare également insatisfait

de la sécurité routière et envisage un déménagement. Les mécontents de la qualité de l'habitat ou de la propreté des espaces extérieurs dans leur quartier viennent ensuite en termes d'intention de déménagement. En revanche, seules 5 % des personnes se déclarent insatisfaites des établissements scolaires de leur quartier et envisagent un déménagement.



Graphique 4b
Part de personnes insatisfaites de leur quartier selon différents critères et ayant l'intention de déménager (en %)

Source : panel Politique de la ville, 2012.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

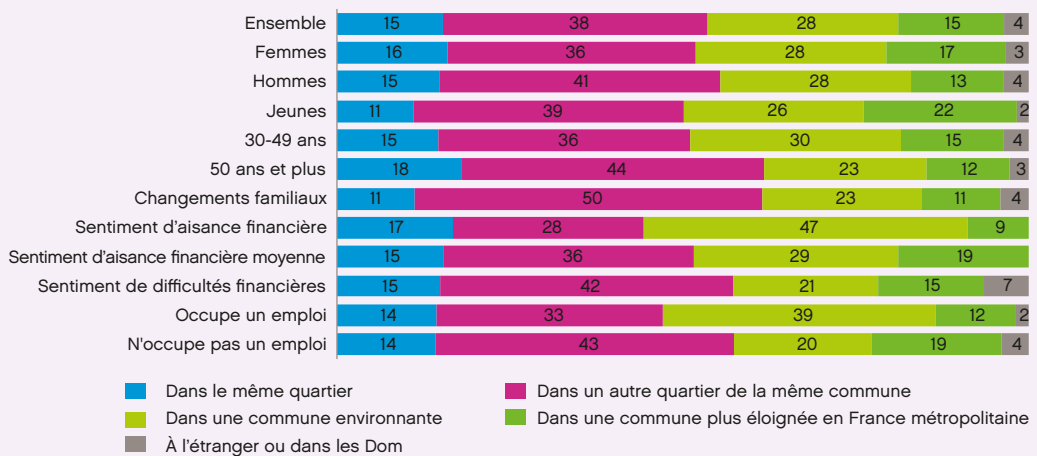
Lecture : en 2012, 45 % des personnes se déclaraient insatisfaites de leur quartier concernant la sécurité routière. Parmi ces personnes, 37 % avaient l'intention de déménager. Les personnes insatisfaites de la sécurité routière et qui souhaitent déménager représentent donc 17 % de l'ensemble des habitants.

Seules 15 % des personnes envisagent de déménager dans le même quartier

Dans près de la moitié des cas, les personnes des ménages souhaitant quitter leur domicile envisagent un déménagement hors de leur commune (47 %) (**graphique 5**). Les personnes âgées d'au moins 50 ans appartiennent davantage à des ménages souhaitant rester à proximité de leur logement actuel (62 %). À l'inverse, les jeunes de 16 à 29 ans envisagent plus souvent un déménagement plus éloigné, en particulier dans une autre commune de France métropolitaine non envi-

ronnante à leur quartier (22 %). Par ailleurs, les ménages relativement à l'aise financièrement expriment plus souvent des intentions de déménagement à l'extérieur de leur commune de résidence (56 %, contre 43 % pour les ménages s'estimant financièrement en difficultés). Enfin, 39 % des personnes occupant un emploi souhaitent déménager dans une commune environnante à la leur, contre 20 % de celles qui n'en occupent pas, qu'elles soient chômeuses ou inactives.

Graphique 5
Lieux de déménagement envisagés selon les caractéristiques des personnes composant les ménages ayant l'intention de déménager (en %)



Source : panel Politique de la ville, 2012.

Traitements : CGET-ONPV.

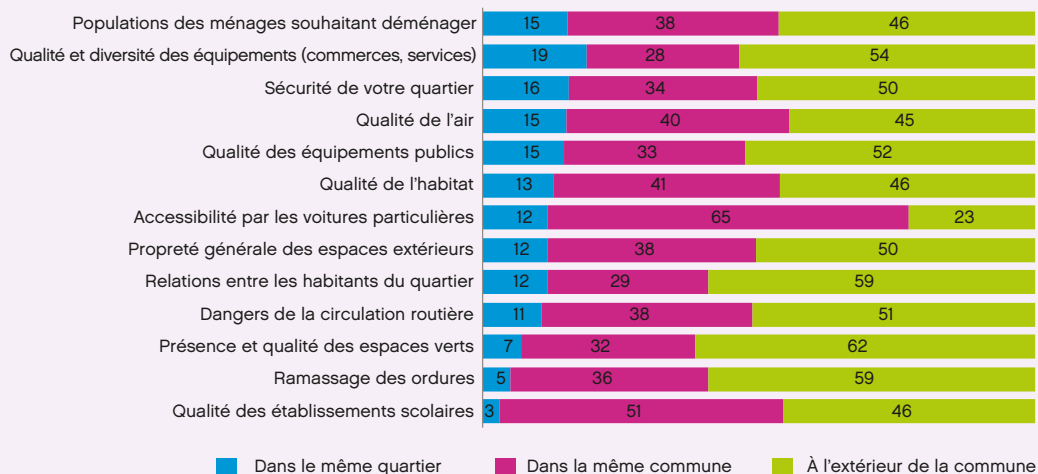
Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Lecture : en 2012, parmi les populations des ménages souhaitant déménager, 15 % souhaitent le faire dans le même quartier, 38 % dans la même commune, 28 % dans une commune environnante, 15 % dans une commune plus éloignée en France métropolitaine et 4 % dans les Dom ou à l'étranger.

Les personnes insatisfaites de la qualité des établissements scolaires de leur quartier et qui souhaitent déménager n'envisagent que très rarement de rester dans leur quartier (3 %). Ce choix peut marquer leur volonté de changer de sectorisation scolaire (**graphique 6**). Le sentiment d'un service de ramassage des ordures défaillant ou d'un aménagement des espaces

verts insatisfaisant, responsabilités perçues comme communales, augmente la volonté de déménager à l'extérieur de la commune (plus de la moitié des cas). En revanche, les personnes appartenant à un ménage ayant exprimé une insatisfaction à l'égard de la sécurité du quartier ne diffèrent pas spécifiquement des autres dans leur lieu de déménagement envisagé.

Graphique 6
Lieux de déménagement envisagés selon l'insatisfaction des personnes composant les ménages à l'égard de leur quartier (en % des ménages souhaitant déménager)



Source : panel Politique de la ville, 2012.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Lecture : en 2012, parmi les populations des ménages souhaitant déménager, 15 % souhaitent le faire dans le même quartier, 38 % dans la même commune, 46 % dans une commune environnante, 15 % dans une commune plus éloignée en France métropolitaine, ou dans les Dom ou à l'étranger. Parmi, les populations des ménages ayant exprimé une insatisfaction à l'égard de la sécurité de leur quartier et une intention de déménagement, 16 % souhaitent le faire dans le même quartier, 34 % dans la même commune et 50 % à l'extérieur de cette commune.

Les individus qui déménagent sont jeunes, ont une bonne situation financière et étaient insatisfaits de leur logement précédent

Au total, 16 % de la population des ménages des Zus a effectivement déménagé pendant la durée de l'enquête, entre 2012 et 2014. Cette

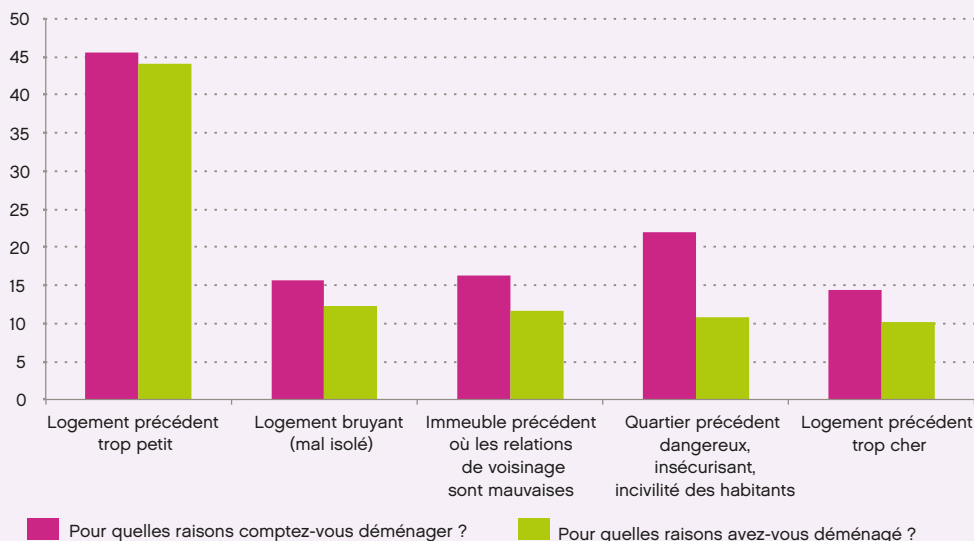
part s'élève à 31 % si on se restreint à ceux qui ont exprimé une intention de déménager en 2012.

L'insatisfaction vis-à-vis du logement, principal motif de déménagement

Les raisons invoquées par les ménages ayant effectivement déménagé sont globalement les mêmes que celles expliquant l'intention de déménager (graphique 7) : logement précédent trop petit (44 %) ou bruyant (12 %), immeuble où les relations de voisinages sont mauvaises (11 %) et logement trop cher (10 %).

Parmi les ménages ayant l'intention de déménager, le taux de déménagement effectif dépend du motif de déménagement invoqué : si 37 % de la population des ménages qui déclarent vouloir déménager en raison d'un logement trop petit ont effectivement déménagé deux ans plus tard, ce n'est le cas

Graphique 7
Raisons qui ont poussé aux déménagements effectifs (en % de la population des ménages ayant effectivement déménagé) et raisons d'intentions de déménagement (en % de la population des ménages ayant l'intention de déménager)



Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

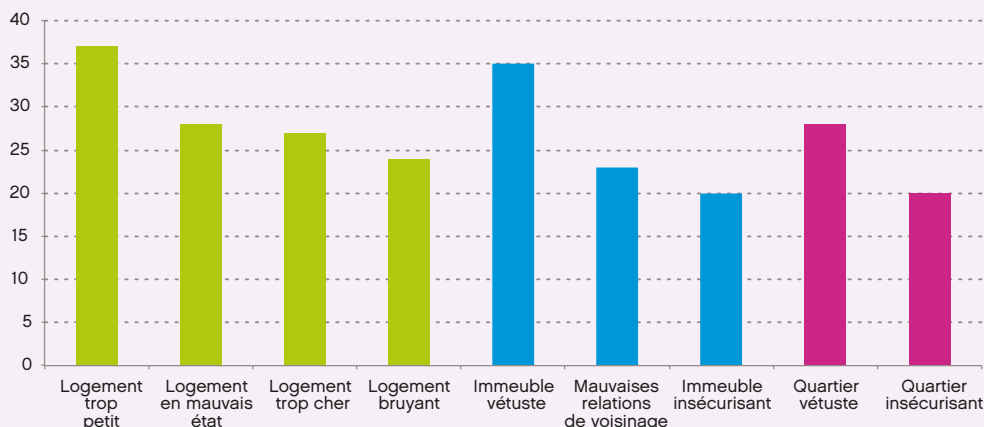
Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Lecture : 45 % de la population des ménages ayant l'intention de déménager citent un logement trop petit comme raison, de même que 44 % de la population ayant effectivement déménagé.

que de 20 % de ceux voulant déménager en raison du manque de sécurité de leur quartier (graphique 8). L'insatisfaction par rapport au logement est donc davantage susceptible de mener à un déménagement que l'insatisfaction vis-à-vis du quartier. Ce phénomène est à rapprocher des règles régissant les attribu-

tions de logements sociaux, prépondérants en Zus : la suroccupation des logements est un critère pris en compte dans les demandes de mutation au sein du parc social, davantage que d'autres critères comme l'insatisfaction vis-à-vis du quartier.

Graphique 8
Part de la population des ménages qui a effectivement déménagé selon le motif d'intention de déménagement (en %)



Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

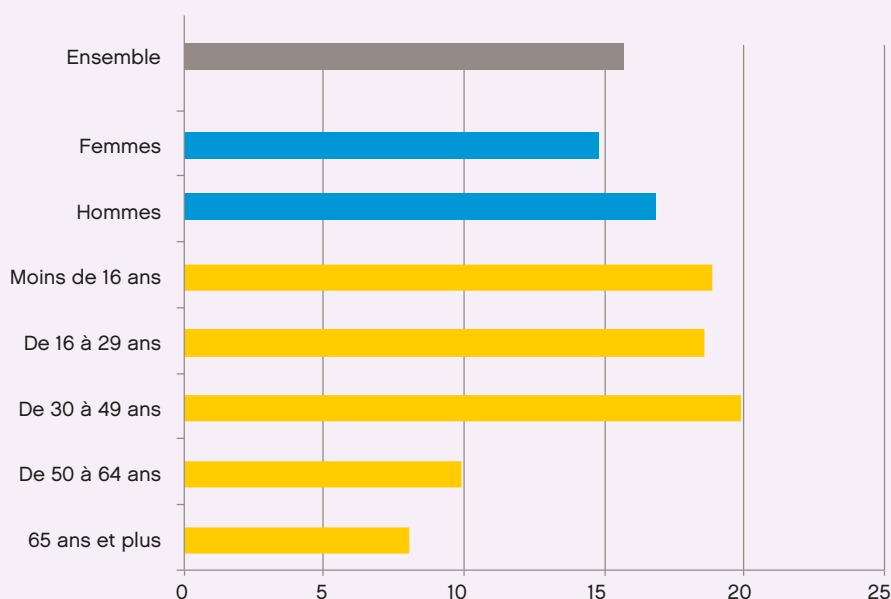
Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Lecture : 45 % de la population des ménages ayant l'intention de déménager citent un logement trop petit comme raison, de même que 44 % de la population ayant effectivement déménagé.

Les jeunes sont davantage mobiles

Les femmes et les hommes déménagent dans des proportions équivalentes : environ 16 % d'entre eux ont changé de logement entre 2012 et 2014 (**graphique 9**). En revanche, la mobilité résidentielle diminue nettement avec l'âge : au-delà de 50 ans, moins de 10 % des individus sont mobiles. Ce constat n'est

pas spécifique aux Zus. Ainsi, le profil des individus qui déménagent n'est pas très différent de celui des personnes qui ont l'intention de déménager : à partir du moment où l'on a l'intention de déménager, l'âge et le sexe ne semblent pas, en tant que tel, favoriser ou freiner les déménagements.



Graphique 9
Part des individus ayant déménagé, (en %)

Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

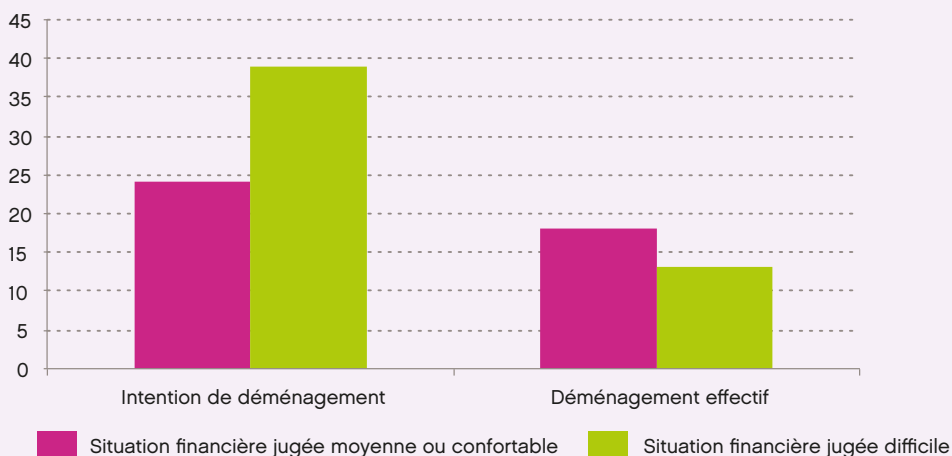
Lecture : 15 % des femmes ont déménagé entre 2012 et 2014, contre 17 % des hommes.

Les difficultés financières, un frein au déménagement

En revanche, la mobilité résidentielle semble bel et bien être liée au niveau de vie des individus : 18 % de la population des ménages qui considèrent s'en sortir financièrement ont déménagé au cours de l'enquête, contre 13 % de ceux qui considèrent leur situation financière difficile, et ce, alors que ces derniers sont plus nombreux à vouloir déménager (39 % ont l'intention de déménager, contre

24 % parmi les ménages qui ne déclarent pas de problèmes financiers, **graphique 10**). Les individus mobiles appartiennent donc à des ménages plus aisés que les individus qui n'ont pas déménagé. La population qui reste au sein des zones urbaines sensibles est donc plus précaire que celle qui déménage – quelle que soit la destination des ménages mobiles.

Graphique 10
Part de la population des ménages qui a l'intention de déménager et qui déménage effectivement selon la perception subjective de la situation financière (en %)



Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

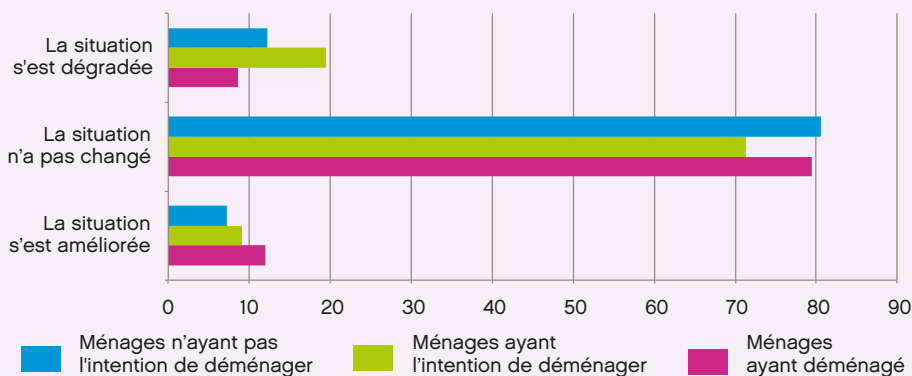
Lecture : 24 % de la population des ménages qui jugent leur situation financière moyenne ou confortable avaient l'intention de déménager en 2012, ils sont 18 % à avoir effectivement déménagé au cours de l'enquête.

L'appréciation de l'évolution de la situation du quartier n'influence pas la mobilité

La population des ménages qui a l'intention de déménager ne se distingue pas par son appréciation de l'évolution de son quartier d'origine. En revanche, les individus qui ont effectivement déménagé déclarent plus rarement que la situation de leur quartier s'est détériorée, et

plus souvent qu'elle s'est améliorée au cours des douze derniers mois (graphique 11). Autrement dit, parmi les ménages ayant l'intention de déménager, ce sont ceux qui ont une opinion positive de l'évolution de leur quartier d'origine qui sont les plus susceptibles de déménager

Graphique 11
Population des ménages selon leur appréciation de l'évolution de la situation du quartier d'origine et leur situation de mobilité résidentielle (en %)



Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10000 habitants.

Lecture : 12 % de la population des ménages n'ayant pas l'intention de déménager en 2012 considèrent que la situation de leur quartier s'est dégradée au cours des 12 mois précédant l'enquête, 81 % qu'elle n'a pas changé et 7 % qu'elle s'est améliorée.

effectivement. Ce phénomène est à rapprocher de la situation financière des ménages : plus leur situation financière est confortable, plus ils ont tendance à considérer que la situa-

tion de leur quartier s'est améliorée récemment. La situation financière des ménages influence probablement leur opinion sur la situation de leur quartier.

L'opinion sur le quartier révélateur de la destination des individus mobiles

Connaître le profil des habitants des zones urbaines sensibles qui déménagent ne renseigne que très partiellement sur l'évolution du peuplement de ces quartiers : si les habitants des Zus qui déménagent emménageaient tous en Zus, alors le peuplement de ces quartiers resterait inchangé. Si 16 % de la population des ménages a

connu au moins un déménagement au cours de l'enquête (donc entre 2012 et 2014), seuls 6 % (soit 37 % de ceux qui ont déménagé) ont déménagé hors d'une zone urbaine sensible au cours de ces trois années. Aussi, lorsqu'un habitant d'une zone urbaine sensible déménage, dans 63 % des cas, c'est pour s'installer de nouveau au sein d'une Zus.

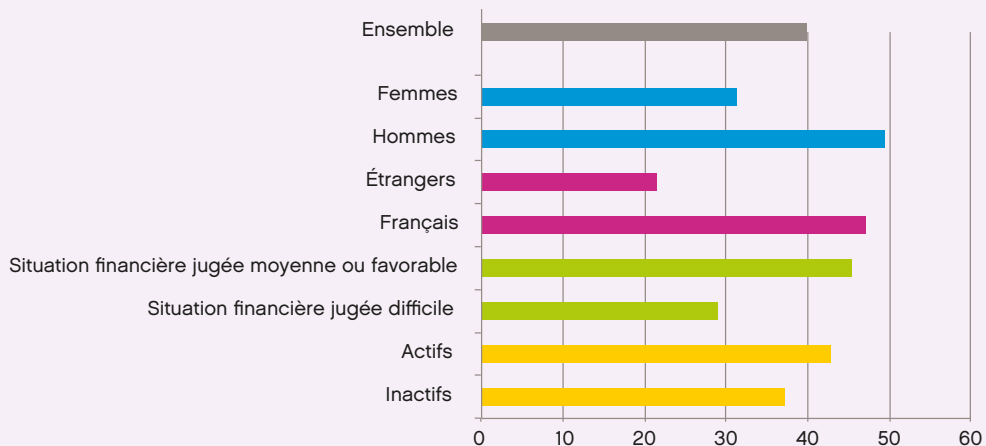
Les femmes restent plus souvent en Zus lorsqu'elles déménagent

La destination des résidents des Zus qui déménagent dépend étroitement de leur sexe : si la moitié des hommes emménagent hors Zus, ce n'est le cas que pour une femme sur trois (**graphique 12**). Ce phénomène n'est pas uniquement lié au plus faible taux d'activité des femmes : si les actifs déménagent davantage hors Zus que les inactifs, cette différence est trop faible pour expliquer l'intégralité de l'écart de destination entre les femmes et les hommes. Les personnes de nationalité étrangère déménagent également moins fréquemment hors de Zus. La prégnance des familles monoparentales dans les quartiers de la politique de la ville (un quart des familles sont monoparentales en Zus, contre 15 % dans les unités urbaines environnantes) pourrait expliquer, en partie, pourquoi les femmes sont moins

nombreuses à déménager hors Zus. En effet, il semble plus difficile de déménager hors d'une Zus dès lors qu'il y a des enfants dans le ménage : si 43 % des ménages sans enfant de moins de 16 ans déménagent hors Zus, ils ne sont que 31 % des ménages avec au moins un enfant.

La situation financière du ménage d'appartenance joue ici encore un rôle important : non seulement les ménages en difficulté déménagent moins que les autres, mais lorsqu'ils déménagent, c'est rarement pour aller hors d'une zone urbaine sensible. Les personnes en difficulté financière ont donc davantage tendance à rester en zone urbaine sensible, soit parce qu'elles ne déménagent pas – alors qu'elles en ont l'intention –, soit parce qu'elles déménagent et restent dans une zone urbaine sensible.

Graphique 12
Part des individus de plus de 15 ans qui emménagent hors d'une Zus parmi ceux qui déménagent d'une Zus (en %)



Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants, individus de plus de 15 ans.
Lecture : 31 % des femmes de plus de 15 ans ayant déménagé, l'on fait hors d'une zone urbaine sensible, contre 49 % des hommes.

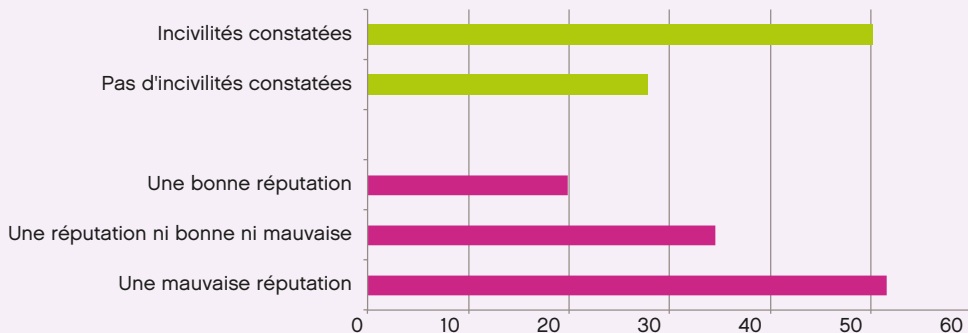
L'appréciation sur le quartier d'origine est révélatrice de la destination

Plus encore que les caractéristiques socio-économiques, le regard que portent les habitants sur leur quartier d'origine éclaire sur la destination des individus mobiles. Plus ces derniers estiment que leur quartier a une mauvaise réputation auprès de l'extérieur, plus ils sont susceptibles de déménager hors d'une Zus. De même, si les ménages ont récemment constaté des actes d'incivilité – comme des trafics, des dégradations ou incendies volontaires de véhicules ou d'équipements, ou des violences physiques – alors les individus qui

les composent seront davantage susceptibles de déménager hors d'une Zus que les autres (graphique 13).

Tout se passe comme si les habitants qui ont une mauvaise image ou une mauvaise expérience de leur quartier étendent cette appréciation à toutes les zones urbaines sensibles qui, plus que les nouveaux quartiers prioritaires, partagent un certain nombre de caractéristiques (grands ensembles, logement social prépondérant) et sont donc facilement identifiables.

Graphique 13
Part des individus qui déménagent hors d'une Zus parmi les individus qui ont déménagé, selon les incivilités constatées par leur ménage et selon la réputation qu'ils prêtent à leur quartier auprès des gens de l'extérieur (en %)



Source : panel Politique de la ville, 2012-2014.

Traitements : CGET-ONPV.

Champ : zones urbaines sensibles situées dans des communes de plus de 10 000 habitants, individus de plus de 15 ans.
Lecture : 50 % de la population des ménages qui ont déménagé et constaté des actes d'incivilités dans leur ancien quartier (incendies ou dégradations volontaires, trafics, violences physiques) sont partis hors d'une zone urbaine sensible, contre 28 % de celle qui n'a pas constaté d'incivilités.



© Michel Compagnon/CIT Images, Annemasse

Lorsqu'ils déménagent,
un tiers des élèves
de Zus restent dans
une Zus.



La mobilité résidentielle des élèves entrés en 6^e en 2007

FABRICE MURAT

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance (Depp),
ministère de l'Éducation nationale

Parmi les élèves entrés en 6^e en 2007, 43 % de ceux qui habitaient en Zus ont changé de logement dans les 5 années qui ont suivi, contre 34 % pour ceux qui n'habitaient pas en Zus. Dans un cas sur trois, les élèves mobiles de Zus restent dans la même Zus ou vont dans une autre Zus. À l'inverse, une petite minorité d'élèves hors Zus, en 2007, y arrivent. Les raisons conduisant à un déménagement sont à peu près les mêmes en Zus et hors Zus : l'évolution de la taille de la fratrie, celle du revenu et, surtout, la taille du logement. Ce dernier facteur est particulièrement important pour comprendre la mobilité des élèves de Zus : souvent membres d'une fratrie nombreuse, ils habitent dans des logements plutôt petits, ce qui incite la famille à déménager. Cependant, même en tenant compte de ces différences, les élèves de Zus apparaissent toujours plus mobiles que les élèves hors Zus. Les liens avec les données scolaires sont assez faibles : logiquement, les déménagements, en particulier hors de la commune, s'accompagnent souvent d'un changement d'établissement, ce qui peut expliquer des redoublements un peu plus fréquents, mais cela semble avoir peu d'impact sur les autres résultats scolaires.

Étudier la mobilité résidentielle à l'aide des données de l'Éducation nationale est à la fois restrictif, intéressant, faisable et difficile. Le caractère restrictif tient, bien sûr, au fait que l'on ne couvre que les ménages ayant un enfant d'âge scolaire (et, pour l'instant, uniquement dans le second degré), ce qui exclut les ménages avec uniquement des enfants de moins de 3 ans et ceux où il n'y en a pas (ou plus) du tout, en particulier les jeunes adultes qui quittent le foyer¹. La population couverte reste cependant assez large, avec plusieurs millions de familles, et plutôt concernée par la question de la mobilité résidentielle, du fait des contraintes évolutives qu'impose la présence d'enfants. Cela justifie donc l'intérêt d'une telle étude. Ce travail paraît faisable du fait que, chaque année, les élèves et les parents remplissent des fiches de renseignement incluant leur

adresse. Les informations rassemblées dans de vastes systèmes d'information sont une source de travaux extrêmement intéressants, publiés chaque année dans le rapport de l'ONPV. Malheureusement, leur exploitation dans le cadre d'une étude sur la mobilité résidentielle est difficile, car cette opération nécessite des appariements entre les bases des différentes années, ce qui est un exercice toujours délicat (**encadré sur les sources, p. 78**).

Ce travail s'appuie donc plutôt sur le panel d'élèves entrés en 6^e en 2007 suivis jusqu'à la fin de leurs études secondaires (principalement en 2013) par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Ce panel a notamment l'avantage de fournir une riche information sur les élèves (situation sociale, pratiques de loisirs, parcours scolaires) même si, du fait de la taille

1. Par ailleurs, si au début du collège, étudier la trajectoire résidentielle d'un élève revient souvent à étudier celle de sa famille, il peut y avoir des divergences, dans le cas des parents divorcés (avec garde alternée notamment) ou des passages par une famille d'accueil.

restreinte de son échantillon (35 000 élèves), il ne permet pas de conduire des analyses locales et, du fait de son coût, n'a pas été renouvelé depuis 2007². Pour suivre les élèves, leur adresse est récupérée chaque année, ce qui permet de repérer les mobilités résidentielles (**encadré sur la qualité de la mesure, p. 79**). De plus, comme le plan de sondage surreprésentait les élèves en éducation prioritaire et donc, indirectement, les élèves habitant des zones urbaines sensibles³, cette population peut faire l'objet d'un examen spécifique.

La première partie de cet article sera consacrée à la description des mobilités résidentielles, selon le lieu de départ (Zus ou non Zus) et le lieu d'arrivée (distance au lieu de départ et richesse du quartier, notamment). Dans un deuxième temps, ces mobilités seront mises en relation avec les caractéristiques des familles (taille de la fratrie, nombre de pièces du logement, revenus...) et leur évolution au cours du collège. Enfin, la dernière partie essaiera d'établir un lien avec les données scolaires (niveaux de l'élève ou caractéristiques de son collège).

2. Un panel lancé en CP à la rentrée 2011 permettra cependant d'étudier les mobilités résidentielles au cours de l'école élémentaire.

3. L'étude porte sur les Zus qui étaient le zonage officiel de la politique de la ville de l'époque, mais comme il est assez fortement lié avec le zonage actuel en QPV (un peu plus de la moitié des QPV recourent les anciennes Zus), les constats doivent pouvoir être transposés.

Les élèves habitant en Zus sont plus mobiles que les autres

Entre 2007 et 2013, 43 % des élèves de Zus ont déménagé, contre 34 % des autres élèves

Chaque année, environ 10 % des élèves changent de logement en restant en France métropolitaine (**tableau 1**).

Tableau 1

Mobilités entre la rentrée 2007 et la rentrée 2013 (en %)

	L'adresse n'est pas connue pour cette rentrée		A changé d'adresse en France métropolitaine à cette rentrée		A changé d'adresse en France métropolitaine à cette rentrée ou avant	
	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
En 2008	0,1	0,0	11,2	9,5	11,2	9,5
En 2009	0,7	0,5	9,6	8,6	19,4	16,3
En 2010	1,7	1,2	10,0	8,0	27,2	21,6
En 2011	2,0	1,5	10,6	9,7	34,4	27,6
En 2012	4,3	2,6	9,2	7,9	39,6	31,3
En 2013	8,6	4,2	6,9	6,2	43,1	33,8

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine.

Note de lecture : pour 1,5 % des élèves qui n'habitent pas en Zus en 2007, l'adresse de 2011 n'est pas connue (élèves décédés, partis à l'étranger ou dans les Dom, ayant quitté le système éducatif, problèmes d'appariement des données ou de qualité de l'adresse); 9,7 % changent d'adresse en France métropolitaine à la rentrée 2011, par rapport à celle de 2010; 27,6 % ont changé d'adresse à la rentrée 2011 ou à l'une des rentrées précédentes (les élèves pouvant bouger plusieurs fois, ce n'est pas un cumul des mobilités chaque année).

4. Dans la suite, sauf en cas d'ambiguïté, on appellera «élèves de Zus» les élèves qui habitent en Zus à la rentrée 2007 et «élèves hors Zus» ceux qui habitent hors Zus à la même date.

En cumulant les mobilités entre 2007 et 2013 et en tenant compte du fait qu'un élève peut changer plusieurs fois d'adresse, 43,1 % des élèves qui habitaient en Zus en 2007 ont changé d'adresse en France métropolitaine, contre 33,8 % pour ceux qui habi-

taient hors Zus en 2007⁴. Les changements d'adresse multiples sont toutefois un peu plus fréquents hors Zus: 3,4 % ont changé au moins trois fois d'adresse, contre 2,7 % en Zus (**tableau 2**).

Tableau 2

Nombre de mobilités entre la rentrée 2007 et la rentrée 2013 (en %)

Nombre de mobilités	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
Aucune	56,9	66,2
1	32,2	22,2
2	8,3	8,1
3	2,2	2,6
4 ou plus	0,5	0,8

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champs: élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine.

Note de lecture: 8,3 % des élèves qui habitent en Zus en 2007 changent deux fois d'adresse entre 2007 et 2013.

5. En vue d'anticiper la significativité des résultats à venir, les effectifs de ces populations dans l'échantillon interrogé sont les suivants: en 2007, 3430 élèves habitent en Zus, dont 834 emménagent hors Zus au cours des cinq années suivantes; en 2007, 29659 élèves habitent hors Zus, dont 395 emménagent en Zus. La forte surreprésentation de l'éducation prioritaire, et donc des élèves de Zus en 2007, explique la divergence avec les résultats présentés dans le texte, utilisant une pondération tenant compte de cette surreprésentation.

Parmi les élèves mobiles de Zus, environ un tiers habite toujours en Zus en 2013 (**tableau 3**): la plupart ont changé de logement en restant dans la même Zus (29,3 % des élèves mobiles de Zus), quelques-uns sont passés dans une autre Zus de la même commune (2,8 %) ou dans une Zus d'une autre commune (5,9 %). Par ailleurs, 23,7 % des élèves mobiles de Zus déménagent dans un quartier hors Zus de la commune, tandis que 38,4 % quittent aussi la commune. Une petite minorité des élèves mobiles hors Zus arrivent en Zus entre 2007 et 2013 (1,5 % en restant dans la même commune, 2,1 % dans une autre commune). Mais comme la population d'élèves hors Zus en 2007 est très importante, ils représentent 17 % des élèves

qui se trouvent en Zus à la fin du collège⁵. Le flux d'élèves entrants en Zus est numériquement un peu inférieur au flux de sortants, ce qui suggère, comme il n'y a pas de chute importante du nombre d'élèves en Zus entre la 6^e et la 3^e dans les données exhaustives, qu'un certain nombre d'élèves arrivent en Zus en cours de collège, en étant hors du champ de l'enquête en 2007, notamment en venant de l'étranger. Ils ne peuvent être pris en compte dans cette étude. Pour les élèves hors Zus, 60,4 % des mobilités se font hors de la commune d'origine, comme observé sur l'ensemble des ménages avec l'enquête Logement 2013 (*Delance et Vignolles, 2017*). Pour les élèves de Zus, 44,3 % des mobilités s'effectuent hors de la commune.

Tableau 3

Type de mobilité entre 2007 et 2013 parmi les élèves ayant déménagé (en %)

Type de mobilité	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
Reste dans la même Zus	29,3	
Va dans une (autre) Zus de la commune	2,8	1,5
Va dans une Zus d'une autre commune	5,9	2,1
Va hors Zus dans la même commune	23,7	38,0
Va hors Zus dans une autre commune	38,4	58,3

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine ayant connu une mobilité entre 2007 et 2013.

Note de lecture : 29,3 % des élèves mobiles de Zus déménagent, en restant dans la même Zus; 2,8 % emménagent dans une autre Zus de la même commune et 5,9 % dans une Zus d'une autre commune; 23,7 % restent dans la commune de 2007, mais ne sont plus en Zus; 38,4 % quittent la commune de 2007 et ne sont plus en Zus.

Les élèves de Zus partent généralement vers une Zus ou un quartier défavorisé

En cas de mobilité, les élèves de Zus s'éloignent donc moins que les autres: les deux tiers déménagent à moins de 5 kilomètres de leur logement de 2007, contre un peu plus de la moitié des élèves hors Zus (**tableau 4**); un cinquième des élèves de Zus dépassent 50 kilomètres lors d'un déménagement contre un tiers de ceux hors Zus.

Ceci tient sans doute au caractère urbain des Zus, qui permet des mobilités sur de plus courtes distances. Pour les seuls élèves ayant changé de commune par exemple, l'écart entre Zus et hors Zus diminue sensiblement (36,1 % des élèves mobiles de Zus s'éloignent, dans ce cas, de moins de 5 kilomètres, contre 29,6 % des élèves hors Zus).

Tableau 4

Distance entre le logement en 2007 et le dernier logement connu (en %)

Distance entre le lieu d'arrivée et le lieu de départ	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
0 km	3,2	5,3
Moins de 1 km	35,3	23,9
Moins de 5 km	32,0	27,4
Moins de 10 km	9,2	12,0
Moins de 50 km	12,3	17,3
Plus de 50 km	8,0	14,1

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine ayant connu une mobilité entre 2007 et 2013.

Note de lecture : pour 32,0 % des élèves de Zus ayant déménagé, le nouveau logement se situe entre 1 et 5 km de celui de 2007.

Les élèves de Zus déménagent généralement vers un quartier (commune ou Iris⁶) plutôt défavorisé : 36,8 % d'entre eux emménagent dans une commune où le niveau de vie médian⁷ est inférieur à 15 000 € par an, contre 17,8 % des élèves hors Zus (tableau 5).

Tableau 5

Niveau de vie du « quartier » d'arrivée en cas de déménagement (en %)

Niveau de vie médian annuel	« La commune d'arrivée »		« L'Iris d'arrivée »	
	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
Moins de 13 500 €	19,8	5,8	40,8	9,0
Entre 13 500 € et 15 000 €	17,0	12,0	9,5	10,2
Entre 15 000 € et 17 000 €	33,5	30,3	16,8	24,5
Entre 17 000 € et 20 000 €	20,6	30,6	21,7	30,9
Plus de 20 000 €	9,1	21,2	11,2	25,3

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine ayant connu une mobilité entre 2007 et 2013.

Note de lecture : 19,8 % des élèves qui habitent en Zus en 2007 et qui déménagent entre 2007 et 2013 vont dans une commune où le niveau de vie (revenu médian par unité de consommation) est inférieur à 13 500 € par an ; 40,8 % vont dans un Iris où le niveau de vie est inférieur à 13 500 € par an.

6. L'Iris (îlot regroupé pour l'information statistique) correspond à un ensemble d'environ 2 000 ménages sur lequel des indicateurs statistiques peuvent être calculés à un niveau infracommunal.

7. Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. La médiane de ce niveau de vie sur un territoire est la valeur qui coupe la population en deux parties égales, ceux qui ont un niveau de vie inférieur à cette valeur et ceux qui se trouvent au-dessus.

Ces résultats renvoient à la tendance des élèves de Zus à rester en Zus en cas de déménagement, mais pas uniquement : parmi les élèves de Zus en 2007 déménageant dans un quartier qui ne comportait pas de Zus, 30 % arrivent dans une commune où le niveau de vie est inférieur à 15 000 €. L'écart est encore plus net, en prenant l'Iris pour caractériser, plus finement, le quartier de destination : 50,3 % des élèves de Zus ayant déménagé s'installent dans un Iris où le niveau de vie est inférieur à 15 000 €, contre 19,2 % des élèves hors Zus qui connaissent une mobilité résidentielle. Se restreindre aux élèves

passant d'une Zus à un quartier hors Zus diminue, dans ce cas, sensiblement l'écart : 27,8% déménagent alors dans un Iris avec un niveau de vie médian inférieur à 15 000 €. Cette corrélation entre le revenu de la commune de départ et celui de la commune d'arrivée a aussi pu être mise en évidence à partir de l'enquête Logement 2013 : le tiers des ménages mobiles partant d'une commune qui se situe dans le premier quintile de revenu emménage dans une commune de même niveau de revenu, contre un sixième pour l'ensemble des ménages mobiles (Delance et Vignolles, 2017).

Influence modérée de la situation familiale et professionnelle des élèves de Zus sur la mobilité résidentielle

Les élèves de Zus sont une population socialement défavorisée

La situation familiale et matérielle au début du collège et son évolution entre 2008 et 2011 peuvent influencer sur la décision de changer de logement⁸. Les élèves de Zus se distinguent nettement des élèves hors Zus sur la plupart des caractéristiques observées. En 2008, trois quarts des élèves hors Zus vivent avec leurs deux parents, contre moins des deux tiers en Zus. La taille de la fratrie est nettement plus importante en Zus : près de la moitié des élèves ont au moins 3 frères ou sœurs, contre moins d'un cinquième hors Zus. L'évolution de cette fratrie est aussi plus fréquente en Zus que hors Zus : elle ne reste stable que pour six élèves sur dix, contre huit sur dix hors Zus. Malgré une taille de ménage plus élevée, les élèves de Zus habitent dans des logements plus petits : les deux tiers habitent dans un logement

d'au plus 4 pièces, contre un tiers hors Zus. Les élèves de Zus se caractérisent par un milieu social moins favorisé et des revenus moins élevés : moins de 10 % des élèves de Zus ont un père cadre supérieur ou de profession intermédiaire, contre plus de 30 % pour ceux hors Zus. Un peu plus de la moitié des pères des élèves de Zus a un emploi en 2008 (pour un cinquième environ, la situation du père n'est pas connue, ce qui signale souvent des familles monoparentales), contre 80 % hors Zus. Les mères des élèves de Zus sont aussi moins souvent en emploi : moins de la moitié en 2008, contre plus des trois quarts hors Zus. Enfin, les élèves de Zus sont plus souvent dans un ménage à bas revenus : 54,2 % se trouvent dans le quart des ménages les plus pauvres et seulement 5 % dans le quart des plus favorisés.

8. Cette étude contraint à se restreindre aux répondants aux enquêtes recueillant ces observations, élèves très légèrement moins mobiles que la moyenne (41,9 % de mobilité en Zus contre 43,1 % pour l'ensemble des élèves ; 32,3 % contre 33,8 % hors Zus).

Une influence plus modérée de la structure familiale sur la mobilité, en Zus

Habiter avec ses deux parents est un facteur favorable à la stabilité résidentielle (*Debrand, Taf-fin 2005; Delance, Vignolles, 2017*) : seuls 37,8 % des élèves de Zus dans cette situation en 2008 et 2011 ont changé de logement. Le taux de mobilité dépasse, par contre, 40 % si l'élève ne vivait pas avec ses deux parents dès 2008 ou si ce n'est plus le cas en 2011 (**tableau 6**). Les élèves qui en 2008 habitaient dans une famille recomposée (parent et nouveau conjoint) ou en garde alternée déménagent plus que les autres (exception faite des enfants placés à la DDASS). Les élèves vivant avec un seul parent se trouvent

dans une situation intermédiaire. La séparation ou le décès au sein des couples sont aussi des causes fréquentes de déménagement, mais de façon moins marquée en Zus par rapport au reste de la population : la mobilité des élèves vivant de façon stable avec leurs deux parents hors Zus est nettement plus faible que celle des élèves en Zus (22,8 %, contre 37,4 %) alors que les élèves dans une autre situation bougent un peu plus souvent qu'en Zus (plus de 50 % dans certains cas). L'évolution de la situation familiale est donc un facteur moins important en Zus pour décider de changer de logement.

Tableau 6

Mobilité en fonction de la situation familiale en 2008 et de son évolution
(élèves résidant en Zus en 2007) (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en restant en Zus	dont en quittant la commune
	Ensemble	100	33,0	6,6	58,9
Situation en 2007	Hors Zus	93,0	32,3	3,6	60,3
	En Zus	7,0	41,9	38,0	44,7
Situation familiale	Les 2 parents en 2008 et 2011	58,0	37,4	38,4	40,9
	Les 2 parents en 2008 seulement	5,7	40,6	48,4	39,8
	Les 2 parents en 2011 seulement	1,8	41,4	33,3	48,9
	1 parent au plus en 2008 et 2011	34,5	48,4	33,0	52,1
Taille de la fratrie en 2008	Pas de frère et sœur	8,0	39,1	29,9	43,9
	1 frère ou 1 sœur	19,2	43,4	31,0	46,9
	2 frères ou sœurs	26,9	43,3	32,2	45,0
	Au moins 3 frères ou sœurs	46,0	41,0	45,9	43,8
Évolution de la fratrie entre 2008 et 2011	Au moins 2 frères ou sœurs en moins	14,8	44,0	47,8	41,1
	1 frère ou 1 sœur en moins	5,4	42,6	34,4	50,4
	Même nombre de frères et sœurs	60,7	38,5	34,0	45,6
	1 frère ou 1 sœur en plus	11,6	51,2	40,4	43,3
	Au moins 2 frères ou sœurs en plus	7,6	50,3	43,8	44,5
Nombre de pièces du logement en 2008	3 pièces	24,2	48,2	41,9	39,8
	4 pièces	40,8	41,1	36,1	47,2
	5 pièces	24,1	40,6	42,0	42,2
	6 pièces	7,7	33,4	23,3	60,7
	7 pièces	2,2	39,1	20,7	50,8
	8 pièces ou plus	1,0	29,1	32,0	28,8

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ: élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007 (sauf pour les trois premières lignes qui sont sur l'ensemble de la population).

Note de lecture: 58 % des élèves de Zus vivent avec leurs deux parents en 2008 et 2011; 37,4 % d'entre eux changent de logement entre 2007 et 2013. Parmi ces élèves mobiles, 38,4 % restent en Zus (celle de 2007 ou une autre); 40,9 % quittent la commune de 2007.

La fréquence des déménagements varie selon la taille de la fratrie, mais les écarts restent faibles, notamment en Zus: 43,4 % des élèves avec un frère ou une sœur déménagent, contre 39,1 % pour les enfants uniques. La prise en compte partielle de l'âge des frères et sœurs en 2008 accentue

toutefois un peu les écarts, car elle permet de tenir compte d'évolutions récentes de la taille de la fratrie: s'ils sont tous plus âgés que l'élève considéré, les mobilités sont beaucoup plus rares que s'ils sont tous plus jeunes (36 % en Zus, contre 48 %). En effet, les mobilités sont beaucoup plus fréquentes en

présence d'enfants de moins de 4 ans qu'en présence d'enfants plus âgés (*Delance et Vignolles, 2017*). Si, en Zus, les taux de mobilité diffèrent peu selon la taille de la fratrie, les mobilités se distinguent en termes de destination : en cas de mobilité en Zus, la famille reste en Zus dans 45,9 % des cas s'il y a 4 enfants ou plus, contre 29,9 % des cas si l'enfant est unique. La taille de la famille peut imposer, surtout quand les ressources sont limitées, de rester dans un quartier aux loyers moins élevés. Le phénomène s'observe, dans une moindre mesure, pour les élèves hors Zus : ils vont plus souvent en Zus, quand la famille est nombreuse (5,9 % des mobilités, contre 3,6 % en moyenne).

L'évolution de la taille de la famille est un facteur plus important que son niveau à un instant donné pour étudier les mobilités résidentielles (*Debrand, Taffin, 2005; Delance, Vignolles, 2017*). Les évolutions sont d'ailleurs plus fréquentes en Zus : 14,8 % des élèves de Zus vivent avec deux frères ou sœurs de moins en 2011 par rapport à 2007 (contre 5,6 % hors Zus) ; à l'inverse, 19,2 % vivent avec au moins un frère ou une sœur de plus (contre 10,3 % hors Zus). Quand la taille de la fratrie n'a pas évolué, 38,5 % des élèves de Zus n'ont pas déménagé ; plus de la moitié des familles où elle s'est accrue d'au moins un enfant déménagent. 45 % des élèves ont changé de logement quand, au contraire, un ou deux enfants sont partis. Là encore, la nature de la mobilité diffère selon l'évolution

de la situation familiale : les familles stables en termes de fratrie quittent plus souvent les quartiers Zus que les familles dont la structure évolue (66,0 %, contre 56,2 % en cas de forte augmentation de la structure familiale), sans doute parce que dans ce cas, ce sont les motifs professionnels qui dominent ou la possibilité de changer de cadre de vie. Les écarts selon ce critère sont plus marqués hors Zus : le taux de mobilité y est de 29,4 % pour les familles sans évolution de la taille de la fratrie (soit nettement moins qu'en Zus), contre presque 50 % à l'arrivée de deux enfants par exemple, et un peu plus de 40 % en cas de départ (soit à peu près comme en Zus). Cette plus grande sensibilité hors Zus à l'évolution de la fratrie renvoie à la plus grande sensibilité déjà observée à la structure familiale. En effet, les deux facteurs sont sensiblement corrélés : la fratrie évolue moins souvent dans les couples stables (pour 90 % d'entre elles, le nombre de frères et sœurs n'évolue pas) que dans les autres cas (environ 70 % de stabilité).

Globalement, les élèves de Zus déménagent donc moins souvent que les élèves hors Zus pour des raisons liées à la structure familiale, en particulier quand elle évolue. Les contraintes matérielles que ces familles connaissent (revenus moins importants, pénuries de grands logements nécessaires à des familles déjà nombreuses au départ) peuvent expliquer une moindre réactivité en Zus aux évolutions familiales.

Plus de mobilité au départ des petits logements

Les conditions de logement constituent aussi un facteur habituellement associé aux mobilités résidentielles⁹. Sa taille, en particulier du fait de la présence d'enfants, est un élément fondamental : pour un meilleur confort, les familles sont incitées à chercher un logement plus grand (*Debrand, Taffin, 2005; Delance, Vignolles, 2017*). Les taux de mobilité en Zus varient effectivement de 48,2 % pour les logements de moins de 4 pièces à 29,1 % pour les grands logements. L'écart entre Zus et hors Zus est, sur ce point,

assez faible (hors Zus, 46,9 % de mobilité dans les petits logements et 23,8 % dans les grands). La nature de la mobilité est aussi différente selon la taille du logement : les élèves vivant dans des grands logements en 2007 emménagent rarement dans des Zus ensuite (que les élèves y aient été en 2007 ou non), mais quittent plus souvent la commune. Cela s'explique en partie par des revenus plus élevés, qui permettent à ces familles de s'installer dans des quartiers plus favorisés.

9. Le statut d'occupation, facteur qui apparaît essentiel dans la plupart des études citées, n'est malheureusement pas connu dans les panels d'élèves.

Les personnes arrivées récemment en France déménagent plus que les autres

La mobilité résidentielle pourrait être plus compliquée pour les immigrés par rapport aux personnes nées en France. En effet, les premiers cherchent parfois, dans leur environnement, un réseau communautaire qui peut les aider dans leur vie quotidienne et professionnelle (Gobillon, 2001). Les étrangers sont moins mobiles que les

autres (Onzus, 2005). Mais, au regard de l'enquête, ce constat n'est vrai que pour ceux qui sont arrivés en France depuis longtemps (tableau 7). Les élèves de parents arrivés en France entre 1997 et 2007 sont, par contre, plus mobiles que les élèves de parents nés en France.

Tableau 7

Mobilité et origine géographique des parents des élèves résidant en Zus en 2007 (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en restant en Zus	dont en quittant la commune
Pays de naissance du père et année d'arrivée en France	Né en France	32,8	44,2	26,0	51,6
	Arrivé en France avant 1968	3,9	38,3	47,9	46,3
	Arrivé en France entre 1968 et 1977	9,3	31,1	49,9	27,7
	Arrivé en France entre 1978 et 1987	11,2	37,5	48,3	35,6
	Arrivé en France entre 1988 et 1997	10,6	36,2	38,7	44,1
	Arrivé en France après 1997	7,8	54,7	48,6	43,9
	Information non renseignée	24,3	44,9	40,0	44,1
Pays de naissance de la mère et année d'arrivée en France	Née en France	48,1	44,1	29,9	47,7
	Arrivée en France avant 1968	1,9	26,5	40,2	22,7
	Arrivée en France entre 1968 et 1977	5,6	42,4	36,9	49,4
	Arrivée en France entre 1978 et 1987	12,8	27,2	53,0	33,2
	Arrivée en France entre 1988 et 1997	16,4	41,8	47,5	39,5
	Arrivée en France après 1997	9,1	51,2	47,2	43,9
	Information non renseignée	6,2	47,1	38,7	46,4

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007.

Note de lecture : 32,8 % des élèves de Zus ont un père connu et né en France; 44,2 % d'entre eux changent de logement entre 2007 et 2013. Parmi ces élèves mobiles, 26,0 % restent en Zus (celle de 2007 ou une autre); 51,6 % quittent la commune de 2007.

En Zus, les élèves dont les parents sont arrivés en France avant 1998 déménagent moins souvent que les élèves dont les parents sont nés en France (avec un écart de 2 à 18 points selon la date d'arrivée en France). En revanche, les élèves dont les parents ont immigré récemment (après 1997) changent plus fréquemment de logement (54,7 si c'est le père et 51,2 % si c'est la mère). Contrairement aux immigrés installés depuis

plus longtemps, ces populations ne disposent sans doute pas d'un réseau local qui les inciterait à rester. Hors Zus, le constat est proche : le taux de mobilité pour les parents qui ont immigré récemment est assez élevé (45,3 %), et ces mobilités se font souvent en direction d'une Zus. Par ailleurs, les personnes habitant en Zus en 2007 et nées en France emménagent plus souvent dans un quartier hors Zus.

Des déménagements plus fréquents en cas d'évolution du revenu

La mobilité résidentielle, en particulier sur de longues distances, va souvent de pair avec un niveau de diplôme élevé ou un statut de cadre, du fait d'une forte concentration des emplois qualifiés dans les pôles métropolitains et donc de leur répartition moins homogène sur le territoire national (*Gobillon, 2001*). Hors Zus, à part les enfants d'agriculteurs, particulièrement peu mobiles, le taux de mobilité varie un peu selon la profession du père¹⁰ : entre 28,9 % pour les enfants dont le père exerce une profession intermédiaire à 36,7 % pour les enfants d'inactifs, sans qu'il se dégage une logique de classe très nette. Les enfants de cadres supérieurs déménagent, comme les enfants d'ouvriers, moins que la moyenne ; les enfants d'employés et d'artisans-commerçants sont, au contraire, un peu plus mobiles que la moyenne. En Zus, les écarts sont beaucoup plus faibles et non significatifs. Le lieu d'arrivée diffère nettement en

fonction de la profession du père : les enfants de cadres supérieurs ou de professions intermédiaires ayant déménagé quittent plus souvent la Zus (dans les trois quarts des cas) que les enfants d'ouvriers, de retraités et d'inactifs (dans un quart des cas pour ces derniers).

Le lien entre mobilité résidentielle et revenu a évolué au fil du temps (*Debrand, Taffin 2005*). En 1984, les ménages les plus riches bougeaient beaucoup plus souvent que les ménages les plus pauvres (7,7 % de mobilité, contre 4,8 %) ; de 1984 à 2002. La mobilité a peu évolué pour les ménages les plus riches (8 % en 2002), alors qu'elle progressait sensiblement pour les plus pauvres (7,2 %). En 2012, les ménages les plus pauvres sont devenus les plus mobiles (*Delance, Vignolles, 2017*). Ces constats se confirment sur la population de collégiens, surtout hors des quartiers relevant de la politique de la ville (**tableau 8, et tableau 8' en annexe**).

10. Les résultats sont très proches avec la profession de la mère.

Tableau 8

Mobilité en fonction de la situation professionnelle des parents en 2008
(élèves résidant en Zus en 2007) (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en restant en Zus	dont en quittant la commune
Profession du père	Agriculteur	ns*	ns*	ns*	ns*
	Artisan-commerçant	5,2	41,3	30,7	42,2
	Cadre supérieur	4,5	43,9	26,0	55,1
	Profession intermédiaire	8,6	42,0	23,9	55,3
	Employé	11,7	40,3	37,5	47,6
	Ouvrier	46,7	41,9	41,0	42,0
	Retraité/inactif	2,0	45,4	78,0	23,2
	Non renseignée	20,9	42,8	37,7	45,2
Profession de la mère	Agricultrice				
	Artisane-commerçante	2,1	53,3	38,4	37,2
	Cadre supérieure	2,2	46,1	16,6	68,7
	Profession intermédiaire	7,4	45,5	18,1	59,9
	Employée	44,1	41,7	37,1	47,5
	Ouvrière	15,1	39,6	43,0	39,2
	Retraîtée/inactive	18,4	39,5	46,4	35,4
	Non renseignée	10,7	45,1	40,4	41,5
Revenu en 2008	Premier quart	54,2	42,4	45,1	40,5
	Deuxième quart	28,2	42,4	33,9	43,7
	Troisième quart	12,7	38,7	23,1	58,7
	Quatrième quart	4,9	41,8	16,8	65,1

* Non significatif

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007.

Note de lecture : 5,2 % des élèves de Zus ont un père artisan-commerçant (les enfants d'agriculteurs sont trop peu nombreux en Zus pour être étudiés, mais ils apparaissent dans le tableau pour les élèves hors Zus en annexe); 41,3 % d'entre eux changent de logement entre 2007 et 2013. Parmi ces élèves mobiles, 30,7 % restent en Zus (celle de 2007 ou une autre); 42,2 % quittent la commune de 2007.

Hors Zus, les familles appartenant au quart le plus pauvre de la population déménagent plus que celles dans le quart le plus riche (42,0 %, contre 27,2 %). Ces familles moins favorisées emménagent, alors, plus souvent en Zus que les autres familles résidant initialement hors Zus (6,5 % des cas de mobilité). En Zus, les taux de mobilité sont nettement moins tranchés en fonction du revenu (de 38,7 % à 42,4 %), mais la nature de la mobilité est, elle, très différente: 45,1 % des mobilités des familles les plus pauvres de Zus se font en restant en Zus, contre 16,8 % pour les familles les plus riches. Pour ces dernières, les changements de commune sont beaucoup plus fréquents.

Plus spécifiquement, les évolutions de la situation professionnelle peuvent avoir un impact sur la mobilité résidentielle (Gobillon, 2001; Debrand, Taffin, 2005). Hors Zus, les élèves dont le père est en emploi en 2008 et en 2011 sont les moins mobiles (28,1 %). Quand le père est sans emploi aux deux dates, les déménagements sont un peu plus fréquents, sans doute du fait de faibles ressources, facteur de mobilité. Les situations de transition donnent lieu à plus de changement d'adresse: 40,4 % de mobilité quand le père n'est plus en emploi en 2011; 38,8 % quand, au contraire, il en a trouvé un entre 2008 et 2011. Encore une fois, la population en Zus s'avère beaucoup moins sensible à ce facteur de mobilité (tableau 9).

Tableau 9

Mobilité en fonction de l'évolution de la situation professionnelle entre 2008 et 2011 (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en restant en Zus	dont en quittant la commune
Situation professionnelle du père en 2008 et 2011	Information non renseignée	22,2	44,4	34,5	47,8
	Père en emploi aux deux dates	39,3	42,3	31,4	48,7
	Père en emploi en 2008 seulement	16,8	41,3	41,4	41,7
	Père en emploi en 2011 seulement	5,4	34,5	38,1	52,9
	Père sans emploi aux deux dates	16,3	40,7	56,0	31,2
Situation professionnelle de la mère en 2008 et 2011	Information non renseignée	7,5	41,3	37,3	42,6
	Mère en emploi aux deux dates	34,4	41,7	31,6	51,1
	Mère en emploi en 2008 seulement	14,7	43,0	35,7	51,6
	Mère en emploi en 2011 seulement	8,9	40,8	32,0	45,1
	Mère sans emploi aux deux dates	34,5	42,2	46,9	35,9
Évolution du revenu entre 2008 et 2011	Baisse d'au moins 500 euros par an	7,1	42,0	44,1	50,9
	Baisse entre 250 et 500 euros par an	4,1	43,1	33,2	48,8
	Stabilité (+/- 250 euros)	68,5	42,0	37,7	43,3
	Hausse entre 250 et 500 euros par an	8,2	41,2	50,1	39,8
	Hausse d'au moins 500 euros par an	12,1	41,8	29,3	51,1

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007.

Note de lecture : 39,3 % des élèves de Zus ont un père en emploi en 2008 et 2011 ; 42,3 % d'entre eux changent de logement entre 2007 et 2013. Parmi ces élèves mobiles, 31,4 % restent en Zus (celle de 2007 ou une autre) ; 48,7 % quittent la commune de 2007.

Le changement de logement peut aussi accompagner d'autres types d'évolutions professionnelles, par exemple des « promotions » pour des professions intermédiaires (passage dans la catégorie « cadres supérieurs » en 2011) ou pour les employés et les ouvriers (passage dans la catégorie « cadres supérieurs » ou « professions intermédiaires »

en 2011). Quand le père obtient une telle promotion, 38 % des familles changent de logement, contre 32,1 % pour les familles dont le père a la même profession au départ sans obtenir de promotion (respectivement 40 % et 32,8 % pour les mères)¹¹. Ces mobilités s'accompagnent plus souvent d'un changement de commune.

¹¹. Vu la faible taille de la population ainsi repérée (quelques centaines d'élèves), il n'est malheureusement pas possible de distinguer les élèves de Zus dans cette comparaison.

Une tendance spécifique à la mobilité en Zus, même en tenant compte des caractéristiques familiales et sociales

12. Il s'agit de vérifier si la corrélation entre une variable explicative (la situation familiale, la profession...) et la variable expliquée (la mobilité) est la même dans deux populations (ici Zus et hors Zus), en testant la significativité statistique des effets croisés dans un modèle de régression (c'est-à-dire en testant si les coefficients associés à la variable explicative sont différents dans le modèle construit sur l'une des populations par rapport au modèle sur l'autre population).

Les élèves de Zus cumulent un certain nombre de caractéristiques associées à la mobilité (plus faibles revenus, familles plus nombreuses, logements plus petits). Dans quelle mesure ces caractéristiques «expliquent»-elles l'écart de 10 points entre les taux de mobilité en Zus et hors Zus? Pour répondre à cette question, un modèle logistique a été estimé pour expliquer la mobilité par l'ensemble des variables ici présentées et l'indicatrice d'appartenance à une Zus en 2007. Le coefficient associé à cette dernière information, mesurant l'écart de mobilité entre élèves de Zus et élèves hors Zus, est divisé par trois entre le modèle où cette variable est seule présente et le modèle où l'ensemble des variables de contrôle est pris en compte. Une grande part de l'«effet Zus» tient donc aux caractéristiques individuelles de cette population et, notamment, au fait que les familles de Zus, de taille sensiblement plus nombreuse, habitent dans des logements plus petits. Cependant, le coefficient associé à cette variable, même diminué, reste significatif et indique un écart spécifique d'environ 3 points dans les taux de mobilité entre Zus et hors Zus, qui peut correspondre à un comportement particulier des populations de Zus (ou à d'autres variables non observées dans

l'enquête, notamment le statut d'occupation, puisque les ménages de Zus sont plus souvent locataires, plus mobiles que les propriétaires). Ces modélisations permettent aussi de tester si les facteurs influant sur la mobilité jouent de façon différente en Zus et hors Zus. Globalement, les modèles sont, en fait, très similaires, à deux différences près. D'une part, les corrélations entre les facteurs explicatifs et la mobilité sont moins marquées en Zus qu'hors Zus: le pouvoir explicatif du modèle est deux fois moins important en Zus. D'autre part, le test statistique des «effets croisés»¹² permet de vérifier que la situation familiale a une influence très différenciée en Zus et hors Zus: alors qu'en Zus, les écarts en termes de mobilité sont faibles entre ceux qui vivent avec leurs deux parents et les autres, ce critère conduit à des écarts très marqués hors Zus. Dit autrement, les élèves vivant avec leurs deux parents déménagent beaucoup moins souvent quand ils habitent en Zus par rapport à ceux qui habitent hors Zus, alors que c'est l'inverse pour les élèves ne vivant qu'avec un seul parent. Les tests statistiques sont, par contre, presque tous non significatifs pour les autres variables présentées, confirmant que la logique des décisions de mobilité est proche en Zus et hors Zus.

Malgré une forte mobilité, les caractéristiques des collégiens résidant en Zus changent peu

Les élèves habitant en Zus en 2007 et qui déménagent par la suite ont des caractéristiques particulières par rapport à ceux qui restent dans le même logement. Le fait d'emménager dans un quartier hors Zus est aussi associé à certaines caractéristiques (revenus plus élevés notamment). Inversement, les élèves qui arrivent en Zus au cours de leur scolarité au collège sont socialement moins favorisés que les élèves qui restent hors Zus. Dans quelle mesure ces flux changent-ils le profil des populations de collégiens résidant en Zus? Pour rappel, un quart

des élèves de Zus en 2007 ont, 5 ans plus tard, déménagé dans un quartier hors Zus, alors que, parmi les élèves qui sont en Zus à la fin du collège, 17 % se trouvaient dans un quartier hors Zus en 2007.

Si l'on prend, par exemple, en compte le revenu, ce sont les familles les plus favorisées qui quittent les Zus. En effet, les taux de mobilité varient peu en Zus en fonction du niveau de vie de la famille, mais la destination choisie y est très sensible, les familles les plus aisées partant souvent dans un quartier hors Zus. Les élèves

quittant une Zus s'avèrent donc moins défavorisés que les autres élèves résidant en Zus en 2007 : 48,5 % sont dans le premier quart le plus pauvre, contre 54,2 % pour l'ensemble des élèves de Zus en 2007 (tableau 10).

Cela pourrait conduire à une légère détérioration du profil social des élèves de Zus au collège, mais il faut tenir compte du flux d'arrivants en Zus. Les élèves hors Zus sont plus favorisés, mais ce sont les plus pauvres qui déménagent et un peu plus souvent pour aller en Zus. Les élèves qui arrivent en Zus au cours du col-

lège sont très proches, en termes de revenus, de ceux qui déménagent hors Zus (49,6 % de pauvres contre 48,4 %).

Au final, les deux flux se compensant, le niveau de vie des élèves résidant en Zus à la fin du collège est très proche de la situation de 2007 (55,0 % de ménages à faibles revenus, contre 54,2 %). Il y a toutefois une limite importante à cette analyse : les collégiens qui arrivent en Zus en provenance de l'étranger, ne sont pas pris en compte. Or, ces élèves ont sans doute un profil très particulier.

Tableau 10

Flux des collégiens entrant et sortant de Zus au regard des revenus de leurs parents en 2008 (en %)

Revenu en 2008	Élèves résidant en Zus en 2007	Élèves résidant en Zus en 2007 et déménageant dans un quartier hors Zus au cours du collège	Élèves résidant hors Zus en 2007 et déménageant dans un quartier Zus au cours du collège	Élèves résidant en Zus en fin de collège
Premier quart	54,2	48,5	49,7	55,0
Deuxième quart	28,2	30,4	27,6	27,5
Troisième quart	12,7	14,5	11,4	11,9
Quatrième quart	4,9	6,6	11,3	5,5

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007 ou en fin de collège.

Note de lecture : 54,2 % des élèves résidant en Zus en 2007 se trouvaient dans le quart le plus pauvre de la population.

Les flux selon l'origine géographique sont aussi un peu marqués (tableau 11). En Zus, les élèves les plus mobiles, en particulier pour aller dans un quartier hors Zus, sont ceux dont les parents sont des immigrés récents, mais surtout ceux dont les parents sont nés en France. Ces derniers représentent 40,8 % des départs de Zus, alors qu'ils ne représentent que 32,8 % des élèves en Zus en 2007. Cependant, les collé-

giens dont le père est né en France sont aussi nombreux parmi ceux qui arrivent en Zus (42,4 %), ce qui va conduire à une certaine stabilité de leur part. Dans ce flux d'arrivants en Zus, 10,3 % sont des immigrés récents, ce qui grossit un peu leur part dans la population d'élèves de Zus en fin de collège. La prise en compte des collégiens arrivés de l'étranger augmenterait, bien sûr, encore davantage, la part de cette population.

Tableau 11

Flux de collégiens entrant et sortant de Zus au regard de l'origine géographique de leur père (en %)

Origine géographique du père	Élèves résidant en Zus en 2007	Élèves résidant en Zus en 2007 et déménageant dans un quartier hors Zus au cours du collège	Élèves résidant hors Zus en 2007 et déménageant dans un quartier Zus au cours du collège	Élèves résidant en Zus en fin de collège
Né en France	32,8	40,9	42,4	32,1
Arrivé en France avant 1968	3,9	3,0	4,0	4,2
Arrivé en France entre 1968 et 1977	9,3	5,5	3,4	9,4
Arrivé en France entre 1978 et 1987	11,2	8,3	5,7	11,2
Arrivé en France entre 1988 et 1997	10,6	9,0	8,4	10,7
Arrivé en France après 1997	7,8	8,3	10,3	8,0
Information non renseignée	24,3	25,0	25,7	24,4

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007 ou en fin de collège.

Note de lecture : 32,8 % des élèves résidant en Zus en 2007 avaient un père né en France.

Une influence limitée des mobilités résidentielles sur le parcours scolaire

Choix du collège et mobilité résidentielle

Les caractéristiques scolaires des élèves sont très faiblement liées aux mobilités résidentielles. En effet, 44,8 % des élèves en retard à l'entrée en 6^e (c'est-à-dire ayant redoublé au moins une fois à l'école primaire) en Zus changent de logement, contre 40,2 % pour les élèves à l'heure (c'est-à-dire n'ayant jamais redoublé) (**tableau 12**). Mais cet écart s'explique entièrement par le fait que les élèves en retard appartiennent souvent aux familles les plus pauvres, plus souvent mobiles. En fait, «toutes choses égales par ailleurs», les élèves ayant un an d'avance sont les plus mobiles. Cette année d'avance

est sans doute le signe d'une mobilisation particulière de la famille dans le domaine scolaire, qui peut pousser à une mobilité résidentielle si elle semble favorable au parcours scolaire.

En Zus, il n'y a pas d'écart en termes de mobilité selon la date d'entrée à l'école maternelle, mais il y en a hors Zus : 34 % des élèves entrés à l'école à 2 ans ont déménagé contre 31,1 % pour les élèves scolarisés à 3 ans. L'écart persiste quand on prend en compte des caractéristiques sociales des élèves. Là encore, cette scolarisation précoce peut être le signe d'un investissement particulier des familles.

Tableau 12

Mobilité en fonction des caractéristiques scolaires de l'élève (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en restant en Zus	dont en quittant la commune
Âge de scolarisation à la maternelle	2 ans	27,8	41,0	34,7	46,8
	3 ans	61,4	41,5	35,2	45,6
	4 ans	7,8	45,9	52,5	35,8
	Non renseigné	3,0	40,9	46,4	45,9
Âge à l'entrée en 6 ^e	En avance (moins de 11 ans)	2,0	40,2	27,1	79,6
	À l'heure (11 ans)	62,4	40,4	34,7	45,4
	En retard (plus de 11 ans)	35,5	44,8	43,7	41,6

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007.

Note de lecture : 27,8 % ont été scolarisés à 2 ans ; 41,0 % d'entre eux changent de logement entre 2007 et 2013. Parmi ces élèves mobiles, 34,7 % restent en Zus (celle de 2007 ou une autre) ; 46,8 % quittent la commune de 2009.

Les caractéristiques du collège fréquenté ont aussi leur importance dans la décision de changer de logement (**tableau 13**). Hors Zus, les élèves dans un collège public hors de leur secteur normal de recrutement sont les plus

nombreux à changer de logement (37,7 %) suivis par les élèves du privé (33,2 %). Les élèves scolarisés dans le collège public de leur secteur sont les moins mobiles (31,3 %). Les écarts en Zus sont moins marqués.

Tableau 13

Mobilité en fonction des caractéristiques du collège de 2007 (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en restant en Zus	dont en quittant la commune
Secteur de l'établissement	Collège public du secteur	69,3	41,5	40,3	42,1
	Collège public hors secteur	19,7	42,7	40,1	43,8
	Collège privé	11,0	43,4	19,9	62,6

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e dans un collège de France métropolitaine et résidant en Zus en 2007.

Note de lecture : 69,3 % des élèves de Zus sont scolarisés dans leur collège public du secteur ; 41,5 % d'entre eux changent de logement entre 2007 et 2013. Parmi ces élèves mobiles, 40,3 % restent en Zus (celle de 2007 ou une autre) ; 42,1 % quittent la commune de 2007.

Des changements d'établissements plus fréquents en cas de mobilité résidentielle

Les changements d'établissement au cours du collège sont, bien sûr, beaucoup plus fréquents en cas de mobilité résidentielle. En moyenne, un cinquième des collégiens changent d'établissement entre la 6^e et la 3^e (Pirus, 2017). Ces changements d'établissement sont un peu plus nombreux en Zus (26,4 %).

Pour ces élèves, un changement de commune lors du déménagement conduit à un changement d'établissement dans les trois quarts des cas (tableau 14). C'est encore le cas d'un tiers des élèves quand ils restent dans la commune. Moins de 20 % des élèves de Zus changent d'établissement quand ils ne déménagent pas.

Tableau 14

Changement d'établissement au collège en fonction de la mobilité résidentielle entre 2007 et 2011 (en %)

	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
Pas de mobilité	17,3	13,3
Reste dans la même commune	32,7	21,2
Va dans une autre commune	72,0	60,8
Ensemble	26,4	19,9

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine

Note de lecture : 17,3 % des élèves qui habitent en Zus en 2007 et qui ne changent pas de logement entre 2007 et 2011 changent de collège durant cette période.

Les changements d'établissement ont un impact sur la scolarité des élèves, même s'ils peuvent aussi en être la conséquence (Pirus, 2017). En particulier, ils sont souvent associés à des redoublements. Entre 2007 et 2011, environ un sixième des collégiens ont redoublé une

classe, un peu plus souvent en Zus qu'ailleurs (19,2 % contre 13,6 %). Ces redoublements sont plus fréquents en cas de mobilité résidentielle (tableau 15). Ainsi, parmi les élèves de Zus, 19,0 % redoublent au moins une fois au collège quand ils déménagent tout en restant

dans la même commune et 24,3 % quand ils changent de commune. À l'opposé, parmi les élèves de Zus qui ne déménagent pas, seuls 18,4 % redoublent. Le même constat s'observe pour les élèves résidant hors Zus: de 12,4 % pour les élèves non mobiles, le taux de redoublement passe à 19,2 % si l'élève change de commune. La mobilité résidentielle pourrait donc provoquer des difficultés scolaires, mais à l'inverse, elle peut aussi en être la conséquence (quand un déménagement accompagne un changement d'établissement souvent lié à un redoublement). Des difficultés

matérielles peuvent également être à l'origine du déménagement et des difficultés scolaires. D'ailleurs, aucun effet important de la mobilité résidentielle n'a été observé sur l'évolution des compétences cognitives, les résultats au brevet ou l'orientation après la 3^e. Ainsi, les élèves de Zus qui déménagent ont eu une note de 8,7 sur 20 en français et 6,7 sur 20 en mathématiques; ceux qui n'ont pas déménagé ont respectivement 8,8/20 et 6,5/20. Ces faibles écarts s'expliquent entièrement par les profils socio-démographiques légèrement différents des deux populations.

Tableau 15

Redoublement au collège en fonction de la mobilité résidentielle entre 2007 et 2011 (en %)

	Habite en Zus en 2007	N'habite pas en Zus en 2007
Pas de mobilité	18,4	12,4
Reste dans la même commune	19,0	16,3
Va dans une autre commune	24,3	19,2
Ensemble	19,2	13,6

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ: élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine.

Note de lecture: 18,4 % des élèves qui habitent en Zus en 2007 et qui ne changent pas de logement entre 2007 et 2011 redoublent durant cette période.

Bibliographie

DEBRAND T., TAFFIN C. «Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans», *Économie et Statistique*, n°381-382, 2005.

DELANCE P., VIGNOLLES B. «Ça déménage? La mobilité résidentielle et ses déterminants», in *Les conditions de logements en France*, 2017.

GOBILLON L. «Emploi, logement et mobilité résidentielle», *Économie et Statistique*, n°349-350, 2001.

ONZUS «La mobilité résidentielle des habitants des zones urbaines sensibles entre 1990 et 1999», *Rapport de l'Onzus 2005*, 2005.

PIRUS C. «Effet du changement d'établissement sur les résultats scolaires», *Éducation et formations*, n°94, 2017.

DONNÉES DE L'ÉDUCATION NATIONALE PERMETTANT D'ÉTUДИER LA MOBILITÉ RÉSIDENТИELLE

Les études sur la mobilité résidentielle peuvent se fonder sur une seule enquête, avec des questions rétrospectives sur une situation antérieure (à un an ou à cinq ans), comme c'est le cas pour l'enquête Logement. Elles peuvent aussi être issues du suivi d'une population au fil du temps, en interrogeant plusieurs fois les individus sur leur lieu de résidence.

En théorie, les systèmes d'information du ministère de l'Éducation nationale pourraient servir à faire ce deuxième type d'étude, puisque, chaque année, l'adresse de l'élève est renseignée (et même, plus précisément, celles de ses responsables). Malheureusement, outre les difficultés techniques habituelles que posent les appariements de fichiers, il n'y a pas actuellement au niveau national un identifiant unique pour chaque élève permettant de relier les données (celui-ci est disponible dans les bases en académies, mais il n'est pas remonté dans les données nationales).

C'est pourquoi de nombreuses études se fondent au niveau national sur des panels concernant seulement un échantillon de la population. Celui qui est utilisé dans cette étude concerne 35 000 entrés en 6^e à la rentrée 2007 (les élèves d'éducation prioritaire ayant été surreprésentés).

L'information disponible sur ces élèves est très riche :

- ces élèves ont été suivis durant tout leur parcours scolaire dans le second degré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) (classe fréquentée chaque année, options suivies, résultats aux examens, procédures d'orientation), avant de l'être par le SIES (sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques) dans l'enseignement supérieur et par l'Insee à leur sortie du système éducatif. Ces suivis complémentaires pourront apporter des informations sur la décohabitation des jeunes adultes ;
- une enquête auprès des familles a été réalisée en 2008 pour caractériser le milieu social de l'élève (profession et diplôme des parents, revenus, pratiques de loisirs, aspirations pour l'enfant...). Elle a été renouvelée en 2011 ;
- des évaluations spécifiques ont été menées en fin de 6^e et en fin de 3^e sur différentes compétences cognitives (notamment les mathématiques et le français) ou conatives (motivation et estime de soi) ;
- des informations sur les établissements (proportion d'élèves défavorisées, âge des enseignants...) sont aussi disponibles.

Pour conduire cette étude sur la mobilité résidentielle, les adresses des élèves jusqu'à la rentrée 2013 ont été géolocalisées. Pour des raisons de qualité de la géolocalisation, le champ est restreint à la France métropolitaine (la situation des Dom étant d'ailleurs en termes de mobilité résidentielle assez particulière). Cela représente plus de 33 000 élèves, dont on connaît les adresses successives jusqu'en 2012 pour 95 % d'entre eux et jusqu'en 2013 pour 90 %. Un travail important de standardisation a été fait sur ces adresses pour assurer la qualité de la géolocalisation et ne pas considérer comme une mobilité une modification du libellé de l'adresse (par exemple, une année les parents indiquent le nom de la résidence et l'autre année le numéro et le nom de la voie où elle se trouve). La géolocalisation des adresses, pour obtenir les coordonnées géographiques et l'appartenance à différents zonages (Zus et Iris, notamment), a été faite en utilisant plusieurs méthodes (confrontation avec la géolocalisation par l'Insee de l'ensemble des adresses des élèves, géocodeur de l'IGN, utilisation de Googlemap), ce qui a permis de géocoder 99 % des adresses.

QUALITÉ DE LA MESURE ET CONFRONTATION AVEC LES RÉSULTATS D'AUTRES ENQUÊTES

L'examen du tableau 1 amène à faire quelques remarques sur la qualité des données. Le taux de mobilité est légèrement plus élevé en 2008, en particulier en Zus (11,2 %, contre 9,6 % en 2009). Cela peut venir d'une amélioration de la qualité des adresses pour la rentrée 2008. En effet, les adresses 2007 sont directement issues des systèmes d'information, tandis que les adresses 2008 ont bénéficié des phases de collecte dans le cadre du panel, qui ont nécessité d'améliorer les adresses pour assurer les contacts avec les parents. La standardisation des adresses n'a peut-être pas permis de corriger tous ces cas.

D'autre part, les taux de mobilité diminuent un peu pour la rentrée 2012 et surtout pour la rentrée 2013 (6,9 % en Zus), tandis que le nombre d'adresses non retrouvées augmente. Cette absence d'adresse correspond aux décès, aux départs vers l'étranger ou vers les Dom, aux problèmes d'appariement dans les données ou de qualité de l'adresse, phénomènes qui évoluent peu d'une année sur l'autre. Elle regroupe aussi les sorties du système éducatif, qui ont plus de chances de se produire lors du passage au lycée qu'au cours du collège. Comme ces événements peuvent être liés à un déménagement, cela sous-estime un peu la part des mobilités, en particulier en fin de période.

Enfin, parmi les mobilités multiples, un nombre non négligeable sont de «fausses» mobilités: pour 0,4 % des élèves mobiles de Zus et 1,1 % des élèves mobiles hors Zus, l'adresse finale de l'élève est identique à son adresse en 2007. Ces «allers-retours» peuvent correspondre à différentes situations: mobilité courte de la famille pour un projet particulier, changements temporaires dans le choix de la résidence principale pour les gardes alternées ou variation dans l'intitulé de l'adresse pour l'une des années intermédiaires. Dans la suite, ces cas seront regroupés avec les élèves qui ne changent pas de logement.

Par ailleurs, les taux de mobilités dans cette étude peuvent être comparés à ceux obtenus avec d'autres sources. Ils sont un peu supérieurs aux valeurs obtenues à partir d'autres enquêtes. À partir du panel européen des ménages, Gobillon (2001) estime à un peu moins de 3,5 % le taux de mobilité annuel au milieu des années 1990. En utilisant l'enquête logement 2002, Debrand et Taffin (2005) aboutissent à un taux de mobilité de 7,4 % (plus élevé que les valeurs observées pour les enquêtes Logement précédentes, en 1984, 1988, 1992 et 1996). Selon l'enquête Logement 2013, un ménage sur cinq a changé au moins une fois de logement entre 2009 et 2013, ce qui donnerait un taux de mobilité annuel de 5,4 % (Delance et Vignolles 2017). En s'appuyant sur l'échantillon démographique permanent, le rapport de l'Onzuz en 2005 indique que 61 % des habitants en Zus en 1990 ont changé de logement en 1999, ce qui correspond à un taux de mobilité annuelle d'environ 10 %. Pour les personnes qui n'habitaient pas en Zus, mais dans des quartiers des mêmes agglomérations, le taux est de 51 % entre 1990 et 1999, soit 7,6 % en moyenne annuelle. C'est avec cette dernière source que les données du panel semblent le plus comparables, que ce soit en niveau ou en écarts entre Zus et hors Zus. Le fait de travailler sur des ménages avec enfants peut expliquer une partie des divergences avec les études antérieures. Ainsi, avec l'enquête Logement 2002, le taux de mobilité annuel des couples avec enfants est de 9,9 % (Debrand et Taffin, 2005) assez proche des valeurs présentées ici.

Annexe : caractéristiques des élèves hors Zus

Tableau 6'

Mobilité en fonction de la situation familiale en 2008 et de son évolution (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en allant en Zus	dont en quittant la commune
Situation familiale	Les 2 parents en 2008 et 2011	69,2	22,8	2,7	54,0
	Les 2 parents en 2008 seulement	5,8	53,0	3,1	64,8
	Les 2 parents en 2011 seulement	0,8	41,1	4,3	62,2
	1 parent au plus en 2008 et 2011	24,2	50,9	4,2	65,3
Taille de la fratrie en 2008	Pas de frère et sœur	8,5	35,8	3,8	61,4
	1 frère ou 1 sœur	40,7	30,2	2,5	58,7
	2 frères ou sœurs	30,8	32,0	3,2	59,9
	Au moins 3 frères ou sœurs	19,9	35,8	5,9	63,1
Évolution de la fratrie entre 2008 et 2011	Au moins 2 frères ou sœurs en moins	5,6	43,2	5,9	67,9
	1 frère ou 1 sœur en moins	4,2	43,0	5,4	65,8
	Même nombre de frères et sœurs	79,9	29,4	2,7	58,6
	1 frère ou 1 sœur en plus	6,8	42,9	4,3	63,6
	Au moins 2 frères ou sœurs en plus	3,5	49,1	8,7	61,8
Nombre de pièces du logement	3 pièces	12,1	46,9	6,3	59,3
	4 pièces	21,7	37,9	4,6	58,8
	5 pièces	28,3	31,5	3,1	60,0
	6 pièces	20,3	26,4	2,2	62,0
	7 pièces	10,1	23,8	0,9	62,1
	8 pièces ou plus	7,5	23,8	0,6	64,3

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et ne résidant pas en Zus en 2007.

Note de lecture : voir tableau 6.

Tableau 7'
Mobilité et origine géographique des parents (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en allant en Zus	dont en quittant la commune
Pays de naissance du père et année d'arrivée en France	Né en France	73,3	29,9	2,2	60,9
	Arrivé en France avant 1968	2,4	27,7	7,1	60,8
	Arrivé en France entre 1968 et 1977	3,2	28,3	4,3	50,7
	Arrivés en France entre 1978 et 1987	2,8	26,9	8,7	52,6
	Arrivé en France entre 1988 et 1997	2,8	33,1	10,5	53,7
	Arrivé en France après 1997	1,6	45,3	16,3	49,3
	Information non renseignée	13,9	46,0	4,6	62,9
Pays de naissance de la mère et année d'arrivée en France	Née en France	82,7	32,0	2,4	61,1
	Arrivée en France avant 1968	1,4	29,7	10,3	54,1
	Arrivée en France entre 1968 et 1977	2,5	28,5	5,3	52,4
	Arrivée en France entre 1978 et 1987	2,9	29,5	6,4	54,6
	Arrivée en France entre 1988 et 1997	4,1	29,2	10,1	49,3
	Arrivée en France après 1997	2,1	51,6	16,0	56,1
	Information non renseignée	4,4	38,2	4,6	66,8

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et ne résidant pas en Zus en 2007.

Note de lecture : voir tableau 7.

Tableau 8'

Mobilité en fonction de la situation professionnelle des parents en 2008 (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en allant en Zus	dont en quittant la commune
Profession du père	Agriculteur	25	17,7	0,0	62,2
	Artisan-commerçant	11,3	34,7	1,8	61,4
	Cadre supérieur	19,1	30,0	1,5	60,5
	Profession intermédiaire	17,1	28,9	2,8	59,4
	Employé	10,2	36,7	4,1	63,4
	Ouvrier	31,3	31,1	4,5	58,7
	Retraité/inactif	0,6	36,0	24,1	41,5
	Non renseignée	7,8	45,7	6,0	62,0
Profession de la mère	Agricultrice	1,0	15,3	2,8	48,8
	Artisane-commerçante	4,1	38,0	1,8	66,0
	Cadre supérieure	10,5	29,1	1,6	56,2
	Profession intermédiaire	20,7	31,0	2,1	61,5
	Employée	43,8	33,0	3,8	60,5
	Ouvrière	8,8	32,2	4,6	62,4
	Retraîtée/inactive	5,2	34,9	9,0	51,7
	Non renseignée	6,0	34,6	4,8	62,3
Revenu en 2008	Premier quart	21,0	42,0	6,5	60,6
	Deuxième quart	25,9	33,5	3,7	59,9
	Troisième quart	25,9	28,8	1,8	60,2
	Quatrième quart	27,3	27,2	1,8	60,4

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.

Champ : élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et ne résidant pas en Zus en 2007.

Note de lecture : voir tableau 8.

Tableau 9'

Mobilité en fonction de l'évolution de la situation professionnelle entre 2008 et 2011 (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en allant en Zus	dont en quittant la commune
Situation professionnelle du père en 2008 et 2011	Situation du père inconnue	12,4	47,5	4,4	63,2
	Père en emploi aux deux dates	69,4	28,1	2,3	59,2
	Père en emploi en 2008 seulement	11,1	40,4	5,1	62,9
	Père en emploi en 2011 seulement	2,3	38,8	6,1	60,0
	Père sans emploi aux deux dates	4,8	33,4	10,1	55,3
Situation professionnelle de la mère en 2008 et 2011	Situation de la mère inconnue	3,5	37,9	5,4	63,4
	Mère en emploi aux deux dates	66,2	29,2	2,4	59,0
	Mère en emploi en 2008 seulement	10,5	43,1	4,7	65,3
	Mère en emploi en 2011 seulement	6,4	38,5	3,1	59,6
	Mère sans emploi aux deux dates	13,4	34,8	7,1	60,2
Évolution du revenu entre 2008 et 2011	Baisse d'au moins 500 euros par an	8,3	42,8	4,3	63,9
	Baisse entre 250 et 500 euros par an	4,6	35,6	5,6	58,2
	Stabilité (+/- 250 euros)	61,2	30,6	3,6	59,1
	Hausse entre 250 et 500 euros par an	9,6	28,2	3,0	56,7
	Hausse d'au moins 500 euros par an	16,2	35,0	2,9	64,2

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.**Champ :** élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et ne résidant pas en Zus en 2007.**Note de lecture :** voir tableau 9.**Tableau 12'**

Mobilité en fonction des caractéristiques scolaires de l'élève (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en allant en Zus	dont en quittant la commune
Âge de scolarisation à la maternelle	2 ans	24,1	34,0	2,9	60,9
	3 ans	70,1	31,1	3,1	59,8
	4 ans	4,4	37,5	9,6	62,1
	Non renseigné	1,3	37,0	3,0	76,5
Âge à l'entrée en 6^e	En avance (moins de 11 ans)	3,5	34,5	1,6	62,7
	À l'heure (11 ans)	79,8	31,4	3,0	59,9
	En retard (plus de 11 ans)	16,7	36,3	6,4	61,8

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.**Champ :** élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et ne résidant pas en Zus en 2007.**Note de lecture :** voir tableau 12.

Tableau 13'

Mobilité en fonction des caractéristiques du collège de 2007 (en %)

		Répartition	Mobilité entre 2007 et 2013	dont en allant en Zus	dont en quittant la commune
Secteur de l'établissement	Collège public du secteur	67,7	31,3	3,6	61,0
	Collège public hors secteur	10,3	37,7	5,7	63,2
	Collège privé	22,0	33,2	2,3	56,6

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, panel 2007.**Champ :** élèves entrant en 6^e en 2007 dans un collège de France métropolitaine et ne résidant pas en Zus en 2007.**Note de lecture :** voir tableau 13.



© Altella, Pierrefitte-sur-Seine

Dans la commune
de Pierrefitte-sur-Seine,
64 % des habitants
sont couverts
par les Caf.



Les mobilités résidentielles des allocataires des Caf résidant en Zus

Les allocataires mobiles plus fragiles
que les allocataires stables entre 2011 et 2015

NOÉMIE OSWALT

CGET – ONPV

en lien avec Brigitte Debras
Caisse nationale
des allocations familiales (Cnaf)

La surreprésentation des foyers allocataires des caisses d'allocations familiales (Caf) au sein des territoires de la politique de la ville (en Zus avant 2015 comme en quartier prioritaire actuellement) est régulièrement observée. La population y est en effet plus précaire que sur le reste du territoire, du fait même de la méthode de construction de ces quartiers. Entre 2011 et 2015, en Zus, un foyer allocataire sur deux est considéré comme stable : les allocataires sont toujours présents dans les fichiers des Caf et n'ont pas connu de mobilité résidentielle en dehors de la Zus¹.

Sur ces quatre années, 47,4 % des foyers résidant au sein des autres quartiers des unités urbaines abritant des Zus n'ont pas connu de mobilité résidentielle en dehors de leur commune. Chaque année, environ un cinquième des foyers allocataires sort et un cinquième arrive en Zus : ils sont partis de la Zus ou s'y sont installés entre 2011 et 2015.

Les trajectoires résidentielles et familiales des résidents de ces quartiers en difficulté sont, par ailleurs, associées à une plus grande fréquence des familles nombreuses parmi la population stable et à des foyers plus précaires parmi la population entrante en Zus.

1. Le foyer est considéré en mobilité résidentielle lorsqu'il a changé de Zus pour les résidents partant des Zus ou lorsqu'il a changé de commune pour les résidents partant d'un territoire hors Zus, selon la géographie 2016. Il est considéré comme stable lorsqu'il n'a pas changé de territoire et est resté allocataire de la Caf (un allocataire qui aurait changé de Caf de gestion est considéré comme nouvel allocataire dans la Caf accueillante, cf. encadré 3). Ces mobilités ne sont pas de même nature et ne peuvent pas être comparées entre elles. La part de mobiles ou de non-mobiles hors Zus est indiquée à titre de référence uniquement.

2. Rapport ONPV 2015

La mise en œuvre de la nouvelle géographie de la politique de la ville, en 2015, a mis en lumière une concentration accentuée des difficultés économiques et sociales des résidents de ces territoires. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont, en effet, été labellisés et construits à partir d'un critère de concentration de populations à bas revenus. Ainsi, par construction, ils abritent une population en plus grande précarité que la précédente génération de la géographie prioritaire, les zones urbaines sensibles (Zus). Les QPV comptent ainsi 37,1 % de bénéficiaires du RSA en 2015 contre 35,1 % dans les Zus, même si les périmètres restent très stables (près de 9 Zus sur 10 ont une intersection avec les QPV). «*Les habitants de ces nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville présentent donc des caractéristiques proches des anciennes*

*Zus, mais souvent dans des proportions encore plus accentuées*².»

Dans ce contexte de fortes inégalités entre ces quartiers et leur environnement, l'étude de leur peuplement peut apporter un éclairage important. Les experts s'interrogent, depuis la création de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) en 2003, sur l'effet du peuplement de ces quartiers sur les inégalités – en termes de pauvreté, d'emploi, de chômage, de niveau d'études et d'état de santé notamment –, pointées par les rapports successifs de l'Onzus et de l'ONPV, et sur le rôle et l'importance des mobilités résidentielles.

Plusieurs hypothèses ont été formulées :

- les habitants des quartiers prioritaires connaîtraient peu de migrations résidentielles ce qui serait lié à un effet « nasse ». Du fait d'un moindre coût du logement, de la

localisation concentrée du logement social et du niveau de vie des habitants, inférieur au reste de l'agglomération, les populations les plus fragiles (qui ne connaissent pas de trajectoire sociale ou professionnelle ascendante) seraient très captives des quartiers prioritaires de la politique de la ville (les Zus jusqu'en 2015 puis les QPV). Elles ne pourraient pas ou peu connaître de mobilité résidentielle;

– les trajectoires sociales ascendantes des habitants entraîneraient des migrations résidentielles et un repeuplement sélectif, un effet «sas»: les populations fragiles résideraient en quartier de façon transitoire. Dès lors que ces habitants connaîtraient une mobilité sociale ou professionnelle ascendante, ils migreraient hors du quartier et seraient remplacés par une autre population fragile. Il existerait une mobilité résidentielle très sélective (par âge et situation sociale, c'est-à-dire les plus jeunes et les plus pauvres), différente selon le profil du quartier (quartiers de grandes adresses, proximité du centre-ville, etc.). La politique familiale mise en œuvre par les

Caf prennent en compte une diversité de situations sociales avec l'accompagnement des familles (modes de gardes, allocations familiales), les aides au logement ou les minima sociaux (**encadré 1**). De ce fait, les fichiers des Caf permettent de suivre des publics variés en France métropolitaine, où près de la moitié de la population est couverte, cette proportion atteignant les deux tiers dans les Zus (**encadré 2**). Les fichiers des Caf sont donc particulièrement riches d'informations sur les résidents des zones urbaines sensibles et permettent de suivre l'évolution des foyers allocataires année après année.

Cette étude porte sur les résidents des Zus de France métropolitaine de 2011 à 2015, couverts par les Caf. Une première partie étudiera le profil des allocataires *stables* en Zus, puis une seconde étudiera les profils des allocataires *entrant et sortant* des Zus. Quel lien peut-on dégager entre leurs caractéristiques sociales et leur profil de mobilité? Existe-t-il une trajectoire-type de mobilité pour les résidents des Zus? Autant de questions qui seront abordées ci-après.

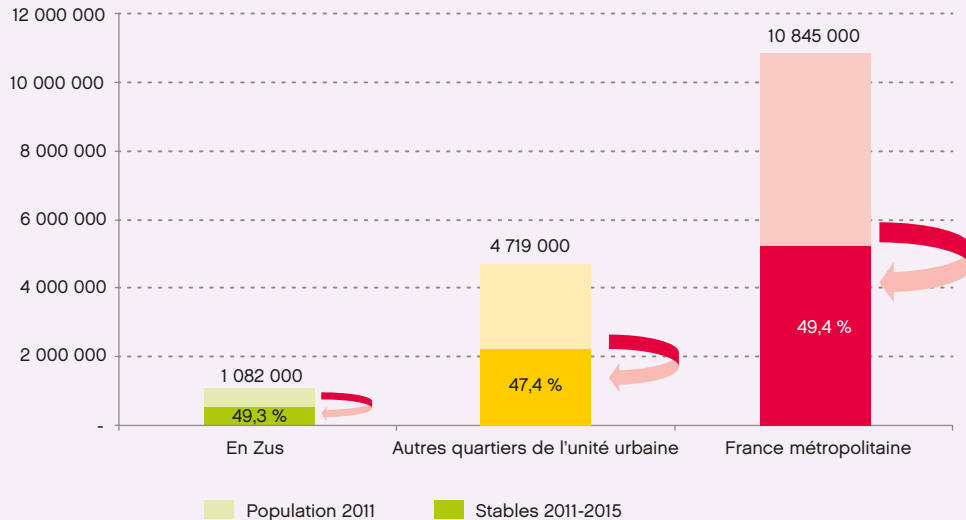
En Zus, un allocataire sur deux est stable sur quatre ans

Parmi les 10 818 000 millions de foyers allocataires des Caf résidant en Zus en 2011, 5 330 000 sont toujours présents dans les fichiers en 2015 et habitent toujours dans la même Zus. Ces foyers sont définis comme *stables*, au sens où ils n'ont pas connu de mobilité résidentielle en dehors de la Zus ou de changement de situation qui aurait pu les faire sortir entre 2011 et 2015 du champ d'observation des Caf, notamment une augmentation des revenus du foyer mettant fin à leur éligibilité à une prestation sociale (encadré 3). En Zus, ces foyers *stables* représentent 49,3 % de la population initiale (graphique 1).

À titre de référence, parmi les 4,7 millions de foyers allocataires des autres quartiers de l'unité urbaine présents dans les fichiers des Caf en 2011, 47,4 % n'ont pas changé de commune de résidence. Un allocataire sur deux réside toujours dans la même commune quatre ans après et est présent dans les fichiers des Caf. Ces foyers peuvent, cependant, avoir connu une mobilité résidentielle au sein de la même commune.

En Zus, le profil familial des foyers *stables* diffère de celui de l'ensemble des foyers allocataires : en 2015, il s'agit plus fréquemment de couples avec 2 enfants ou plus (28,6 %,

Graphique 1
Part de la population stable en Zus (ou au sein de la commune) parmi les foyers allocataires de 2011 par type de territoire



Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Caf, Insee.

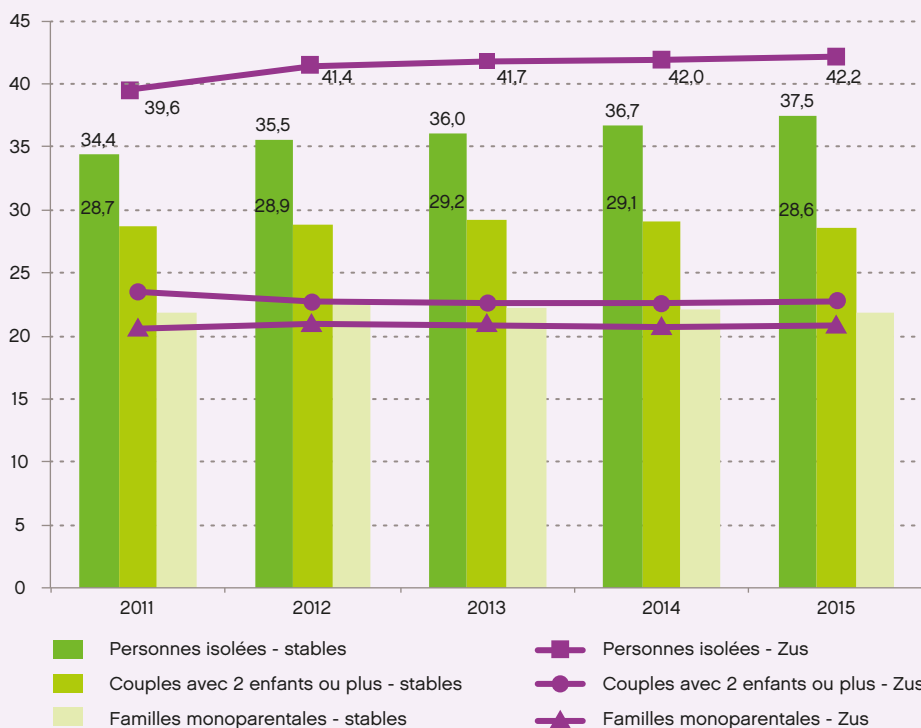
Note de lecture : 49,3 % des foyers allocataires résidant en Zus en 2011 résident toujours dans la même Zus en 2015.

contre 22,8 %) et moins de personnes isolées (37,5 %, contre 42,2 %, **graphique 2**). Par ailleurs, la part de personnes isolées a progressé sur la période, que ce soit parmi la population stable ou parmi l'ensemble des foyers en Zus. Ce phénomène est à mettre en lien avec les évolutions sur la période au sein de la population allocataire, durant laquelle les prestations de solidarité et d'insertion, pour lesquelles les bénéficiaires sont plus souvent des personnes isolées, tendent à augmenter (*Chantel et al., 2017*).

Au sein des autres quartiers de l'unité urbaine, la population des allocataires stables est, en 2015, également plus fréquemment composée de couples avec deux enfants ou plus (34,2 %, contre 22,9 %) et moins souvent de personnes isolées (36,3 %, contre 48,1 %) que l'ensemble des allocataires de ces autres quartiers. Par conséquent, en Zus, la taille moyenne des

foyers allocataires est plus importante parmi les foyers stables que parmi l'ensemble des foyers allocataires (2,8 personnes par foyer, contre 2,5 personnes en 2011). Dans les autres quartiers de l'unité urbaine, la taille moyenne des foyers est également plus élevée parmi la population qui n'a pas changé de commune (2,8 personnes couvertes) que parmi la population totale (2,3 personnes couvertes).

En Zus, les allocataires *stables* sont moins souvent bénéficiaires du RSA socle (**encadré 1**) (24,5 %, contre 27,9 % en 2015) et plus souvent de l'allocation logement (79,3 %, contre 74,6 % en 2015) que l'ensemble des allocataires. En effet, les familles sont plus fortement représentées au sein des foyers stables en Zus, et elles ne sont pas toujours bénéficiaires de prestations de solidarité et d'insertion comme peuvent l'être les personnes isolées couvertes par les Caf.



Graphique 2
Composition familiale parmi les foyers allocataires stables en Zus et parmi l'ensemble des foyers allocataires des Zus entre 2011 et 2015

Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Caf, Insee.

Note de lecture : en 2015, 28,6 % des foyers allocataires stables résidant en Zus sont des couples avec au moins 2 enfants, contre 21,8 % parmi l'ensemble des allocataires des Zus.

Les nouveaux résidents en Zus sont plus précaires que les résidents sortants

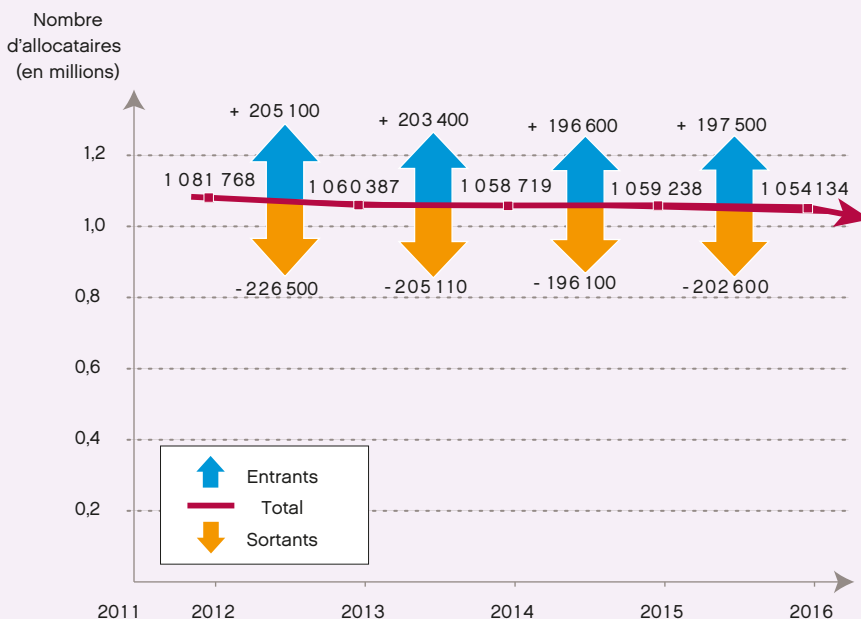
3. Les allocataires sont considérés comme mobiles entrants lorsqu'ils n'étaient pas présents l'année précédente et mobiles sortants lorsqu'ils ne sont plus présents l'année suivante. Ainsi, cette mobilité à 12 mois d'intervalle ne prend pas en compte deux mobilités successives de la même année. La population mobile est définie par rapport à la présence du foyer allocataire dans une Zus donnée et dans le fichier Caf une année donnée.

Entre 2011 et 2015, la population de France métropolitaine a progressé de 2,0 %. Compte tenu des évolutions réglementaires mais aussi sociétales (Oswalt, 2016), le nombre d'allocataires a progressé alors que le poids des Zus parmi la population allocataire a légèrement diminué, passant de 10,0 % en 2011 à 9,4 % en 2015. À cet égard, au sein des Zus, année après année, les mouvements

sortants sont un peu plus importants que les mouvements entrants⁹.

Chaque année, environ un cinquième des allocataires des Zus est mobile. Le nombre d'allocataires mobiles entrants diminue légèrement sur la période tandis que le nombre d'allocataires sortants est plus élevé entre 2011 et 2012, puis diminue également (graphique 3).

Graphique 3
Nombre d'entrants et sortants de Zus en France métropolitaine entre 2011 et 2015



Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Caf, Insee.

Note de lecture : entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, 205 100 allocataires sont des sortants (de la Zus ou du fichier) et 203 400 sont des entrants (dans la Zus ou dans le fichier).

Les mouvements entrant ou sortant de Zus, observés dans les fichiers des Caf, sont plus fréquemment liés au statut des allocataires, nouveaux ou anciens au sein de la Caf du département, qu'à une mobilité résidentielle. Pour référence, la majorité des mobilités résidentielles s'effectue au sein du département : en 2014, 11 % des personnes résidant en France métropolitaine ont déménagé et un quart d'entre elles ont changé de département (Lévy, 2017).

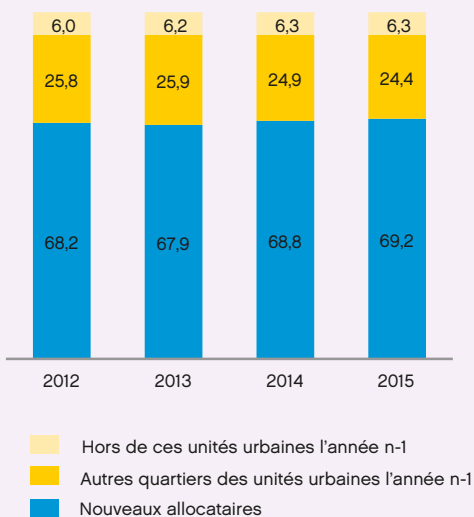
Les foyers entrant en Zus sont majoritairement des nouveaux allocataires du département (graphiques 4). Ainsi, un tiers des foyers entrant en Zus en 2015 étaient déjà connus des Caf. Parmi ces derniers, un quart résidait l'année précédente au sein des autres quartiers de l'unité urbaine. La répartition des entrants en Zus selon leur origine (nouveaux allocataires⁴, résidant auparavant dans un autre quartier des unités

urbaines abritant des Zus, résidant auparavant hors de ces unités urbaines) n'évolue pas au cours de la période étudiée (2011 à 2015) : les deux tiers des entrants sont des nouveaux allocataires, et un quart résidaient dans un autre quartier de l'unité urbaine l'année précédente.

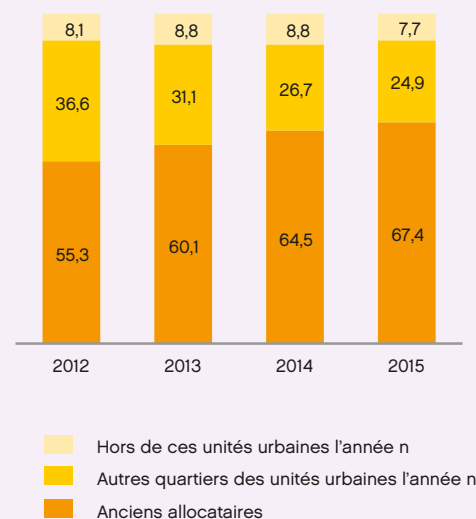
Les foyers sortant des Zus deviennent, quant à eux, majoritairement d'anciens allocataires du département. La répartition de ces sortants selon leur destination (anciens allocataires, nouveaux résidents des autres quartiers des unités urbaines abritant des Zus, nouveaux résidents hors de ces unités urbaines) évolue entre 2011 et 2015 : la part des anciens allocataires augmente (de 55,3 % à 67,4 %) tandis que la part des sortants vers les autres quartiers de l'unité urbaine diminue (de 36,6 % à 24,9 %). De plus, environ 8 % des sortants déménagent hors des unités urbaines abritant les Zus.

4. Les identifiants des Caf sont attribués par caisse, qui correspond à la maille du département. Ainsi, les nouveaux allocataires du département pouvaient être allocataires d'un autre département l'année précédente et les anciens allocataires peuvent être allocataires d'un autre département cette année-là (encadré 3).

Origine des allocataires Caf entrant en Zus



Destination des allocataires Caf sortant des Zus



Graphiques 4
Origine des allocataires Caf entrant en Zus et destination des allocataires Caf sortant des Zus (en %)

Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

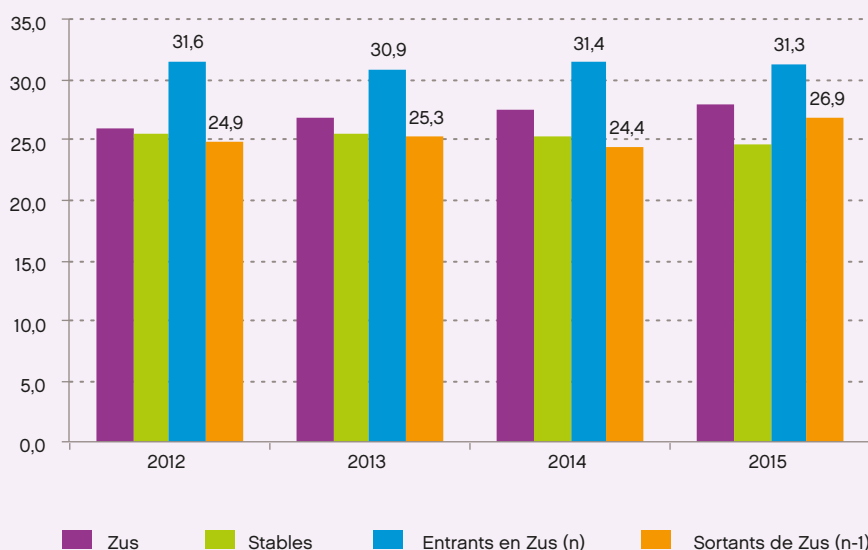
Traitements : Caf, Insee.

Note de lecture : en 2015, 69,2 % des allocataires Caf entrant en Zus sont des nouveaux allocataires (non connus de leur Caf l'année précédente).

Les allocataires entrant en Zus sont plus précaires que les sortants des Zus (**graphique 5 et graphique 6**) : 31,3 % des entrants en 2015 sont bénéficiaires du RSA socle contre 25,0 % des allocataires stables en Zus et 26,9 % des sortants. Cette observation est confirmée avec les revenus déclarés : alors

que le revenu moyen par unité de consommation déclaré par les entrants en Zus s'élève à 948 € mensuels en 2012 (soit en dessous du seuil de bas revenus) celui des sortants des Zus est de 1060 € (soit au-dessus du seuil de bas revenus).

Graphique 5
Part du RSA socle en Zus, parmi les stables et parmi les mobiles (en %)



Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Caf, Insee.

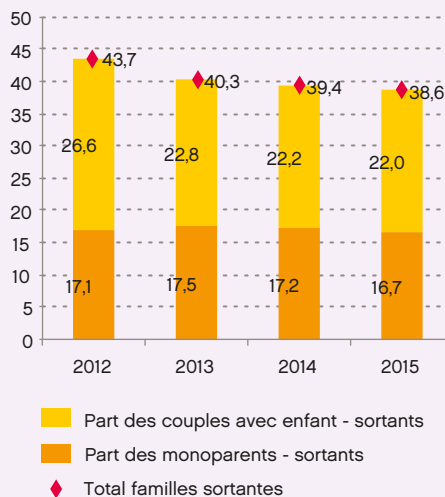
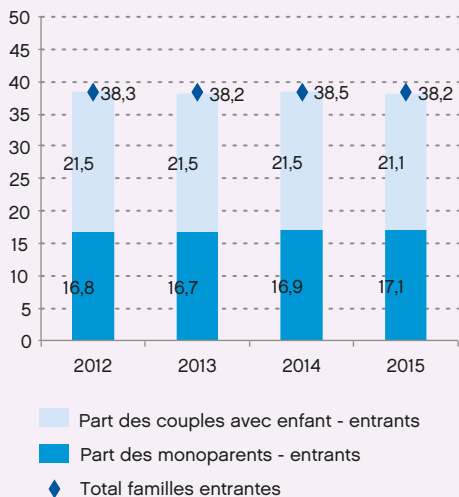
Note de lecture : en 2015, 26,9 % des allocataires sortant de Zus sont bénéficiaires du RSA socle.

5. La taille des foyers avec 2 enfants a été retenue en raison de leur éligibilité aux allocations familiales, universelles mais modulables en fonction des ressources depuis 2015. Les foyers avec 1 enfant ne sont éligibles que si un des parents est bénéficiaire de minima sociaux ou si le foyer est bénéficiaire d'une allocation liée à la petite enfance, ce qui restreint le champ.

En termes de composition familiale, si la part des foyers allocataires avec enfants est proche chez les entrants et les sortants de Zus (**graphique 6**), les familles nombreuses sont plus fréquentes parmi les sortants que parmi les entrants : les enfants représentent, en 2012, 34,0 % des personnes couvertes par les foyers allocataires entrants et 45,4 % des sortants.

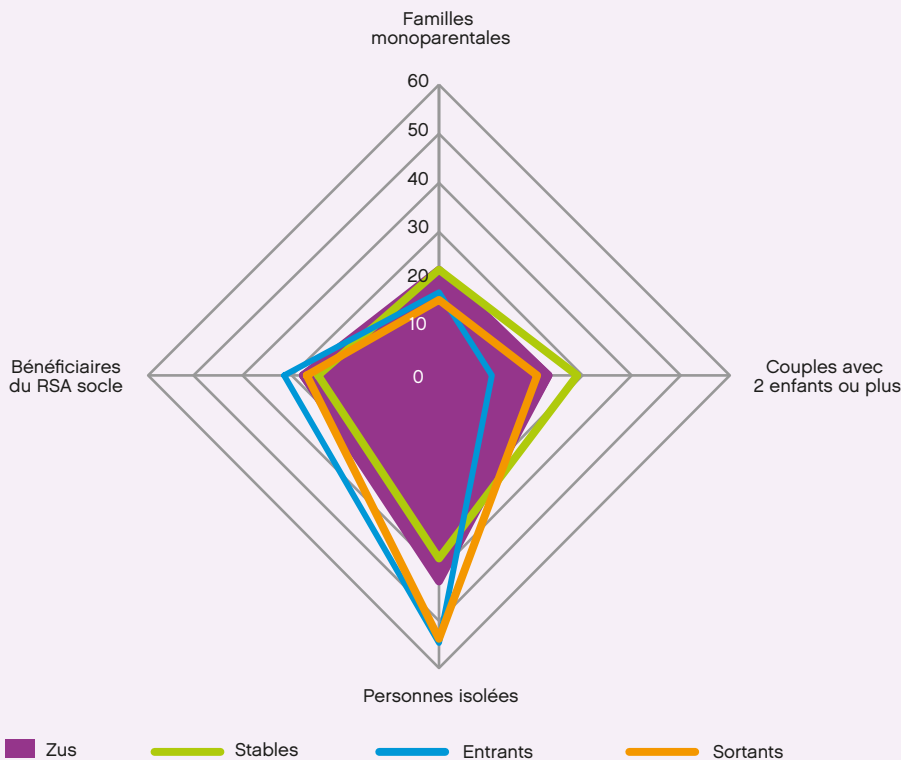
Toutefois, des caractéristiques spécifiques se dessinent en fonction des profils de mobilités des foyers allocataires en Zus (**graphique 7**). Ainsi, la stabilité au sein des Zus est plutôt le fait de foyers allocataires composés d'un couple avec au moins deux

enfants⁵ : la part de couples avec au moins deux enfants est de 28,6 % parmi les foyers stables, soit dix-sept points de plus que les mobiles entrant en Zus et huit points de plus que les mobiles sortant des Zus. Les mobilités entrantes en Zus sont, quant à elles, plutôt le fait de foyers allocataires plus fragiles, au sens où ils perçoivent plus fréquemment le RSA socle. Ils sont également plus souvent isolés. Enfin, les mobilités sortantes des Zus sont plus souvent vécues par des personnes isolées, mais ces dernières sont un peu moins souvent bénéficiaires du RSA socle et un peu plus en couple avec deux enfants ou plus que les entrants.



Graphique 6
Caractéristiques familiales des entrants et sortants des Zus entre 2011 et 2015

Source: Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.
 Champ: France métropolitaine.
 Traitements: Caf, Insee.
 Note de lecture: en 2015, 38,2 % des allocataires entrant en Zus sont des foyers avec enfants.



Graphique 7
Caractéristiques des allocataires des Zus en 2015 selon leur profil de mobilité (en %)

Source: Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.
 Champ: France métropolitaine.
 Traitements: Caf, Insee.
 Lecture: en 2015, 11,2 % des allocataires entrant en Zus sont des foyers avec deux enfants ou plus.

Conclusion

Entre 2011 et 2015, la moitié des allocataires résidant Zus n'ont pas quitté leur quartier et sont toujours bénéficiaires de prestations des Caf. La forte présence des familles avec enfants au sein des allocataires stables en Zus serait plutôt le résultat de leur localisation préférentielle dans le secteur social, majoritaire en Zus⁶ : la baisse du niveau de vie par personne à l'arrivée des enfants permettrait d'atteindre les critères d'attribution d'un logement dans le secteur social et donc un accès facilité à ce type de logement (Delance P., Vignolles B., 2017). Loin d'un « effet nasse », les populations stables en Zus ne seraient donc pas les plus fragiles de leur quartier mais les foyers ayant une configuration familiale plus permanente. Sur ces quatre années, les taux d'entrée et de sortie sont assez proches, autour de 20 % par an. Ces foyers mobiles, entrant ou sortant des Zus, sont globalement plus modestes que l'ensemble des allocataires des Zus et plus isolés. Le profil différentiel entre les entrants et les sortants tend à confirmer l'hypothèse d'une mobilité sélective, qui jouerait plutôt un rôle de « sas » avec des populations entrantes plus fragiles que les populations sortantes. Le champ du fichier des allocataires Caf, s'il est

riche en informations sur les populations les plus vulnérables, ne permet cependant pas d'étudier certains motifs de mobilité, comme la séparation ou le changement de situation professionnelle, en particulier l'augmentation de revenus faisant sortir le foyer du champ des minima sociaux. Enfin, l'impossibilité de suivre les mobilités inter-départementales et une forte attrition nécessiteraient d'analyser ces situations de mobilité plus finement. Deux études menées localement, au sein de la communauté urbaine de Bordeaux et de la ville de Marseille viennent compléter ces enseignements.

À Marseille, la mobilité en dix ans des allocataires de deux quartiers Zus est la même que sur l'ensemble du département. De plus, lorsqu'ils sont mobiles, la moitié des allocataires n'habitent plus dans un quartier de la politique de la ville, 31 % restent dans le quartier et 18 % changent de quartier mais restent en politique de la ville (encadré 4). Dans la communauté urbaine de Bordeaux, l'étude portant sur quatre quartiers Zus, dont le périmètre QPV est resté à l'identique, montre un important renouvellement de la population et des quartiers en politique de la ville qui offriraient plutôt une fonction de « sas » (encadré 5).

6. En 2013, 63,1 % du parc de logements en Zus est constitué du parc social, contre 17,9 % au sein des autres quartiers des unités urbaines abritant des Zus (ONPV, 2015).

BIBLIOGRAPHIE

- CHANTEL C., CHILIN K., LEGAL A., LEGENDRE E., REDURON V., VAN WASSENHOVE T., « Prestations versées par les Caf : instauration de la prime d'activité et hausse de 6,2 % du nombre de foyers allocataires en 2016 », *l'e-ssentiel*, n° 171, 2017 (lien : <http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Prestations%20%C3%A9gales%202016.pdf>, consulté le 29/03/2018).
- CAZAIN S., « Les foyers bénéficiaires du RSA : 1,84 million fin décembre 2016 », *RSA conjoncture*, n° 17, 2017 (lien : <http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa%20conjoncture/RSA%20Conjoncture%20n%C2%B017.pdf>, consulté le 24/01/2018).
- DELANCE P., VIGNOLLES B., *Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants. Les conditions de logements en France*, édition 2017 (lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586010/LOGFRA17d_D3_demenagement.pdf, consulté le 18 avril 2018).
- LEVY D., DZIKOWSKI C., « En 2014, un quart de la population qui déménage change de département », direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Insee Première* N°1654, 2017 (lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2882020#consulter>, consulté le 28/12/2017).
- OSWALT N., DEBRAS B., « Profil des allocataires des Caf dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville au 31 décembre 2014 », *l'e-ssentiel*, n° 166, 2016.
- RÉSEAU PERSPICAF, « Pauvreté, bas revenus : apport des données Caf », *Dossier d'études Cnaf*, n° 107, août 2008.

ENCADRÉ 1 – SOURCE ET DÉFINITIONS

Le fichier des allocataires Caf

Les fichiers d'allocataires au 31 décembre des caisses d'allocations familiales (Caf) rassemblent des informations sur les « allocataires » – terme qui désigne le responsable du dossier pour l'ensemble de la famille – mais aussi sur la « population bénéficiaire » ou « population couverte » – qui comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. Plus de 80 % de la population pauvre fait partie des bénéficiaires des caisses d'allocations familiales (Réseau Perspicaf, 2008).

Ces fichiers dénombrent les foyers allocataires percevant au moins une prestation légale de la branche famille, soit 12 millions en France métropolitaine en 2016. Ces prestations se répartissent en 5 groupes :

- **la petite enfance (2 millions)**, comprenant la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), l'allocation de base (Ab), le complément de mode de garde (CMG) pour les assistantes ou assistants maternels ou les structures, les compléments d'activité dans leur ensemble (CLCA, Colca et PréParE) ;
- **l'enfance et la jeunesse (5,5 millions)**, comprenant les allocations familiales (AF), le complément familial (CF) versé aux familles avec au moins trois enfants à charge, l'allocation de soutien familial (ASF), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) ;
- **le logement (6 millions)**, comprenant l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation logement à caractère social (ALS), l'allocation logement à caractère familial (ALF) ;
- **la solidarité et l'insertion (4,7 millions)**, comprenant le revenu de solidarité active (RSA) (il existait sous deux formes, le RSA socle et le RSA activité jusqu'en 2016, date à laquelle le RSA activité a été remplacé par la prime d'activité, le RSA socle étant maintenu), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la prime d'activité, le revenu de solidarité (RSO) ;
- **les prestations internationales (10 000)**, comprenant l'allocation différentielle (Adi), le complément différentiel (CDI), l'allocation migrants (Ami) mise en place dans le cadre de conventions bilatérales avec des pays étrangers.

Les allocataires sont les bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations versées par les caisses d'allocations familiales pour le mois de décembre de l'année *n*, au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. Pour le mois de décembre, en plus des allocataires ayant au moins une prestation au cours du mois, sont également inclus les allocataires ayant perçu une prestation versée en une seule fois au cours de l'année écoulée (ex : allocation de rentrée scolaire, prime de naissance).

Le champ géographique d'observation du jeu de données correspond à la Caf de gestion auquel est rattaché le foyer allocataire dans le fichier statistique des allocataires. Les fichiers issus des différentes Caf sont géoréférencés par l'Insee pour le fichier des allocataires à compter du 31 décembre 2008 sur la base des contours exacts des Zus.

Un numéro unique d'allocataire est attribué par chaque caisse d'allocations familiales qui, depuis 2011, coïncide, sauf exception, aux départements. Si un allocataire change de caisse, il change de numéro : il n'est donc pas possible de suivre la mobilité interdépartementale des allocataires.

D'autres organismes que les Caf versent cependant des prestations sociales ; c'est notamment le cas des caisses des régimes agricoles, miniers... Les allocataires dépendant de ces caisses ne sont donc pas inclus du champ de la source Caf. Globalement, les Caf versent la grande majorité des prestations au niveau national et, a fortiori, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Allocataires, foyers allocataires, population couverte : les unités observées

Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire) et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge).

Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu ; ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique Insee. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des Caf (revenu de solidarité – RSO, revenu de solidarité active RSA, allocation aux adultes handicapés – AAH). En pratique, le terme « allocataire » est souvent utilisé à la place de « foyer allocataire ».

Sont considérés ici comme enfants à charge, au sens de la législation familiale, les enfants ouvrant droit à au moins une prestation.

Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires : allocataires, conjoints, enfant(s) et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul des prestations.

Unité urbaine (ou agglomération)

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.

Dans cet article, la notion d'agglomération reprend la définition de l'unité urbaine.

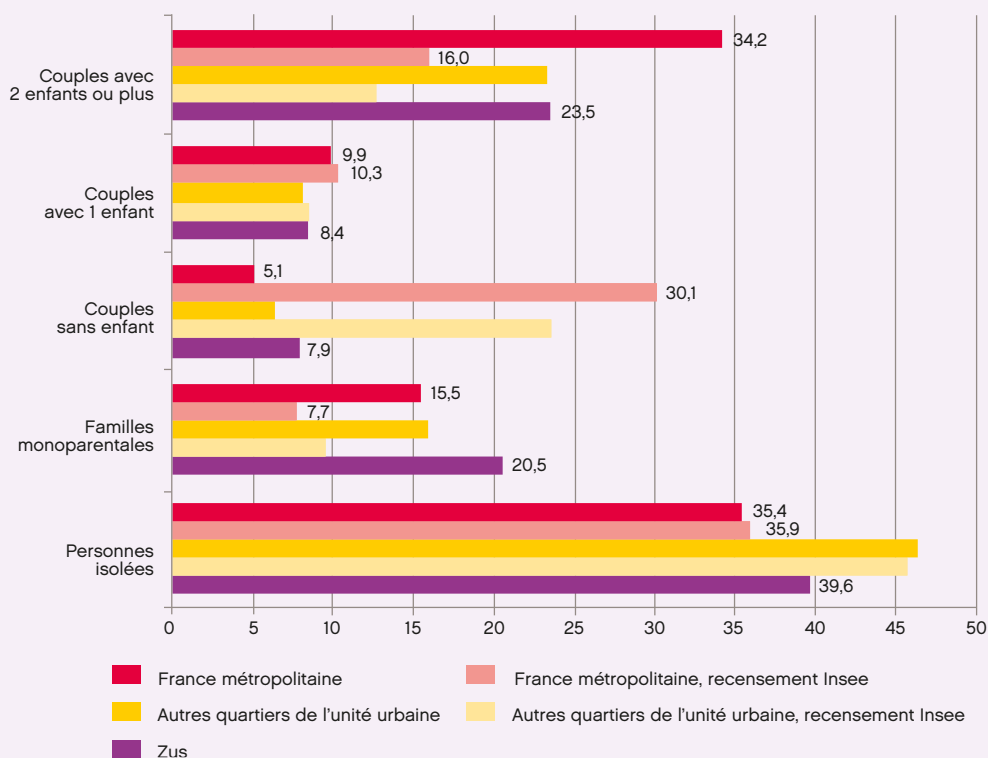
ENCADRÉ 2 – LES ALLOCATAIRES EN ZUS EN 2011 : UNE POPULATION PLUS FRAGILE QUE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE

La population bénéficiaire de prestations des caisses d'allocations familiales (Caf) est surreprésentée dans les Zus de métropole : au 31 décembre 2011 en France métropolitaine, 10,8 millions de foyers ont perçu au moins une prestation légale versée par les Caf, dont 1,1 million vivant dans une zone urbaine sensible (Zus). Si l'on comptabilise l'ensemble de la population de chaque foyer allocataire – à savoir l'allocataire responsable du dossier, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge –, 2,7 millions de résidents en Zus sont couverts par les caisses d'allocations familiales, soit 66,2 % des habitants de ces quartiers, contre 40,1 % au sein des autres quartiers des unités urbaines abritant les Zus.

Les caractéristiques de la population des allocataires Caf sont « distordues » par rapport à la population générale, en particulier en ce qui concerne la composition familiale : les familles monoparentales y sont surreprésentées (15,5 % des foyers allocataires, contre 7,7 % des ménages métropolitains⁷) ainsi que les couples avec au moins deux enfants (respectivement 34,2 % et 16,6 %). A contrario, les couples sans enfant sont sous-représentés parmi les allocataires Caf (5,1 %, contre 30,1 %). Cette distorsion ne concerne pas les personnes isolées qui sont plus nombreuses au sein des unités urbaines abritant les Zus, y compris en Zus.

Parmi les foyers allocataires, la composition familiale est similaire en Zus et dans leurs agglomérations, même si les familles monoparentales sont plus nombreuses dans les quartiers en difficulté. En revanche, la composition familiale des allocataires en Zus diffère des allocataires de France métropolitaine, d'une part, et de l'ensemble de la population métropolitaine, d'autre part. Par rapport à l'ensemble des allocataires de France métropolitaine, les résidents des Zus sont moins souvent en couple avec enfants (31,9 %, contre 44,0 %, graphique 8). Cette différence est particulièrement vraie pour les couples avec au moins deux enfants, représentant moins d'un allocataire sur quatre au sein des Zus et de leurs agglomérations et le tiers des allocataires en France métropolitaine. En revanche, parmi les foyers avec enfants (couples ou familles monoparentales), les familles nombreuses de trois enfants ou plus sont plus fréquentes en Zus qu'en France métropolitaine (31,4 % contre 23,1 %) (Oswalt, 2016).

7. Insee, recensement général de la population 2011.



Graphique 8
Les foyers allocataires Caf et la population générale selon la structure familiale et le type de territoire (en %)

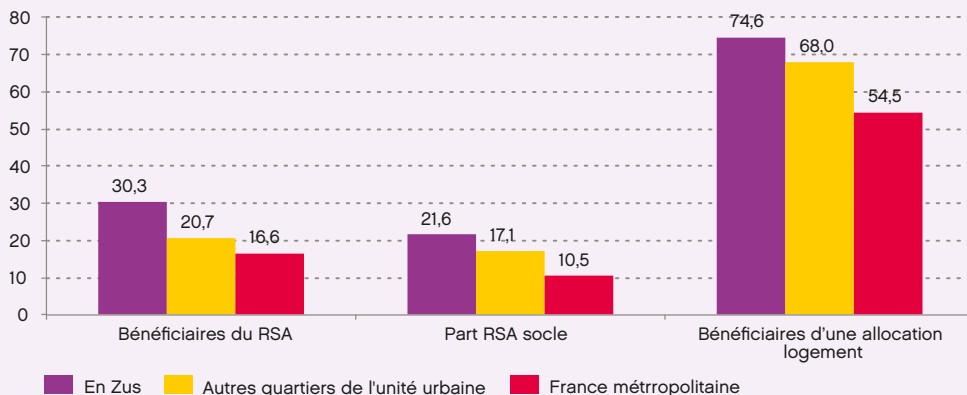
Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Caf, Insee.

Note de lecture : en France métropolitaine, 34,2 % des foyers allocataires des Caf et 16,0 % de l'ensemble des ménages sont composés d'un couple avec deux enfants ou plus.

Les foyers allocataires en Zus sont plus souvent bénéficiaires de prestations de solidarité ou d'insertion. Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont, ainsi, deux fois plus nombreux dans les Zus que sur l'ensemble du territoire métropolitain (30,3 %, contre 16,6 %, **graphique 9**). Les bénéficiaires des aides au logement sont également plus nombreux dans les Zus : près des trois quarts des foyers allocataires habitant en Zus perçoivent une aide au logement, contre 54,5 % de l'ensemble des allocataires du territoire métropolitain.



Graphique 9
Part des allocataires bénéficiaires du RSA et d'une allocation logement, par type de territoire (en %)

Source : Caf, fichier Fileas aux 31 décembre 2011, 2012, 2013, 2014, 2015.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Caf, Insee.

Note de lecture : en Zus, en 2011, 30,3 % des foyers allocataires sont bénéficiaires du RSA.

ENCADRÉ 3 – LA MÉTHODE ET LES CHOIX

Limites de la source Caf

Les fichiers des allocataires Caf rencontrent plusieurs limites : l'identification des allocataires est faite pour chaque caisse, qui, sauf exception, correspond au département, et il n'est pas possible de suivre des mobilités interdépartementales. Dès lors, nous ne savons pas interpréter, à partir du fichier national des allocataires, si la sortie du fichier est due à une mobilité interdépartementale ou à un changement de situation économique ou familiale.

La population suivie

L'analyse se base sur les fichiers des allocataires Caf de France métropolitaine sur une période de cinq ans, de 2011 à 2015. L'année 2011 correspond à l'aboutissement de la départementalisation des caisses d'allocation familiales (2017 en ce qui concerne le département des Pyrénées-Atlantiques). Les fichiers étant organisés par caisse, il n'est pas possible de suivre un allocataire qui aurait changé de caisse.

Appariement

Les fichiers allocataires arrêtés au 31 décembre ont été appariés par code de caisse d'allocation familiale et par numéro d'allocataire. Un contrôle a été réalisé sur la date de naissance des responsables de dossier. Ainsi, il est possible de suivre les mouvements de chaque foyer allocataire entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015.

Les mailles étudiées

L'ensemble des allocataires de France métropolitaine a été conservé dans l'étude. Trois niveaux de maille ont été étudiés : les Zus métropolitaines, les autres quartiers des unités urbaines abritant des Zus de métropole et la France métropolitaine.

La maille choisie pour étudier la politique de la ville est la zone urbaine sensible. Fixée par le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996, les Zus ont été en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. Cette maille a été choisie pour des raisons de cohérence historique et d'homogénéité des données.

La matrice des mobilités

L'étude des mobilités a été réalisée selon les mailles suivantes : Zus, autres quartiers de l'unité urbaine et France métropolitaine.

Les résidents en Zus ont été considérés comme stables s'ils ont résidé dans la même Zus pendant toute la période étudiée. Ils ont été considérés comme entrants s'ils ne résidaient pas en Zus l'année précédente ou s'ils n'étaient pas allocataires dans le département, et comme sortants s'ils ne résidaient plus en Zus une des années suivantes ou s'ils n'étaient plus allocataires dans le département.

Les résidents des autres quartiers de l'unité urbaine ou de France métropolitaine ont été considérés comme stables s'ils ont résidé dans la même commune pendant toute la période étudiée. La géographie utilisée a été celle de 2016.

Les indicateurs retenus

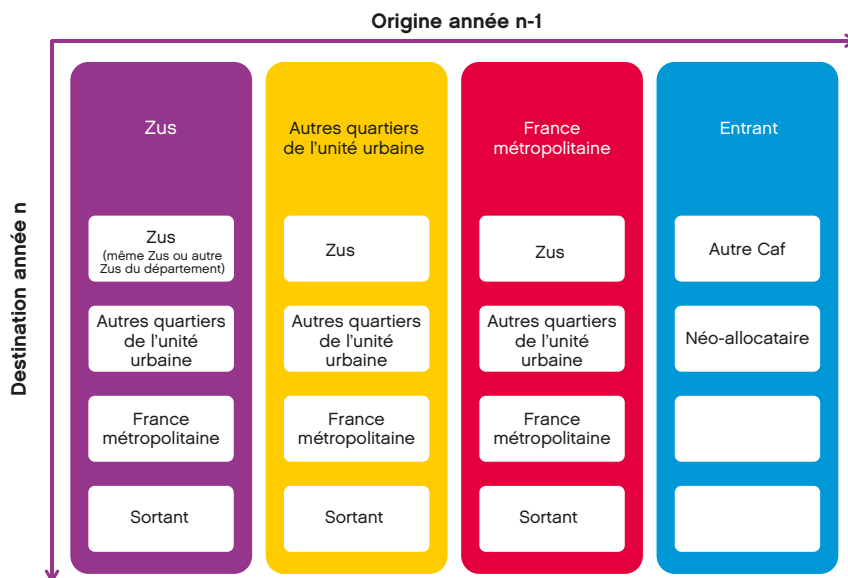
L'étude a porté sur deux champs : la composition des foyers allocataires et les prestations perçues.

Les variables retenues ont été les suivantes :

- composition familiale : isolé, monoparent, couple sans enfant, couple avec enfants ;
- prestations versées : revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de logement familiale (ALF), l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- dernier revenu par unité de consommation connu (cf. définition sur le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>, lien consulté le 28/12/2017).

Schéma 1
Matrice des mobilités



8. Par Jean-christophe Charles (Dispositif régional d'observation sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur -Dros), Julie Bertrand (Dros), Marie Martin-Raget (Conseil de Territoire Marseille Provence), en collaboration avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

ENCADRÉ 4 – PARCOURS RÉSIDENTIELS DES HABITANTS D'UN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE.

LE CAS DE FRAIS VALLON ET DE CAMPAGNE LÉVÊQUE À MARSEILLE⁸

Le constat d'une paupérisation croissante des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est régulièrement pointé. Cette paupérisation est à la fois la résultante des difficultés que rencontrent les populations qui y résident, mais elle s'accroît également avec l'arrivée de nouveaux ménages précaires. La direction de l'habitat et de la cohésion sociale du Conseil de Territoire Marseille Provence (Métropole Aix-Marseille Provence) s'est interrogée sur les mobilités existantes dans les QPV et a sollicité le Dros afin de mener une étude spécifique sur cette thématique sur une période de 10 ans à partir des bases de données des Caf (appel note de bas de page). L'objectif est de pouvoir quantifier mais également qualifier ces mobilités (intra/inter QPV, hors QPV, changement de parc, accession...) ainsi que les ménages concernés (âge, situation familiale...).

1 foyer sur 3 a été mobile⁹...

Entre 2005 et 2014, sur les 1170 foyers encore présents au sein de la cohorte en 2014, un foyer sur trois a fait l'objet d'au moins une mobilité résidentielle (33,7 %). Cette proportion est équivalente à celle observée sur l'ensemble des allocataires du parc social des Bouches-du-Rhône (33,6 %).

... majoritairement au sein de son arrondissement

Une mobilité de proximité s'observe au sein de la cohorte : parmi l'ensemble des foyers mobiles, 153 ont déménagé au sein du même arrondissement (39 %). Parmi les foyers qui l'ont quitté, une grande partie s'est installée dans les arrondissements limitrophes, à savoir les 13, 14, 15 et 16^{es} (21 %). Toutefois, 42 foyers (11 %) ont quitté Marseille, traduisant ainsi un éloignement géographique plus important.

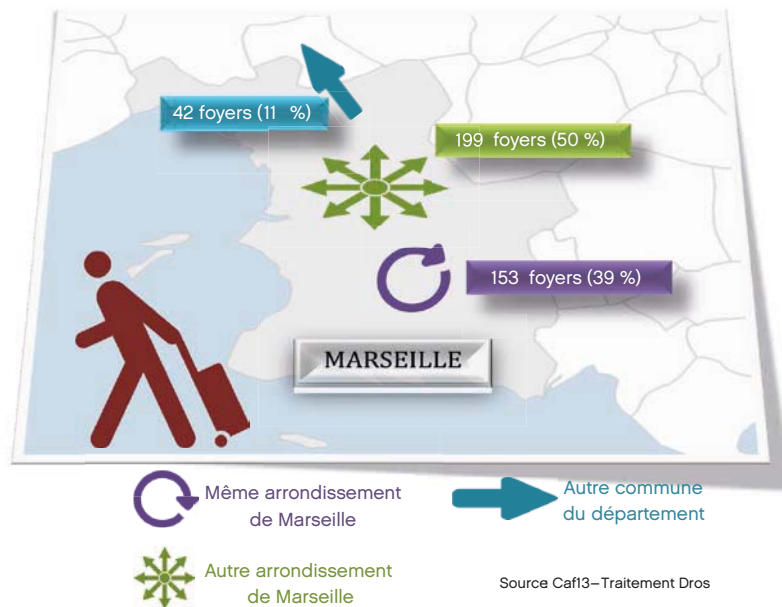
1 foyer mobile sur 2 n'habite plus en QPV

Parmi l'ensemble des foyers mobiles de la cohorte, 51 % n'habitent plus au sein d'un QPV en 2014. La mobilité inter-QPV concerne 31 % des foyers et les mobilités au sein du même QPV représentent 18 % des foyers.

9. Les foyers allocataires sont considérés comme mobiles lorsque la commune ou le nom de voie en 2014 sont différents de ceux de 2005. Un déménagement au sein du même bâtiment ou dans la même rue ne sera donc pas identifié comme une mobilité. Il existe ainsi un biais dans la méthode : la non prise en compte des mobilités internes aux grands ensembles, substantielles à Frais Vallon d'après le bailleur. Trois types de mobilités ont été identifiés :
– changement de rue dans la même commune (ou arrondissement) ;
– changement de commune (ou d'arrondissement) dans les Bouches-du-Rhône ;
– changement de commune hors des Bouches-du-Rhône.

Schéma 2

Mobilité géographique des habitants des quartiers de Frais Vallon et de Campagne Lévêque

**Les jeunes et les seniors moins mobiles...**

Âge et mobilité semblent fortement corrélés : plus l'âge augmente, plus la part des mobiles diminue. Les plus jeunes et les plus âgés sont ceux qui déménagent relativement plus loin (hors Marseille ou autre arrondissement), en lien avec des situations personnelles et professionnelles moins établies pour les premiers et des situations de rapprochement familial ou de départ en maison spécialisée pour leurs aînés.

... les familles plus mobiles

La mobilité est plus importante chez les familles (monoparents ou couples). Parmi l'ensemble des familles de la cohorte, plus d'une sur trois a été mobile entre 2005 et 2014. Cela peut s'expliquer par le besoin d'adapter le logement à la taille du ménage ou des situations de recomposition familiale. Les hommes isolés affichent également un taux de mobilité important (36 %), notamment au regard de celui des femmes (27 %). L'âge de ces ménages explique ce constat : 74 % des hommes isolés de la cohorte sont âgés de moins de 50 ans, quand 64 % des femmes isolées ont 50 ans ou plus.

En conclusion

Loin d'être assignés à résidence, les ménages habitant au sein des QPV font donc l'objet de mobilités résidentielles diverses : restreinte ou distante, vers un autre QPV ou hors QPV, vers le parc privé, voire l'accession à la propriété.

L'âge et la situation familiale constituent des facteurs déterminants pour la mobilité des ménages en QPV. La situation socio-économique semble jouer également un rôle puisque la moitié des foyers mobiles n'habitent plus dans un QPV dix ans plus tard, signe d'une possible promotion sociale.

Pour en savoir plus, l'intégralité de l'étude est disponible en ligne :

<http://www.dros-paca.org/fr/etudes/detail-etude-mpm/>

ENCADRÉ 5 – LES MOUVEMENTS DE POPULATION DANS QUATRE QUARTIERS «POLITIQUE DE LA VILLE» DE GIRONDE. ANALYSE DES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES¹⁰

Les quatre quartiers métropolitains analysés entre 2009 et 2014 sont le résultat d'un choix qui allie les équilibres territoriaux et les contraintes techniques liées aux périmètres de ces quartiers: le quartier des Aubiers à Bordeaux, Beaudésert à Mérignac, le quartier de veille active de Sarcignan à Villenave-d'Ornon et le quartier Alpillès-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont.

Les quartiers sélectionnés présentent des profils relativement similaires entre eux avec une très forte présence de jeunes familles allocataires avec enfants et de familles allocataires monoparentales, une forte part d'allocataires au chômage, des revenus faibles et des prestations Caf traduisant une situation économique et sociale difficile.

Quelques différences entre les quartiers se dessinent cependant:

- Sarcignan se caractérise par une part très importante de familles allocataires, notamment monoparentales;
- les Aubiers et Alpillès, Vincennes, Bois Fleuri apparaissent comme les territoires les plus précaires;
- Bois Fleuri se démarque des autres quartiers par un poids important de personnes isolées et d'allocataires de plus de 55 ans, indicateurs caractéristiques d'un territoire vieillissant.

Les profils sociaux de ces quartiers de la politique de la ville évoluent peu et ces territoires restent particulièrement fragiles: dans le quartier des Aubiers, par exemple, 42 % des allocataires sont bénéficiaires de minima sociaux contre 22 % à Bordeaux, cette part évoluant peu sur la période. La moitié des allocataires présents en 2009 ont quitté le quartier ou sont perdus de vue en 2014. Si tous les quartiers sont concernés par les mouvements de population, le renouvellement est particulièrement marqué dans le quartier de Sarcignan combiné à une forte baisse des allocataires. La composition du parc de logements de ce quartier, très marqué par le parc locatif privé, explique ce *turn-over* important. Le quartier des Aubiers est celui où l'on observe le moins de mouvements de population puisque 3/5 des allocataires sont présents aux deux dates d'étude, en 2009 et 2014.

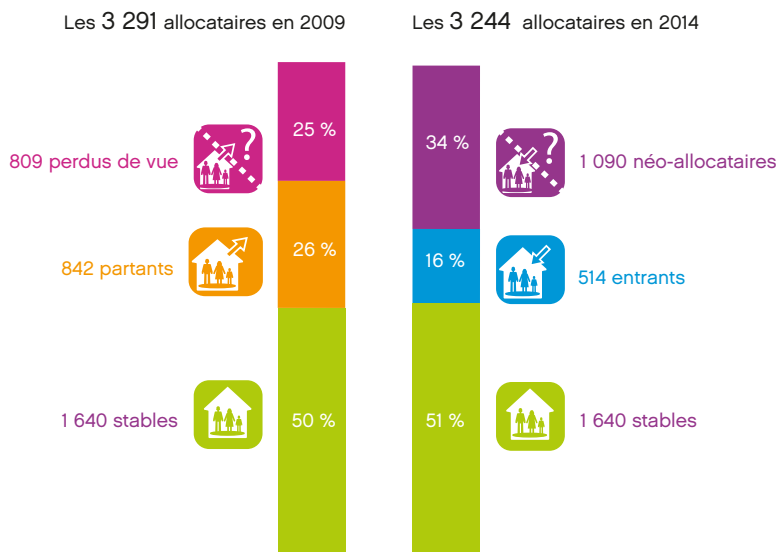
Sarcignan se distingue des autres quartiers par la destination des partants. Ainsi près de la moitié d'entre eux restent dans la commune de Villenave-d'Ornon en dehors d'une Zus. Près de la moitié des arrivants aux Aubiers vivaient auparavant à Bordeaux hors Zus. À Bois Fleuri en revanche, la majorité des arrivants viennent d'un quartier prioritaire.

L'important renouvellement des populations de ces quartiers permet d'infirmer la thèse d'un effet «nasse» où les ménages seraient assignés à résidence faute d'une offre en logements accessibles ailleurs. Les quartiers prioritaires étudiés semblent, au contraire, à des degrés divers, offrir une fonction de «sas», une réponse à un besoin dans un parcours de vie, notamment pour les familles allocataires monoparentales. De plus, la grande variété des profils des partants et des entrants laisse supposer que les flux résidentiels sont davantage liés à des parcours individuels qu'à une dynamique du quartier (une paupérisation qui pourrait avoir un effet repoussoir par exemple).

10. Par Caroline De Vellis, Camille Garcelon Cécile Rasselet (A'URBA), Alain Coudert et Benoît Vinkel (Caf Gironde)

Schéma 3

Évolution de la situation de résidence en quartier de la politique de la ville des allocataires en 2009 et 2014



Source : allocataires Caf des 4 quartiers de la métropole bordelaise (les Aubiers à Bordeaux, Beaudésert à Mérignac, Sarcignan à Villenave d'Ornon et Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont).

L'étude du profil des allocataires des quartiers de la politique de la ville en 2009 et en 2014 permet donc d'analyser cinq catégories de population (**schéma 3**):

- les stables: allocataires en 2009 et en 2014, ils vivent dans le quartier lors des deux périodes d'étude;
- les partants: allocataires en 2009 et en 2014, ils ont quitté le quartier après 2009;
- les entrants: allocataires en 2009 et en 2014, ils sont arrivés dans le quartier après 2009;
- les perdus de vue: allocataires en 2009, ils ont quitté la Gironde ou n'ont plus droit aux prestations de la Caf (suite à une augmentation de revenus ou un changement de situation familiale, par exemple). Leur situation n'est pas connue en 2014;
- les néo-allocataires: allocataires en 2014 mais pas en 2009, ils bénéficient désormais des prestations de la Caf suite à une baisse de revenus ou un changement de situation familiale, par exemple. Leur situation et leur lieu de résidence en 2009 ne sont pas connus, ils pouvaient vivre dans le quartier ou ailleurs.

Pour en savoir plus, l'intégralité de l'étude est disponible en ligne:

<http://www.aurba.org/productions/mouvements-de-population-quartiers-politique-de-ville/>



© Altelia, Villefontaine

Les ménages lyonnais choisissent de s'installer dans les quartiers Zus pour bénéficier d'une accessibilité aux transports et à l'emploi, moyennant des coûts de logement encore abordables.



Dynamiques des choix de localisation des ménages

Focus sur l'aire urbaine de Lyon
et ses quartiers Zus entre 1999 et 2013

LOUAFI BOUZOUINA, HIND AISSAOUI, IOANNIS BARAKLIANOS

Laboratoire aménagement économie transports (LAET)

1. Découpage de collecte et de diffusion des données statistiques et démographiques utilisés par l'Insee.

Les dynamiques des choix de localisation résidentielle dans l'aire urbaine lyonnaise sont de plus en plus régies par les préférences pour l'environnement social. Or, le choix de localisation des ménages dans les îlots regroupés pour l'information statistique (Iris)¹ avec Zus est déterminé, en grande partie, par la contrainte du marché à travers l'arbitrage entre accessibilité à l'emploi et prix de l'immobilier. Bien que les ménages soient sensibles aux aménités à travers les services de proximité, le poids de l'accessibilité à l'emploi est trois fois supérieur et celui du prix immobilier dix fois plus important. Les ménages lyonnais choisissent de s'installer dans les quartiers Zus pour bénéficier d'une accessibilité moyennant des coûts de logement encore abordables, bien qu'en croissance. Les dynamiques qui ont transformé le visage de certains quartiers et modifié l'offre de logements ne bouleversent pas, pour autant, la composition socioéconomique des populations entrantes, qui reste relativement stable notamment pour les quartiers situés en dehors du centre.

2. Selon cette littérature, le comportement des individus et leurs performances sont influencés par le quartier dans lequel ils vivent. Le quartier défavorisé pénalise ses habitants par sa composition socio-économique, sa réputation ou sa situation géographique par rapport aux ressources de la ville, à travers des effets de pairs et de contagion, des effets de stigmatisation ou des effets d'enclavement et de *spatial mismatch* (Bouzouina, 2008).

Les difficultés sociales des habitants des quartiers défavorisés sont devenues visibles en France avec les premières «violences urbaines». Dans la périphérie lyonnaise, elles prennent forme dans les quartiers des Minuettes, à Vénissieux, en 1981 et du Mas du Taureau, à Vaulx-en-Velin, en 1990.

Ces événements ont participé au renforcement des effets de la stigmatisation territoriale, dépassant largement le cadre de ces quartiers. Les deux décennies suivantes ont, d'ailleurs, été marquées par de forts mouvements de fuite, mais surtout d'évitement généralisé des populations modestes, contribuant ainsi à renforcer la polarisation sociale déjà importante sur ces territoires (Maurin, 2004; Bouzouina, 2008; Pan Ké Shon, 2009). Conscient de la persistance des inégalités et des mécanismes de ségrégation qui les entretiennent, l'État a mis en place, dès les années 1980, des politiques prioritaires de discrimination positive territoriale en faveur de ces quartiers. C'est dans la combinaison des travaux sur les inégalités et la justice socio-spatiale (Rawls, 1987; Sen, 2000) et sur les effets de quartiers² que

les politiques ciblées sur les quartiers prioritaires trouvent leur justification théorique. Ainsi, dans le cadre du «Pacte de relance pour la ville», 751 zones urbaines ont été classées sensibles (Zus), en 1996. Ces zones sont marquées par la coprésence de nombreux handicaps: chômage de masse, précarité, habitat dégradé ou encore faible accès aux services publics. Elles ont alors bénéficié de dispositifs et d'opérations de rénovation urbaine visant à améliorer, à la fois, les conditions socio-économiques de leurs habitants et la qualité de vie de manière générale, en vue de leur permettre de renouer ainsi avec leur attractivité économique et résidentielle. Bien que ce zonage soit remplacé en 2014 par le nouveau périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), centré sur la concentration urbaine de la pauvreté (1 514 quartiers), il est plus pertinent dans une perspective d'évaluation ex-post de politiques publiques.

Si les diagnostics successifs permettent d'évaluer les changements des caractéristiques spatiales des Zus et de l'évolution de leur composition sociodémographique, il

n'est pas aisé de savoir si ces changements ont eu un impact sur les choix de localisation des ménages. Les changements territoriaux sont-ils suffisants pour influencer positivement les comportements des ménages en termes de choix de localisation face au poids des perceptions et des représentations négatives associées aux Zus ?

Cette contribution interroge les dynamiques des choix de localisation des ménages en

milieu urbain, à travers une analyse centrée sur l'aire urbaine de Lyon et ses quartiers Zus entre 1999 et 2013. Quels sont les déterminants des choix de localisation résidentielle dans l'aire urbaine de Lyon ? Comment évolue le poids de chaque facteur sur cette période ? Ces déterminants sont-ils radicalement différents entre une localisation dans un quartier avec Zus et une localisation dans un quartier hors Zus ?

Appréhender les choix de localisation résidentielle

Les déterminants des choix de localisation des ménages

La littérature scientifique distingue trois types de déterminants de choix de localisation des ménages : ceux liés aux arbitrages entre accessibilité à l'emploi et prix de l'immobilier, ceux liés aux préférences pour les aménités spatiales et sociales et ceux relatifs aux caractéristiques propres (cycle de vie et statut d'occupation).

Arbitrage du marché : accessibilité à l'emploi/prix de l'immobilier

Le modèle standard de localisation résidentielle en économie urbaine aborde les choix du ménage comme un sujet guidé par les arbitrages du marché en se basant sur deux hypothèses fondamentales (Alonso, 1964). La première hypothèse considère que l'espace est homogène autour d'un marché de l'emploi situé au centre. La seconde suppose que les ménages avec les mêmes caractéristiques ont les mêmes préférences.

Partant de ces deux hypothèses, seul le rapport coût du transport/surface du logement est considéré pour déterminer la localisation des ménages, au centre ou en périphérie, selon leurs revenus. Cependant, le rapport entre coût du transport/surface ne

peut pas être constant entre les différentes classes de revenu (Wheaton 1974), montrant ainsi qu'il ne suffit pas à expliquer la localisation des ménages. Les préférences pour les externalités sociales et les biens publics sont souvent plus importantes que l'arbitrage du marché. Plusieurs critiques sont d'ailleurs émises à l'encontre de ce modèle, sans le remettre en cause (Glaeser et al., 2008). La première concerne la limite de son application à un cas réel pour expliquer les localisations des ménages en fonction du revenu. Il est ainsi nécessaire de relâcher les hypothèses relatives à un espace de plus en plus multipolaire et différencié en termes d'aménités et à des préférences des ménages hétérogènes. La deuxième souligne le rôle des contraintes du marché du logement et, plus spécifiquement, l'offre du parc ancien dans l'explication de localisation centrale des populations pauvres. Les politiques publiques orientent également les choix de cette catégorie de population à travers la localisation des logements sociaux. Enfin, la dernière met l'accent sur l'impact indirect des transports publics et de la desserte en métro, en particulier, sur les préférences des ménages aisés pour le

centre-ville, d'où l'importance de distinguer les modes de transport. Aux États-Unis, les zones bien desservies par les transports en commun, souvent centrales, attirent les populations pauvres dépourvues de véhicule, ce qui fait fuir les ménages aisés vers des zones qui ne sont accessibles qu'en voiture. Bien que la situation soit différente en France, les populations modestes sont plus sensibles à l'accessibilité et à l'arbitrage du marché dans leur choix de localisation résidentielle, alors que les ménages plus aisés seraient plus sensibles aux aménités sociales et spatiales (Kryvobokov et Bouzouina, 2014).

Préférence pour les aménités spatiales et sociales

L'importance pour les aménités spatiales et les biens publics locaux est centrale dans la localisation résidentielle (Tiebout, 1956). Les ménages aisés ont tendance à se localiser dans des zones riches pour bénéficier d'équipements publics de bonne qualité tels que les écoles, tout en optimisant le niveau de leurs taxes. La situation opposée des centres de Paris et de Détroit aux États-Unis, où la population du premier est aisée et celle du second est pauvre, s'explique par les préférences pour les aménités (Brueckner et al, 1999) : les aménités exogènes, considérées comme caractéristiques spatiales de la zone (aménités naturelles ou historiques) se distinguent des aménités endogènes ou modernes, qui dépendent, en grande partie, des conditions économiques du quartier et notamment du revenu de la population (restaurants, théâtres, équipements sportifs...). C'est la différence de quantité d'aménités centrales et de leur valorisation par la population aisée qui explique cette répartition opposée entre les villes. La sensibilité par rapport au type d'aménité peut être différente d'une ville à l'autre. D'autres travaux insistent sur l'effet de l'environnement social et des conditions économiques des populations résidentes sur le choix de localisation résidentielle. La composition raciale de la population résidente est clairement importante dans les choix des ménages dans le contexte améri-

cain. À travers des mécanismes de recherche d'entre-soi et également de discrimination sur le marché du logement (Gabriel et Rosenthal, 1989), la population noire a tendance à se retrouver dans des zones peuplées par des ménages de la même couleur (Quigley, 1985; Clark, 1986). Ce sont les populations blanches, plus aisées, qui choisissent leur localisation suivant des mécanismes de fuite, d'évitement et de recherche d'entre-soi.

Contrairement au contexte américain, dans le contexte français, les arbitrages des choix résidentiels sont contraints par la logique institutionnelle (Bonvalet, 2010), et la thèse de la recherche d'entre-soi et de l'évitement ne peut être testée que chez des populations aisées. Certains ménages, comme les bénéficiaires des logements HLM, ne choisissent qu'entre quelques logements proposés, ce qui met l'accent sur le rôle des politiques publiques dans la détermination des choix de localisation. Les cadres et les catégories supérieures indépendantes préfèrent généralement une localisation occupée par les populations riches (Goffette-Nagot et Schaeffer, 2013). L'analyse de la mobilité résidentielle des habitants des quartiers sensibles en fonction du pays d'origine (Pan Ké Shon, 2009) montre que les Français ne sont pas les seuls à quitter ces quartiers. Le mouvement de fuite concerne également les Africains (du Nord et du Sud), avec une mobilité souvent ascendante, ce qui remet en cause l'hypothèse de l'auto-ségrégation chez cette population. La croissance de la ségrégation des Africains est expliquée par la concentration des immigrés primo-arrivants et par la difficulté de sortir des zones sensibles, mettant en avant l'hypothèse de la discrimination ethnique. Enfin, l'information sur le pays d'origine n'est pas toujours disponible pour des analyses désagrégées et elle ne représente qu'un proxy de l'appartenance ethnique dont le recueil de données est interdit par la loi en France.

Caractéristiques des ménages : le rôle du cycle de vie et accès à la propriété

Les caractéristiques du ménage, son statut et sa position dans le cycle de vie sont des

éléments fondamentaux dans la décision de déménagement et dans le choix du lieu de résidence (Quigley et Weinberg, 1977). Les ménages décident de déménager quand ils changent de statut et que leur résidence actuelle ne répond plus à leurs besoins et aspirations en fonction de leurs ressources (mise en couple, changement de statut par rapport à l'emploi, arrivée d'un enfant...). Ces facteurs sont également déterminants dans le choix de la localisation résidentielle. Si les étudiants sont extrêmement sensibles aux localisations centrales, pour bénéficier des aménités mais aussi par des effets grégaires, les familles avec enfant privilégient des localisations périphériques pour bénéficier de logements plus spatiaux et des aménités naturelles (Dantan et Picard, 2009). C'est également la combinaison de l'aspiration à l'accès à la propriété et la rareté des logements spacieux qui conduit le plus souvent les ménages à s'éloigner du centre.

Cette revue de littérature montre que le choix de localisation n'est pas limité au logement ni à la zone de localisation mais inclut aussi le choix d'un voisinage, d'un niveau de vie, de certaines aménités qui varient d'un ménage à l'autre en fonction du statut et du revenu. Ce choix est déterminé par deux types de facteurs. Le premier résulte de l'arbitrage du marché, plus important pour les ménages des quartiers pauvres; le second est la conséquence des préférences des ménages, liées, en partie, à leurs statuts. Ce constat est confirmé par une étude précédente (Aissaoui et al., 2015) visant à modéliser les choix de localisation résidentielle dans l'aire urbaine de Lyon en 1999. En distinguant les Iris avec Zus et les Iris sans Zus en 1999 et 2013, l'objectif de ce travail est d'enrichir la littérature empirique sur la dynamique des choix de localisation résidentielle et de mettre en avant les spécificités liées aux quartiers de la politique de la ville.

Application à l'aire urbaine de Lyon : choix méthodologiques

L'aire urbaine de Lyon est un terrain particulièrement intéressant pour l'analyse des évolutions des choix résidentiels des ménages du fait de ses dynamiques d'attractivité économique et résidentielle et de leur inscription territoriale polarisante (Bouzouina, 2015). Afin d'expliquer les choix de localisation des ménages et de mesurer le poids de chaque facteur, en 1999 et en 2013, deux modèles ont été estimés: un dans lequel tous les ménages sont inclus et un autre dans lequel une distinction est faite entre les Iris avec Zus et les Iris sans Zus.

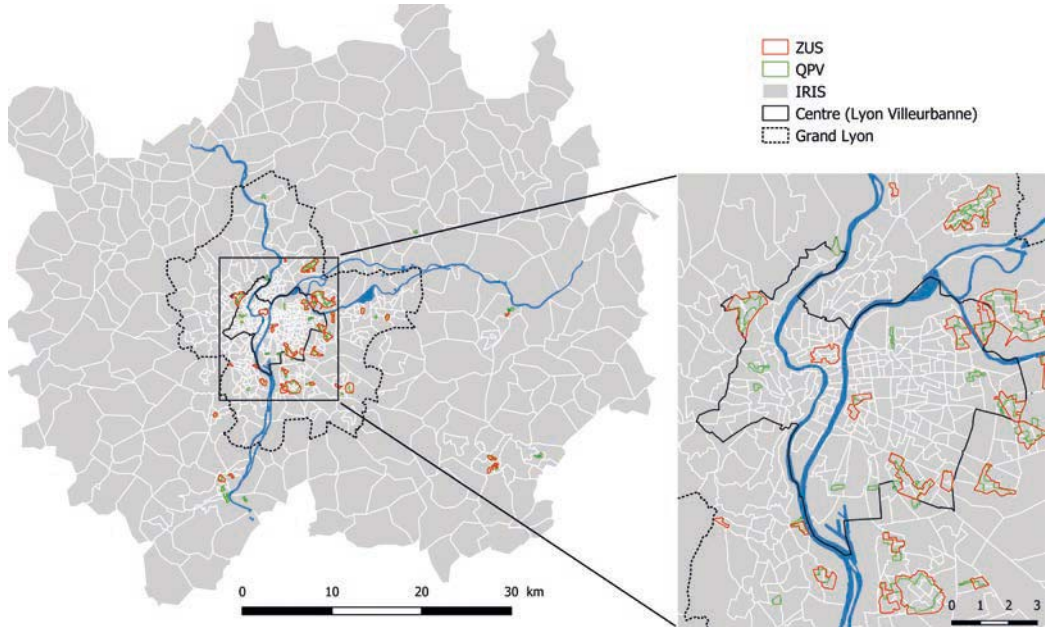
Une analyse diachronique sur le périmètre de l'aire urbaine, découpage de 1999

L'aire urbaine de Lyon fait partie des dix aires urbaines les plus dynamiques sur le plan démographique, en France. Sur la période 1999-2013, la population a augmenté de 10,5 %, passant de 1 648 216 habi-

tants (662 249 ménages) à 1 820 142 habitants (800 900 ménages). L'inscription spatiale de cette croissance démographique se traduit, sur cette période, par un double mouvement d'étalement résidentiel et de retour au centre soutenu par un solde naturel très positif. La population de l'aire urbaine est répartie de manière relativement concentrique, où l'on peut distinguer le centre (Lyon et Villeurbanne), la couronne urbaine regroupant les autres communes du Grand Lyon (périmètre des transports urbains de 1999) et la couronne périurbaine à dominante résidentielle (carte 1). C'est sur la couronne urbaine, notamment dans la partie Est de la proche banlieue, que se trouvent la grande partie des quartiers Zus, ancêtres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Même si les contours sont relativement différents, la plupart des quartiers QPV sont d'anciens quartiers Zus: 71 % de la surface bâtie des QPV de l'aire urbaine de Lyon est commune avec celle des Zus.

Carte 1

Aire urbaine de Lyon avec les zones Iris, Zus et QPV



3. Si elle permet d'inclure l'ensemble des populations des Zus, cette définition englobe également des populations habitant des territoires proches qui ne sont pas des Zus, ce qui élargit la taille de la population prise en compte. Ainsi, la population de l'aire urbaine résidant en Zus est estimée à près de 186 000 personnes, en 2013, alors que celle des Iris avec Zus est d'environ 285 000 personnes. Mais cette dernière est proche sur le plan de la structure socioéconomique de la population Zus, avec une surreprésentation des ménages à faible revenu : plus de 40 % des ménages des Iris avec Zus appartiennent au premier quintile de revenu de l'aire urbaine. Par ailleurs, l'effet Zus ne se limite généralement pas à son strict périmètre quand il s'agit de choix de localisation, mais agit également par proximité.

Source : Insee, découpage Zus, QPV.
Champ : aire urbaine de Lyon, périmètre 1999.
Réalisation : LAET, 2017.

Des choix de localisation au niveau de l'Iris, avec Zus ou sans Zus

L'analyse des choix de localisation résidentielle, nécessaire à la compréhension de ces dynamiques urbaines, se fait au niveau de l'Iris. Il s'agit de l'échelle la plus fine à laquelle l'information statistique sur les ménages et leurs logements est disponible sur cette période. De plus, elle garantit une meilleure homogénéité intra-zone, prenant en compte le type et la continuité du bâti et les caractéristiques

sociodémographiques des populations résidentes. L'aire urbaine – selon le découpage de 1999 – en contient 777 dont 776 avec des habitants. L'autre avantage de l'Iris est de permettre d'identifier les Zus facilement. Une distinction est faite entre les Iris avec Zus et les Iris sans Zus à partir de la superposition des surfaces bâties des deux découpages (**carte 2**). Tout Iris dont au moins 1 % de la surface bâtie se situe dans une Zus est considéré comme un «Iris avec Zus».³

SOURCES DE DONNÉES ET VARIABLES MOBILISÉES

Les données utilisées dans cette étude pour caractériser les ménages sont issues des bases désagrégées des deux recensements de la population en 1999 et 2013. Ces données de l'Insee disposent de plusieurs informations sur les caractéristiques du ménage telles que la taille, le statut d'occupation du logement, le taux de motorisation, le type d'activité du chef du ménage ainsi que son lieu de résidence donné à l'échelle de l'Iris (**annexe 1**). Elles contiennent, également, l'année d'occupation du logement par chaque ménage. Cette dernière information est utilisée pour sélectionner uniquement les ménages ayant récemment emménagé (moins de deux ans) afin de mieux expliquer le choix de localisation. Ainsi, 112 112 ménages représentant 17 % de la population de 1999, et 120 623 ménages représentant 15 % de la population de 2013 sont concernés par cette analyse. Ces données, caractérisant les ménages pendant la période du choix de leurs localisations, sont enrichies par une variable clé qui est le revenu, permettant ainsi de croiser le profil du ménage avec celui de son Iris de résidence : un quintile de revenu est

affecté à chaque ménage par calage sur marge (méthode d'ajustement proportionnel itératif - IPF) en fonction de ses caractéristiques sociodémographiques et de la distribution des quintiles de revenus par Iris issus des sources fiscales de 2001 et 2013.

Les données caractérisant les Iris sont issues de différentes sources. Les variables reflétant les aménités spatiales sont constituées à partir de la base des établissements (*Sirene 1999 et 2011*). Les informations sur le prix de l'immobilier sont issues d'un traitement de la base Perval des notaires pour 1999 et une estimation sur la base d'un modèle de prix hédonique pour 2013. Enfin, les temps de transport nécessaires au calcul des accessibilités en voiture et en transport en commun ont été modélisés au Laboratoire aménagement économie transports (LAET) à partir des deux enquêtes «Ménages, déplacements de l'agglomération lyonnaise» (1995 et 2015). Deux indicateurs d'accessibilité gravitaire à l'emploi, en voiture et en transport en commun, sont calculés pour chaque Iris de l'aire urbaine (*Bouzouina et al., 2014*). L'accessibilité gravitaire, définie comme le nombre d'emplois atteignables en fonction de leur éloignement et du mode de transport utilisé, est donnée comme suit:

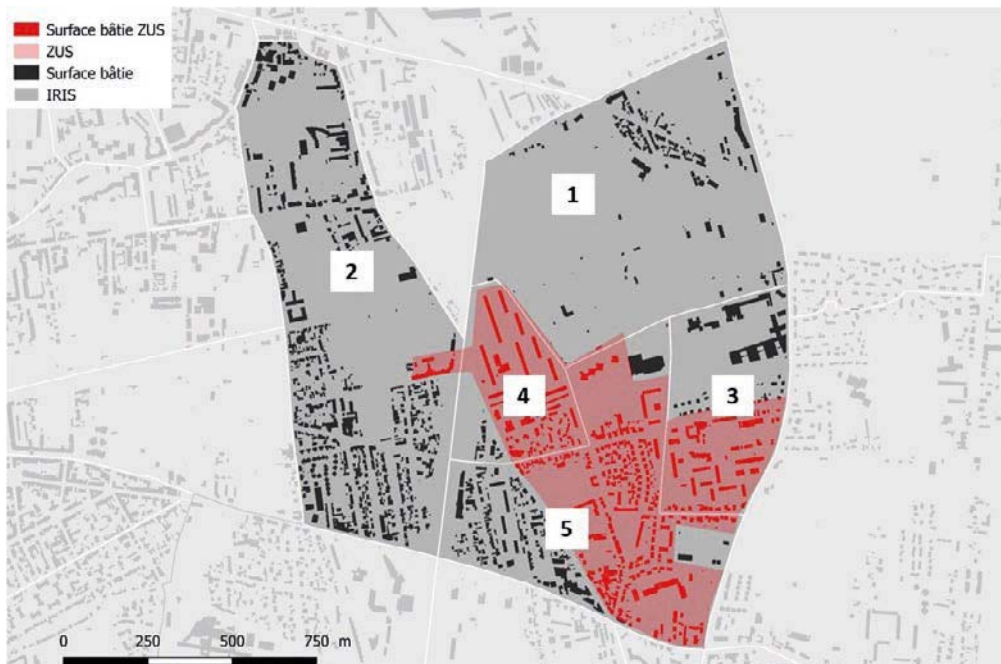
$$A_i = \sum_j 3D_j \exp(-\beta t_{ij}), \quad i, j \in Z$$

A_i est l'accessibilité de l'Iris i aux emplois D de l'Iris j , à l'intérieur du périmètre de l'aire urbaine Z ; t_{ij} est le temps généralisé de déplacement en voiture ou en transport en commun de l'Iris i vers l'Iris j et β est le paramètre de pondération reflétant la sensibilité au temps de déplacement domicile-travail. Ce dernier permet de pondérer les emplois en fonction de leur éloignement et d'estimer à partir de chaque Iris le nombre d'emplois potentiellement accessibles. La valeur de ce paramètre β est de 0,12. Il s'agit d'une valeur intermédiaire entre les deux résultats obtenus via le calibrage des deux modèles de distribution des déplacements, pour le motif travail, issus des enquêtes «Ménages, déplacements dans l'agglomération lyonnaise» de 1995 (0,13) et 2015 (0,11).

L'annexe 1 résume l'ensemble des variables retenues dans les modèles de 1999 et 2013.

Carte 2

Définition des Iris avec Zus. Exemple de la Zus de Bel Air-Les Brosses (Villeurbanne)



Source : Insee, découpage Zus, QPV.

Champ : aire urbaine de Lyon, périmètre 1999.

Réalisation : LAET, 2017.

Note de lecture : une Zus peut être à cheval entre plusieurs Iris; dans l'exemple, la zone est située entre cinq Iris.

Choix de localisation à l'échelle de l'aire urbaine : le poids grandissant de l'environnement social

4. La notion de grand quartier est définie comme un groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune. La taille des quartiers est très variable. Elle doit respecter certaines normes de population. Ainsi, une commune de 20 000 habitants n'est généralement pas découpée en plus de deux ou trois quartiers ; de même, seules quelques communes de moins de 10 000 habitants sont découpées en quartiers (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1008>).

Le poids de l'arbitrage du marché et, plus particulièrement, celui de l'accessibilité est le plus important devant l'effet de l'environnement social en 1999, comme pour les résultats à l'échelle du grand quartier⁴ (Aïssaoui et al., 2015). Mais l'analyse à l'échelle fine de l'Iris a mis en avant, en plus, l'effet du statut du ménage et, plus particulièrement, le

poids des préférences des étudiants pour les localisations centrales. Néanmoins, entre 1999 et 2013, l'environnement social joue un plus grand rôle face à un arbitrage de marché toujours important, mais dont le poids diminue pendant la période, surtout pour l'accessibilité à l'emploi (annexes 2 et 3).

L'accessibilité à l'emploi : facteur déterminant mais dont l'effet est en diminution

Les résultats de l'estimation du modèle confirment l'effet des principaux facteurs relevés dans la revue de littérature, à savoir l'arbitrage du marché (annexe 2). Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de choisir un quartier diminue en fonction du prix de l'immobilier : si deux quartiers ont les mêmes attributs mais qu'un quartier est moins cher que l'autre, un ménage va choisir le moins cher. En même temps, la probabilité de choisir un quartier augmente avec l'accessibilité à l'emploi en voiture particulière et aux aménités spatiales : un quartier ayant une accessibilité élevée aux emplois offre, en plus de la possibilité de trouver un emploi plus facilement, une diversité de choix d'activités à réaliser pour les membres du ménage. La localisation à proximité des transports en commun est associée au taux de motorisation du ménage. Si, en général, les ménages non motorisés se localisent dans le centre, ils optent tout particulièrement pour des quartiers avec un bon niveau de service de transport en commun, à proximité d'un arrêt de métro, de tramway ou d'un bus à forte fréquence, toutes choses étant égales par ailleurs (annexe 2).

Néanmoins, si l'effet de l'accessibilité aux emplois en voiture particulière reste positif et significatif, son poids diminue entre 1999 et 2013 (annexe 3). Durant cette période, l'accessibilité dans l'aire urbaine a été généralement améliorée, mais les zones les plus gagnantes sont celles du centre et de la proche périphérie. Cette amélioration est due principalement au desserrement de l'emploi mais aussi à l'amélioration du réseau du transport. Par conséquent, les écarts d'accessibilité entre les quartiers ont diminué (Bouzouina et al., 2014). Si l'effet de l'accessibilité reste généralement élevé, son importance pour un choix de localisation a tendance à diminuer. Même s'il est moins important par rapport à l'accessibilité à l'emploi en voiture, le poids accordé à l'accès à une station de transport en commun à forte fréquence dans le choix de localisation résidentielle augmente pendant cette période pour les ménages faiblement motorisés (sans voiture ou disposant d'une seule voiture). Restreint au « ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité » et nettement plus dense dans la partie centrale, le réseau du transport en commun est

plus performant mais hétérogène entre les Iris de l'aire urbaine. Cette tendance contradictoire n'est pas sans lien avec les évolutions de l'usage de la voiture et des transports en commun par les habitants de la Métropole

de Lyon pendant cette période. L'usage des transports en commun augmente entre 1995 et 2015, avec une part modale passant de 13 % à 19 %, alors que celui de la voiture baisse fortement (de 52 % à 42 %).

Le poids grandissant de l'environnement social

Si les ménages sont globalement sensibles aux aménités, tels que les services et commerces de proximité, les crèches et écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire, ils accordent le plus d'attention dans leur choix de localisation résidentielle à l'environnement social. Le poids des facteurs combinant le revenu du ménage avec la composition de revenu de l'Iris est, non seulement le plus élevé, mais il augmente entre 1999 et 2013 ([annexe 3](#)).

L'effet combiné du revenu des ménages avec le taux de ménages de la même classe de revenu dans l'Iris est positif, ce qui montre une tendance à la stratification des ménages en fonction du revenu. Cette stratification peut être le résultat des mécanismes de recherche d'un environnement social favorable et d'entre-soi des différents groupes. Mais elle peut être, également, la conséquence d'un effet grégaire lié à la préférence pour les mêmes aménités spatiales, au déterminisme du marché immobilier ou à l'orientation de l'offre de logements, notamment pour les populations à faible revenu. En effet, le pourcentage des populations à faible revenu dans le quartier est fortement corrélé au prix immobilier et au taux

de logements sociaux (HLM). La concentration de l'habitat social conduit, dans certains quartiers, à une concentration des populations à faible revenu, ce qui met en avant les logiques institutionnelles et le rôle des politiques de logement (*Bonvalet, 2010*). La désutilité (perte de satisfaction) des ménages à haut revenu à habiter dans des quartiers avec une part importante de logements sociaux, confirme, ainsi, l'intérêt des politiques de rénovation urbaine dans les Zus. La préférence des ménages aisés à se localiser dans des zones peuplées par des ménages du même profil et à être entre-soi dans les grandes villes françaises (*Goffette-Nagot et Schaeffer, 2013; Pinçon et Pinçon-Charlot, 2004*) se combine avec un autre mécanisme de fuite et d'évitement des quartiers les moins favorisés (*Maurin, 2004*). L'environnement social n'est donc pas seulement le résultat, mais aussi un déterminant important des choix de localisation des ménages. Si les ménages pauvres de l'aire urbaine sont plus sensibles à l'accessibilité (*Kryvobokov et Bouzouina, 2014*), les ménages aisés semblent être attirés davantage par la qualité de l'environnement social et de ses aménités endogènes (*Brueckner et al., 1999*).

Le statut du ménage: toujours déterminant dans le choix centre/périphérie

Le fait d'être étudiant, locataire ou non motorisé augmente la probabilité d'habiter un Iris situé au centre, alors que la probabilité d'habiter dans un Iris situé en périphérie augmente pour les ménages propriétaires, les ménages multimotorisés et les familles avec enfant. L'écrasante majorité des étudiants préfèrent une localisation centrale

pour bénéficier des aménités du centre tout en s'assurant d'une bonne accessibilité aux campus universitaires. Avec l'arrivée des enfants et l'élargissement de la famille, les ménages déjà motorisés ou anticipant leur motorisation optent plutôt pour un logement en périphérie pour avoir plus de surface et pour accéder à la propriété.

Si l'attachement de la population des étudiants à une localisation centrale est le plus important, son poids diminue entre 1999 et 2013 (annexe 3). La croissance du prix de l'immobilier dans le centre incite davantage les étudiants à opter pour une localisation à proximité des campus universitaires situés en dehors de Lyon et Villeurbanne où les logements sont moins chers. Les familles avec enfant(s) s'installent davantage dans la couronne périurbaine, au-delà du périmètre du Grand Lyon, alors que les ménages sans enfant et les ménages locataires ont tendance à l'éviter encore plus pendant la période. Ainsi, la différence de statut et de profil des ménages

explique bien les stratégies différentes de choix de localisation résidentielle qui sont, à l'origine, des tendances lourdes de retour au centre et de périurbanisation résidentielle observées sur l'aire urbaine lyonnaise durant cette période (Bouzouina, 2015).

Si l'analyse des choix de localisation de l'ensemble des ménages de l'aire urbaine ayant récemment effectué une mobilité résidentielle montre le poids grandissant de l'environnement social du quartier, la distinction des quartiers avec Zus des autres quartiers montre le poids du marché et de l'arbitrage entre prix de l'immobilier et accessibilité à l'emploi pour les ménages qui ont fait le choix de s'y installer.

Focus sur les quartiers Zus : le déterminisme du marché

L'analyse des Iris-Zus met en avant des dynamiques favorables à leur attractivité. Les évolutions des caractéristiques spatiales et de leurs compositions sociodémographiques sont dues à la rénovation du parc de logements sociaux, à l'amélioration de l'accessibilité pour des prix immobiliers en croissance,

mais moins élevés qu'ailleurs. Ces dynamiques qui ont transformé le visage de certains quartiers et modifié l'offre de logements, ne bouleversent pas, pour autant, la composition socio-économique des populations entrantes qui reste relativement stable, notamment pour les quartiers situés en dehors du centre.

Des dynamiques spatiales et sociodémographiques favorables aux Iris avec Zus

Un des éléments les plus caractéristiques des dynamiques spatiales dans les quartiers Zus est la baisse des logements sociaux HLM due aux opérations successives de rénovation urbaine qui ont marqué la période 1999-2013, conduisant, ainsi, à réduire la part des locataires HLM entrants.

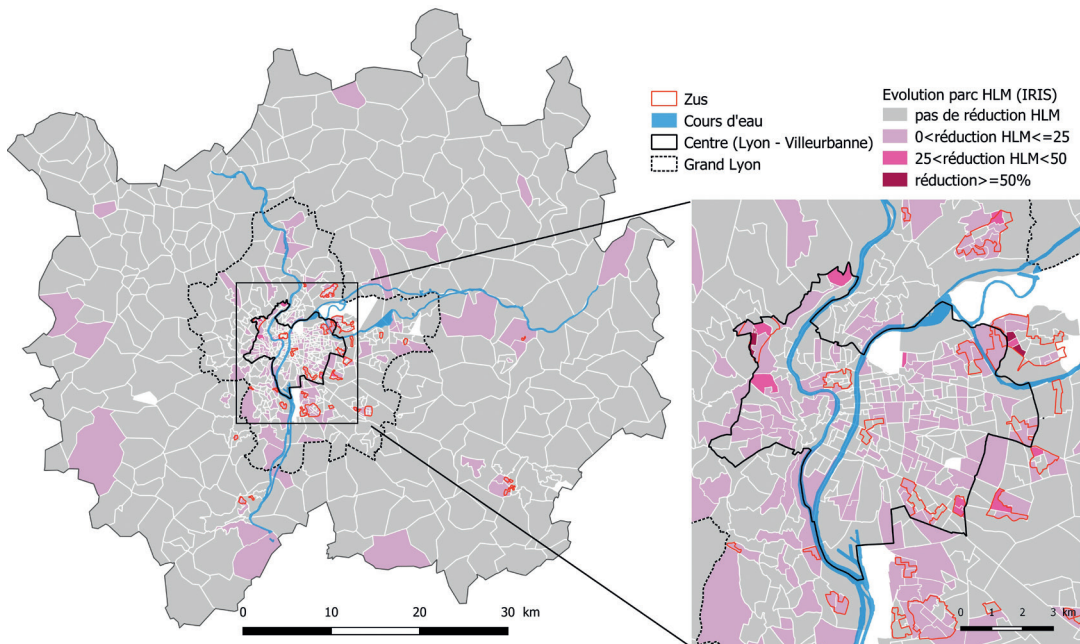
Une diminution de la part du parc et des locataires HLM dans les Iris avec Zus

Le parc locatif social a été fortement rénové sur l'aire urbaine lyonnaise pendant la période 1999-2013, au regard des objectifs nationaux de la loi solidarité et renouvelle-

ment urbains (2000) et de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (2003) visant à réduire les inégalités et à favoriser la mixité sociale dans les Zus. Bénéficiant du programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), plusieurs quartiers ont connu des démolitions/reconstructions ayant pour résultat la diminution de la part des logements HLM dans le total du parc. Le taux de démolition, approché à travers le rapport entre la différence de logements entre 1999 et 2013 et le nombre de logements en 1999, montre bien la réduction de la part des logements HLM sur les Iris de l'aire urbaine ([carte 3](#)).

Carte 3

Taux de diminution du parc HLM par Iris dans l'aire urbaine de Lyon entre 1999 et 2013

**Source :** Insee, recensement de la population de 1999 et base logement issue du millésime de 2013.**Champ :** aire urbaine de Lyon, périmètre 1999.**Réalisation :** LAET, 2017.

La diminution des logements HLM est hétérogène et atteint des taux dépassant les 50 % dans certains Iris comme au Mas du Taureau et au Pré-de-l'Herpe dans la commune de

Vaulx-en-Velin, du fait de la démolition de plus de 1000 logements en 2010. Ces opérations peuvent changer la structure urbaine d'un quartier et transformer son visage (photos 1, 2).

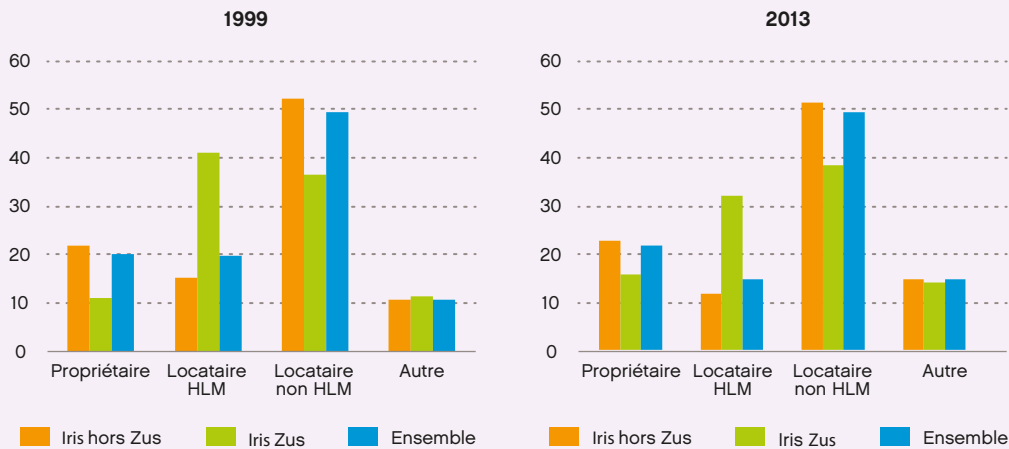
Photo 1

Opération de démolition des logements effectuée en avril 2010 à Vaulx-en-Velin

**Photo 2****Source :** L. Bouzouina, archives personnelles**Note de lecture :** vue sur le quartier Pré-de-l'Herpe (Vaulx-en-Velin) avant l'opération de démolition (30/03/2010, photo 1) et après l'opération de démolition (03/04/2010, photo 2). Photos prises depuis la rue Émile Zola.

Dans ces évolutions du parc de logements dans les Iris contenant des Zus, la part des locataires HLM diminue légèrement dans ces quartiers, passant de 46 % en 1999 à 42 % en 2013. En revanche, parmi les ménages récemment emménagés dans les Iris avec Zus,

cette part des locataires HLM entrants diminue plus fortement au bénéfice d'une hausse des propriétaires (graphiques 1). Ces évolutions témoignent d'un enclenchement d'une dynamique d'attractivité lié aux opérations de rénovation urbaine dans ces quartiers.



Graphiques 1
Évolution des statuts d'occupation du logement des ménages récemment emménagés entre 1999 et 2013 (en %)

Source : Insee, recensement de la population de 1999 et base logement issue du millésime de 2013.

Champ : ensemble de ménages (1999) et de logements (2013) de l'aire urbaine de Lyon.

Traitements : LAET, 2017.

Réalisation : LAET, 2017.

Note de lecture : le pourcentage des locataires HLM qui emménagent dans des Iris Zus diminue de 9 %, passant de 41 % en 1999 à 32 % en 2013. Le taux des propriétaires augmente de 5 %, passant de 11 % en 1999 à 16 % en 2013.

Une amélioration de l'accessibilité et une croissance du prix de l'immobilier

La prise en compte des inégalités d'accessibilité entre territoires est relativement récente. Si la loi d'orientation sur les transports intérieurs (Loti) met à l'agenda, dès 1982, la question du droit au transport, l'objectif d'amélioration de l'accessibilité des territoires urbains n'apparaît que plus tard et, de manière implicite, à travers l'élaboration des plans de déplacements urbains (PDU). La loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) permet, ainsi, de compléter ce dispositif, en l'articulant avec les objectifs fixés de mixité d'habitat et des activités. Depuis, le désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'amélioration de l'accessibilité de leurs habitants, notamment vers les zones d'emploi, sont devenus des objectifs primordiaux.

L'accessibilité à l'emploi en voiture ou en transport en commun s'améliore de manière générale dans les quartiers Zus de l'aire urbaine de Lyon, entre 1999 et 2013, du fait du développement du réseau, de la croissance et de l'étalement de l'emploi en proche périphérie autour des axes de transports. L'accessibilité gravitaire (encadré) en voiture a augmenté en moyenne de 17 % pour les Iris Zus, passant de 74 500 emplois potentiellement accessibles en 1999 à 87 000 emplois en 2013. Cette croissance est plus importante que celle enregistrée dans les Iris sans Zus de l'aire urbaine (11 %). Théoriquement, les habitants des quartiers Zus peuvent accéder à ces emplois plus facilement à condition de disposer d'une voiture. De fait, dans l'agglomération lyonnaise, la voiture est désormais davantage utilisée par les habitants des quartiers prioritaires pour

rejoindre leur travail, que par les habitants des autres quartiers de la même couronne, du fait de la mauvaise desserte par les transports en commun des emplois périphériques occupés par cette population (*Bouzouina et Boué, 2017*). En ce qui concerne les transports en commun, l'accessibilité à l'emploi est, certes, en général plus importante pour les quartiers Zus (25 000 emplois potentiellement accessibles en 2013, contre 23 000 dans les Iris sans Zus, en moyenne), mais elle est plus hétérogène entre le centre et la périphérie et dépend de la position par rapport aux axes lourds de transport collectif. Son évolution est, en moyenne, très favorable aux deux types de quartiers (+ 250 %), entre 1999 et 2013, grâce au maillage du réseau et les nombreuses connexions au centre (5 nouvelles lignes de tramway équivalentes à une extension du réseau de plus de 55 km, par exemple). En revanche, cette croissance ne bénéficie pas aux plus modestes du fait de la périurbanisation des emplois peu qualifiés vers des zones mal desservies en transport en commun (*Bouzouina et al., 2014*).

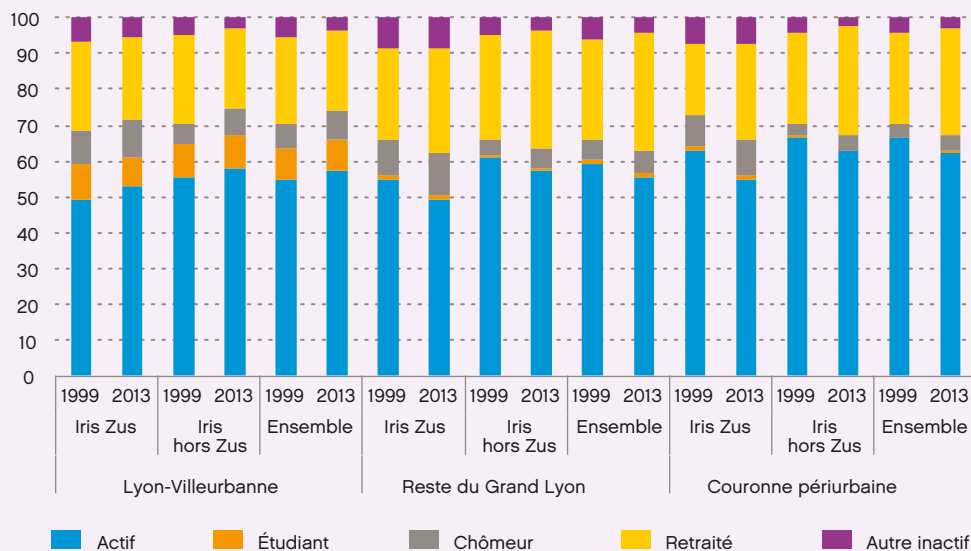
L'amélioration de l'accessibilité et les opérations de rénovation urbaine, combinées à la pression foncière et immobilière qui a marqué les parties centrales favorisent la croissance du prix de l'immobilier dans les quartiers Zus de l'aire urbaine lyonnaise, situés majoritairement en proche banlieue. Le prix a plus que doublé, en moyenne, mais il demeure moins élevé par rapport à d'autres quartiers équivalents. Cette croissance des prix est également hétérogène du fait d'une gentrification sélective entre quartiers centraux et quartiers plus périphériques, mais aussi entre les quartiers ayant fait l'objet d'une requalification urbaine et les autres. Dans le quartier du Pré-de-l'Herpe, le prix de l'immobilier moyen est passé de 410 €/m² en 1999 à 1 890 €/m² en 2013, marquant ainsi une très forte augmentation pen-

dant cette période. Cette augmentation est proche de celle observée pour le premier décile des prix en banlieue lyonnaise sur la période 1998-2010 (*Cusin, 2013*).

Une composition sociodémographique relativement stable, mais spatialement hétérogène

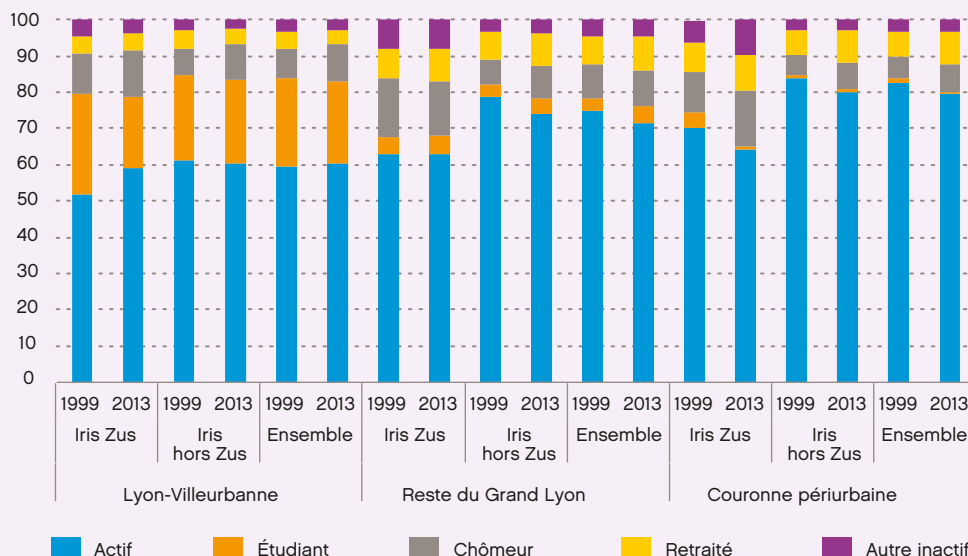
Malgré les opérations de rénovation et de requalification, l'amélioration de l'accessibilité et la croissance des prix de l'immobilier – synonymes de renouvellement de l'attractivité –, la composition sociodémographique dans les Iris avec Zus est très peu modifiée entre 1999 et 2013. Néanmoins, cette évaluation à mi-parcours – puisque les opérations se poursuivent encore dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain – met en avant des évolutions hétérogènes entre le centre et la périphérie. La part des actifs dans les Iris du centre (Lyon et Villeurbanne) augmente de manière généralisée alors qu'elle baisse dans les autres Iris situés dans le reste du Grand Lyon et la couronne périurbaine (**graphique 2**).

La dynamique positive se confirme au niveau des Iris avec Zus situés au centre à travers la croissance, entre 1999 et 2013, de la part des actifs récemment emménagés (**graphique 3**). Cette attractivité des actifs pour le centre se fait au détriment des étudiants. Dans les Iris Zus du reste du Grand Lyon, la proportion des actifs, ainsi que les autres statuts des ménages entrants, demeure identique. En revanche, pour les Iris avec Zus de la couronne périurbaine, la situation se détériore puisqu'ils sont plus attractifs pour les chômeurs et les autres personnes inactives. Au-delà des évolutions hétérogènes, qu'est-ce qui détermine le choix de localisation des ménages entre Iris avec Zus et Iris hors Zus ? Comment évolue le poids de chaque déterminant, entre 1999 et 2013 ?



Graphique 2
Évolution de la structure du stock des ménages en fonction du statut d'activité entre 1999 et 2013 (en %)

Source: Insee, recensement de la population de 1999 et base logement issue du millésime de 2013.
Champ: ensemble de ménages (1999) et de logements (2013) de l'aire urbaine de Lyon en fonction de leur présence dans une Zus ou hors Zus et du statut du chef de ménage.
Traitements: LAET, 2017.
Réalisation: LAET, 2017.
Note de lecture: en 2013, 53 % des ménages résidant dans les Iris avec Zus de Lyon-Villeurbanne sont actifs (50 % en 1999).



Graphique 3
Évolution de la structure des ménages récemment emménagés en fonction du statut d'activité entre 1999 et 2013 (en %)

Source: Insee, base du recensement de la population de 1999 et base logement issue du millésime de 2013.
Champ: ménages (1999) et logements (2013) récemment déménagés de l'aire urbaine de Lyon en fonction de leur présence dans une Zus ou hors Zus et du statut du chef de ménage.
Traitements: LAET, 2017.
Réalisation: LAET, 2017.
Note de lecture: en 2013, 59 % des ménages récemment emménagés dans les Iris avec Zus de Lyon-Villeurbanne sont actifs (52 % en 1999).

Des choix de localisation déterminés par le marché

Même si les effets des différentes variables sont globalement confirmés (annexe 4), le choix de localisation dans un Iris avec Zus est très fortement déterminé par le poids de l'arbitrage de marché entre prix de l'immobilier et accessibilité à l'emploi (annexe 5). Par ailleurs, les quartiers Zus s'avèrent attractifs pour les étudiants, y compris en dehors du centre. En dehors des Zus, les comportements des ménages sont semblables à ceux de l'ensemble de l'aire urbaine.

Le choix des quartiers Zus déterminé par l'arbitrage de marché entre prix de l'immobilier et accessibilité à l'emploi

Les ménages modestes sont plus sensibles à l'accessibilité par rapport aux ménages aisés, plus soucieux de la qualité des aménités sociales (Kryvobokov et Bouzouina, 2014). Ainsi, les ménages qui s'installent dans les quartiers Zus choisissent cette localisation car le coût du logement dans ces quartiers est compatible avec leurs revenus généralement bas ou très bas, du fait notamment de la présence de logements sociaux. Ils permettent, en même temps, de bénéficier d'une meilleure accessibilité par rapport à d'autres quartiers périphériques de la métropole de Lyon (Bouzouina et al., 2014). D'autres facteurs entrent, également, en compte dans les choix de localisation des ménages comme la proximité aux services quotidiens, mais ils sont moins déterminants. En revanche, les préférences pour l'environnement social ne pèsent absolument pas sur le choix de localisation en Zus.

En 1999, l'arbitrage semble plutôt équilibré entre accessibilité et prix de l'immobilier, alors qu'en 2013, le poids du prix de l'immobilier explose au détriment de l'accessibilité (annexe 5). Ce phénomène peut être expliqué par deux tendances. L'accessibilité s'est améliorée, de façon générale, entre 1999 et 2013. Toutefois, en même temps le prix de l'immobilier a augmenté beaucoup plus vite que l'accessibilité tout en accélérant

les écarts entre les quartiers. Si les prix de l'immobilier dans les Zus connaissent une hausse très importante en moyenne, leur valeur reste toujours parmi les moins élevées. Par exemple, le prix de l'immobilier à Vaulx-en-Velin – une commune représentative des politiques de renouvellement urbain – a augmenté de plus de 200 % entre 1999 et 2013. Toutefois, ces quartiers restent parmi les plus abordables de l'aire urbaine.

Des quartiers Zus attractifs pour les étudiants, y compris en dehors du centre

Les étudiants, souvent qualifiés de «gentrificateurs», constituent une part non négligeable de population attirée par le prix de l'immobilier dans les quartiers Zus. L'importance qu'ils accordent à se localiser dans des Iris Zus du centre est, cependant, moins important en 2013 qu'en 1999, bien que ce phénomène reste relativement élevé (annexe 5). En effet, les étudiants choisissent également des localisations en Zus plus en périphérie de l'agglomération.

Ce phénomène de la localisation des étudiants en Zus hors du centre de l'agglomération peut être dû à différents facteurs. La localisation des campus universitaires dans des Iris Zus du Grand Lyon – comme à Vaulx-en-Velin et aux Minguettes – peut conduire les étudiants à choisir ces quartiers pour se localiser au plus près de leurs lieux de formation. Ce phénomène a été observé principalement dans des établissements universitaires de type école d'ingénieur ou d'architecture comme à Vaulx-en-Velin (École nationale des travaux publics de l'État – ENTPE – et École nationale supérieure d'architecture de Lyon – Ensal), ou dans des écoles vétérinaires comme à VetAgro Sup à travers l'enquête MobiCampus-UdL (Morhain, 2017). Ces écoles ont pour caractéristiques d'être un lieu central dans la vie des étudiants – contrairement à l'université qui s'apparente à un lieu d'étude

uniquement –, ce qui peut expliquer le choix des étudiants à se localiser proche de leur établissement pour profiter des activités qui y sont proposées, notamment par des résidences universitaires qui leur sont souvent réservées grâce à des accords entre les établissements et les bailleurs sociaux.

En dehors des Zus, des comportements de choix semblables à l'ensemble de l'aire urbaine

Les ménages en dehors des Zus sont sensibles à l'environnement social, puis à l'accessibilité. La préférence pour l'entre-soi a un effet important chez les ménages hors quartiers Zus, tout comme pour l'ensemble des ménages. Cependant, le prix de l'immobilier a un impact positif sur la localisation des ménages dans des Iris hors Zus, si bien que, quand le prix de l'immobilier augmente, la préférence pour ces quartiers augmente également. Ainsi, à quelques différences près, le comportement des ménages dans ces quartiers est identique à celui des ménages de l'aire urbaine. En comparaison, le choix de localisation en Zus demeure spécifique. Si les aménités spatiales (services et commerces de proximité) ne sont pas absentes des critères de choix et si le poids de l'accessibilité est encore très important (**annexe 5**), les conditions de ce choix apparaissent particulièrement contraintes par les caractéristiques locales du marché du logement (localisation du logement social, différences de prix de l'immobilier) eu égard aux

capacités financières des ménages entrants et du marché du travail.

Enfin, dans un contexte où les choix résidentiels sont de plus en plus sensibles à l'environnement et aux aménités sociales du quartier, les ménages qui se localisent en Zus sont particulièrement contraints par les logiques de marché, à travers l'arbitrage entre prix immobilier et accessibilité à l'emploi (*Alonso, 1964*). Combinée à des mécanismes d'évitement, la recherche d'entre-soi opère dans les autres quartiers de l'aire urbaine, mais pas dans les Zus où la ségrégation sociale est souvent la conséquence des choix des autres populations (*Maurin, 2004*). Malgré les dynamiques favorables qui ont transformé le visage de certains quartiers et modifié l'offre de logements, notamment à travers les programmes de rénovation urbaine, la composition socio-économique des populations entrantes est restée relativement stable, notamment pour les quartiers situés en dehors du centre.

Cette évaluation reste à mi-parcours puisque les dynamiques liées aux programmes de renouvellement urbain se poursuivent. De plus, le renouvellement de l'attractivité dans la perception des ménages s'effectue sur un temps long, ce qui n'est probablement pas encore observable sur la période 1999-2013. De plus, ces tendances sont observées de manière globale, et elles ne doivent pas occulter les spécificités propres aux Iris ou à d'autres terrains que l'aire urbaine lyonnaise.

Bibliographie

- AISSAOUI H., BOUZOUINA L., BONNEL P. « Choix de localisation résidentielle, entre contraintes du marché et préférences individuelles: application à l'aire urbaine de Lyon (1999) », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°4: pp. 629-656, 2015.
- ALONSO W., *Location and land use*. Harvard University Press, Cambridge, 1964.
- BONVALET C. « Les logiques des choix résidentiels des franciliens » in AUTHIER J.-Y., BONVALET C., LEVY J.-P., *Elire domicile*, Presses universitaires, Lyon, 1964.
- BOUZOUINA L., *Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon-II, 2008.
- BOUZOUINA L., CABRERA DELGADO J., EMMERICH G., « Inégalités d'accessibilité à l'emploi en transport collectif urbain: deux décennies d'évolutions en banlieue lyonnaise », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°1: pp. 33-61, 2014.
- BOUZOUINA L. « Métropolisation et segmentations du territoire » in ROSALES S., AGUILERA A., MIGNOT D., TERRAL L. (EDS), « L'expérience métropolitaine lyonnaise », pp. 68-81, Fnau-Gallimard, Paris, 2015.
- BOUZOUINA L., BOUE E., « Quelle mobilité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville? « Vers une mobilité pour tous? », *TEC, la revue de la mobilité intelligente*, n°46, pp. 235, 2017.
- BRUECKNER J., THISSE J.-F., ZENOU Y., « Why is central Paris rich and downtown Detroit poor? An amenity-based theory », *European Economic Review* 43, pp. 91-107, 1999.
- CLARK W.-A.-V., « Residential segregation in American cities: A review and interpretation », *Population Research and Policy Review* 5, pp. 95-129, 1986.
- CUSIN F., « Les prix immobiliers dans les métropoles françaises: un révélateur de la pénurie de logements? », *Revue de l'OFCE*, n°2, pp. 123-162, 2013.
- GABRIEL S.-A., ROSENTHAL S.-S., « Household location and race: estimates of a multinomial logit model », *The Review of Economics and Statistics* 71 (2), pp. 240-249, 1989.
- GALSTER G., « Residential segregation in American cities: A contrary review », *Population Research and Policy Review* 7: pp. 113-121, 1988.
- KRYVOBOKOV M., BOUZOUINA L. (2014) « Willingness to pay for accessibility under the conditions of residential segregation », *International Journal of Strategic Property Management* 18 (2): pp. 101-115, 2014.
- MAURIN E., *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*. « La République des idées », Seuil, Paris, 2004.
- MORHAIN C. *Mobilités et choix résidentiels des étudiants: quels enseignements en termes de politiques de logement*, mémoire de master 2 « Ville et Environnements urbains », Université de Lyon, 2017.
- PAN KÉ SHON J.-L., « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles: l'apport des mobilités résidentielles », *Revue française de sociologie*, n°50 (3), pp. 451-487, 2009.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Sociologie de Paris*, La Découverte, Paris, 2004.
- QUIGLEY J.-M., WEINBERG D.-H. « Intra-Urban Residential Mobility: A Review and Synthesis. » *International Regional Science Review* 2, pp. 41-66, 1977.
- QUIGLEY J.-M., « Consumer choice of dwelling, neighborhood and public services », *Regional Science and Urban Economics* 15, pp. 41-63, 1985.
- RAWLS J., *Théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987.
- SEN A. *Repenser les inégalités*, Seuil, Paris, 2000.
- TIEBOUT C.-M., « A pure theory of local expenditures », *The journal of political economy* 64, pp. 416-424, 1956.

Annexe 1**Définitions des variables retenues dans les modèles de 1999 et 2013**

	Libellé de variable	Description
Arbitrage du marché	ac_g_VP	Accessibilité gravitaire à l'emploi en voiture particulière
	prix_imm	Prix immobilier estimé à partir de l'enquête logement et du fichier du marché immobilier des notaires
Aménité spatiale	prox_serv	Variable binaire qui vaut 1 s'il y a un service de base dans l'Iris (boulangerie, superette...)
	acc_jeux	Nombre de parcs de jeu, de manèges et de parcs d'attraction dans l'Iris
	etb_prim	Nombre des établissements d'enseignement primaire et crèches dans l'Iris
	etb_sec	Nombre des établissements d'enseignement secondaire
Environnement social	taux3*rev3	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 3 ^e quintile du revenu et le taux de ménages du 3 ^e quintile de revenu dans l'Iris (%)
	taux4*rev4	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 4 ^e quintile du revenu et le taux de ménages du 4 ^e quintile de revenu dans l'Iris (%)
	taux5*rev5	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 5 ^e quintile du revenu et le taux de ménages du 5 ^e quintile de revenu dans l'Iris (%)
	%hlm*rev1	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 1 ^{er} quintile du revenu et le pourcentage des logements sociaux HLM dans l'Iris
	%hlm*rev2	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 2 ^e quintile du revenu et le pourcentage des logements sociaux HLM dans l'Iris
	%hlm*rev3	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 3 ^e quintile du revenu et le pourcentage des logements sociaux HLM dans l'Iris
	%hlm*rev4	Variable croisée entre l'appartenance du ménage au 4 ^e quintile du revenu et le pourcentage des logements sociaux HLM dans l'Iris
Caractéristiques des ménages	TC*VP0	Variable croisée entre les zones disposant une station de métro ou tramway ou un arrêt de bus à haute fréquence (un bus au moins toutes les 5 minutes) et les ménages sans voiture
	TC*VP1	Variable croisée entre les zones disposant une station de métro ou tramway ou un arrêt de bus à haute fréquence (un bus au moins toutes les 5 minutes) et les ménages avec 1 voiture
	peri*2VP+	Variable croisée entre les zones de la périphérie et les ménages avec 2 ou plus voitures
	centre*VP0	Variable croisée entre les zones du centre et les ménages avec sans voiture
	peri*loc	Variable croisée entre les zones de la périphérie et les ménages locataires
	peri*prop	Variable croisée entre les zones de la périphérie et les ménages propriétaires
	centre*loc	Variable croisée entre les zones du centre et les ménages locataires
	centre*prop	Variable croisée entre les zones du centre et les ménages propriétaires
	peri*tail >=3	Variable croisée entre les zones de la périphérie et les ménages avec 3 ou plus membres
	centre*Etud	Variable croisée entre les zones du centre et les ménages de statut étudiant

Annexe 2

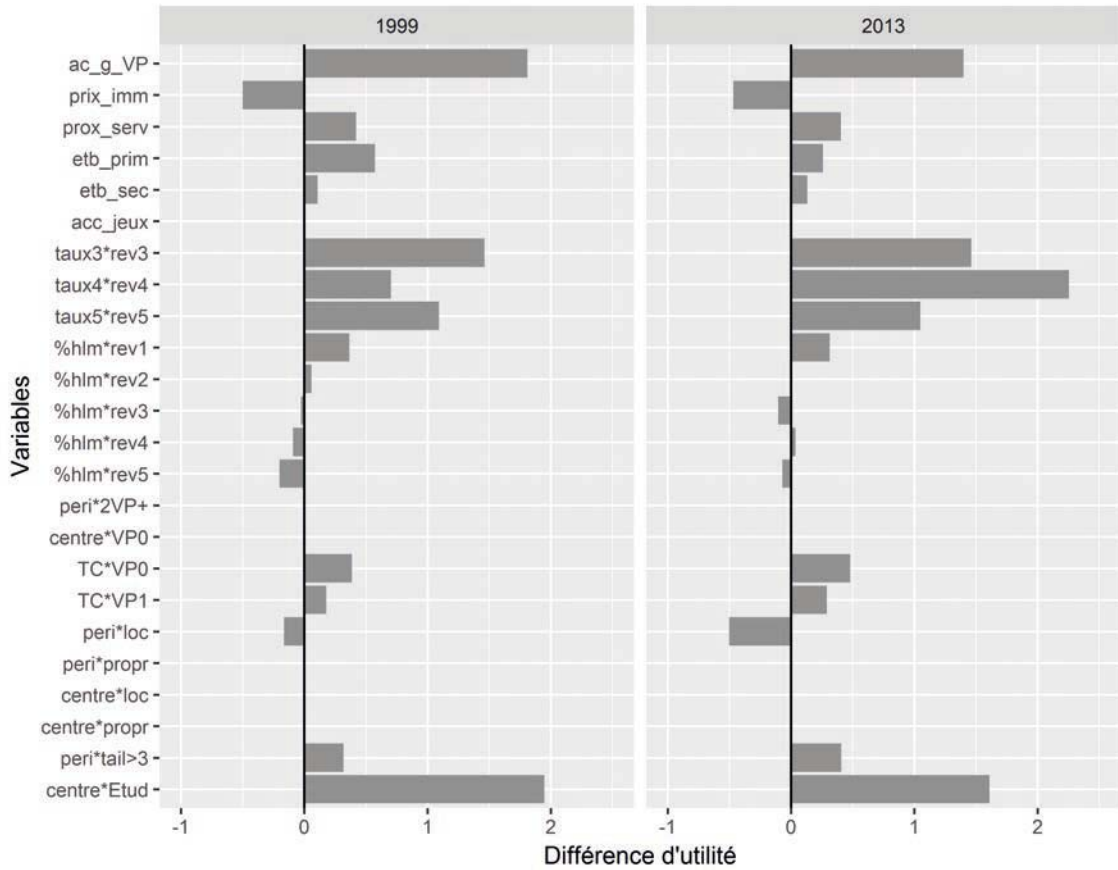
Résultats de l'estimation des modèles de localisation des ménages en 1999 et 2013
sans distinction Zus/hors Zus

Catégorie	Variable	1999	2013
Arbitrage du marché	ac_g_VP	0,0159*** (0,00021)	0,0088*** (0,00014)
	prix_imm	-0,0006*** (0,00003)	-0,0004*** (0,00002)
Aménité spatiale	prox_serv	0,4194*** (0,01001)	0,4052*** (0,00900)
	etb_prim	0,1146*** (0,00198)	0,1296*** (0,00443)
	etb_sec	0,0542*** (0,00465)	0,1316*** (0,00624)
	acc_jeux	0,0693** (0,01287)	0,2889*** (0,01325)
Environnement social	taux3*rev3	5,4216*** (0,15124)	6,7368*** (0,20385)
	taux4*rev4	3,1294*** (0,14670)	9,9049*** (0,18719)
	taux5*rev5	3,9700*** (0,07422)	3,7654*** (0,07475)
	%hlm*rev1	1,2459*** (0,02924)	1,2436*** (0,02986)
	%hlm*rev2	0,4739*** (0,03782)	0,0158 (0,03647)
	%hlm*rev3	-0,0965* (0,03354)	-0,5147*** (0,04786)
	%hlm*rev4	-0,4363*** (0,04247)	0,1695* (0,05945)
	%hlm*rev5	-1,0276*** (0,05666)	-0,3717*** (0,04776)
Caractéristiques des ménages	peri*2VP+	0,7749*** (0,02018)	0,8061*** (0,01924)
	centre*VP0	0,7834*** (0,01873)	1,2156*** (0,01759)
	TC*VP0	0,3875*** (0,01433)	0,4818*** (0,01353)
	TC*VP1	0,1793*** (0,01081)	0,2913*** (0,01192)
	peri*loc	-0,1651*** (0,01677)	-0,5001*** (0,01552)
	peri*propr	-0,1024** (0,02400)	-0,4248*** (0,02120)
	centre*loc	-0,0517** (0,01389)	-0,2959*** (0,01322)
	centre*propr	-0,5911*** (0,02058)	-0,7868*** (0,01916)
	peri*tail>=3	0,3203*** (0,01911)	0,4078*** (0,01808)
	centre*Etud	1,9485*** (0,03332)	1,6111*** (0,03117)
	Nombre d'observations		112 112
Nombres d'alternatives		776	776
Log likelihood		-182 034,67	-197 751,97
Log likelihood zéro		-218 159,88	-234 721,52
R2 de McFadden ajusté		0,166	0,158

*** significatif à 1%, ** significatif à 5%, * significatif à 10%

Annexe 3

Poids des déterminants des choix de localisation des ménages en 1999 et 2013 obtenus par un modèle Logit Multinomial sans distinction Zus/Hors Zus



Source : aire urbaine de Lyon.

Traitements : LAET, 2017.

Réalisation : LAET, 2017.

Note de lecture : plus le poids d'un facteur est élevé, plus ce facteur est important pour les ménages qui déménagent. Le statut du ménage est déterminant dans les choix de sa localisation, plus particulièrement, par rapport à la décision d'habiter au centre ou en périphérie.

Annexe 4

Résultats de l'estimation des modèles de localisation des ménages en 1999 et 2013
avec distinction Zus/hors Zus

	Catégorie	Variables	1999	2013
Iris Zus	Arbitrage du marché	ac_g_VP	0,0482*** (0,00066)	0,0269*** (0,00045)
		prix_imm	-0,0062*** (0,00008)	-0,0035*** (0,00005)
	Aménité spatiale	prox_serv	0,1237** (0,02534)	0,4497*** (0,02656)
		etb_prim	0,1514*** (0,00514)	0,3218*** (0,01308)
		etb_sec	0,3045*** (0,01219)	0,2134*** (0,01766)
		acc_jeux	-1,3124*** (0,09242)	-1,8224*** (0,11444)
	Environnement social	taux3*rev3	-0,1385 (0,44022)	3,0038** (0,56989)
		taux4*rev4	1,1407* (0,36776)	4,0213*** (0,56749)
		taux5*rev5	6,1576*** (0,30429)	3,3496*** (0,30172)
		%hlm*rev1	1,0151*** (0,05809)	1,3021*** (0,06516)
		%hlm*rev2	0,5501*** (0,08351)	0,1402 (0,08196)
		%hlm*rev3	0,3461** (0,07480)	-0,9223*** (0,11777)
		%hlm*rev4	-0,6751*** (0,09905)	-1,8011*** (0,17823)
		%hlm*rev5	-1,9997*** (0,17628)	-0,3366* (0,11518)
	Caractéristiques des ménages	peri*2VP+	0,3462** (0,07951)	0,6873*** (0,08303)
		centre*VP0	0,6322*** (0,04397)	0,9082*** (0,04376)
		TC*VP0	0,5076*** (0,03243)	0,4331*** (0,03329)
		TC*VP1	0,3112*** (0,02974)	0,0465 (0,03212)
		peri*loc	0,0006 (0,05146)	-1,1933*** (0,05799)
		peri*propr	-0,5204** (0,09894)	-1,5852*** (0,09205)
		centre*loc	-0,8143*** (0,03691)	-0,8445*** (0,03620)
		centre*propr	-1,1830*** (0,06469)	-1,2146*** (0,05626)
		peri*tail>=3	0,2037* (0,06435)	0,5939*** (0,07010)
		centre*Etud	1,7422*** (0,07169)	0,8905*** (0,07380)

*** significatif à 1%, ** significatif à 5%, * significatif à 10%

Annexe 4 (suite)

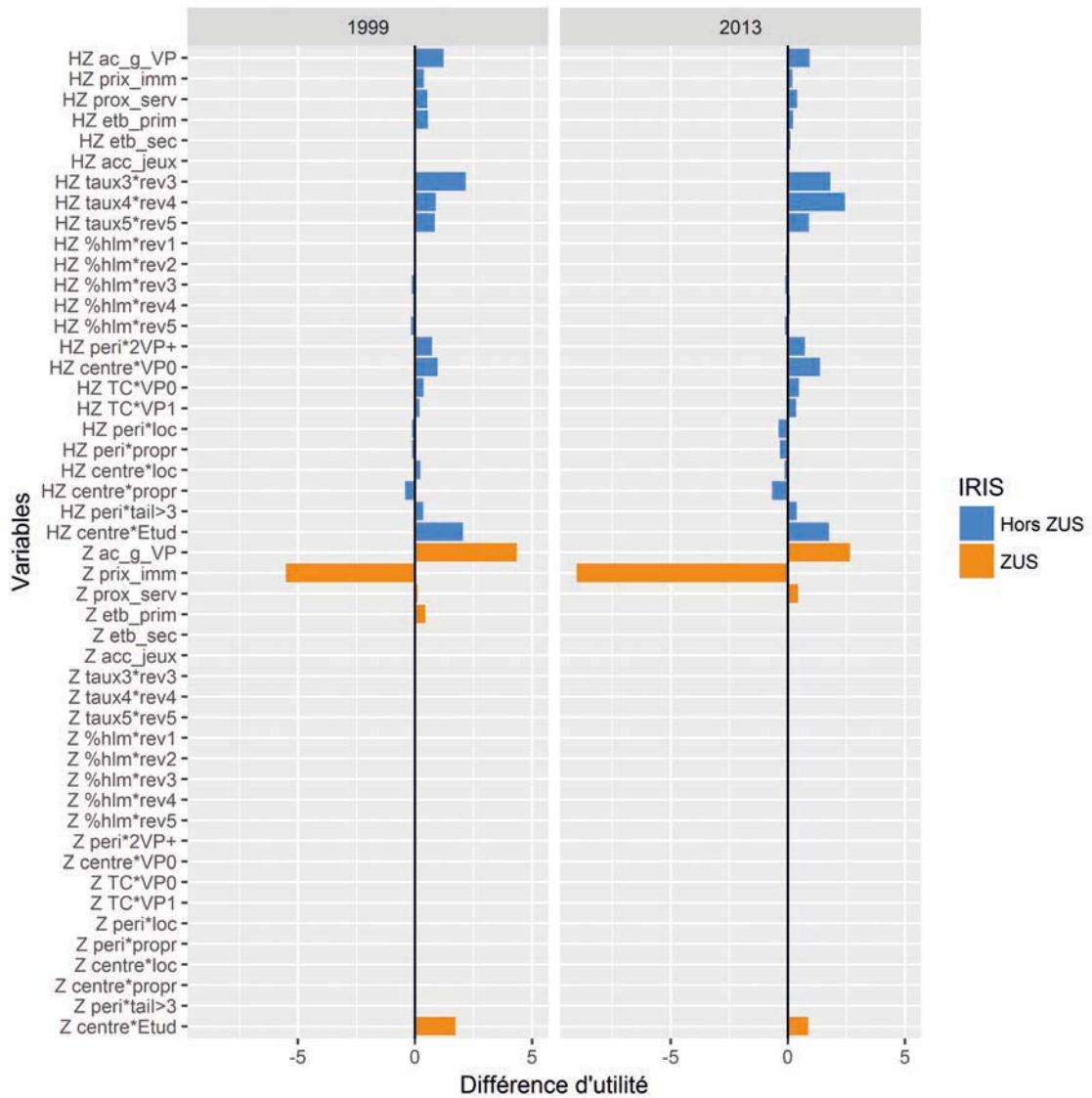
Résultats de l'estimation des modèles de localisation des ménages en 1999 et 2013
avec distinction Zus/hors Zus

	Catégorie	Variables	1999	2013	
Iris hors Zus	Arbitrage du marché	ac_g_VP	0,0097*** (0,00024)	0,0058*** (0,00015)	
		prix_imm	0,0003*** (0,00003)	0,0001** (0,00002)	
	Aménité spatiale	prox_serv	0,5325*** (0,01138)	0,4106*** (0,00976)	
		etb_prim	0,1112*** (0,00226)	0,1157*** (0,00478)	
		etb_sec	0,0185* (0,00519)	0,1210*** (0,00683)	
		acc_jeux	0,1210*** (0,01310)	0,3577*** (0,01361)	
		taux3*rev3	8,2390*** (0,17049)	8,4546*** (0,22415)	
	Environnement social	taux4*rev4	4,0630*** (0,16879)	10,8541*** (0,20234)	
		taux5*rev5	3,1936*** (0,07870)	3,4137*** (0,07863)	
		%hlm*rev1	0,2952*** (0,04122)	0,3815*** (0,04002)	
		%hlm*rev2	0,0342 (0,04886)	-0,4292*** (0,04560)	
		%hlm*rev3	-0,6359*** (0,04307)	-0,6351*** (0,05571)	
		%hlm*rev4	-0,4152*** (0,05005)	0,4643*** (0,06435)	
		%hlm*rev5	-0,8982*** (0,06104)	-0,6628*** (0,05662)	
	Caractéristiques des ménages	peri*2VP+	0,7281*** (0,02142)	0,7362*** (0,02021)	
		centre*VP0	0,9789*** (0,02245)	1,3793*** (0,02020)	
		TC*VP0	0,3716*** (0,01688)	0,4815*** (0,01524)	
		TC*VPI	0,2045*** (0,01199)	0,3664*** (0,01315)	
		peri*loc	-0,1161** (0,01832)	-0,3849*** (0,01652)	
		peri*propr	-0,1260** (0,02535)	-0,3348*** (0,02233)	
		centre*loc	0,2369*** (0,01579)	-0,1298*** (0,01470)	
		centre*propr	-0,4145*** (0,02233)	-0,6703*** (0,02081)	
		peri*tail>=3	0,3601*** (0,02055)	0,3968*** (0,01914)	
		centre*Etud	2,0519*** (0,03982)	1,7635*** (0,03570)	
	Nombre d'observations			112 112	120 623
	Nombres d'alternatives			776	776
	Log likelihood			-171 786,97	-189 678,47
Log likelihood zéro			-218 159,88	-234 721,52	
R2 de McFadden ajusté			0,213	0,192	

*** significatif à 1%, ** significatif à 5%, * significatif à 10%

Annexe 5

Poids des facteurs de choix de localisation dans les quartiers Zus et hors Zus en 1999 et 2013 obtenus par un modèle Logit Multinomial avec distinction Zus/Hors Zus



Champ : aire urbaine de Lyon, ensemble de zones Iris.


Traitements : LAET, 2017.

Réalisation : LAET, 2017.

Note de lecture : plus le poids d'un facteur est élevé, plus ce facteur est important pour les ménages qui déménagent.



Les mobilités de «proximité» au sein de la même commune ou dans les communes limitrophes sont importantes, comme ici à Vaulx-en-Velin.



Les mobilités résidentielles des ménages quittant les quartiers en politique de la ville

Enquête et récits de vie
des habitants dans la métropole de Lyon

NICOLE FRÉNAVY-PONTON

Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Au-delà des idées reçues, la mobilité résidentielle est une réalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les départs d'un logement locatif social en QPV correspondent, généralement, à une mobilité sociale et résidentielle ascendante ou à des petites mobilités permettant une amélioration des conditions de vie.

Les parcours résidentiels restent relativement ouverts dans la métropole de Lyon puisqu'un tiers des ménages qui quittent un logement locatif social situé en QPV emménage dans le secteur privé (locataires ou propriétaires). Par ailleurs, 71 % d'entre eux vont s'installer dans un quartier hors politique de la ville. De l'entrée à la sortie de la Zus, la stabilité de l'emploi constitue un levier important de la mobilité résidentielle, davantage que le niveau de revenus.

Les récits de vie des ménages, à partir d'entretiens à leur domicile, permettent d'affiner le sens de leurs parcours résidentiels selon l'étape de leur cycle de vie, leurs activités professionnelles, les motifs de départ, leurs attentes vis-à-vis du logement et du futur quartier.

Trois types de parcours se dégagent : une mobilité pour s'installer, une mobilité pour un nouveau départ et une mobilité après une étape transitoire dans un quartier de la politique de la ville¹.

La métropole de Lyon (1 354 500 habitants en 2014) est attractive sur le plan économique et démographique (+ 5 % d'emplois salariés privés entre 2009 et 2014 et + 1,1 % d'habitants par an sur la même période).

Néanmoins, malgré l'action publique, les inégalités sociales restent encore marquées

selon les revenus et la répartition du parc locatif social avec des territoires, à l'ouest, plus favorisés et des territoires, à l'est, plus modestes, davantage touchés par la précarité. Les difficultés socio-économiques se concentrent dans les quartiers de la politique de la ville (**carte 1**).

Une métropole attractive avec des enjeux de cohésion sociale et urbaine

Depuis 2015, la métropole de Lyon compte 37 QPV qui accueillent 1 379 900 habitants (12 % de la population de la métropole). Cette population dispose des revenus les plus faibles avec un revenu médian inférieur au seuil de 11 900 €/an par unité de consommation (UC). Dans le cadre du contrat de ville de la métropole, 29 quartiers sortants de la géographie prioritaire suite à la réforme de 2014 sont classés en veille active (QVA) car ils sont

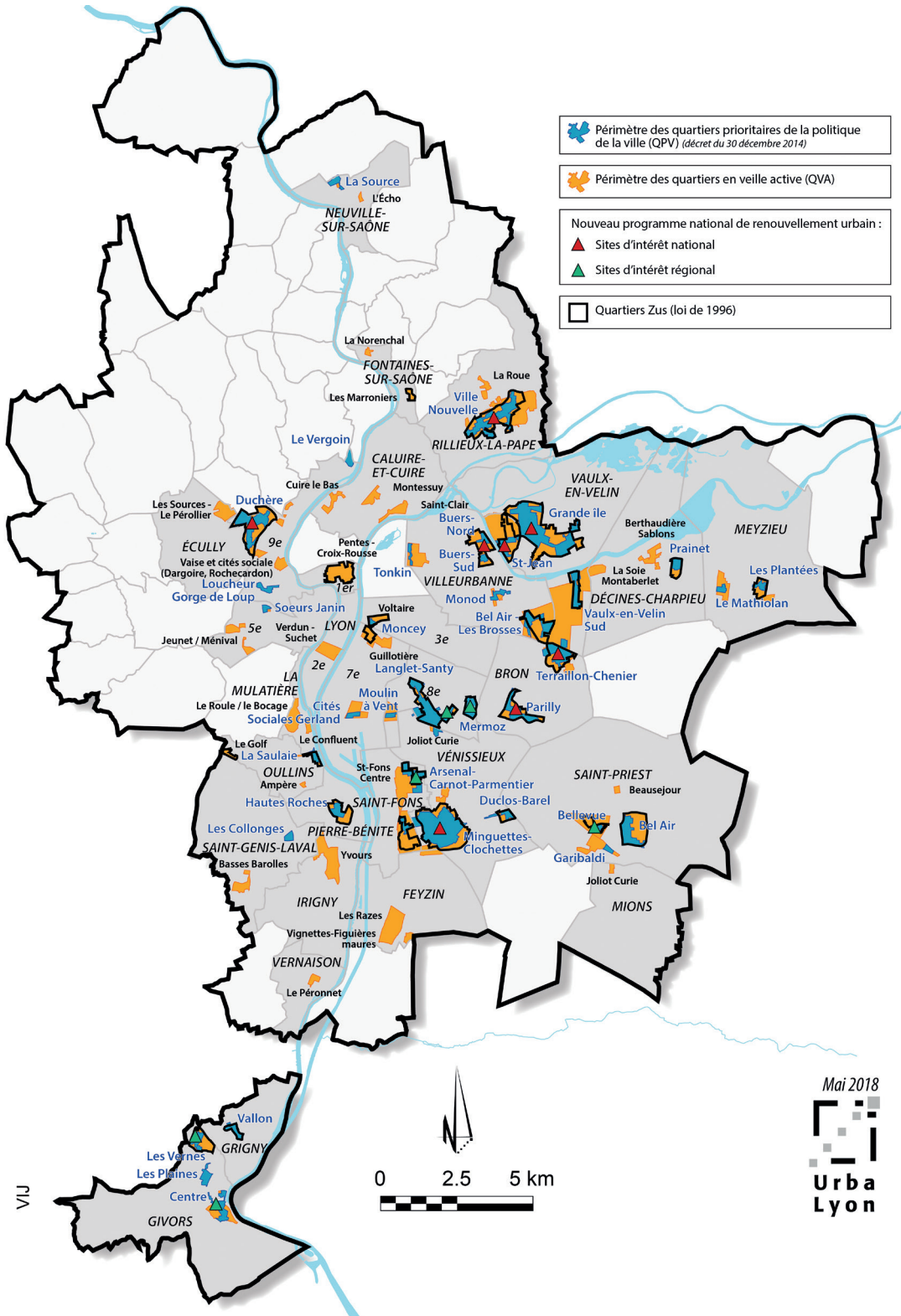
également confrontés à des problèmes de précarité, de chômage et de formation, en particulier chez les jeunes.

Cette enquête a été réalisée sur l'ancienne géographie prioritaire des 28 zones urbaines sensibles (Zus), qui représentait 1 808 000 habitants (14 % de la population de l'agglomération). Toutes les Zus ont été classées en partie ou en totalité en QPV, sauf deux quartiers anciens de Lyon classés en QVA (**carte 1**).

1. Cet article reprend les principales conclusions de l'étude « Les mobilités des ménages en quartiers politique de la ville », cahier n°8 de l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, tome 1 et 2, synthèse, mars 2015. Rapport complet sur : <http://www.urbalyon.org/Menu/Politique-de-la-ville-3>. Ces publications ont été rédigées avec la participation d'Emmanuelle Santelli, sociologue à l'Université Lyon 2; Pierre Suchet et Frédéric Raynouard, métropole de Lyon; Nicole Frénay-Ponton et Léa Pothier de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. L'enquête a été réalisée avec le concours de cinq bailleurs sociaux: Alliage Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, 3 F Immobilière Rhône-Alpes, Est Métropole Habitat, l'institut de sondage Nova 7 et des étudiants du Collège coopératif Rhône-Alpes (2013-2014): Serge Epalle, Philippe Labalme, Françoise Lesueur, Rose-Marie Maynadier, Marie-Claire Scotti, Lionel Bach, Marie-Noëlle Bonnefoy-Desages, Saïd Mebarki, Michèle Vicet-Maret.

Carte 1

La géographie prioritaire de la métropole du Grand Lyon depuis 2015, comparaison des périmètres QPV et QVA avec les anciens périmètres Zus



Mai 2018
 Observatoire national de la politique de la ville
Urba Lyon

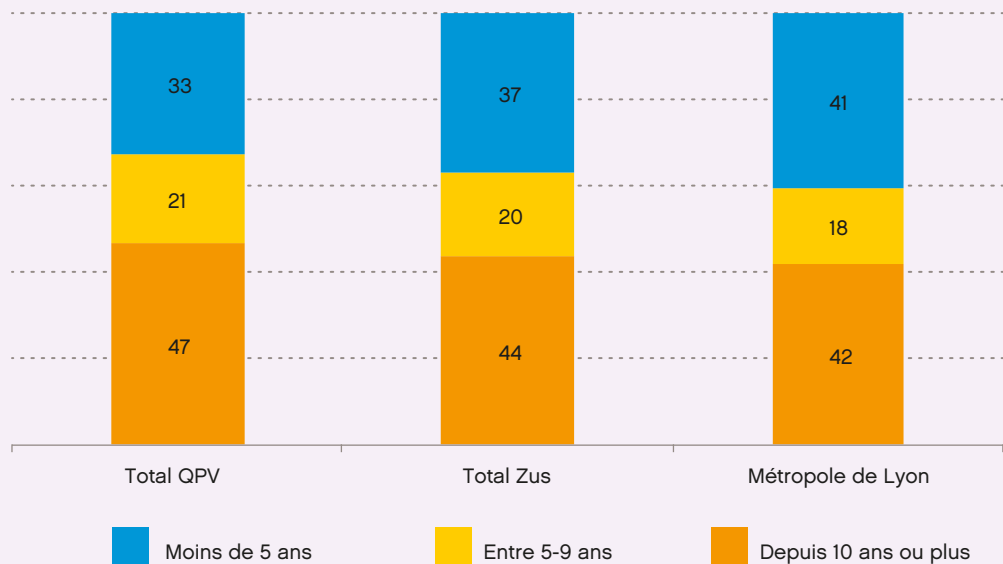
Un tiers des ménages résidant dans un QPV ont emménagé depuis moins de cinq ans

2. Source : Insee, recensement de la population en 2012.

Depuis vingt ans, le taux de la population pauvre habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ne baisse pas vraiment, et les écarts socio-économiques entre les habitants de ces quartiers et ceux du reste de l'agglomération ne diminuent pas malgré l'action publique. Cependant, en permanence, des ménages

partent de ces quartiers et sont remplacés par d'autres : 33 % des ménages résidant dans les quartiers QPV de la nouvelle géographie de la politique de la ville ont emménagé depuis moins de cinq ans, contre 41 % dans l'ensemble de la métropole² (37 % dans les Zus) (graphique 1).

Graphique 1
Répartition des ménages selon l'ancienneté d'emménagement en 2012 dans l'ensemble des résidences principales (en %)



3. La sélection des Iris (îlots regroupés pour l'information scientifique) a été réalisée à partir d'une vérification par quartier à partir de cartes au bâti, photographies aériennes et données Insee RP à l'Iris. Les Iris partiellement inclus dans le QPV ont été retenus lorsqu'ils comprenaient plus de 80 % de logements collectifs et/ou lorsque le reste de l'Iris (hors QPV) comprenait un établissement scolaire, un équipement culturel, une entreprise ou des terrains agricoles.

Source : Insee RP 2012 données à l'Iris. Les chiffres concernant les Zus et les QPV correspondent à une sélection d'Iris³. Total Zus (79 iris = 24 Zus sur 27), Total QPV (60 Iris = 21 QPV sur 37).

Champ : Zus et QPV dans la métropole de Lyon.

Traitements : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Note de lecture : estimation en 2012, 33 % des ménages résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) de la métropole de Lyon ont emménagé depuis moins de cinq ans, contre 41 % dans l'ensemble de la métropole de Lyon.

Si une partie des habitants ne bouge pas (les «relégués»), certains sont partis et d'autres sont venus, c'est le mécanisme du «quartier intégrateur». Ces quartiers sont-ils des quartiers «sas», des espaces de transition et/ou

de tremplin dans l'agglomération? Ou bien sont-ils des quartiers «nasses», d'où l'on ne peut sortir et où habite une population assignée à résidence?

MÉTHODE

À la demande de l'État et de la métropole de Lyon, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a conduit, en 2013 et 2014, des enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des ménages habitant les quartiers inscrits en politique de la ville. Cette étude a été possible en raison d'une forte volonté politique et d'un partenariat ancien avec les bailleurs sociaux. Elle s'inscrit dans le programme de travail de l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale mis en place en 1996 et inscrit dans le contrat de ville métropolitain (2015-2020). Cet observatoire fournit des analyses fines sur l'évolution des quartiers de la politique de la ville par rapport au reste de l'agglomération. Il s'appuie sur de nombreuses données sur le « stock » ; mais peu de données sur les « flux » étaient, jusqu'alors, disponibles.

L'enquête par questionnaire

Le questionnaire quantitatif auprès de 400 ménages a permis de quantifier les flux et de connaître les caractéristiques de ces ménages. L'enquête a été confiée à l'institut de sondage Nova 7 par le Grand Lyon.

Les ménages enquêtés sont les locataires d'un logement social en Zus qui ont donné leur dédite (ou préavis de départ) à leur bailleur social (hors relogement des opérations en renouvellement urbain). Cinq bailleurs ont participé à l'enquête : Alliadé habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, 3 F Immobilière Rhône-Alpes, Villeurbanne Est habitat. Ces derniers gèrent 72% du parc locatif social en Zus de la métropole. L'échantillon d'enquête est représentatif du parc locatif social en Zus (ancienneté du parc, type de financement, typologie des logements et type de quartier). L'échantillon représente 10 % des emménagements annuels puisqu'environ 4 000 ménages résidant en Zus quittent leur logement locatif social chaque année (taux de mobilité de 9 % par an dans le parc locatif social en Zus, contre 10 % dans l'agglomération, source : Dreal-Enquête RPLS au 01/01/2011).

Pour le bon déroulement de l'enquête, les bailleurs sociaux ont transmis chaque mois, pendant un an, l'ensemble de leurs dédites. Après géolocalisation des adresses, seuls les ménages résidant en Zus ont été sélectionnés. L'enquête s'est déroulée sur dix mois pour éviter l'effet saisonnier des déménagements (entre juin 2013 et mars 2014) à partir d'un échantillon tiré aléatoirement.

Les questionnaires ont été passés par téléphone et ont duré environ 30 minutes (une cinquantaine de questions). Les thèmes abordés sont les suivants : caractéristiques du logement actuel, du futur logement et son quartier, aides pour les démarches, conditions d'accession à la propriété, raisons du départ, caractéristiques du ménage, dont situation professionnelle de chaque conjoint.

Des entretiens biographiques « Récits de vie »

L'analyse qualitative repose sur 40 entretiens biographiques, de type récits de vie, au domicile du logement quitté en Zus, dont 37 ménages sortants du parc locatif social des Zus et 3 ménages restant en Zus (durée : une heure trente à deux heures). Les ménages ont été choisis de manière aléatoire à partir des dédites transmises tous les mois par les bailleurs sociaux.

Les entretiens ont été conduits avec le concours d'étudiants du Collège coopératif Rhône-Alpes et par l'Agence d'urbanisme.

L'échantillon d'enquête comporte une diversité de situations : des ménages qui ont élevé leurs enfants dans le logement quitté et d'autres récemment arrivés. Les ménages interrogés appartiennent majoritairement aux classes populaires, employés et ouvriers. Dans plus de la moitié des ménages, au moins une personne a un passé migratoire, lui-même immigré ou descendant d'immigrés.

Les récits de vie apportent une meilleure compréhension des motifs réels de déménagement et des processus à l'œuvre dans les quartiers en politique de la ville.

L'enquêteur écoute les habitants à partir de cette consigne : « Pouvez-vous me raconter de quand date votre projet de déménagement et ce qui le motive ? ». Et, il les relance à partir d'une grille d'analyse.

Qui sont les ménages qui quittent les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Où vont-ils ?

Être locataire d'un logement locatif social dans un QPV n'empêche pas une certaine mobilité

Au démarrage de l'enquête, sur les 43 700 ménages locataires d'un logement social en Zus dans l'agglomération lyonnaise, 9%, soit environ 4 000 ménages, ont déménagé au cours de l'année 2011⁴.

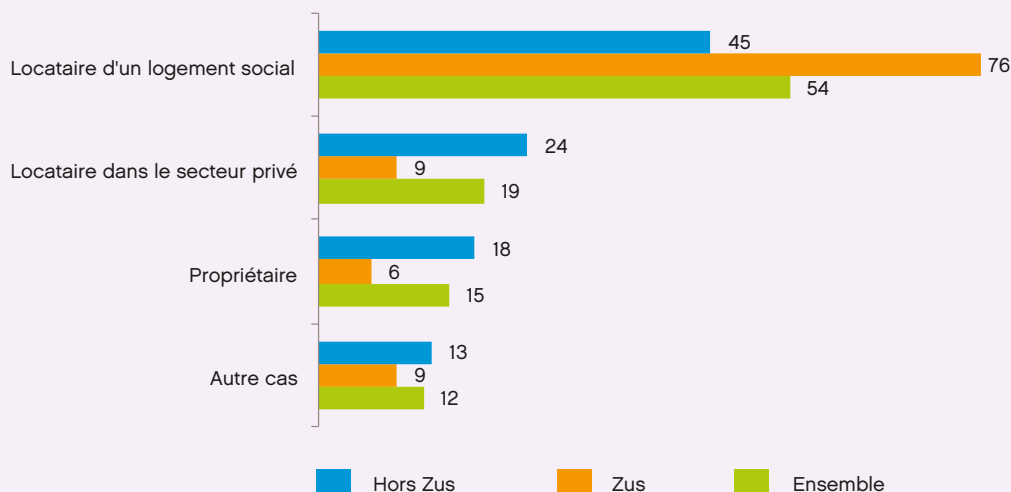
4. Taux de mobilité : nombre d'emménagements dans les logements locatifs sociaux depuis au moins un an rapporté au total des logements locatifs sociaux occupés situés dans les QPV.
Source : Dreal, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS) au 1^{er} janvier 2011.

Des parcours résidentiels relativement ouverts, avec 15 % d'accès à la propriété

D'après l'enquête réalisée auprès de 400 ménages, 54 % restent locataires d'un logement locatif social, 19 % deviennent locataires dans le privé et 15 % accèdent à la propriété. Les autres cas (12 %) correspondent à des ménages hébergés, des résidents en foyer ou dans une maison de

retraite (graphique 2). Ainsi, on peut estimer que sur les 4 000 locataires d'un logement locatif social qui déménagent chaque année, entre 550 et 600 deviennent propriétaires occupants, soit entre 4 et 5 % du total des acquéreurs/propriétaires occupants de l'agglomération.

Graphique 2
Statut résidentiel dans le futur logement selon le type de quartier du futur logement (en %)



Source : enquête par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014).

Champ : Zus dans la métropole de Lyon, 400 ménages résidant en Zus ayant déposé leur dédite auprès de leurs bailleurs ont été enquêtés.

Traitements : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Note de lecture : dans l'agglomération lyonnaise, 15 % des locataires du parc locatif social en Zus, qui déménagent, accèdent à la propriété ; ce taux est de 18 % pour les ménages qui vont s'installer hors Zus et de 6 % pour ceux qui restent en Zus.

Autres cas : ménages hébergés, résidant en foyer ou entrant dans une maison de retraite.

71 % des ménages s'installent dans un quartier « hors Zus »

Par ailleurs, plus de 71 % des locataires d'un logement social en Zus qui déménagent s'installent, à cette occasion, « hors Zus » (figure 1), soit environ 2 800 ménages. Le fait d'habiter

dans un logement locatif social dans une Zus n'empêche donc nullement une large partie des locataires qui déménagent d'en sortir.

Figure 1

Des parcours résidentiels ouverts

Sur les 43 750 ménages habitant en « logement social en Zus »,

9 % déménagent chaque année

soit 4 000 ménages.

Source : RPLS 2011



71 % vont habiter hors d'une Zus
soit 2 800 ménages/an.

29% restent en Zus

Chaque année, 6,5 % des 43 750 ménages habitant en HLM en Zus sortent des Zus.

Cela représente 2 800 ménages.

Le profil des ménages qui vont habiter en dehors d'une Zus

Plus de la moitié des ménages qui s'installent dans un quartier hors d'une Zus ont moins de 40 ans, et 18 % entre 50 et 65 ans. Ces ménages sortants d'une Zus se composent plus souvent, que les ménages restant en Zus, d'une personne seule, d'une famille monoparentale ou d'un couple sans enfant. Ils sont plus souvent nés en France, diplômés du cycle supérieur, employés, techniciens ou cadres (graphiques 3). Ils disposent plus souvent de revenus supérieurs à 2 500 euros mensuels et d'une titularisation de la fonction publique. Ces ménages ont connu une progression professionnelle.

Les parcours résidentiels de ces ménages sont davantage ouverts : 24 % deviennent locataires du secteur privé et 18 % accèdent à la propriété. Seuls 45 % continuent à être locataires d'un logement social (graphique 2). Si on remonte dans le temps, quand ils habitaient encore chez leurs parents, ils résidaient plus souvent dans le secteur privé et, sou-

vent, leurs parents étaient propriétaires. À leur tour, ils retournent dans le secteur privé, notamment en devenant propriétaires. À ce titre, leur mobilité correspond, en premier lieu, à l'aspiration à un autre cadre de vie.

Les motifs de départ cités en première réponse concernent le logement (39 % des ménages) : ils souhaitent déménager dans un logement mieux adapté à leur situation familiale, plus conforme à leurs attentes ou accéder à la propriété. Les raisons personnelles, familiales ou professionnelles arrivent en deuxième position (33 %), essentiellement pour se rapprocher de leur lieu de travail. Ils sont plus nombreux, que les ménages restant en Zus, à critiquer l'ancien quartier (28 %) en raison des problèmes de voisinage et d'incivilité, d'une inadéquation par rapport à leurs attentes ou de sa position excentrée. Ils déclarent plus fréquemment que leur futur quartier sera mieux que le précédent (88 % d'entre eux).

Près de 30 % des ménages restent en Zus

Parmi les ménages emménageant dans un autre logement en Zus, les deux tiers restent dans la même Zus, les autres emménagent dans une autre Zus.

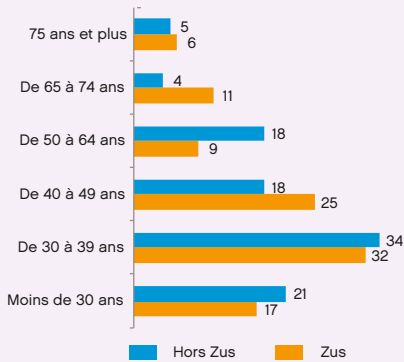
Près de 60 % des ménages restant en Zus ont entre 30 et 50 ans. Ces ménages sont, le plus souvent, des familles composées d'un couple avec des enfants (âgés de 7 à 11 ans), d'un niveau de revenus inférieur à 1 500 euros par mois. Ils sont plus souvent nés dans un pays du Maghreb (le répondant et le conjoint), sans diplôme ou ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger. Ces ménages se distinguent, aussi, par le fait que, lorsqu'ils vivent en couple, seul un des deux conjoints est actif, à temps complet et/ou en CDD. Dans un quart des ménages, aucun conjoint n'a un CDI (**graphiques 3**).

Dans leur enfance, leurs parents occupaient plus fréquemment un logement locatif social.

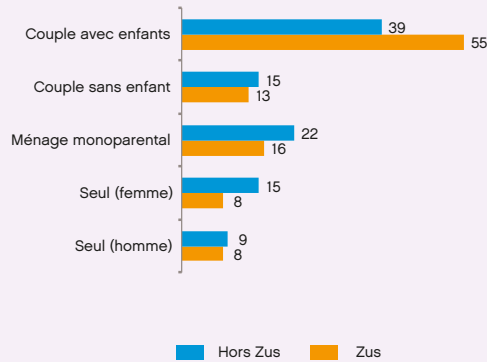
76 % des ménages qui restent en Zus sont toujours locataires du parc social, et 6 % seulement accèdent à la propriété dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

Le premier motif du déménagement est, comme pour les ménages accédant à la propriété, lié au logement (57 %) : les ménages souhaitent un logement mieux adapté, plus récent et plus confortable. Parmi les motifs personnels (25 %), la naissance d'un enfant, les raisons de santé et le rapprochement du lieu de travail sont principalement évoqués. Les problèmes de voisinage et d'incivilité sont principalement cités parmi les motifs liés au quartier (18 %). Parmi les raisons les incitant à déménager, les ménages restant en Zus ne citent pas, de manière significative, «l'aspiration à un autre cadre de vie». Mais, près de la moitié d'entre eux déclarent que leur futur lieu de vie sera mieux que le précédent.

Graphique 3 a Classe d'âge du répondant

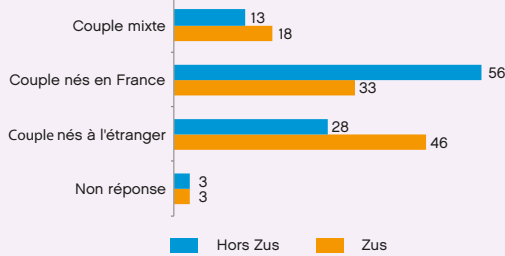


Graphique 3 b Composition des ménages

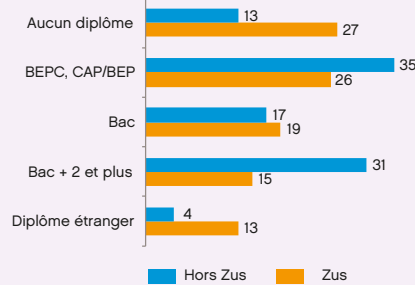


Graphiques 3
Profil des ménages selon le type de quartier du futur logement (en %)

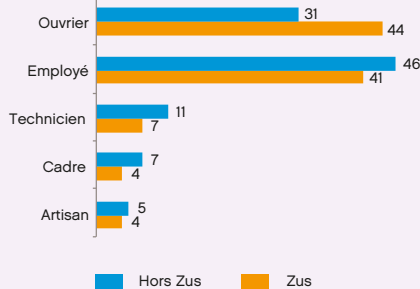
Graphique 3 c Lieu de naissance du couple



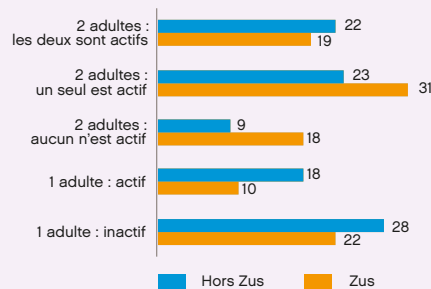
Graphique 3 d Niveau d'études du répondant



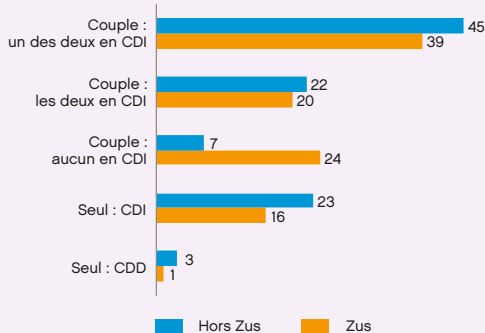
Graphique 3 e Catégories socio-professionnelles des ménages



Graphique 3 f Situation de travail du ménage



Graphique 3 g Contrat de travail du ménage



Source : enquête par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014).

Champ : Zus dans la métropole de Lyon, 400 ménages résidant en Zus ayant déposé leur dédite auprès de leurs bailleurs.

Traitements : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Note de lecture : 46 % des ménages qui vont s'installer hors Zus sont employés, davantage que chez les ménages qui vont habiter en Zus (41 %).

Un logement locatif social en Zus, une étape dans un parcours résidentiel ?

De l'entrée à la sortie de la Zus, la stabilité de l'emploi constitue un levier pour la mobilité résidentielle

Dans les quartiers de l'agglomération lyonnaise, les chefs de ménage inactifs (retraités, étudiants, personnes au foyer, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée, d'une allocation affectation de longue durée, du revenu de solidarité active...) représentent 50 % des chefs de ménage logeant dans le parc locatif social alors qu'ils représentent 40 % des chefs de ménages entrants en Zus et seulement 34 % des sortants.

Parmi les chefs de ménage actifs occupés, les chefs de ménage en emploi stable, avec un contrat de travail à durée indéterminée ou titulaire de la fonction publique, représentent 58 % des entrants en Zus et 67 % des sortants qui vont s'installer hors Zus.

Le logement locatif social joue son rôle social et accueille 27 % de chefs de ménage occupant un emploi précaire (contrat à durée déterminée, contrats aidés ou intérim) et 15 % de chômeurs. Cependant, les chefs de ménage avec des emplois stables sont quatre fois plus représentés parmi les sortants d'une Zus, que les chefs de ménage avec des emplois précaires ou au chômage (tableau 1). La stabilité de l'emploi, par le biais d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un emploi dans la fonction publique, constitue un levier pour une mobilité résidentielle vers un futur logement situé en dehors des quartiers en Zus.

Tableau 1

Comparaison de la situation de l'emploi des chefs de ménages actifs entre les entrants dans le parc locatif social en Zus, les occupants en place et les sortants qui vont s'installer hors Zus (en %)

	Entrants en Zus (Grand Lyon, 2013)	Locataires occupants (OPS, 2012)	Sortants hors Zus (Nova 7, 2013)
Emploi stable (CDI, titulaire fonction publique)	58	61	67
Emploi précaire (CDD, contrats aidés, intérim...)	27	15	16
Chômage	15	24	17
Total	100	100	100

Sources : Association fichier commun du Rhône (AFCR) Grand Lyon 2013, enquête sur l'occupation du parc social, Dreal, ABC HLM (OPS) 2012, enquête Mobilités par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014).

Champ : parc locatif social en Zus dans la métropole de Lyon.

Traitements : Eohs, Nova 7, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Note de lecture : 58 % des chefs de ménages entrants dans le parc locatif social en Zus de la métropole de Lyon occupent un emploi stable et ces derniers représentent 67 % des sortants, qui vont s'installer dans un quartier hors Zus.

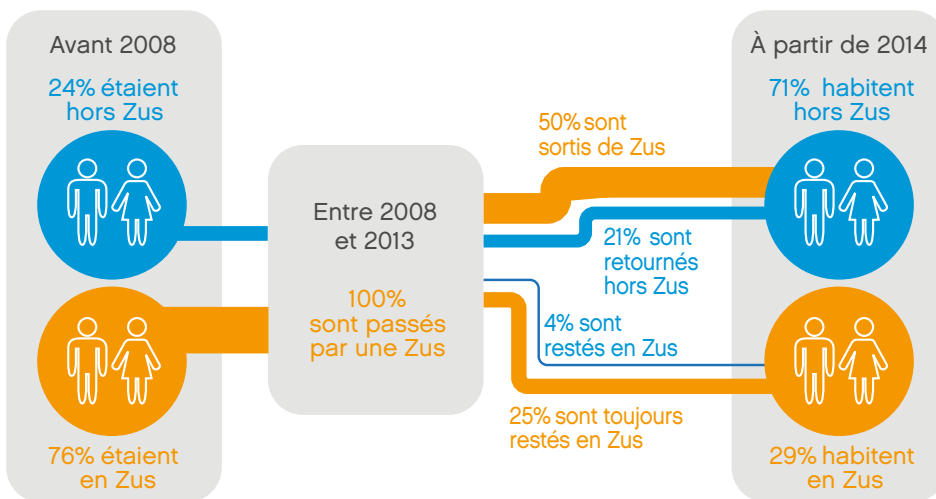
Parmi les ménages qui poursuivent leur parcours hors Zus, 50 % habitaient déjà en Zus dans les deux précédents logements

Pour plus des deux tiers des ménages (71 %), l'étape dans un logement locatif social en Zus correspond à un passage temporaire dans leur parcours résidentiel⁵ qu'ils poursuivent hors Zus (figure 2). Deux types de parcours se différencient : ceux qui habitaient déjà en Zus dans leur logement précédent (50 %) et ceux qui habitaient hors Zus (21 %).

En revanche, pour un quart des ménages, le parcours résidentiel se déroule uniquement (pour les trois étapes considérées) dans des logements locatifs sociaux en Zus. Enfin, pour 4 % des ménages qui ont auparavant connu un logement hors Zus, le parcours résidentiel se poursuit en Zus.

5. Le parcours résidentiel est appréhendé ici à partir des trois derniers logements : le logement quitté qui était, par définition, un logement locatif social en Zus, le logement précédent et le futur logement vers lequel ils déménagent.

Figure 2
Parcours résidentiel de ménages résidant en Zus entre 2008 et 2013



Les trois quarts des mobilités résidentielles vers un quartier hors Zus se réalisent au sein de l'agglomération lyonnaise

Parmi les 71 % de ménages qui vont habiter hors d'une Zus, près des trois quarts restent au sein de l'agglomération lyonnaise, ce qui n'entraîne pas un fort éloignement du lieu de résidence quitté.

Les mobilités de «proximité» au sein de la même commune ou dans les communes limitrophes sont importantes, comme des mouvements de communes de 1^{er} couronne Est,

en particulier de Vaulx-en-Velin vers le centre de l'agglomération (Villeurbanne et Lyon); des Minguettes vers Vénissieux, Feyzin ou Givors; de Lyon 8^e en direction du centre de Lyon ou dans des communes de 1^{er} ou 2^e couronne (Décines, Meyzieu, Saint-Fons...). Les autres ménages privilégient comme destination le reste de la région Rhône-Alpes (15 %), le reste de la France (8 %) ou l'étranger (2 %).

Trois types de parcours résidentiels parmi les ménages sortants de la Zus

6. Les 37 ménages enquêtés se répartissent ainsi :
 – type 1 : une mobilité pour s'installer (19 ménages)
 – type 2 : une mobilité pour un nouveau départ (15 ménages)
 – type 3 : une mobilité après une étape dans un quartier de la politique de la ville (3 ménages)

Les entretiens⁶ auprès des ménages ont permis de recueillir différents éléments de leur parcours de vie : l'étape de leur cycle de vie, la composition des ménages, leurs activités professionnelles, leurs contraintes financières, les motifs de départ, leurs attentes du futur logement et du futur quartier. L'ensemble de ces éléments et la

manière dont ils s'articulent mettent en évidence trois types de parcours résidentiel :

- type 1 : une mobilité pour s'installer,
- type 2 : une mobilité pour un nouveau départ,
- type 3 : une mobilité après une étape dans un quartier en politique de la ville.

Une mobilité pour s'installer

Les ménages, envisageant une mobilité pour s'installer, se caractérisent par une stabilité familiale et professionnelle qui leur permet « d'asseoir » leur installation.

Ces jeunes adultes et familles avec des enfants en bas âge ou adolescents sont à une étape de leur cycle de vie où ils ont acquis une relative stabilité. Ils vivent en couple et se projettent dans une vie familiale. Ces couples sont, également, tous en emploi, fréquemment « double actifs salariés », au moins l'un des deux travaille à temps complet ou les deux disposent d'un CDI. Cette situation de double activité est relativement récente dans ces couples : c'est son obtention qui génère une augmentation des revenus et rend la mobilité réalisable. Tel a été le cas pour M. et M^{me} F. qui occupent des emplois non qualifiés. L'obtention de leurs deux contrats à durée indéterminée (CDI), à temps partiel pour elle, à temps complet pour lui, après une période de précarité, a rendu réalisable leur projet de déménagement : « *Avant, ce n'était pas envisageable à cause du RSA [deux ans pour lui] et du chômage [un an pour elle]* ». Souvent, la titularisation dans la fonction publique de l'un des deux conjoints est un événement déclen-

cheur pour changer de logement. M^{me} S., après l'obtention d'un CAP « petite enfance », vient de réussir le concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) de la Ville de Lyon. Auparavant, elle était brodeuse dans l'industrie.

La mobilité résidentielle pour s'installer concerne aussi des ménages où au moins l'un des deux est immigré et possède un niveau de diplôme du cycle supérieur ou a suivi une formation en cours de vie active. La mobilité résidentielle correspond pour certains ménages à une manière de compenser une mobilité professionnelle qui tarderait à venir, en raison d'un « ascenseur social bloqué », de pratiques discriminatoires ou d'une absence de reconnaissance des diplômes obtenus dans leur pays d'origine.

Cette stabilité à la fois personnelle et professionnelle leur permet de se projeter dans le futur et, ainsi, d'améliorer leur installation : leur cadre de vie en est un élément central. Ils entreprennent donc cette mobilité résidentielle à un moment où ils en ont les moyens et parce qu'ils comptent sur celle-ci pour leur procurer de nouvelles conditions de vie, plus en conformité avec leur niveau de vie et leurs aspirations.

Ils vont habiter dans un logement de plus grand standing, situé dans un quartier plus central, qui correspond à leur nouveau statut social. Mais la mobilité n'est pas toujours synonyme d'un départ lointain ni d'un projet d'accéder à un logement dans le secteur privé. Certains ménages déménagent pour aller vivre dans la rue d'à côté, leur mobilité ne correspond donc pas à un rejet du territoire. Ils veulent continuer à vivre à proximité de leurs repères quotidiens, des membres de leur famille, de leurs amis, de leurs activités... En revanche, ils veulent, à présent, devenir «acteurs de leur destinée résidentielle» et aller dans un cadre de vie qu'ils convoitent. Ainsi, en déménageant, ces ménages obtiennent une amélioration de leurs conditions résidentielles et de leur cadre de vie auxquels ils aspirent: un logement plus grand, plus adapté à la vie de famille, plus confortable, une chambre de plus, un quartier plus central, plus rassurant, moins stigmatisé, qui offre plus de ressources, des écoles plus mixtes et plus prisées.

Toutefois, ce changement a un coût qui conditionne les caractéristiques du futur logement. Une location ou un achat dans le secteur privé entraînent une augmentation du budget dédié au logement, celui-ci pouvant parfois même doubler (coût du loyer ou de l'emprunt), sauf pour les ménages qui s'éloignent de l'agglomération. Certains disposent de ressources financières suffisantes avec des économies pour acheter ou louer le logement qu'ils convoitent. Mais tous n'achètent pas un logement neuf: cela peut être un appartement ancien à rénover ou un plateau à aménager.

Le projet de quitter le logement en quartier Zus s'est, aussi, élaboré en référence au rapport que ces ménages entretiennent à leur quartier, tout particulièrement, lorsque les familles «vivaient» leur quartier. Quand ce dernier n'a plus été en mesure de leur apporter ce qu'ils en attendent, ils décident d'en partir. Certains emménagent dans un autre logement social plus confortable, dans un quartier plus central et tranquille, qui s'apparente à

une mobilité résidentielle ascendante. Quand, en plus, ce logement correspond aux critères attendus (centre-ville, plus grand, adapté à leur nouvelle situation familiale, bâtiments plus récents, de nouvelles fonctionnalités: garage, digicode...), ces ménages s'estiment pleinement satisfaits de leur mobilité.

Lorsque des ménages ne parviennent pas à obtenir satisfaction auprès d'un bailleur social et que leurs ressources financières le leur permettent, certains décident de louer un logement dans le secteur privé. Il est le moyen le plus rapide pour quitter un environnement dans lequel ils ne veulent plus vivre. Cette mobilité leur donne la possibilité de s'installer en centre-ville, dans un quartier non stigmatisé, d'habiter à proximité d'une école réputée, de se rapprocher des lieux culturels, etc. Ces mobilités se déroulent dans l'agglomération, parfois à peu de distance de l'ancien quartier.

D'autres achètent une maison ou un appartement neuf (avec TVA réduite) ou dans l'ancien, souvent dans la même commune ou à proximité (cf. *portrait de la famille G.*). L'objectif de ces ménages est de se constituer un patrimoine pour leur retraite et d'accéder à un logement qui correspond à leurs attentes (plus spacieux, moins dégradé...). Pour des couples plus jeunes, la mobilité correspond parfois à un projet anticipé: ils ont économisé en vue d'acheter leur logement. Ces jeunes ménages sans enfant ou en attente d'une naissance ont connu une progression sensible de leurs revenus depuis leur entrée sur le marché de l'emploi. Ces couples de deux actifs, occupent des emplois stables dans des secteurs professionnels «porteurs»: ils ont les moyens de leur ambition.

Enfin, quelques ménages déménagent pour s'éloigner de la ville, du cadre urbain dans lequel ils ont vécu ces dernières années et particulièrement de leur quartier dégradé. Ils ont trouvé une location dans le secteur privé, un logement locatif social ou ils accèdent à la propriété dans un environnement calme et proche de la nature.

ILLUSTRATION D'UN RÉCIT DE VIE

M. et M^{me} G. et leurs deux jeunes enfants (de 2 et 5 ans) quittent un logement locatif social en Zus occupé depuis cinq ans pour aller habiter une maison qu'ils viennent d'acheter, sur une autre commune mais à quelques rues de leur ancien logement.

Ce couple de quarantennaires vit ensemble depuis 2007. Elle est la fille d'immigrés tunisiens qui ont habité Vénissieux depuis leur installation en France. Lui a émigré de Tunisie en 2005 à la suite de la décision de leur mariage. Ils se sont installés à Paris tant qu'ils n'étaient pas mariés. Quand il a fallu choisir un lieu de vie commun, elle a dit à son mari «*Paris, il n'y a personne, Vénissieux, il y a la famille*». Le couple a occupé un premier logement, un T2, en haut d'une tour des Minguettes (pendant deux ans). À la naissance de leur premier enfant, ils ont pu obtenir un T3 (occupé pendant cinq ans). Depuis deux ans, ils recherchaient la maison qui pourrait leur convenir, désirant devenir propriétaires, quitte «*à mettre un peu plus d'argent et, à la fin, avoir quelque chose qui nous appartienne*». Ils avaient des critères précis : une maison ancienne, de plain-pied, avec un jardin, au calme et proche de Vénissieux «*On est tombé sur un produit que l'agence immobilière venait tout juste d'avoir [...] ; c'était une grosse opportunité*».

La maison (un T4) correspond en tout point : elle est à Saint-Fons, à proximité de Vénissieux, dont l'épouse ne voulait pas s'éloigner, en raison des liens avec sa famille installée sur cette commune depuis plus de quarante ans. Plus largement, tous ses repères, ses activités et celles de ses enfants se situent sur cette commune : «*J'ai tout fait à Vénissieux, j'ai grandi ici, études, mariage. Toutes nos connaissances sont de Vénissieux, on connaît beaucoup de monde [...] ; je reste très ancrée à Vénissieux, même si j'habite Saint-Fons, toutes nos anciennes habitudes, on les garde ; [...] Ma maman s'occupe des petits, ma sœur ne travaille pas et peut les récupérer à midi... on ne peut pas en partir*». Elle, institutrice, travaille dans une école élémentaire de Vénissieux et son statut de fonctionnaire leur a assuré d'obtenir un prêt. Lui occupe un métier du bâtiment et peut s'occuper de restaurer la maison. Le couple a également bénéficié du 1 % patronal. Le montant du prêt est le double de l'ancien loyer. Malgré ce surcoût d'argent et de travail engagé par l'acquisition d'une maison, le couple est satisfait de son choix.

Une mobilité pour un nouveau départ

Les ménages envisageant une mobilité pour un nouveau départ sont plus fréquemment des personnes seules, des retraités et des familles monoparentales. Il n'y a qu'un seul revenu dans le ménage, composé soit d'un petit salaire, de minima sociaux ou d'une petite retraite.

Tous ces ménages ont traversé, au cours de leur vie, de nombreuses fragilités et accidents de la vie : décès, séparations conjugales conflictuelles, divorces, enfants placés, perte d'emploi ou des problèmes de santé limitant fortement leurs possibilités de travailler en raison d'un handicap psychologique, physique ou d'une maladie invalidante.

Que ces personnes combinent ou non ces situations, elles se caractérisent par un affai-

blissement de leur niveau de ressources. Pour ces ménages avec de très faibles revenus, l'obtention d'une allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'une allocation pour une affection de longue durée (ALD) apporte une stabilité financière qui rend possible le déménagement.

À la différence du premier type, ces ménages sont plus centrés sur eux-mêmes, aujourd'hui, et la mobilité semble plus entreprise par rapport à une situation personnelle qu'ils subissent. Certaines personnes sont en train de s'en sortir à travers leur projet de mobilité ; pour d'autres, cette mobilité sonne comme une obligation. En déménageant, ces ménages espèrent pouvoir rebondir, avoir une «seconde chance», une meilleure vie. Pour certains, cette mobilité est

un événement positif, mais pour d'autres il n'y a pas vraiment de solutions de rechange.

Ces ménages ont en commun de vouloir quitter leur logement en quartier sensible. Les critiques peuvent être fortes à l'égard du quartier quitté, mais les perceptions sont différentes selon l'ancienneté et l'investissement qu'ils ont eu dans la vie locale. Certaines personnes semblent endurer, ces dernières années, des événements qui les incitent, parfois les obligent, à en partir, alors que d'autres personnes très impliquées dans la vie sociale ou « porteurs de projet » dans leur entourage, quittent le quartier avec beaucoup de bons souvenirs.

Ce départ est un choix mûri depuis plusieurs années pour les ménages en attente depuis longtemps d'une réponse à une demande de mutation dans le parc social. Ils proviennent d'un univers résidentiel (leurs parents ou eux-mêmes) qui n'est pas forcément le logement social.

La majorité reste locataire dans le logement social avec un loyer plus accessible par rap-

port à leur faible revenu. Cette mobilité a souvent nécessité des délais d'attente importants et l'aide de personnes-ressources (assistante sociale, famille, bailleur social, services de la mairie...).

D'autres ménages se tournent vers une location dans le secteur privé, en l'absence de réponse à une mutation dans le parc locatif social. Mais, un seul ménage obtient un logement dans le secteur libre par le biais d'une agence immobilière; les autres accèdent à des logements locatifs privés gérés sous un autre régime (colocation, location à un propriétaire par connaissance).

Quelques séniors accèdent à la propriété dans l'ancien avec beaucoup de travaux car ils ont anticipé cet achat en vue de leur retraite. Ils vont habiter en première couronne ou dans un département limitrophe (Ain, Haut-Beaujolais,...). Aucun d'entre eux n'a les moyens d'acheter un logement neuf dans l'agglomération. Quelques-uns quittent l'agglomération pour se faire héberger par la famille ou rejoindre un conjoint.

ILLUSTRATION D'UN RÉCIT DE VIE

M^{me} K. quitte un logement locatif social en Zus occupé depuis vingt-sept ans pour un logement locatif social qui se situe dans une autre commune de la première couronne Est afin de se rapprocher de son petit-fils.

À 57 ans, après avoir passé presque la moitié de sa vie dans un T4 du plateau des Minguettes à Vénissieux, M^{me} K. a déménagé dans un T2 dans le centre de Givors, pour se rapprocher de son petit-fils: «*En fait, j'ai fait une demande parce que, à l'étage au-dessus, il y a mon petit fils*», explique-t-elle. Âgé de 8 ans et demi, il vit avec sa mère (ex-belle fille de M^{me} K.) et son nouveau compagnon.

Avant d'habiter à Vénissieux, M^{me} K. a eu un parcours résidentiel un peu compliqué. Après s'être séparée de son conjoint parce qu'il était violent, elle a placé ses enfants dans des familles d'accueil, grâce à une association, pendant six ans. Elle-même, durant cette période, vivait dans des foyers d'accueil. Elle a ensuite vécu deux ans à Rillieux-la-Pape avant de venir s'installer à Vénissieux avec ses enfants dans la tour qu'elle avait choisie: «*J'avais choisi cet immeuble, parce qu'il était multicolore [...]*». Son histoire familiale peut expliquer son goût pour la diversité culturelle: «*Mon père était autrichien, ma mère était italienne. Je ne parlais pas un mot de français jusqu'à ce que je rentre à l'école. Et quand je rentrais chez moi, on parlait un mixage des deux langues*». Elle était très impliquée dans la vie sociale de son ancien quartier, à Vénissieux, et active au sein de plusieurs associations: «*J'avais monté plusieurs associations..., justement multiethniques parce que ça m'a toujours passionné*». Au moment de l'interview, elle envisageait son déménagement depuis trois ans. Elle avait d'abord fait une demande pour Grigny, qui n'a jamais aboutie. Avec l'aide du compagnon de sa belle-fille et d'une employée de ce même bailleur de l'agence de Givors, son dossier a avancé: «*Avec l'AAH (Allocation aux adultes handicapés), c'est vrai qu'on n'est pas favorisé au niveau déménagement, ça leur fait peur*».

Sa situation économique ne devrait pas vraiment changer avec son déménagement puisque son loyer (hors charges) actuel est à peu près équivalent au précédent (charges comprises). Après déductions des APL, elle devra dépenser près de 230 € par mois pour son loyer (charges comprises). Elle devra donc faire face à un coût supplémentaire mais qui devrait être compensé par les économies en transport qu'elle réalise en se rapprochant de son petit-fils. Cette contrainte financière n'a pas remis en question le projet de M^{me} K. de se rapprocher de son petit-fils qui occupe une place toute particulière dans sa vie : *«Il est très attaché à moi. Je suis très, très attachée à lui parce que depuis qu'il est venu au monde, comme je vivais seule, c'était devenu un peu mon point fixe».*

Une mobilité après une étape dans un quartier en politique de la ville

Ce type de parcours est quantitativement moins important (3 ménages sur 37 enquêtés). Des jeunes étudiants font une étape dans un logement locatif social dans un quartier en politique de la ville car ils poursuivent des études supérieures longues ou une formation professionnelle dans des établissements situés sur le quartier : l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (Ensal) à Vaulx-en-Velin, Bioforce aux Minguettes⁷. Les partenariats entre les écoles et les bailleurs sociaux offrent une certaine flexibilité dans la location.

D'après les jeunes rencontrés, leur arrivée sur le quartier a été souvent une solution pratique et économique pour trouver un logement proche de l'école (faiblesse des loyers et des cautions, absence de frais d'agence, gain de temps et économie de transports). Ces jeunes trouvent

leur logement confortable du fait de la surface (T1 de 32 m², colocation dans un logement T4 de 70 m²) et du bon rapport qualité/prix. Cette formule est très pratique pour les formations courtes car il est difficile de louer un logement dans le parc privé pour quelques mois seulement.

Les jeunes ont tous changé de regard sur le quartier et ses habitants en vivant sur place, leur vécu est en décalage avec l'image véhiculée : *«On a rencontré des gens très sympas. C'était bien, on n'a pas eu de soucis»*, constatent-ils. Après un ou deux ans, ils poursuivent leur mobilité résidentielle ailleurs. Certains recherchent une colocation dans le secteur privé dans le centre de l'agglomération pour terminer leur dernière année. D'autres attendent la fin de leur formation et déménagent au moment de leur entrée dans la vie active.

7. Dans le contexte d'une offre insuffisante de logements étudiants dans l'agglomération, des résidences étudiantes ont été livrées dans les opérations en renouvellement urbain (Duchère, Vaulx-en-Velin, en projet à Mermoz).

Le rôle du logement social

D'après les récits de vie, le logement social (logement quitté) a un rôle de «tremplin» pour certains ménages, mais il est un «filet de sécurité» ou «une étape» pour d'autres.

Dans le premier cas, «un rôle de tremplin», les ménages sont entrés dans le logement social en Zus en raison de la faiblesse de leurs revenus. L'accès dans le logement social est en conformité avec le statut social du moment et révèle également une situation de reproduction du logement social de leurs parents. Au fil du temps, leur niveau de ressources s'est amélioré et ils accèdent à

une stabilité de l'emploi qui leur permet de s'engager dans une mobilité dans un quartier hors Zus (ménages de doubles actifs, obtention d'un contrat à durée indéterminée, entrée dans la fonction publique, épargne).

Dans le deuxième cas, «un rôle de filet de sécurité», les ménages sont entrés dans le parc locatif social à la suite d'une baisse brutale de leurs revenus, liée généralement à un «accident de la vie» (séparation conjugale, problème de santé, handicap). Cet événement marque l'entrée dans un logement social en Zus. Ils avaient vécu hors d'un loge-

ment locatif social auparavant, eux-mêmes et, le plus souvent, leurs parents aussi. Pour ces ménages, inactifs ou allocataires AAH ou ALD avec de très faibles ressources, la stabilité du revenu leur permet d'envisager une mobilité qui constitue une chance pour eux de se reconstruire et d'envisager un nou-

veau départ dans la vie (en Zus ou hors Zus). Pour d'autres ménages, il s'agit d'une étape. D'emblée, l'entrée dans un logement social était conçue comme temporaire, notamment pour les étudiants qui bénéficient des politiques d'accueil en leur faveur.

COMMENT LES ACTEURS LOCAUX SE SONT-ILS APPROPRIÉ LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ?

Ces enquêtes ont été suivies par un groupe technique associant les bailleurs sociaux, les services de la Métropole et de l'État. Les résultats de l'enquête ont été présentés et partagés plus largement au cours de l'année 2015, notamment lors du groupe de pilotage du contrat de ville et d'un échange professionnel avec les acteurs de la politique de la ville, de l'habitat et de l'aménagement, le réseau des directions de projet et les bailleurs sociaux.

Un des premiers apports de ces enquêtes quantitative et qualitative est de permettre d'objectiver, de quantifier et de donner à voir l'existence d'une mobilité résidentielle dans ces quartiers: «*Les parcours ne sont pas figés*». Ces phénomènes de mobilité étaient, jusqu'ici, mal connus. Cette meilleure connaissance des mobilités résidentielles a permis à ces acteurs locaux de conforter ou d'ajuster leurs démarches et leurs actions dans les quartiers en politique de la ville, d'alimenter la réflexion sur le rôle de ces quartiers dans l'agglomération. Ces derniers jouent un rôle d'accueil des populations pauvres: 50 % du parc locatif social de l'agglomération se situent dans les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV et QVA⁸) sachant que l'ambition de la politique de la ville est de diversifier l'habitat dans les quartiers en renouvellement urbain et d'y intégrer de la mixité sociale.

La Métropole s'est appuyée sur les conclusions de ces enquêtes pour alimenter son contrat de ville (signé en juillet 2015) et le protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) signé en mars 2017.

Dans le contrat de ville, la mobilité résidentielle a été retenue parmi les quatre objectifs opérationnels poursuivis dans le cadre de la politique de la ville: «*Favoriser la mobilité et la fluidité résidentielle: il s'agit de permettre aux ménages d'accéder à leur souhait d'évolution en matière de logements, de faciliter les mouvements dans le parc locatif social et d'améliorer l'adéquation entre le logement et la composition/situation de la famille. Dans les quartiers de la politique de la ville où nous observons un nombre important de ménages hébergés par un tiers, c'est un moyen de faciliter l'accès au logement*».

Les phénomènes de mobilité résidentielle interrogent également la stratégie habitat de l'agglomération pour proposer des réponses en logement adaptées à ces parcours résidentiels, qui sont, de plus en plus, séquencés et chaotiques, et qui reflètent les cycles de vie avec des parcours à la fois ascendant et descendant qu'il faut également accompagner.

Les bailleurs sociaux développent des politiques de mobilité au sein du parc locatif social pour lutter contre le sentiment d'assignation à résidence de nombreux habitants. En 2003 et 2013, en raison des opérations en renouvellement urbain, l'essentiel de la mobilité était lié au relogement. Par conséquent, les ménages qui demandaient une mutation vers un autre logement locatif social étaient «*assignés à résidence*». À partir de 2013-2014, période de l'enquête, la mobilité a retrouvé une certaine fluidité à l'intérieur des Zus. À la fin des grandes opérations de relogement Anru 1,

8. Quartier de veille active

quelques bailleurs sociaux ont créé des postes de responsables de la mobilité résidentielle. Des bailleurs ont engagé une réflexion sur la mobilité dans le cadre des conventions d'utilité sociale. Un des objectifs était d'augmenter les mutations dans les attributions en mettant en adéquation la taille du ménage et le type de logement libéré (forte demande de ménages résidant dans les quartiers QPV). L'étude est venue conforter leur connaissance des parcours résidentiels au moment où les bailleurs menaient leur réflexion pour répondre au mieux aux demandes de mutations et favoriser les parcours d'accession sociale vers l'offre développée sur les sites en renouvellement urbain et dans le reste de la Métropole.

Dans la suite de ces enquêtes, les acteurs locaux ont émis le souhait de mieux connaître, de la même manière, les ménages qui restent dans ces quartiers, «les captifs».



© Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise, Grenoble

Le quartier grenoblois Teisseire-Jouhaux est l'un des quartiers prioritaires du contrat de ville de la métropole ayant fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine, au cours de la dernière décennie.



La mobilité sociale et résidentielle des ménages modestes

Focus sur les quartiers prioritaires
de la métropole grenobloise
entre 2009 et 2012

OLIVIER BAILLS

Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Les quartiers de la politique de la ville ne sont pas seulement des « nasses » desquelles les habitants ne pourraient plus s'échapper. Chaque année, un nombre significatif de ménages modestes des quartiers prioritaires de la métropole grenobloise les quittent : entre 2009 et 2012, au moins un ménage modeste sur cinq a déménagé hors de son quartier prioritaire. Le peuplement de ces quartiers est toutefois plus stable que la moyenne, le taux de départ des autres quartiers non prioritaires étant multiplié par deux. C'est ce qu'indique l'analyse des mouvements résidentiels des allocataires-logement de la Caisse d'allocations familiale (Caf).

Ces départs contribuent à l'appauvrissement des quartiers prioritaires car ceux qui en partent sont un peu plus aisés que ceux qui s'y installent. Malgré tout, les ménages des quartiers prioritaires qui voient leurs revenus augmenter ont souvent tendance à demeurer dans leur quartier, ou bien, s'ils déménagent, à rejoindre un autre quartier prioritaire. La mobilité – ou la stabilité – semble davantage déterminée par l'évolution de la composition des ménages, ou par des facteurs liés à la qualité de vie dans les quartiers, que par la seule évolution des revenus.

1. Les enquêtes d'occupation du parc social (OPS), réalisées auprès de tous les locataires de logement social, permettent d'établir des statistiques sur la composition familiale, la situation professionnelle et les revenus des personnes logées au sein de logements sociaux sur tout le territoire français. Elles sont triennales de 1997 à 2012 et biennales depuis.

2. L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise avait conclu un partenariat avec les bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur l'agglomération et avait ainsi accès aux données de l'OPS par groupe de plus de 10 logements sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole. Des analyses de ces enquêtes ont pu dès lors être produites en 2001, 2004, 2007 et 2010.

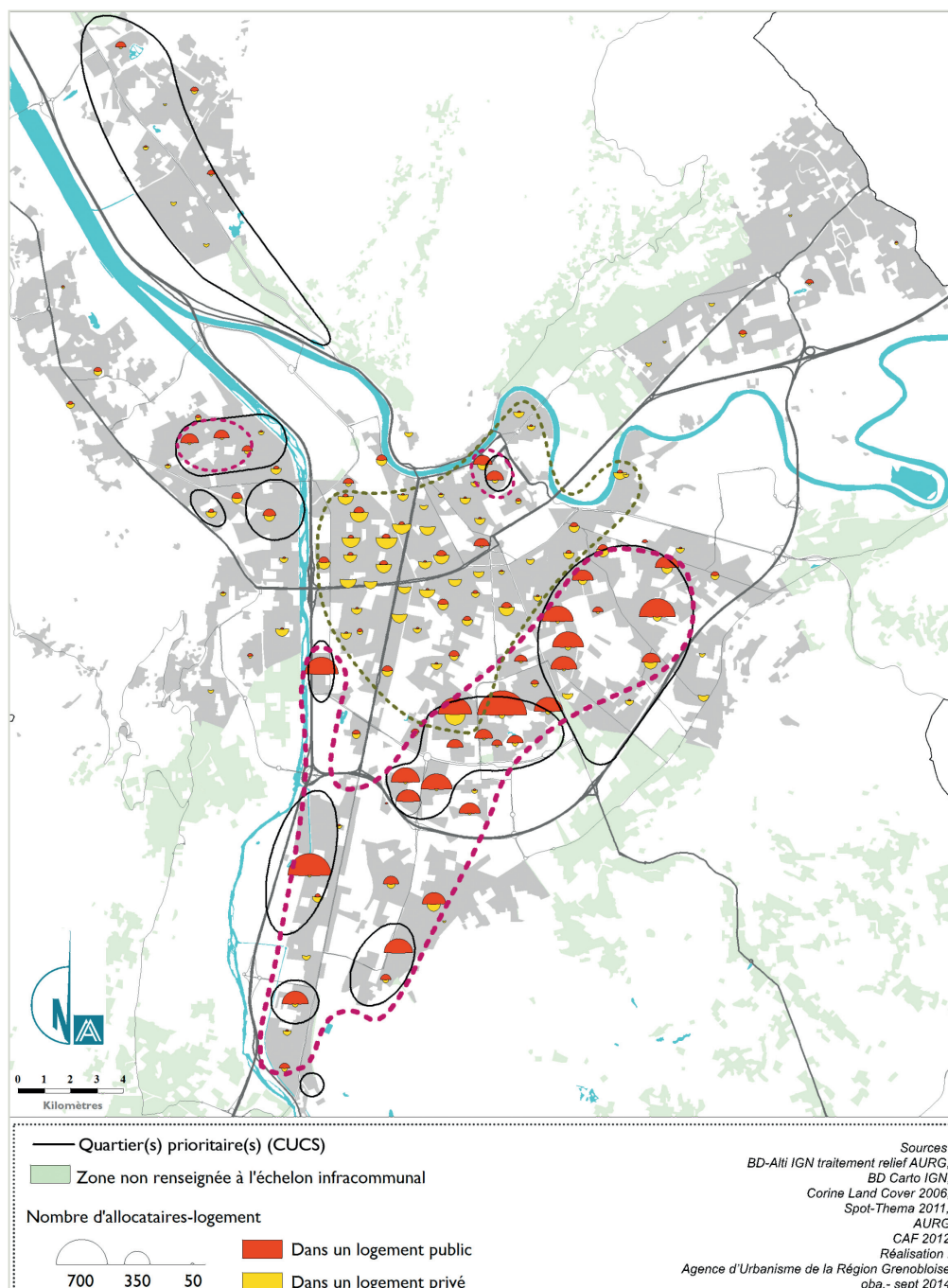
UNE DÉMARCHE PORTÉE DEPUIS 2009 PAR LES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Fin 2006, dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) signé fin 2004 et du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a saisi l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise pour qu'elle observe la mobilité résidentielle des ménages modestes de l'agglomération, dont ceux des quartiers prioritaires. En 2009, une étude spécifique a pu être conduite, en collaboration avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère. Les élus de l'agglomération grenobloise en charge de la politique de la ville estimaient que l'action positive de leur politique était minorée, voire annihilée, par les indicateurs classiques d'observation des quartiers prioritaires. En effet, les approches en termes d'évolution de stocks (de demandeurs d'emplois, de ménages à bas revenus...) à deux dates ne montraient pas d'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires. Un constat qui abondait les discours sur l'inefficacité des actions de la politique de la ville. Or, les élus porteurs de cette politique étaient convaincus du contraire : à travers une observation des flux, ils voulaient vérifier l'hypothèse selon laquelle des ménages ayant profité des actions de la politique de la ville, et dont la condition sociale avait ainsi pu s'améliorer, quittaient ensuite leur quartier pour être remplacés par des ménages plus précaires, ce qui viendrait masquer une réalité plus positive.

En effet, les enquêtes successives d'occupation du parc social¹ montrent que les locataires emménagés récemment sont effectivement plus pauvres que les locataires en place². Cette paupérisation est encore plus marquée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville³. Mais ces enquêtes ne fournissent aucun renseignement sur les origines des emménagés récents, ni sur les destinations de ceux qui déménagent. De plus, elles ne concernent qu'une partie du parc de logements : le parc social public. Or, à l'échelle métropolitaine, presque autant de ménages modestes⁴ résident dans le parc privé que dans le parc public⁵ et dans les quartiers prioritaires, une frange des ménages modestes est logée en parc privé (carte 1).

Carte 1

Allocataires-logements en 2012 selon le statut d'occupation du logement



Note de lecture : la taille des hémisphères croît avec le nombre d'allocataires-logement. Leur couleur est fonction du statut d'occupation du logement. Ainsi, les allocataires-logement du parc public sont très nombreux et dominants au sud et au sud-est de l'agglomération (tirets épais grenat). Ailleurs, les volumes sont nettement moins élevés (tirets fins) même s'il existe plusieurs secteurs géographiques où les allocataires-logements du parc public sont plus nombreux (grenat). Globalement, les allocataires-logements du parc privé dominent dans le centre de l'agglomération (bronze).

3. Les quartiers considérés comme prioritaires dans cet article sont les quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) qui a couru de 2007 à 2014.
4. Il n'existe pas de barème explicite sur les plafonds de ressources donnant droit à l'allocation-logement. Le simulateur de la Caf permet cependant de constater qu'une personne seule, sans charge et percevant le Smic (1150 euros nets mensuels en 2017) ne peut pas prétendre à cette allocation lorsqu'il paie le loyer moyen d'un T1 dans la région grenobloise. Finalement, on peut estimer que le seuil de perception de l'allocation-logement avoisine le seuil de pauvreté (1008 euros mensuels en 2017).
5. Il y a 17200 allocataires-logements dans le parc privé et 19200 dans le parc social public en 2012 (étudiants et foyers exclus). Les allocataires-logements représentent près de 40 % des ménages des quartiers prioritaires mais 20 % des ménages de l'agglomération.

POINTS DE MÉTHODE

Le fichier fourni par la Caf renseigne, pour chaque allocataire, l'Iris de résidence, le statut d'occupation du logement, la situation familiale, le nombre d'enfants à charge, l'âge de l'allocataire principal, la situation vis-à-vis de l'emploi de l'allocataire et de son conjoint le cas échéant, le revenu par unité de consommation (Ruc) et le montant du loyer. L'analyse a été conduite sur la période 2006-2009, puis 2009-2012, mais seuls les résultats portant sur cette seconde période sont présentés ici.

La population ciblée est celle des allocataires-logement, qui sont très présents dans les quartiers prioritaires (**carte 1**) et correspondent à des ménages modestes compte tenu des plafonds de ressources les rendant éligibles aux aides. Néanmoins, l'ensemble des allocataires qui résident sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole en 2009 ou en 2012 sont retenus afin que la situation d'un allocataire-logement de 2009 soit connue en 2012, s'il est encore bénéficiaire d'une allocation, quelle qu'elle soit, de la Caf de l'Isère. Les étudiants ont été exclus du champ de l'étude car estimés trop sujets à la mobilité d'une année sur l'autre.

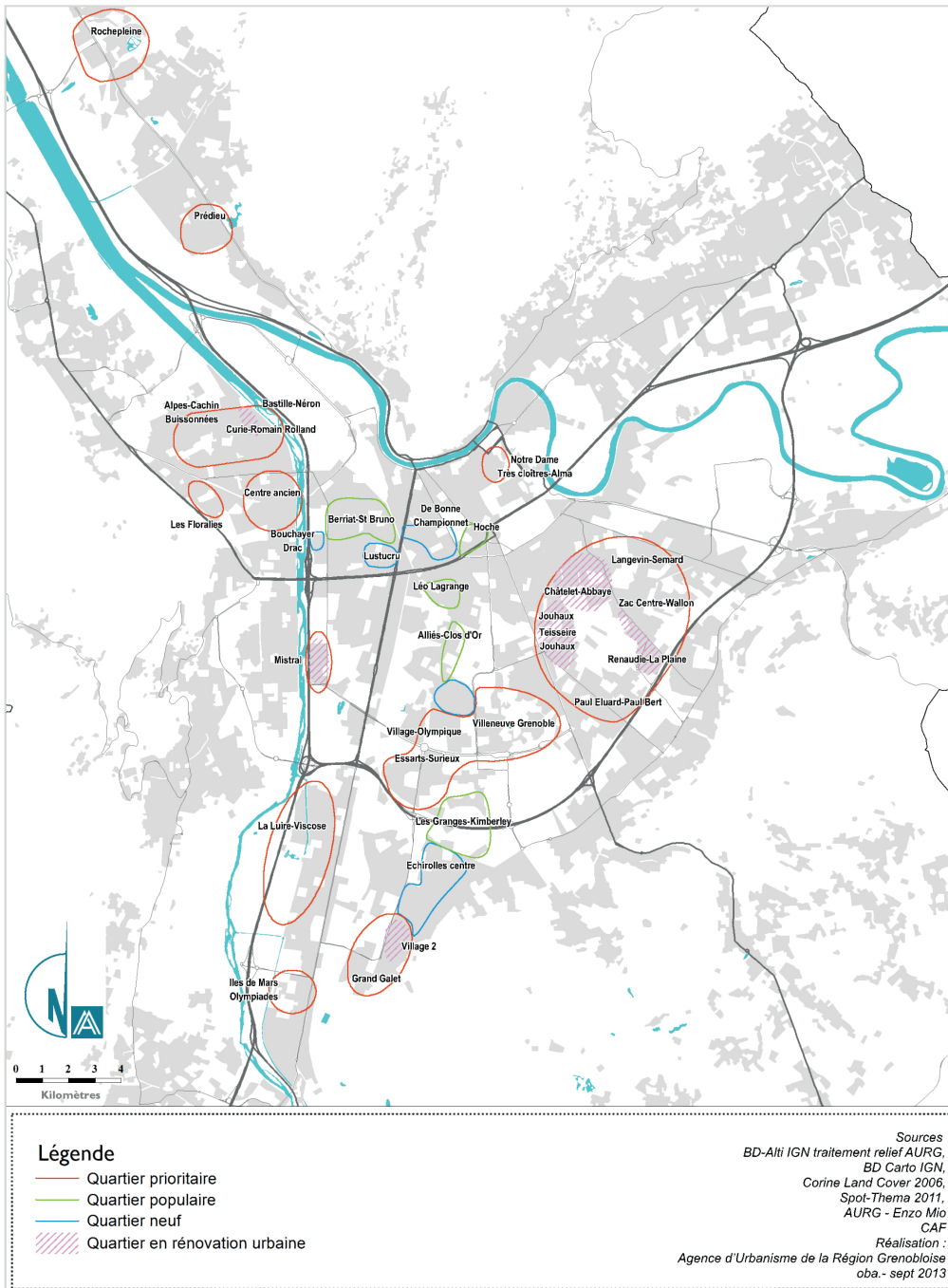
En revanche, la question se pose du devenir des allocataires de 2009 qui ne le sont plus en 2012 puisqu'aucune information ne les renseigne. Entre 2006 et 2009, 75 % des allocataires isérois sortis des fichiers ont été radiés en raison d'une fin de droit ou d'un regroupement d'allocataires (deux allocataires qui n'en forment plus qu'un). Les 25 % restants ont été mutés dans une autre Caf. Quand deux allocataires-logement s'engagent dans une colocation entre les deux dates étudiées, ils perdent rarement leur allocation-logement; ils peuvent donc être comptabilisés comme nouveaux allocataires à la seconde date. Quand ils perdent leurs droits, notamment ceux donnant lieu à une allocation-logement sous condition de ressources, ils n'entrent plus dans le champ de l'étude puisque la majorité d'entre eux bénéficie désormais d'une situation financière plus confortable, même s'ils demeurent peut-être toujours dans leur quartier, éventuellement prioritaire.

Les quartiers sont distingués en quartiers prioritaires (dont ceux en rénovation urbaine), quartiers neufs (essentiellement formés de Zac récentes), quartiers populaires (distincts des quartiers prioritaires et comptant plus de 25 % d'allocataires-logement) et autres quartiers de l'agglomération (**carte 2**). Les quartiers prioritaires du Cucs correspondent peu ou prou aux Iris ou à des regroupements d'Iris.

Pour simplifier la lecture, les quartiers prioritaires évoquent les quartiers prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale, dont ceux en rénovation urbaine, tandis que les autres quartiers regroupent les quartiers qui ne sont pas prioritaires.

La mobilité infracommunale n'est étudiée que dans les communes disposant d'Iris. Cependant, les destinations ou les origines sont également mesurées hors de ces communes pour prendre en compte le maximum de mobilités.

Carte 2
Les quartiers cibles



6. Les quartiers prioritaires du Cucs

Entre 2010 et 2014, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise a réalisé une série d'études, à la croisée des politiques de la ville et de l'habitat, visant à connaître les trajectoires résidentielles des ménages les plus modestes entre les différents quartiers de l'agglomération grenobloise, en se concentrant sur les quartiers prioritaires de l'époque⁶. Ces approches se sont basées notamment

sur les données de la Caisse d'allocations familiales concernant les bénéficiaires d'allocations logement délivrées sous conditions de ressources (AL, APL), qui couvrent à la fois les locataires du parc public et du parc privé, et représentent 40 % des ménages établis en quartiers prioritaires. La Caf de l'Isère et les services concernés de Grenoble-Alpes Métropole ont largement collaboré à ces études.

En trois ans, un ménage modeste sur cinq quitte son quartier prioritaire

7. Ils sont considérés comme sortis de la population ciblée car ayant une situation financière moins précaire. Cf. encadré «Points de méthode».

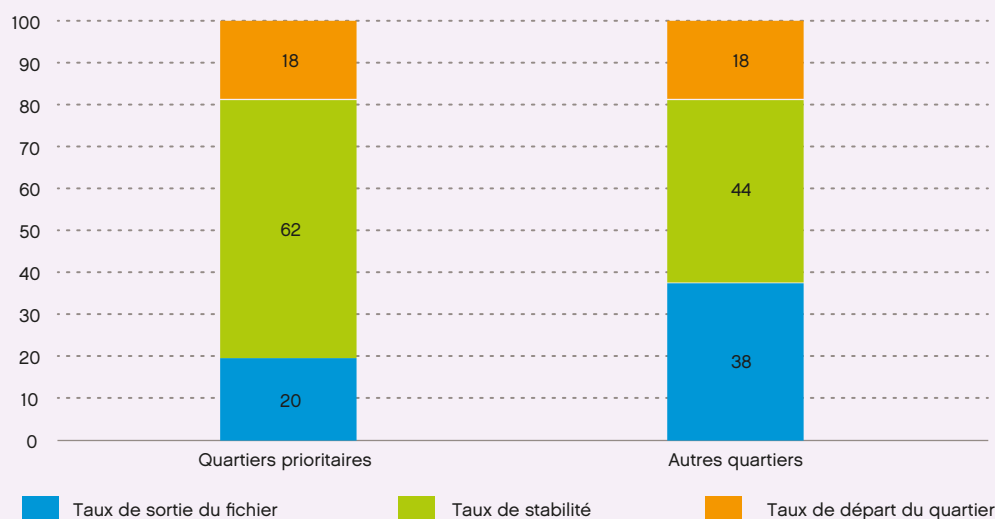
Entre 2009 et 2012, sur les 11200 allocataires-logement des quartiers prioritaires ou en rénovation urbaine, 7000 sont restés dans le même quartier, 2040 ont changé de quartier et 2200 sont sortis du fichier de la Caf⁷.

Les taux de stabilité dans les quartiers prioritaires sont ainsi supérieurs à ceux observés dans l'ensemble des autres quartiers (62 % contre 44 % dans les autres quartiers, **graphique 1**), même si une inconnue subsiste sur le devenir de ceux qui sont sortis du

fichier de la Caf (ils ont tout aussi bien pu rester dans le quartier bien que ne bénéficiant plus d'allocations, que quitter le périmètre de la Caf de l'Isère).

La mobilité résidentielle diffère au sein même du groupe des différents quartiers prioritaires (avec des taux de stabilité oscillant entre 37 % et 74 %). Les quartiers qui sont prioritaires pour le contrat de ville 2015-2020 connaissent les taux de stabilité les plus élevés. Il faut souligner aussi qu'envi-

Graphique 1
Mobilité 2009-2012 des allocataires-logement (en %)



Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

Champ : ensemble des allocataires-logement résidant sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole en 2009 ou en 2012 dans les communes de plus de 10000 habitants.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : entre 2009 et 2012, 18 % des allocataires-logement des quartiers prioritaires ont quitté leur quartier, 62 % n'ont pas changé de quartier et 20 % ne sont plus allocataires de la Caf de l'Isère.

ron un tiers des sorties se réalise dans des quartiers soumis à une opération de rénovation urbaine: une partie de ces allocataires-logement peut donc avoir déménagé dans le cadre d'un relogement opérationnel. Plus faible que dans les autres quartiers, la

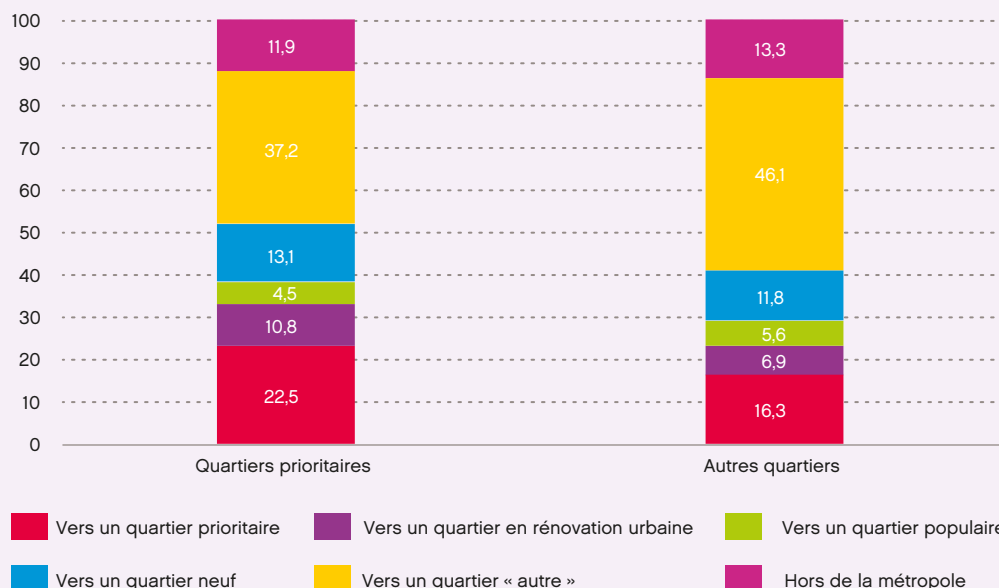
mobilité résidentielle des habitants modestes des quartiers prioritaires n'est pourtant pas nulle. Concernant le rôle global de ces quartiers dans les trajectoires résidentielles des plus modestes; ils ont donc plutôt un effet «nasse» dont les mailles ne retiennent pas tout.

Une mobilité qui s'oriente d'abord vers des quartiers non prioritaires

Entre 2009 et 2012, sur les 2040 allocataires-logement quittant leur quartier prioritaire ou en rénovation urbaine, près de deux sur trois emménagent dans un quartier qui n'est ni prioritaire, ni en rénovation urbaine⁸ (graphique 2). Seul un tiers des allocataires-logement des quartiers prioritaires se dirige vers un autre quartier prioritaire lorsqu'il déménage. Pourtant, le différentiel de prix des logements à l'accession ou à la location entre les quartiers

prioritaires et les autres quartiers est élevé, ce qui aurait pu laisser supposer que l'essentiel des mouvements au départ de quartiers prioritaires ou en rénovation urbaine s'effectuerait vers d'autres quartiers de ce type. Pour certains ménages, le départ du quartier prioritaire vers un autre quartier se fait aux prix d'une évolution forte du taux d'effort au logement (part du budget consacrée au logement).

8. Ces valeurs ne tiennent pas compte des ménages qui ne sont plus allocataires de la Caf de l'Isère en 2012. Cf. encadré «Points de méthode».



Graphique 2
Destinations des allocataires-logement partis de leur quartier entre 2009 et 2012 (en %)

Source: fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

Champ: ensemble des allocataires-logement résidant en 2009 sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole dans les communes de plus de 10000 habitants, qu'ils soient allocataires-logement en 2012 ou non.

Traitements et calculs: Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture: entre 2009 et 2012, les allocataires-logements des quartiers prioritaires qui ont quitté leur quartier se sont installés pour 37,2 % dans un autre quartier (ni prioritaire, ni en rénovation urbaine, ni neuf, ni populaire) de l'agglomération, pour 22,5 % dans un autre quartier prioritaire de l'agglomération, pour 11,9 % hors de l'agglomération, pour 13,1 % dans un quartier neuf, pour 10,8 % dans un quartier en rénovation urbaine et pour 4,5 % dans un quartier populaire.

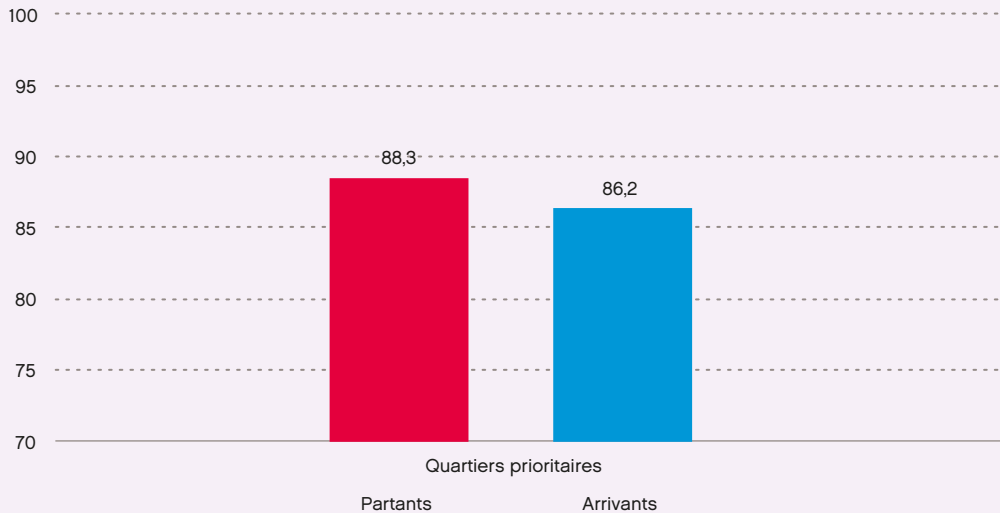
Des flux résidentiels qui appauvrissent les quartiers prioritaires

Les revenus des ménages partant des quartiers prioritaires sont légèrement supérieurs à ceux des ménages qui arrivent dans les quartiers : le revenu par unité de consommation (Ruc) moyen des 2040 allocataires-logement partants représente 88,3 % du seuil de bas revenus⁹, tandis que les 1990 arrivants ont, quant à eux, un revenu inférieur équivalent à 86,2 % du seuil de bas revenus (**graphique 3**). Dans le même temps, entre 2009 et 2012,

l'ensemble des allocataires-logement des quartiers prioritaires s'est appauvri (baisse de 1,4 point du Ruc moyen rapporté au seuil de bas revenus, de 97,2 % à 95,8 %). Le flux d'allocataires-logement contribue donc vraisemblablement à l'appauvrissement global de ces quartiers. Cependant, les revenus du flux de ménages qui ne bénéficient pas d'allocation-logement (60 % d'entre eux) ne sont pas connus.

9. Le seuil de bas revenus correspond à 60 % du revenu médian des allocataires. Il prend en compte les prestations de la Caf.

Graphique 3
Rapport au seuil de bas revenus du RUC des partants en 2009 et des arrivants en 2012 (en %)



Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

Champ : ensemble des allocataires-logement résidant sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole en 2009 ou en 2012 dans les communes de plus de 10 000 habitants et dont le Ruc est connu à chaque date.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : entre 2009 et 2012, le Ruc moyen des allocataires-logement des quartiers prioritaires ayant quitté leur quartier depuis 2009 s'élève à 88,3 % du seuil de pauvreté tandis que celui des allocataires-logement s'étant installés dans ces mêmes quartiers depuis 2009 en représente 86,2 %.

10. Un allocataire-logement est considéré comme enrichi si l'augmentation de son Ruc excède de 10 % la hausse du seuil de bas revenus.

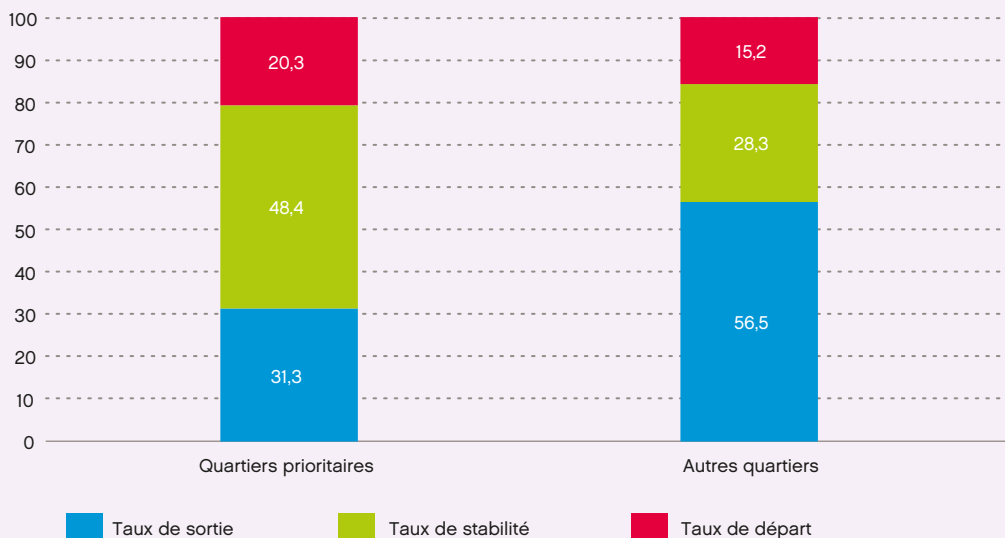
11. Les ménages qui ne sont plus allocataires de la Caf de l'Isère en 2012 ne sont pas pris en compte mais ont de fortes probabilités d'avoir vu leurs conditions de ressources améliorées. (encadré « Points de méthode »).

Quand les revenus augmentent, on reste dans son quartier prioritaire ou on le quitte pour un autre quartier prioritaire

1 035 allocataires-logement des quartiers prioritaires, dont ceux en rénovation urbaine, qui se sont « enrichis »¹⁰ entre 2009 et 2012 ont changé de quartier¹¹, soit 20,3 %. Toutefois, l'augmentation des ressources des allocataires-logement des quartiers prioritaires ne s'accompagne pas forcément d'un départ du quartier ou d'une sortie du fichier. En effet, près

de 50 % de ces allocataires voient leurs revenus augmenter sans pour autant qu'ils quittent leur quartier (**graphique 4**).

Parmi ces 1 035 allocataires-logement des quartiers prioritaires ou en rénovation urbaine dont les revenus ont augmenté, 335 (près de 33 %) déménagent dans un autre quartier prioritaire ou en rénovation urbaine (**graphique 5**).



Graphique 4
Mobilité
2009-2012
des allocataires-
logement
«enrichis»
(en %)

Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

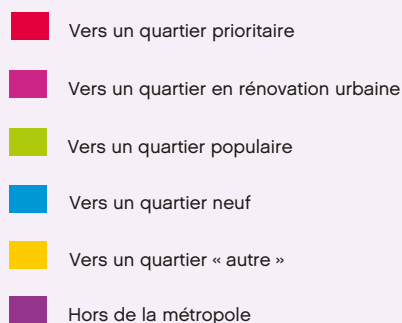
Champ : ensemble des allocataires-logement résidant sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole en 2009 dans les communes de plus de 10 000 habitants et enrichis entre 2009 et 2012.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : 48 % des allocataires-logements des quartiers prioritaires qui se sont enrichis entre 2009 et 2012 n'ont pas changé de quartier, 31 % sont sortis du fichier et 21 % ont quitté leur quartier.

Finalement, 55 % des allocataires-logement des quartiers prioritaires de 2009 est concerné. Ainsi, l'effet de « nasse » évoqué plus haut semble jouer dans un quartier prioritaire au bout de trois ans bien que leurs revenus aient sensiblement augmenté. Près du quart de l'ensemble des allocataires-logements des quartiers

prioritaires de 2009 est concerné. Ainsi, l'effet de « nasse » évoqué plus haut semble jouer à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération grenobloise sur les allocataires-logement dont les revenus ont sensiblement augmenté.



Graphique 5
Destinations
des allocataires-
logements
enrichis et partis
de leur quartier
entre 2009
et 2012
(en %)

Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

Champ : ensemble des allocataires-logement résidant sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole en 2009 dans les communes de plus de 10 000 habitants et s'étant enrichis entre 2009 et 2012 en ayant changé de quartier.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : les allocataires-logements des quartiers prioritaires qui se sont enrichis entre 2009 et 2012 et qui ont changé de quartier déménagent, pour 38,3 % d'entre eux, dans un quartier « autre », pour 21,8 % dans un autre quartier prioritaire, pour 12,7 % hors de la Métropole, pour 12,6 % dans un quartier neuf, pour 10,5 % dans un quartier en rénovation urbaine et pour 4,1 % dans un quartier populaire.

12. La mobilité (départ ou stabilité) est considérée comme significative lorsque le rapport entre les taux observés pour les allocataires-logements stables et les allocataires-logement mobiles est supérieur à 2 ou inférieur à 0,5.

Une mobilité¹² plutôt due à l'évolution de la composition du ménage qu'à la progression des revenus

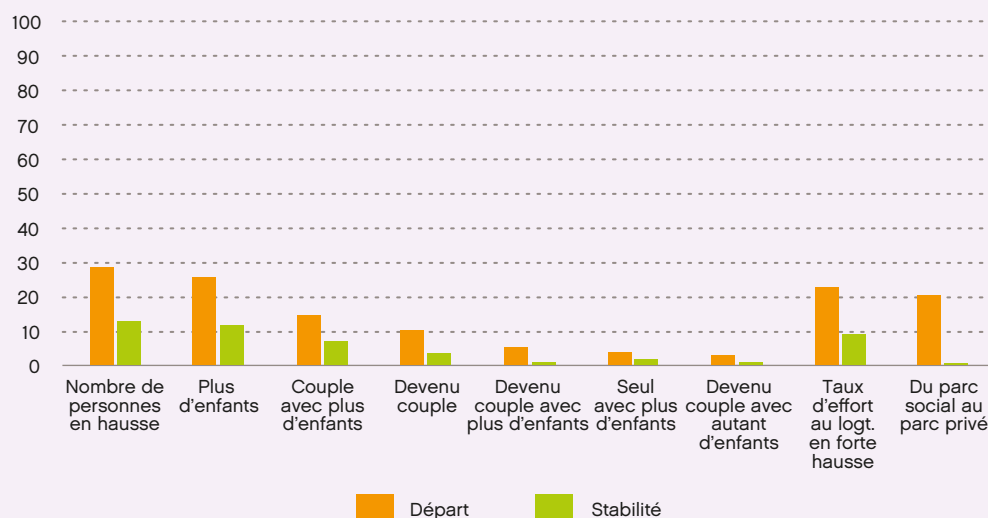
Certaines caractéristiques ou certains événements personnels et familiaux des ménages sont plutôt rattachés à la mobilité résidentielle, et d'autres plutôt liés à la stabilité. L'augmentation du nombre de personnes dans le ménage de l'allocataire-logement, soit par constitution de couples, soit par l'arrivée d'enfants supplémentaires, s'accompagne plus souvent d'un départ du quartier que d'un maintien sur place (graphique 6).

Au contraire, la stabilité de la composition du ménage ou la baisse du nombre d'enfants

s'accompagne plus souvent d'un maintien dans le quartier (graphique 6 bis).

Les ménages qui quittent le quartier doivent souvent supporter des dépenses de logement plus conséquentes et un taux d'effort au logement en hausse (graphique 6), en lien avec l'accès au parc locatif privé. En effet, le départ du quartier apparaît fortement lié au fait d'aller vers le parc locatif privé, tandis que la stabilité est plutôt liée au fait de rester dans le parc social (graphique 6 bis).

Graphique 6
Caractéristiques sociales des allocataires-logement des quartiers prioritaires favorisant la mobilité (en %)



Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

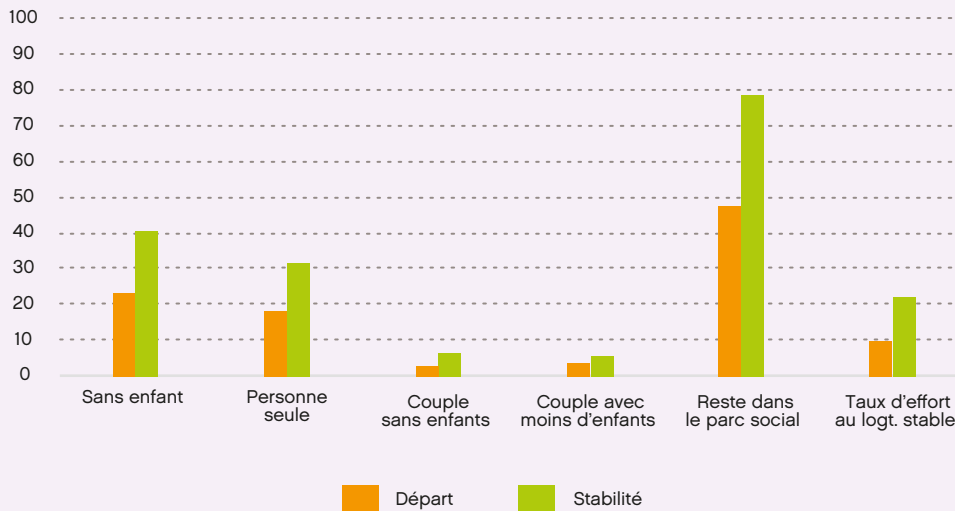
Champ : ensemble des allocataires-logement résidant dans un quartier prioritaire en 2009 et résidant toujours dans ce quartier ou l'ayant quitté en 2012, encore allocataires-logement ou non.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : parmi les allocataires-logement des quartiers prioritaires de 2009, 29 % de ceux qui ont déménagé ont connu une hausse du nombre des membres de leur famille, contre 13 % pour ceux qui n'ont pas déménagé. Le rapport entre les deux taux étant supérieur à 2, le résultat est considéré comme significatif de la mobilité des allocataires-logement des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, le fait d'être seul, sans enfant ou en emploi, caractérise les allocataires-logement des quartiers prioritaires qui sont sortis du fichier au bout de trois ans : ce sont des

personnes dont l'évolution professionnelle, financière ou géographique, leur fait perdre le bénéfice des allocations logement auprès de la Caf de l'Isère.



Graphique 6 bis
Caractéristiques sociales des allocataires-logement des quartiers prioritaires favorisant la stabilité (en %)

Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

Champ : ensemble des allocataires-logement résidant dans un quartier prioritaire en 2009 et résidant toujours dans ce quartier ou l'ayant quitté en 2012, encore allocataires-logement ou non.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : parmi les allocataires-logement des quartiers prioritaires de 2009, 23 % de ceux qui ont déménagé n'ont pas d'enfants, contre 40 % de ceux qui n'ont pas déménagé. Le rapport entre les deux taux étant supérieur à 2, le résultat est considéré comme significatif de la stabilité des allocataires-logement des quartiers prioritaires.

Cependant, la méthode utilisée¹³ ne permet pas d'établir de hiérarchie entre les différents facteurs, par exemple si le nombre d'enfants

prime sur telle ou telle autre variable pour expliquer la mobilité, et encore moins quel nombre d'enfants.

13. Tests du Khi-Deux entre la variable mobilité et les variables socio-économiques des allocataires-logement.

Une manière d'aborder la question de l'attractivité des quartiers ?

Il semble que l'analyse de la mobilité ou de son absence permet d'aborder indirectement la question de l'attachement, ou de la qualité de vie dans les différents quartiers.

En effet, dans certains quartiers, une part significative des allocataires-logement présentant des caractéristiques les inclinant à la mobilité (par exemple l'arrivée d'enfants supplémentaires) n'a pourtant pas changé de quartier. Inversement, dans d'autres quartiers, une frange des ménages a déménagé alors que leur profil les destinait plutôt à la stabilité (ménages sans enfant par exemple). Par abduction, ces comportements « atypiques » seraient liés à un attachement au quartier de résidence, ou, au contraire, à son rejet.

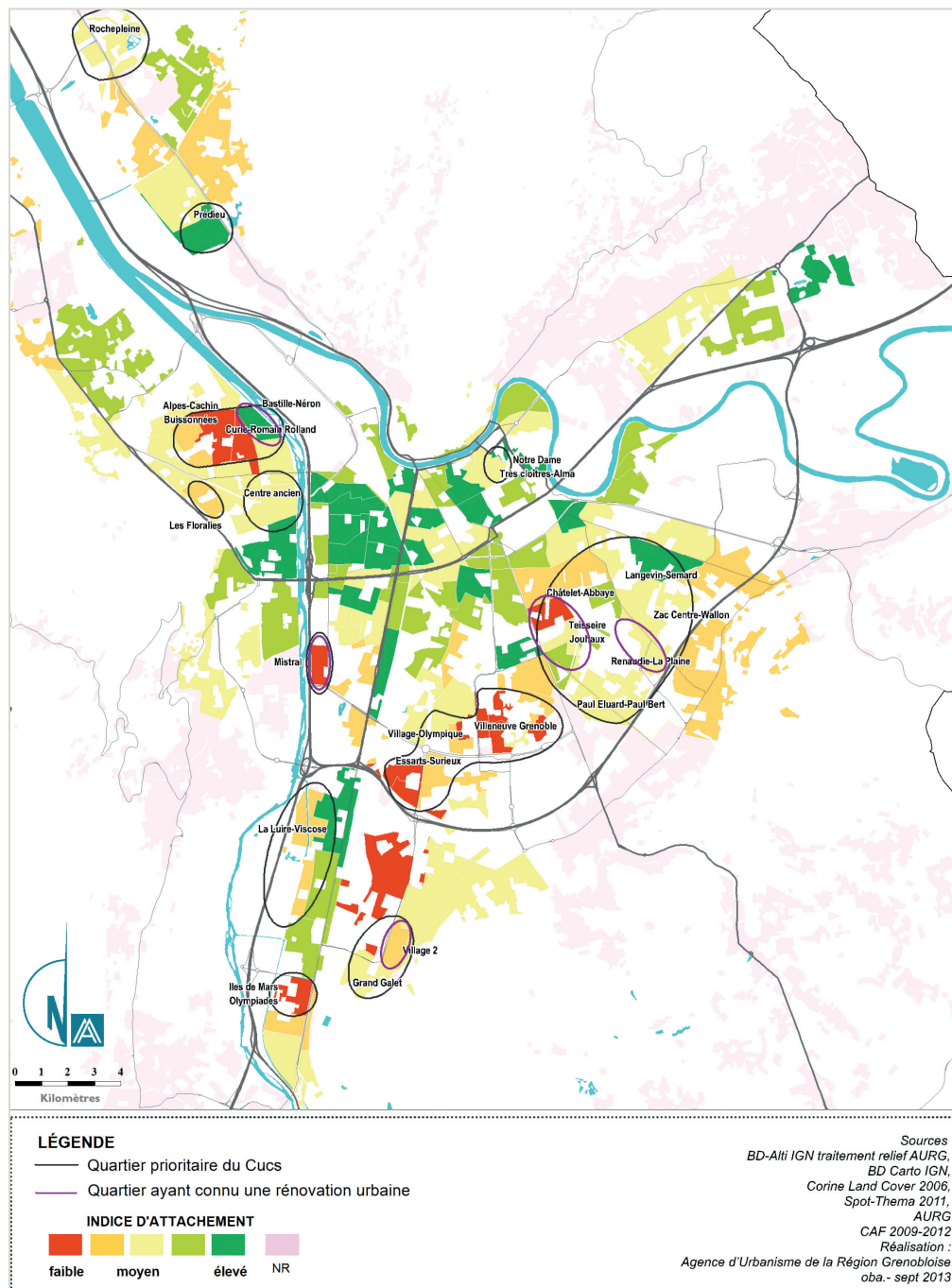
De fait, la quasi-totalité des quartiers où il y a peu d'attachement sont des quartiers prioritaires

(**carte 3**, quartiers en rouge), même si certains d'entre eux présentent un attachement normal (en jaune), voire important (en vert). La rénovation urbaine (quartiers cerclés de magenta) semble avoir eu un impact plutôt positif sur l'attachement. Depuis, d'autres quartiers prioritaires ont été engagés dans ce processus (Châtelet-Abbaye à Grenoble et les Villeneuve à Grenoble et Echirolles) ou ont bénéficié du programme métropolitain de renouvellement urbain (Îles de Mars-Olympiades à Pont-de-Claix au sud de l'agglomération).

Globalement, le centre-ville de Grenoble semble plutôt convenir aux allocataires-logement qui y habitent et qui donc y restent. Les « dires d'experts » recueillis dans le cadre d'observations qualitatives confirment ces attractivités différenciées.

Carte 3

Attachement au quartier



Source : fichier d'allocataires de la Caf de l'Isère 2009-2012.

Champ : ensemble des allocataires-logement résidant sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole en 2009 ou en 2012 dans les communes de plus de 10000 habitants.

Traitements et calculs : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Note de lecture : dans les quartiers en vert, la part des allocataires-logement stables est très importante pour l'agglomération alors que leur profil est celui d'allocataires-logement mobiles. Inversement, celle d'allocataires-logement mobiles est très faible alors que leur profil est celui d'allocataires-logement stables.

À l'autre bout de l'échelle, dans les quartiers en rouge, la part d'allocataires-logement stables est très faible alors que leur profil est celui d'allocataires-logement mobiles et celle d'allocataires-logement mobiles est très élevée tandis que leur profil est celui d'allocataires-logement stables.

DES ÉVOLUTIONS QUI PERMETTRAIENT D'AMÉLIORER L'APPROPRIATION DES RÉSULTATS

La petite révolution culturelle liée au passage d'une logique de comparaison de stocks à une logique d'analyse du flux ne crée pas de difficulté majeure de compréhension des résultats. Cependant, les méthodologies particulières à chacune d'elles compliquent leur interprétation, leur mise en regard et leur appropriation.

Le fichier des allocataires de la Caf permet de conduire ces approches territorialisées de flux résidentiels, mais présente aussi des limites. Les mouvements d'entrées et sorties du fichier témoignent d'évolutions des conditions de vie des habitants, mais ne documentent pas la destinée résidentielle ou sociale des ménages sortis du périmètre d'intervention de la Caf.

L'autre principale limite porte sur la population couverte. Pour saisir les ménages modestes, elle a été réduite dans l'étude aux allocataires logement sous conditions de ressources alors que, potentiellement, la Caf couvre une population d'habitants plus vaste, celle des bénéficiaires d'allocations familiales, mais dont on ignorait jusqu'à présent les revenus. La soumission récente des allocations familiales à des conditions de ressources devrait permettre d'augmenter le nombre de ménages étudiés. Cette évolution pourrait être prise en compte lors d'une prochaine étude car la définition de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et l'élaboration du nouveau contrat de ville ont fortement mobilisé les énergies (et l'attention !) ces dernières années. Malgré l'intérêt qu'ils ont suscité en matière d'observation notamment¹⁴, les résultats sont en effet restés assez confidentiels et ont peu alimenté les politiques publiques pour lesquelles ils ont été sollicités. Les futurs besoins d'évaluation pourraient relancer une démarche d'étude. Dans cette nouvelle version, les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville devraient alors être pris en compte. Enfin, les partenariats qu'ont engagés à la fois Grenoble-Alpes Métropole et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise avec l'Université pourraient aboutir à une exploitation du fichier de la Caf menant à une recherche plus solide des événements familiaux et des seuils sociaux déclencheurs des mobilités.

14. Les résultats ont été partiellement repris dans une publication du réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise (OBS'Y) dédié aux trajectoires résidentielles en 2014.

Fiches thématiques



Cohésion sociale

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des collégiens

276100 collégiens résident en quartiers prioritaires en 2015-2016, soit une légère augmentation par rapport à l'année scolaire 2013-2014

Au cours de l'année 2015-2016, 276100 élèves résidant en quartiers prioritaires de métropole sont scolarisés dans 4588 collèges (3460 publics et 1128 privés), soit 8,9 % de l'ensemble des collégiens de France métropolitaine (**graphique 1**) : 28700 fréquentent un établissement privé et 247400 un collège public. Les collégiens des quartiers prioritaires étudient moins souvent dans un établissement privé que les autres élèves (10,4 %, contre 22,7 %). Pour ces élèves, la faiblesse des ressources financières de leurs parents, leur plus faible niveau d'information quant à l'offre

éducative proche de leur domicile ou encore une densité d'établissements privés plus faible à proximité des quartiers prioritaires, expliquent sans doute leur accès moins fréquent au secteur privé.

Par rapport à l'année scolaire 2013-2014, les effectifs des quartiers prioritaires progressent légèrement (+ 9700 collégiens, soit + 3,6 %) quand ceux hors de ces quartiers diminuent faiblement (- 16200, soit - 0,4 %). Cette progression des populations scolaires des quartiers prioritaires concerne principalement l'enseignement public.

Des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés, illustration de la convergence de la géographie prioritaire avec les réseaux Rep et Rep +

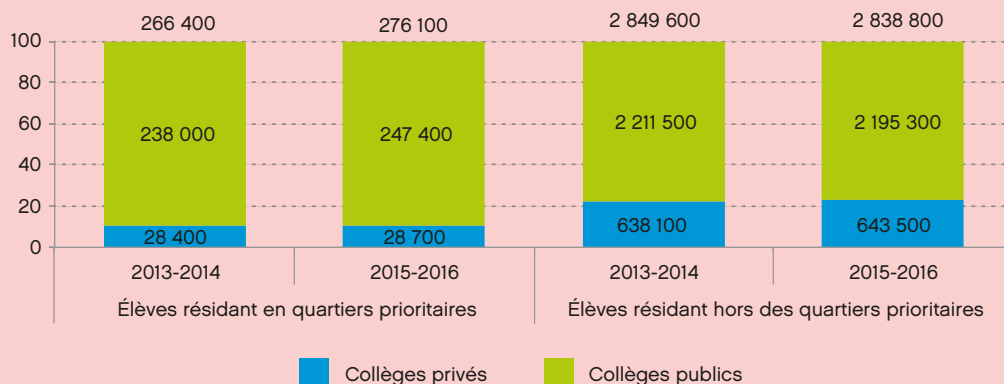
Reflète de la précarité plus forte des populations des quartiers prioritaires, les collégiens de ces quartiers appartiennent plus fréquemment aux classes sociales défavorisées¹, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé (**graphique 2**). Près de deux tiers de ceux scolarisés dans un établissement public ont, ainsi, des parents issus des classes sociales défavorisées, soit un taux deux fois supérieur à celui des collégiens résidant en dehors de ces quartiers (62,9 %, contre 31,9 %). En revanche, la mixité sociale est plus marquée dans les collèges du secteur privé : 23,8 % de collégiens de classes favorisées, 31,3 % de classes moyennes, 39,0 % de classes défavorisées. En dehors des quartiers prioritaires, les collégiens du

privé sont, majoritairement, issus de classes sociales favorisées (51,8 %).

Compte tenu de la surreprésentation des classes sociales défavorisées en quartiers prioritaires, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, sur les 126 000 élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep +), près de 81800 (soit 64,9 %) résident dans un quartier prioritaire (**graphique 3**). Ce taux atteint 27,9 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep), contre seulement 3,8 % dans ceux n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire.

1. Pour déterminer ces catégories sociales, les professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux (parents, tuteurs...) sont regroupées d'après la répartition suivante :

- la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ;
- la catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;
- la catégorie dite « favorisée » comprend les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires ;
- la catégorie dite « très favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus.

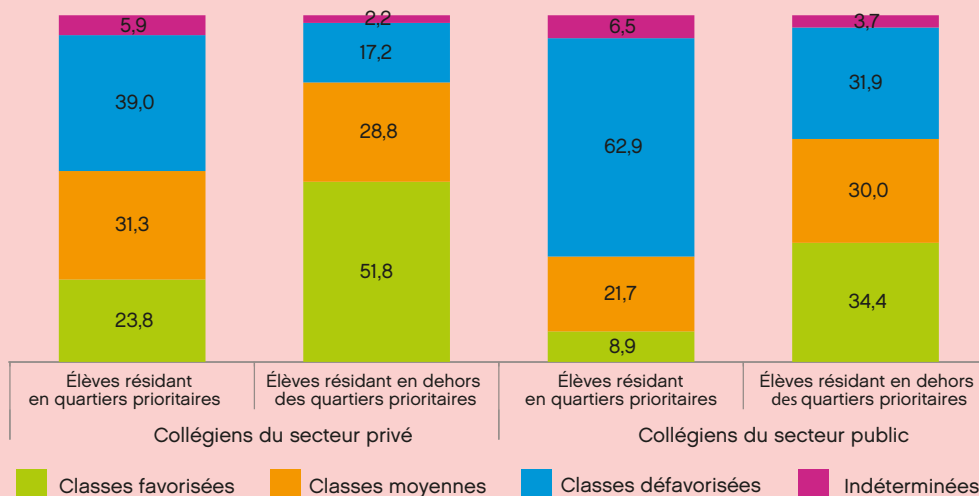


Graphique 1
Les effectifs scolaires au collège en 2013-2014 et 2015-2016 selon le type d'établissement et le lieu de résidence (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, années scolaires 2013-2014 et 2015-2016.

Champ : collégiens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.

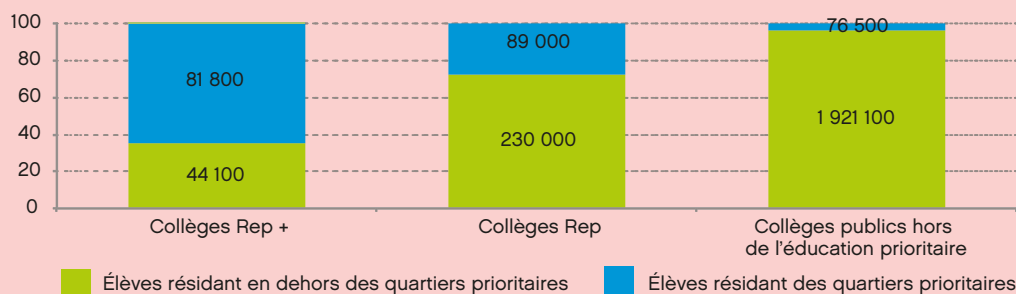


Graphique 2
Milieu social des collégiens en 2015-2016 selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2015-2016.

Champ : collégiens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.



Graphique 3
Population scolaire des collèges publics selon leur appartenance aux réseaux de l'éducation prioritaire et selon le lieu de résidence des élèves (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2015-2016.

Champ : collégiens métropolitains d'un établissement public.

Calculs : CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des collèges relevant des quartiers prioritaires

Près de 40 000 enseignants dans les 942 collèges relevant de la politique de la ville, souvent moins expérimentés

À la rentrée 2015, 38 800 enseignants travaillent dans des collèges publics¹ relevant des quartiers prioritaires² (**graphique 1**), soit un cinquième des effectifs totaux d'enseignants en collège public (20,6 %). Ce taux est supérieur à celui des effectifs scolaires de ces établissements rapportés à ceux de l'ensemble des collèges métropolitains (18,8 %). Cela témoigne des moyens humains supplémentaires alloués à ces établissements, en particulier lorsqu'ils appartiennent aux réseaux de l'éducation prioritaire, cas de figure fréquent pour les collèges relevant des quartiers prioritaires. Les enseignants de ces établissements sont, toutefois, globalement moins expérimentés : ils ont plus souvent une ancienneté de moins de deux ans

(40,0 %, contre 32,2 % dans les collèges plus éloignés d'un quartier prioritaire). En outre, la présence de jeunes enseignants (moins de 35 ans) y est plus importante (34,9 %, contre 23,6 %).

Ces données concernent la rentrée 2015-2016, soit la période de mise en place de la refonte de la géographie de l'éducation prioritaire (réseaux Rep + et Rep). Parmi les mesures visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire au collège, figurent des incitations financières dans le but de pérenniser les équipes éducatives dans ces établissements. Les effets de ces réformes dans les collèges relevant des quartiers prioritaires pourront être mesurés dans les prochaines années.

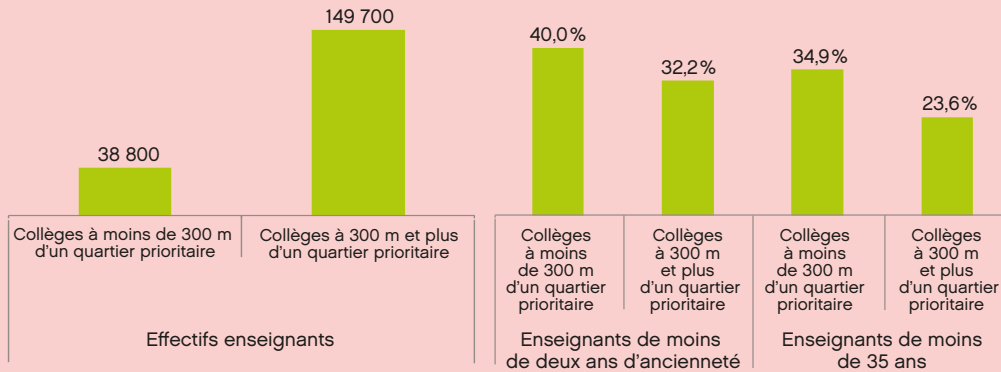
Des moyens plus importants dans ces établissements

Conséquence des recouvrements entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, les moyens pédagogiques des collèges publics relevant de la politique de la ville sont globalement supérieurs à ceux des autres établissements. Le nombre moyen d'heures d'enseignement par élève sur une semaine³ dans ces collèges est sensiblement supérieur à celui des collèges plus éloignés d'un quartier prioritaire (1,27 heure par élève, contre 1,15 heure, **graphique 2**). Parallèlement à ce nombre d'heures

d'enseignement légèrement supérieur, des efforts sont menés pour limiter dans ces collèges le nombre moyen d'élèves par classe. Celui-ci est, en effet, légèrement inférieur dans les collèges situés à proximité des quartiers prioritaires (22,2 contre 24,0). Comparativement aux deux années précédentes, ce nombre moyen d'élèves par classe a toutefois légèrement augmenté, qu'il s'agisse ou non de collège relevant de la politique de la ville (respectivement 21,6 et 23,6 dans les collèges proches et éloignés des quartiers prioritaires).

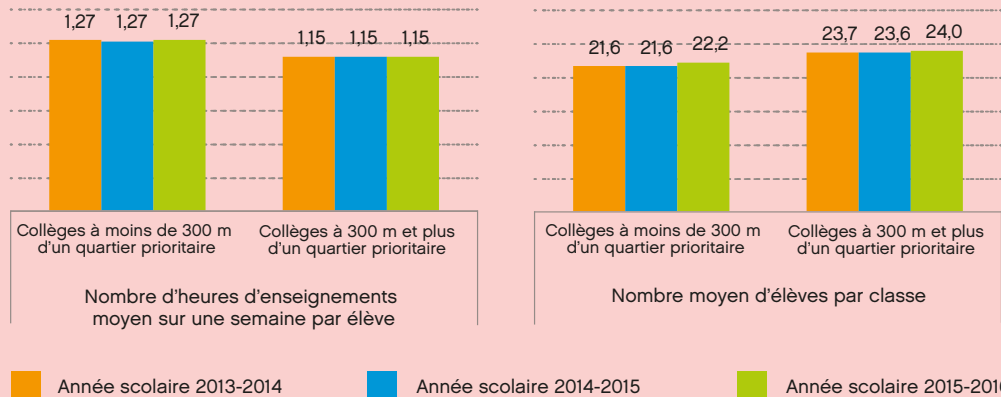
1. Suite à l'harmonisation des indicateurs portant sur les établissements par le ministère de l'Éducation nationale, la prise en compte des multi-affectations des enseignants n'est plus la même : dorénavant, un enseignant est recensé dans chacun de ses éventuels établissements d'affectation, alors qu'auparavant il ne l'était que sur son lieu d'affectation principale. Il s'agit donc d'une rupture de série des indicateurs se rapportant aux effectifs enseignants par rapport aux séries antérieures.
2. Les collèges relevant des quartiers prioritaires sont ceux qui sont implantés dans un quartier prioritaire ou à moins de 300 m du quartier. Ils sont comparés aux collèges situés à plus de 300 m.
Cf. fiche 2.1 du *Rapport ONPV 2016*.
3. L'indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, au nombre d'élèves. Il dépend, notamment, des horaires des programmes et des tailles des classes.

Graphique 1
Les effectifs en enseignants en collèges publics en 2015-2016



Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.
Champ: collèges publics métropolitains.
Calculs: CGET-ONPV.

Graphique 2
Heures d'enseignement sur une semaine par élève et nombre d'élèves par classe dans les collèges publics



Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, années scolaires 2013-2014 à 2015-2016.
Champ: collèges publics métropolitains.
Calculs: CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Réussite au diplôme national du brevet

Des taux de réussite plus faibles dans les collèges relevant des quartiers prioritaires mais en progression

Les collégiens étudiant dans des établissements à proximité des quartiers prioritaires obtiennent globalement de moins bons résultats au diplôme national du brevet (DNB) que les autres élèves, qu'il s'agisse d'établissements du secteur privé ou du secteur public (**graphique 1**).

Les caractéristiques sociodémographiques des élèves résidant en quartiers prioritaires contribuent à expliquer ces différences. Toutefois, les écarts sont très faibles pour les établissements privés : en 2016, le taux de réussite moyen au DNB dans les collèges privés situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est, ainsi, de 95,9 %, contre 96,8 % pour les établissements situés au-delà.

L'origine sociale des élèves des collèges privés, globalement plus favorisée que celle des établissements publics, et le fait qu'au sein de ces établissements, même proches des quartiers prioritaires, une grande part des élèves n'est pas issue des quartiers prioritaires, expliquent, en partie, ces meilleurs résultats.

En revanche, au sein des établissements publics proches des quartiers prioritaires, la composition sociale des populations scolaires est très semblable à celle des quartiers prioritaires. Ainsi, alors que le taux de réussite au brevet dépasse 85 % dans les collèges publics situés à plus de 300 m des quartiers prioritaires, il est d'à peine 80 % dans les collèges publics les plus proches de ces territoires.

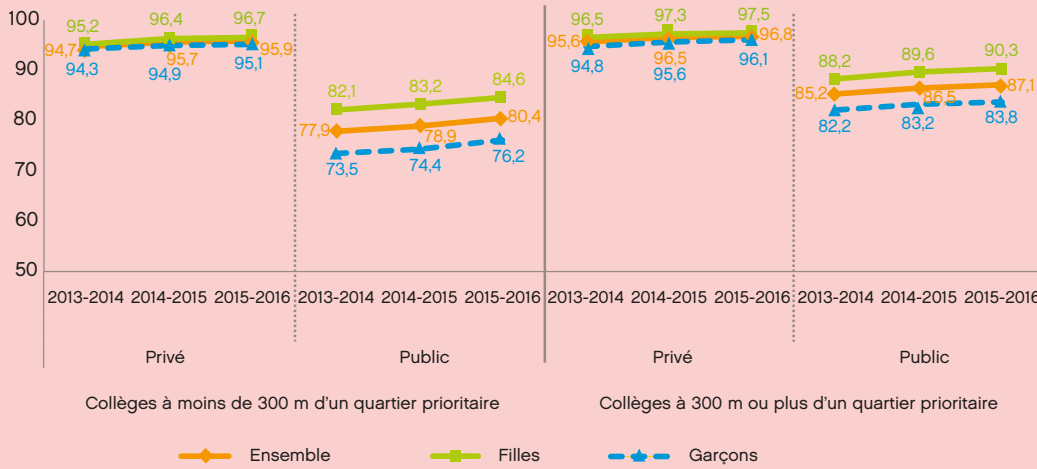
Quel que soit le type d'établissements, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, l'écart étant beaucoup plus prononcé dans le secteur public. De nombreuses raisons peuvent expliquer les résultats plus faibles des garçons, notamment des différences de comportement lorsqu'ils sont en dehors de l'école : les garçons consacrent, par exemple, une heure de moins par semaine que les filles à leurs devoirs¹. Enfin, en termes d'évolution, la progression des résultats au DNB concerne autant les collèges des quartiers prioritaires que les autres : de 2012 à 2014, les taux de réussite ont progressé de 1 à 1,5 point dans tous les établissements publics.

Des notes aux épreuves finales sensiblement moins bonnes dans les quartiers prioritaires

Jusqu'à la session 2016, l'obtention du diplôme national du brevet repose, à la fois, sur les notes issues du contrôle continu tout au long de l'année et sur celles obtenues à l'issue des épreuves finales, orales et écrites (de français, d'histoire-géographie-éducation civique et de mathématiques). Les notes du contrôle continu peuvent varier en fonction des établissements, complexifiant les analyses comparatives des taux de réussite au brevet de différents établissements. Une analyse portant uniquement sur les notes obtenues aux épreuves écrites permet de gommer ces différences avec des exercices communs aux établissements publics et privés, dont la notation n'est pas forcément assurée par l'établisse-

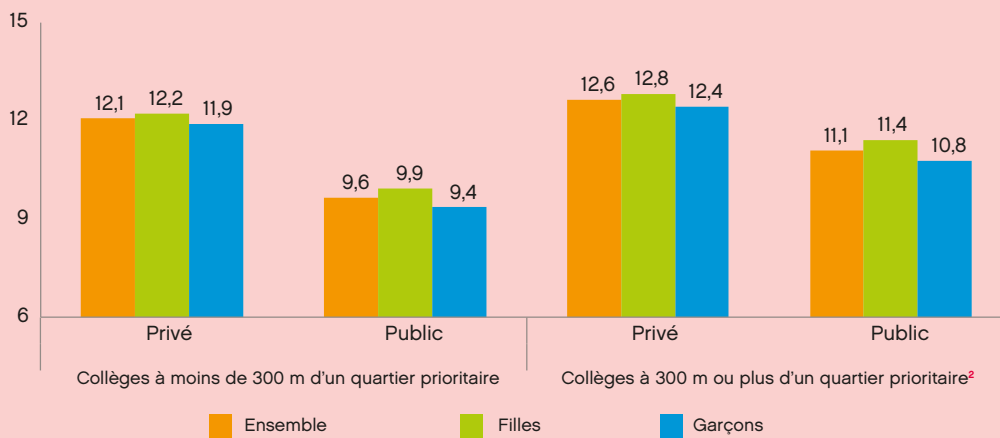
ment d'origine de l'élève (**graphique 2**). En 2016, les résultats aux épreuves passées par les collégiens fréquentant les collèges publics proches des quartiers prioritaires sont plus faibles que ceux des collégiens fréquentant un établissement public plus éloigné (note moyenne de 9,6 sur 20, contre 11,1 sur 20). Par ailleurs, les élèves des établissements du secteur privé obtiennent des résultats supérieurs à ceux des collégiens du secteur public, y compris à proximité des quartiers prioritaires : les notes moyennes sont supérieures à 12 sur 20 dans les établissements privés, quelle que soit leur localisation, contre respectivement 9,6 sur 20 et 11,1 dans les établissements publics proches et éloignés des quartiers prioritaires.

1. *L'égalité des sexes dans l'éducation : aptitudes, comportement et confiance*, PISA, éditions OCDE, 2015.



Graphique 1
Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet par sexe, sessions 2014, 2015 et 2016 (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, années scolaires 2013-2014 à 2015-2016.
Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.
Calculs : CGET-ONPV.



Graphique 2
Notes moyennes obtenues à l'épreuve écrite du diplôme national du brevet 2016 par sexe (note sur 20)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.
Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.
Calculs : CGET-ONPV.

2. Ensemble des collèges sans les collèges à moins de 300 m d'un quartier prioritaire.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Orientation au lycée

La scolarisation dans une filière générale est moins répandue deux ans après la fréquentation d'un collège public proche d'un quartier prioritaire

En 2015-2016, deux ans après la sortie d'un collège public à la fin de l'année scolaire 2013-2014, seuls 30,2 % des élèves scolarisés dans des collèges situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire fréquentent une filière générale, contre 41,5 % des élèves issus d'un collège situé à plus de 300 m

(**graphique 1**). De tels écarts existent au sein des collèges privés, mais dans des proportions plus modestes : 48,5 % fréquentent une filière générale deux ans après une scolarité dans un collège privé à proximité d'un quartier prioritaire, contre 51,9 % dans un collège plus éloigné.

Les élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville sont surreprésentés dans les filières professionnelles

Dès la seconde, ils s'orientent beaucoup plus souvent vers une seconde professionnelle ou une première année de CAP : les élèves issus d'un collège public proche d'un quartier prioritaire sont, ainsi, 30,7 % à suivre ces filières, contre 22,2 % pour ceux provenant d'un collège public plus éloigné. Deux ans après leur sortie du collège qu'il soit du secteur public ou privé, un quart des collégiens des établissements proches d'un quartier prioritaire s'orientent vers une première professionnelle (20,4 %) ou une première année de CAP (3,4 %), contre respectivement 15,1 % et 2,2 % pour ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Toutes filières confondues, le redoublement post 3^e est plus fréquent chez les élèves ayant fréquenté un

collège proche des quartiers prioritaires (6,9 % des élèves issus d'un collège public, contre 4,9 %, pour les élèves issus d'un établissement à plus de 300 m d'un quartier prioritaire).

Les élèves scolarisés dans un collège à proximité d'un quartier prioritaire appartiennent plus souvent à des milieux modestes et s'orientent par la suite, plus souvent, dans une filière professionnelle au lycée. Les élèves issus de catégories populaires, et notamment ceux dont les parents ont un faible niveau d'études, suivent moins souvent un parcours scolaire linéaire : accès difficile en seconde générale du fait notamment de difficultés scolaires, orientation subie en voie professionnelle¹, etc.

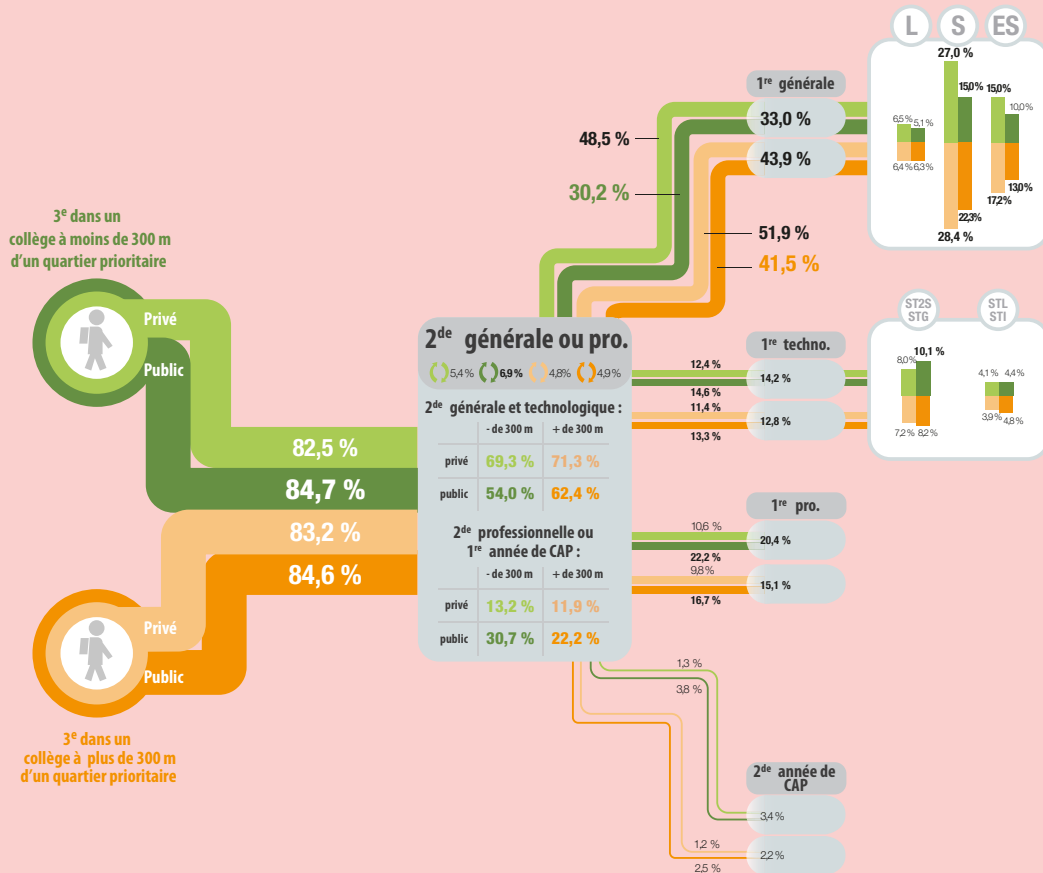
La part des filières générales a tendance à augmenter

L'origine sociale influe également sur «l'autocensure»² : les élèves ayant un niveau scolaire moyen et issus d'un milieu modeste fréquentent, par exemple, plus souvent la voie professionnelle et moins souvent la voie générale ou technologique que les élèves d'origine favorisée de même niveau scolaire en raison, notamment, d'aspirations plus faibles.

L'orientation des élèves issus d'un collège proche d'un quartier prioritaire évolue peu entre 2013 et 2014. Pour autant, la part des filières générales, quels que soient les collèges considérés, a tendance à augmenter (33 % des sorties des collèges proche d'un quartier prioritaire en 2014, contre 32,1 % en 2013).

1. CAILLE J.-P., «Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale», *Éducation et formations*, n° 85, Depp, novembre 2014.
2. GUYON N. et HUILLERY É., «Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire», *Rapport Liepp*, Science Po, décembre 2014.

Graphique 1
Devenir scolaire des élèves de 3^e selon la proximité de leur établissement d'un quartier prioritaire, deux ans après leur sortie de cet établissement, année scolaire 2015-2016



- CAP Certificat d'aptitude professionnelle
- S Bac scientifique
- ES Bac économique et social
- L Bac littéraire
- () Redoublement
- Bac ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
- Bac STG : sciences et technologies de la gestion
- Bac STL : sciences et technologies de laboratoire
- Bac STI : sciences et technologies industrielles

Source : ministère de l'Éducation nationale.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.

Traitements : Depp.

Calculs : CGET-ONPV.

Réalisation : CGET, DST, cellule cartographie MM, 2017.

Note de lecture : parmi les élèves de 3^e issus, en 2013-2014, d'un collège public situé à moins de 300 m d'un quartier prioritaire, 84,7 % entrent un an plus tard dans un lycée dans une filière générale ou technologique: 54,0 %, en 2^{de} générale ou technologique et 30,7 % en 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP. Deux ans plus tard, en 2015-2016, 30,2 % étudient en 1^{re} générale, 14,4 % en 1^{re} technologique, 22,2 % en 1^{re} professionnelle, 3,8 % en 2^e année de CAP et 6,9 % sont redoublants.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des lycéens

175 000 lycéens résident en quartiers prioritaires, soit une augmentation de près de 5 % en deux ans

175 000 lycéens étudiant dans 3 272 établissements résident en quartiers prioritaires en fin d'année scolaire 2015-2016: 157 000 fréquentent un lycée public (2 218 établissements) et 18 000 un lycée privé (1 054 établissements) (**graphique 1**). À l'instar des collégiens, les lycéens des quartiers prioritaires fréquentent moins souvent un établissement privé (10,2 %, contre 22,1 % des lycéens hors des quartiers prioritaires). De plus, tout comme les effectifs des collégiens, ceux des lycéens issus des quartiers prioritaires progressent en deux ans (+ 8 200

élèves, soit + 4,9 %) principalement sous l'effet d'une augmentation du nombre d'élèves étudiant dans un établissement public. Les élèves des quartiers prioritaires représentent 8,4 % de l'ensemble des lycéens métropolitains, contre 8,9 % des collégiens. Les sorties plus fréquentes – avec ou sans diplôme – du système scolaire après la scolarité obligatoire pourraient expliquer cette tendance à la baisse de la scolarité des élèves des quartiers prioritaires au cours du lycée: en seconde, 8,9 % des élèves résident ainsi dans un quartier prioritaire, contre 7,8 % en terminale.

Des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés, mais moins qu'au collège

Comme au collège, les lycéens des quartiers prioritaires appartiennent plus souvent aux catégories sociales défavorisées¹ (**graphique 2**). Pour autant, dans les établissements publics des quartiers prioritaires, les lycées accueillent proportionnellement moins d'élèves défavorisés que les collèges (59,7 %, contre 62,9 %). Inversement, les élèves des catégories favorisées, tout en étant largement minoritaires parmi les élèves résidant dans les quartiers prioritaires, sont davantage représentés au lycée qu'au collège (10,7 % des effectifs, contre 8,9 %). Dans les établissements privés, en

revanche, la part d'élèves de catégories favorisées diminue entre le collège (23,8 %) et le lycée (22,5 %). Ce léger renforcement des catégories favorisées dans les lycées du secteur public, concomitant à leur effritement dans le secteur privé, pourrait traduire un retour des enfants de milieux favorisés dans les établissements publics à partir du lycée (après avoir évité leur collège, notamment ceux des réseaux Rep et Rep +). Il pourrait également témoigner, à la fin du collège et au cours du lycée, de sorties plus fréquentes du système scolaire des élèves issus de classes défavorisées.

Dans les quartiers prioritaires, les filières professionnelles sont majoritaires comme le sont les filières générales hors quartier prioritaire

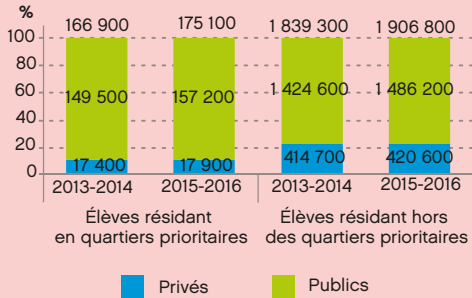
Les élèves des quartiers prioritaires, davantage issus des milieux populaires, sont plus fréquemment orientés vers une filière professionnelle que ceux résidant en dehors de ces quartiers (**graphique 3**). Plus d'un élève sur deux de niveau 1^{re}, résidant en quartiers prioritaires, étudie ainsi en 1^{re} professionnelle ou en 2^e année de CAP, contre 28,9 % de ceux ne résidant pas en quartiers prioritaires. À l'inverse, dans le public comme dans le privé, la part des filières générales (1^{res} S, L, ES) est beaucoup plus faible pour les élèves des quartiers prioritaires (dans le public, 28,0 % contre 52,1 % pour les élèves résidant en dehors des quartiers prioritaires). Qu'ils résident ou non en quartiers priori-

taires, les garçons poursuivent dans les lycées publics, davantage que les filles, une première professionnelle ou une seconde année de CAP quand celles-ci optent plus souvent pour une première générale. Cela illustre notamment les résultats scolaires supérieurs des filles jusqu'au lycée par rapport à ceux des garçons.

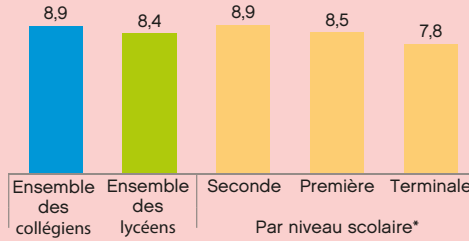
Les élèves scolarisés dans un lycée privé, y compris les élèves des quartiers prioritaires, poursuivent plus souvent une filière générale et moins souvent une filière technologique: 32,6 % des 1^{ers} des quartiers prioritaires des lycées privés vont, ainsi, dans une filière générale. Contrairement au secteur public, l'orientation en première diffère assez peu par sexe.

1. Cf. note de bas de page de la fiche «Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires».

Effectifs scolaires au lycée



Part d'élèves issus des quartiers prioritaires



Graphique 1
Les effectifs scolaires au lycée en 2013-2014 et 2015-2016 selon le type d'établissement, en regard du lieu de résidence, et part des élèves des quartiers prioritaires en 2015-2016.

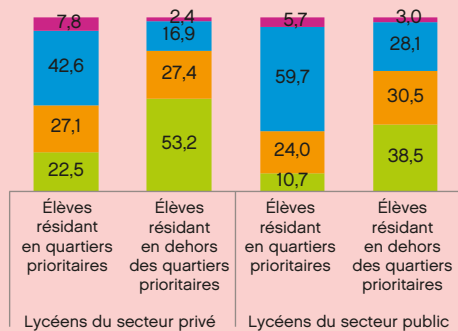
(*) : le niveau «Seconde» comprend les secondes générales, technologiques ou professionnelles ainsi que la première année de CAP. Le niveau «Première» comprend les premières générales, technologiques, professionnelles ainsi que la seconde année de CAP. Le niveau «Terminale» comprend les terminales générales, technologiques ou professionnelles.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, années scolaires 2013-2014 à 2015-2016.

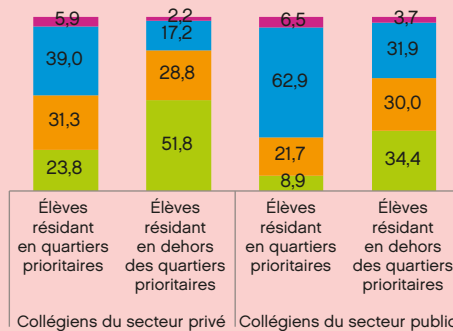
Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.

Lycéens



Rappel collégiens



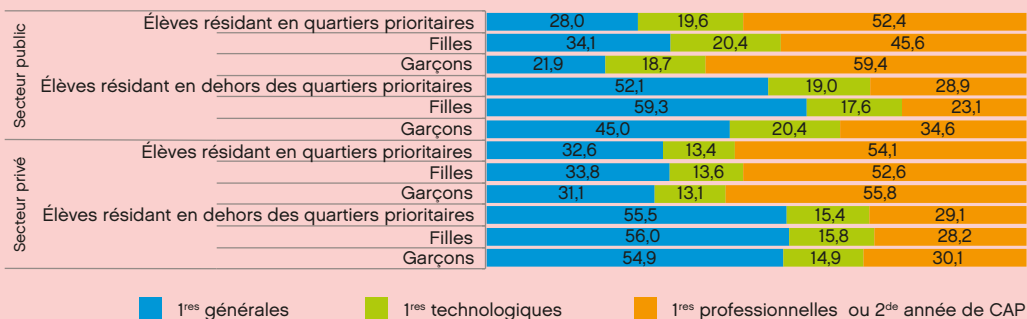
Graphique 2
Catégories sociales des parents des lycéens en 2015-2016 selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)

■ Indéterminées ■ Classes défavorisées ■ Classes moyennes ■ Classes favorisées

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.



Graphique 3
Répartition des élèves dans les filières en première en 2015-2016 selon leur lieu de résidence et le type d'établissement fréquenté (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens métropolitains de niveau Première d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des élèves en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Une nette sous-représentation des élèves de CPGE provenant des quartiers prioritaires

Filières d'excellence, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concernent, en 2015, environ 2500 élèves issus des quartiers prioritaires, soit 3,2 % des effectifs métropolitains des CPGE (tableau 1). Ce taux est faible au regard des 8,4 % de lycéens, en filières générales, technologiques ou professionnelles ou même des 4,1 % de Terminales L, ES ou S résidant en quartiers prioritaires. Il reflète la surreprésentation en CPGE des élèves issus des milieux favorisés, catégorie peu présente en quartiers prioritaires. À niveau scolaire égal, les élèves de catégories sociales modestes se retrouvent moins

fréquemment que ceux des classes sociales favorisées¹ dans ces filières d'excellence. Les élèves dotés d'un potentiel et motivés, mais dont le contexte social et culturel est défavorable, s'autocensuraient² souvent, en effet, en étouffant leur ambition scolaire ou professionnelle.

Qu'ils soient ou non issus des quartiers prioritaires, les élèves de CPGE poursuivent, dans plus de la moitié des cas, une filière scientifique. Par ailleurs, les élèves des quartiers prioritaires se distinguent par une propension plus forte à suivre une filière économique et commerciale.

Parmi les élèves des quartiers prioritaires de CPGE, une population plus mixte socialement

Illustration de la surreprésentation des catégories sociales supérieures en CPGE, 67,3 % des élèves proviennent des catégories favorisées (13,1 %) ou très favorisées (54,2 %) (graphique 1). Il existe une véritable mixité sociale pour ceux issus des QP : 30,5 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée ou très favorisée, 24,9 % à une catégorie moyenne, 38,5 % à une catégorie défavorisée. Ces écarts illustrent la surreprésentation des milieux modestes en quartiers prioritaires, qui se retrouve dans les effectifs CPGE.

Des dispositifs tels que les Cordées de la réussite³ peuvent faciliter l'accès des milieux plus modestes, notamment ceux des quartiers prioritaires, à l'enseignement supérieur (dont CPGE). Les élèves de milieux

favorisés suivent plus fréquemment une filière littéraire (43,9 %) alors que ceux des milieux défavorisés fréquentent davantage une filière économique et commerciale (42,4 %).

Qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires, les élèves des CPGE sont majoritairement des garçons (graphique 2). Mais des différences existent selon les filières : celles à vocation scientifique concernent très majoritairement des garçons ; celles à vocation littéraire des filles, tandis que les filières économiques et commerciales sont plus mixtes. Cette répartition par sexe des élèves des quartiers prioritaires, selon le type de CPGE, est comparable à celle des élèves de l'ensemble du territoire.

1. Cf. note de bas de page de la fiche «Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires».

2. Rapport d'information du Sénat, n°441, septembre 2007.

3. Fiche «Les cordées de la réussite», Rapport ONPV 2016.

Tableau 1

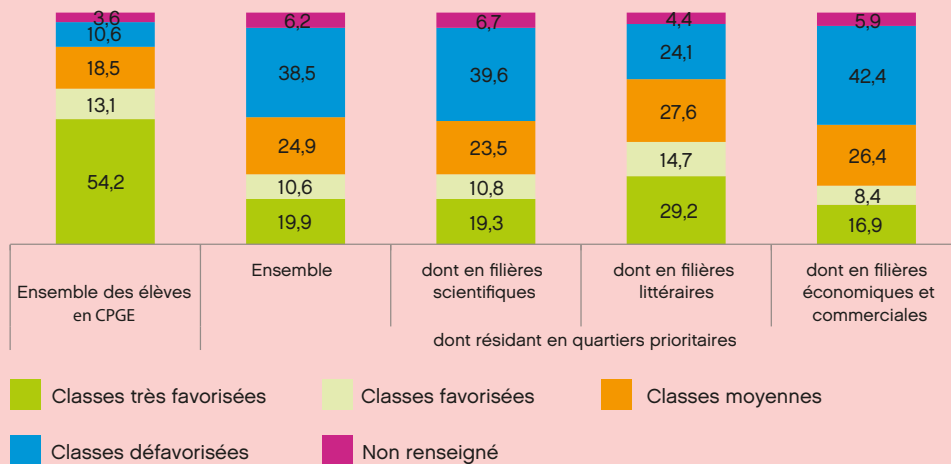
Part d'élèves de quartiers prioritaires parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles en fin d'année scolaire 2015-2016

	Ensemble	Quartiers prioritaires	%
Ensemble des lycéens	2 081 800	175 000	8,4
Ensemble des terminales en filières générales	339 000	16 100	4,7
Ensemble des élèves en CPGE	80 800	2 600	3,2
scientifique	50 400	1 500	2,9
littéraire	12 300	300	2,6
économique et commerciale	18 100	800	4,2

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ: élèves métropolitains en CPGE.

Calculs: CGET-ONPV.

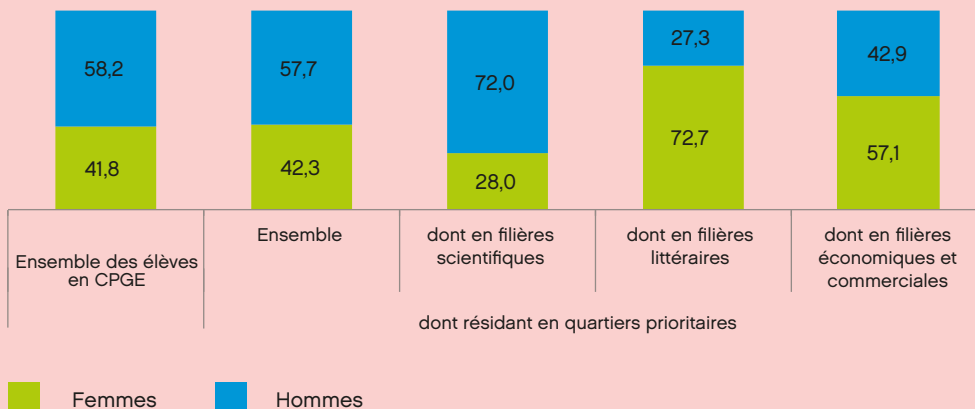


Graphique 1
Origine sociale des élèves des CPGE issus des quartiers prioritaires par filière en fin d'année scolaire 2015-2016 (en %)

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ: élèves métropolitains en CPGE.

Calculs: CGET-ONPV.



Graphique 2
Genre des élèves des CPGE issus des quartiers prioritaires par filière en fin d'année scolaire 2015-2016 (en %)

Source: ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ: élèves métropolitains en CPGE.

Calculs: CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Caractéristiques des étudiants préparant un brevet de technicien supérieur (BTS)

18 300 étudiants préparant un BTS résident dans un quartier prioritaire

Les filières courtes des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français, auxquelles appartiennent les sections de techniciens supérieurs (STS), visent à une insertion professionnelle rapide grâce à l'obtention d'un BTS (brevet de technicien supérieur). En 2015-2016, près de 200 000 étudiants préparent, le plus souvent en deux ans, un BTS en France métropolitaine, dans un établissement public ou privé sous contrat (**tableau 1**). Parmi eux, 18 300 étudiants, soit 9,3 %, résident en quartiers prioritaires, proportion légèrement supérieure à la part de lycéens issus des quartiers prioritaires (8,4 %). Cette surreprésentation tient, en partie, au fait que les candidats au BTS sont majoritairement issus des filières secondaires tech-

nologiques ou professionnelles¹, ces types de baccalauréat étant eux-mêmes surreprésentés parmi les lycéens des quartiers prioritaires.

Plus précisément, 13 500 étudiants des quartiers prioritaires postulent à un BTS «services» (gestion et comptabilité, relation client, communication et information, services à la personne ou à la collectivité, etc.) et 4 800 étudiants à un BTS «production» (mécanique, électricité, agriculture et pêche, génie civil, etc.). Ils représentent, respectivement, 9,9 % et 8,1 % des effectifs de ces deux types de BTS. Les étudiants des quartiers prioritaires s'orientant vers une STS optent, donc, davantage que ceux des autres quartiers pour une filière dédiée aux services.

Une population plus féminine et plus défavorisée

Parmi l'ensemble des étudiants préparant un BTS, les populations sont globalement mixtes socialement : 30,3 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée² ou très favorisée, 29,3 % à une catégorie dite moyenne, 34,0 % à une catégorie défavorisée (**graphique 1**). Mais, en quartiers prioritaires, les étudiants de BTS appartiennent majoritairement aux catégories défavorisées (56,9 %), beaucoup plus rarement aux catégories favorisées ou très favorisées (10,7 %).

Cette répartition sociale en quartiers prioritaires correspond à celle mesurée dans les lycées publics³.

Par ailleurs, contrairement à l'ensemble de la population étudiante préparant un BTS, celle issue des quartiers prioritaires compte une majorité d'étudiantes (51,9 % contre 47,9 %) (**graphique 2**). Cela tient en partie au poids plus important des BTS «services» parmi les étudiants des quartiers prioritaires, pour lesquels les femmes postulent davantage.

1. Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2016, Depp-Sies.

2. Cf. note de bas de page de la fiche «Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires».

3. Fiche «Caractéristiques des lycéens des quartiers prioritaires en fin d'année scolaire 2015-2016».

Tableau 1

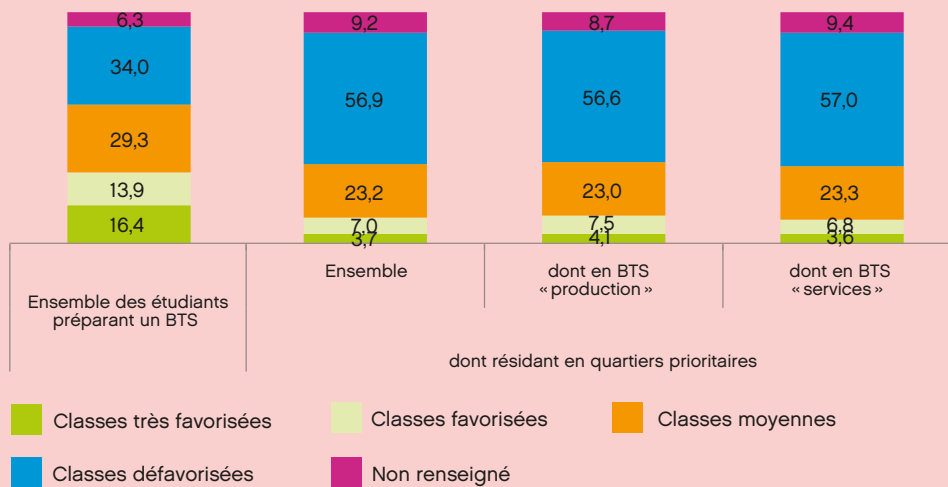
Part des étudiants des quartiers prioritaires parmi les élèves préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) en fin d'année scolaire 2015-2016

	Nombre total d'étudiants	Dont nombre d'étudiants résidant en quartiers prioritaires	%
Ensemble des lycéens	2 081 800	175 000	8,4
Ensemble des étudiants préparant un BTS	195 500	18 300	9,3
dont BTS « services »	137 000	13 500	9,9
dont BTS « production »	58 500	4 800	8,1

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : étudiants métropolitains préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

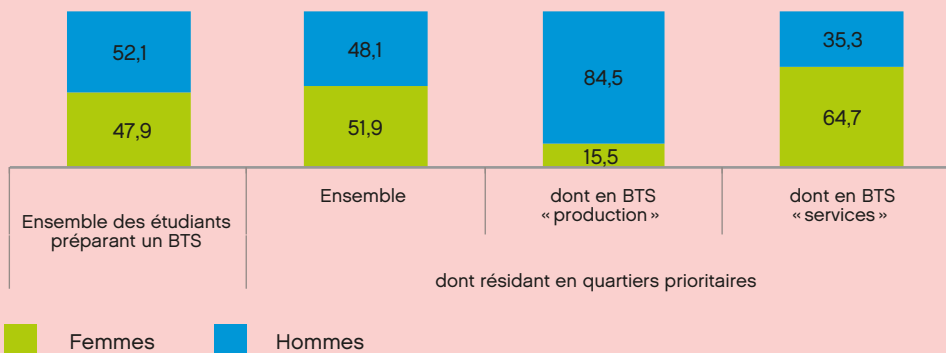


Graphique 1
Origine sociale des étudiants des quartiers prioritaires préparant un BTS par filière (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : étudiants préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en métropole.

Calculs : CGET-ONPV.



Graphique 2
Sexe des étudiants des quartiers prioritaires préparant un BTS (par filière) (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : étudiants préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en métropole.

Calculs : CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

L'évitement scolaire vers le privé à l'entrée du collège¹

Une scolarisation dans le privé moins fréquente pour les élèves des quartiers prioritaires, mais en nette augmentation à partir du collège

Les élèves résidant en quartiers prioritaires étudient moins fréquemment dans des collèges privés que les élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes (11,0 % contre 25,9 %) (**graphique 1**). De façon générale, quel que soit leur lieu de résidence, les élèves scolarisés dans un établissement privé appartiennent davantage aux classes sociales plus favorisées (catégories sous représentées en quartiers prioritaires), soit en raison du coût financier à prendre en charge, soit du fait de leur meilleure connaissance de l'offre éducative à proximité de leur domicile.

Le passage du cycle primaire au secondaire correspond à un moment particulier à partir duquel certaines

familles peuvent ne plus faire suffisamment confiance au système public pour la scolarité de leur enfant. Ainsi, certains parents d'élèves inscrivent leur enfant dans un collège privé, alors qu'il avait jusque-là suivi une scolarité dans une école publique. Ce phénomène est constaté aussi bien chez les élèves issus des quartiers prioritaires que chez ceux résidant hors quartiers prioritaires, même s'il est de moindre ampleur chez les premiers. La part des enfants scolarisés dans le secteur privé passe ainsi, entre la fin de l'école primaire et l'entrée au collège, de 5,7 % à 11,0 % pour les élèves résidant en quartiers prioritaires et de 17,6 % à 25,9 % pour les autres élèves.

En quartiers prioritaires également, le privé davantage réservé à une «élite» sociale et scolaire

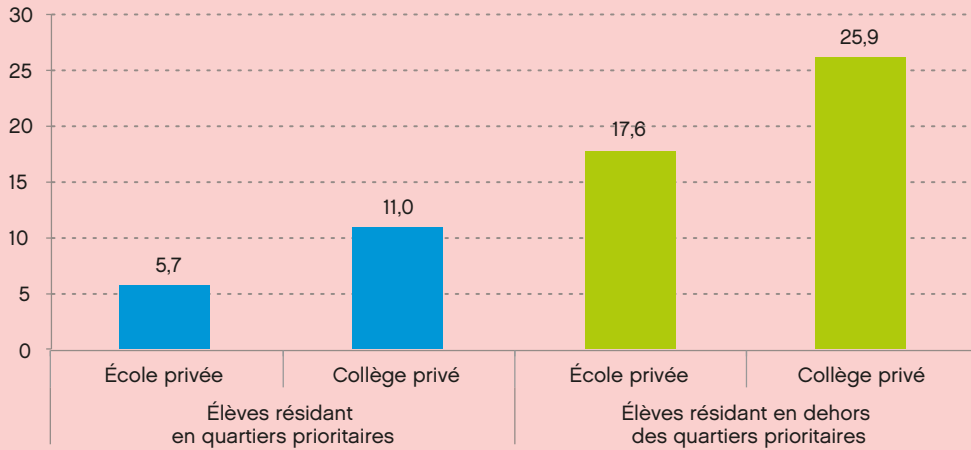
Comparativement à l'année scolaire 2015-2016, parmi les élèves scolarisés un an plus tôt dans une école publique, 6,6 % accédant pour la première fois en classe de 6^e et habitant en quartier prioritaire sortent du système public pour étudier dans un collège privé, contre 12,4 % pour les élèves des autres quartiers des unités urbaines englobant un quartier prioritaire (**graphique 2**). Qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires, les élèves issus de catégories sociales favorisées et/ou ceux ayant au moins un an d'avance quittent plus souvent le secteur public à la fin de l'école primaire. Ces entrées plus fréquentes dans le secteur privé contribuent, du moins en partie, aux meilleurs résultats des établissements privés (au diplôme national du brevet, notamment). Les parents de classes sociales favorisées ont davantage de ressources – financières et culturelles – pour opérer un choix quant à l'établissement de leur enfant². Ce faisant, ils anticipent, mettent en œuvre et accom-

plissent différents types de choix – résidentiels, vers un établissement privé ou vers un autre établissement public – qui leur permettent de maintenir et d'étendre leurs avantages vis-à-vis d'autres groupes sociaux. En outre, la surreprésentation des élèves ayant un an d'avance dans les collèges du secteur privé pourrait illustrer la plus grande exigence en termes de niveau scolaire requis pour pouvoir étudier dans ces établissements.

Parallèlement à la sortie des réseaux de l'éducation prioritaire, les élèves de 6^e résidant en quartiers prioritaires et scolarisés à Paris entrent plus souvent dans le secteur privé au collège (11,2 %, contre 4,5 % pour ceux scolarisés dans le reste de l'Île-de-France). Ces écarts pourraient, encore une fois, illustrer des stratégies d'évitement plus fréquentes à Paris, particulièrement vers le privé, consécutives à une offre plus dense en matière d'établissements privés et à des flux d'élèves franciliens venus étudier dans la capitale.

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée «Passage en 6^e: le privé attire aussi les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais moins que dans les autres quartiers», *En détail, Synthèse CGET-ONPV*, à paraître.

2. VAN ZANTEN A., *Choix de l'école et inégalités scolaires. Le rôle des ressources culturelles et économiques des parents*, Presses universitaires de France, 2009.



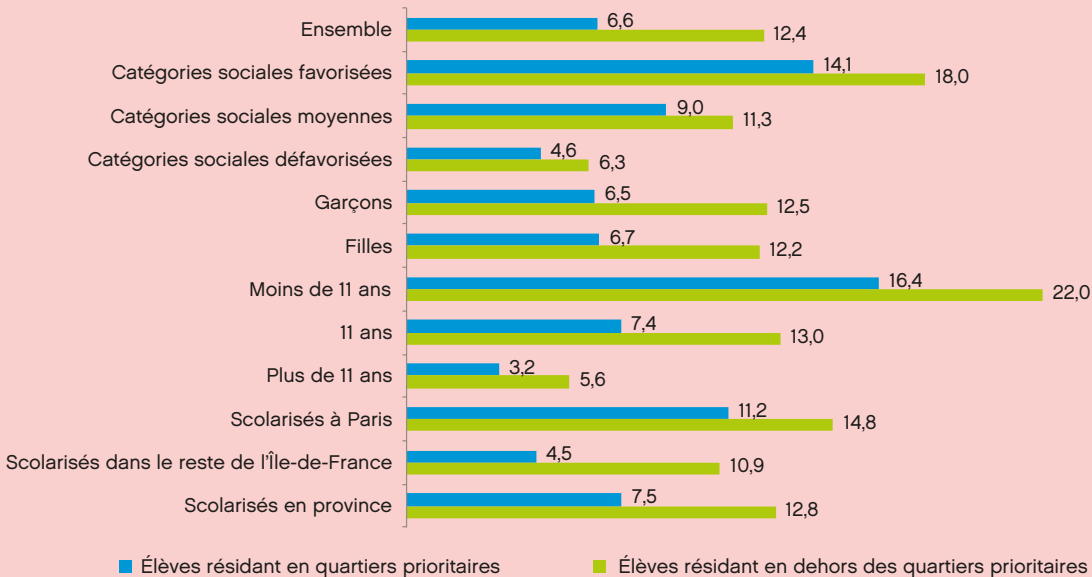
Graphique 1
Part d'élèves scolarisés dans un établissement du secteur privé à la sortie de l'école et à l'entrée du collège, par lieu de résidence (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (fin d'année scolaire 2015-2016), ainsi qu'une école un an auparavant, situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire. Il s'agit des mêmes élèves, au moment de leur scolarisation à l'école, puis à celle du collège.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : 11,0 % des élèves de 6^e résidant en quartiers prioritaires en fin d'année scolaire 2015-2016 fréquentent un collège privé. Seuls 5,7 % fréquentaient un an plus tôt une école privée.



Graphique 2
Part d'entrants dans le secteur éducatif privé au collège* en fin d'année 2015-2016 selon différentes caractéristiques (âge, sexe, catégorie sociale des parents...) et lieu de résidence (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège (fin d'année scolaire 2015-2016), ainsi qu'un an auparavant dans une école, situés dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : parmi les élèves scolarisés dans une école publique et résidant dans un quartier prioritaire, 6,6 % étudient un an plus tard à l'entrée du collège dans un établissement privé, contre 12,4 % s'ils résident hors quartier prioritaire.

* élèves scolarisés dans un collège privé parmi l'ensemble ayant étudié un an auparavant dans une école publique.

SARAH AUDRAS-MARCY (CGET – ONPV), CATHERINE PILON (CGET)

Vieillesse de la population¹

La population des quartiers prioritaires reste jeune mais vieillit néanmoins

En France, en 2010, près d'une personne sur quatre a 60 ans et plus, alors qu'un peu plus d'une personne sur six a moins de 15 ans. Dans les quartiers prioritaires, ces proportions sont inversées avec près d'un habitant sur six (15,5 %) de 60 ans et plus et un sur quatre de moins de 15 ans².

Pour autant, les QPV ont enregistré un vieillissement de leur population durant les vingt précédentes années. En 1990, les personnes de 60 ans et plus ne représentaient en effet que 11,9 % de la population des quartiers relevant de la politique de la ville, soit 3,6 points

de moins (**tableau 1**). Ce vieillissement est un peu plus rapide qu'ailleurs en France, la part des personnes de 60 ans et plus dans la population française passant, sur cette période, de 19,9 % à 23,0 %, soit 3,1 points de plus. La population de 60 ans et plus, qui atteint 756 700 personnes en 2010 dans l'ensemble des QPV, devient aussi nombreuse que la population des 15 à 24 ans, alors qu'elle n'en représentait que les deux tiers en 1990. Cette croissance va probablement se poursuivre dans les décennies à venir en raison des nombreux baby-boomers arrivant à l'âge de la retraite.

Les hommes âgés sont minoritaires mais leur nombre augmente plus vite que celui des femmes

Dans les QPV, la part des personnes âgées progresse beaucoup plus vite parmi les hommes que parmi les femmes. Entre 1990 et 2010, la part des hommes de 60 à 74 ans passe ainsi de 7,4 % à 10,1 %, arrivant à quasi-égalité avec celle des femmes de cette tranche d'âges qui ne passe que de 9,2 % à

10,2 %. Les hommes de 75 ans et plus sont moins nombreux que les femmes de cette tranche d'âges. Mais leur nombre progresse plus rapidement : il est multiplié par 1,7 en vingt ans (passant de 2,3 % à 3,8 %), contre 1,4 pour celui des femmes (passant de 4,8 % à 6,8 %).

Près de 200 quartiers prioritaires particulièrement concernés par le vieillissement de leur population

Si la plupart des quartiers accueillent relativement moins de personnes de plus de 75 ans que les unités urbaines qui les englobent, 15 % des quartiers prioritaires se distinguent toutefois par une surreprésentation de cette tranche d'âges par rapport à la moyenne nationale (9 %). Ces 194 quartiers sont très concentrés géographiquement. Un tiers se situe dans deux régions : les Hauts-de-France avec 38 quartiers, concentrés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et l'Occitanie avec 36 quartiers dont 8 parmi les 20 plus âgés (**carte 1**).

Au regard de la typologie des quartiers établie par l'ONPV³, les personnes de 75 ans et plus sont surreprésentées dans les quartiers situés dans les

centres anciens des villes de petite et moyenne taille et dans les quartiers périphériques de petites adresses⁴ généralement situés au sein de territoires désindustrialisés, comme les bassins miniers. Dans ces deux types de quartiers, leur poids dans la population est proche de celui des unités urbaines où ils sont implantés.

Le vieillissement et ses implications sur l'adaptation des logements, la santé, les transports, la vie sociale et citoyenne concernent ainsi les QPV au même titre que les villes où ils sont situés, sinon plus encore, compte tenu de la précarité des habitants âgés de ces quartiers. La plupart des contrats de ville 2015-2020 en tiennent compte dans leur diagnostic et leurs orientations.

1. Cette fiche est extraite d'une publication plus détaillée « Vieillesse de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *En bref*, CGET-ONPV, #44, octobre 2017.

2. La politique de la ville a concerné les zones urbaines sensibles (Zus) de 1996 à 2014 et, depuis 2015, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) suite au redécoupage géographique des quartiers par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le vieillissement de la population est analysé à partir des données des recensements de 1990 et 2010 (dernière année disponible à l'échelon des quartiers prioritaires). Le millésime 1990 décrit les habitants des Zus ; celui de 2010 fournit des données sur les habitants des QPV. Il s'agit donc de données rétrospectives.

3. Voir *Rapport ONPV, 2016* pp. 16 et suivantes.

4. Les « quartiers périphériques de petites adresses » sont constitués principalement d'adresses de moins de 20 logements (petits immeubles ou maisons).

Tableau 1

Population des Zus en 1990, des QPV et de la France métropolitaine en 2010, par tranche d'âges

	Zus 1990		QPV 2010		France 2010	
	Nombre d'habitants	Part de la population (en %)	Nombre d'habitants	Part de la population (en %)	Nombre d'habitants	Part de la population (en %)
0 à 14 ans	1175580	24,8	1181560	24,2	11507480	18,3
15 à 24 ans	858400	18,1	755350	15,5	7723840	12,3
25 à 59 ans	2133210	45,1	2181710	44,8	29100550	46,4
60 ans et plus	563600	11,9	756700	15,5	14433360	23,0
dont 60 à 74 ans	394060	8,3	493590	10,1	8808450	14,0
dont 75 ans et plus	169540	3,6	263110	5,4	5624910	9,0
Total	4730790	100,0	4875320	100,0	62765230	100,0

Source: Insee, recensements de la population 1990, 1999, 2010.

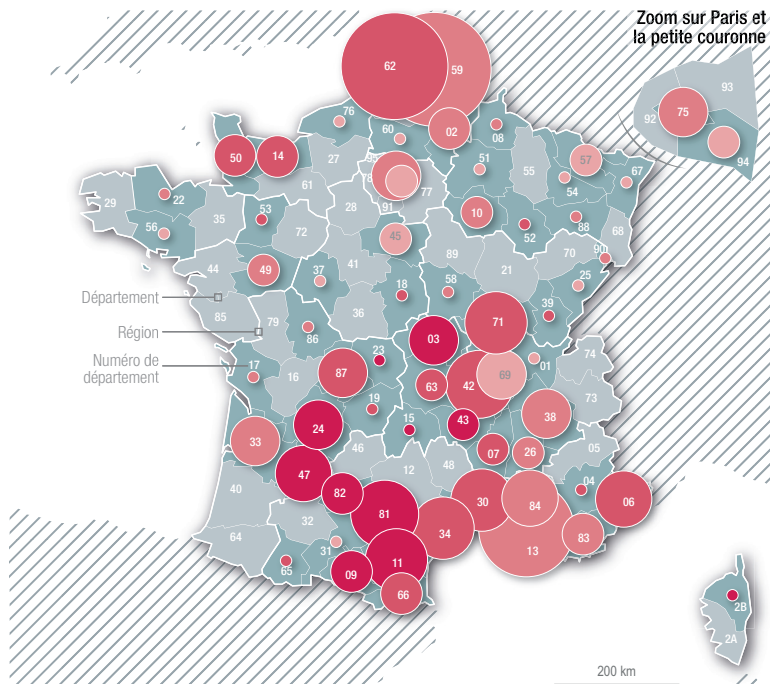
Champ: France métropolitaine.

Traitements: CGET-ONPV.

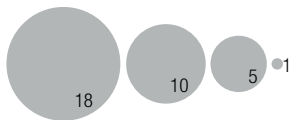
Note de lecture: en 2010, le nombre d'habitants des QPV âgés de 60 ans et plus est de 756700 personnes, soit 15,5 % de la population des quartiers prioritaires.

Carte 1

Départements accueillant des quartiers où la part des 75 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale

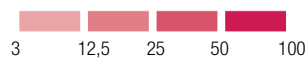


Nombre de quartiers prioritaires accueillant une forte part de personnes âgées*
Par département



*Quartiers dont la part de personnes âgées de 75 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale, soit 9 %.

Proportion des quartiers prioritaires accueillant une forte part de personnes âgées* sur le nombre total de quartiers
En %, par département



Département ne possédant pas de quartier accueillant une forte part de personnes âgées

SOURCES DES DONNÉES : INSEE RP 2010-TRAITEMENTS CGET, IGN Géo FLA 2016 • RÉALISATION : CGET-DST-CELLULE CARTO, PH, 2017

NAVAHINA RAKOTOARISOA (CGET)

Les personnes en situation de handicap

En France, la loi handicap du 11 février 2005 définit le handicap comme toute «*limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie, dans son environnement, par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé inva-*

lidant». Cette définition évoque ainsi la limitation d'activité et la restriction de la participation à la vie en société, mais aussi l'aspect pluridimensionnel du handicap.

Sur la maille des quartiers prioritaires, deux sources statistiques permettent de quantifier le phénomène : l'enquête emploi de l'Insee et le fichier des allocataires des caisses d'allocations familiales (Caf).

Davantage de reconnaissances administratives du handicap ou de la perte d'autonomie en quartiers prioritaires

10,0 % de la population des quartiers prioritaires déclarent bénéficier d'une reconnaissance administrative du handicap ou de perte d'autonomie¹,

contre 6,2 % de la population des unités urbaines englobant les QPV et contre 6,6 % de la population française métropolitaine (**graphique 1**).

Un taux d'activité moins élevé en quartiers prioritaires pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie

Les personnes handicapées ou en perte d'autonomie résidant en QPV partagent la situation défavorisée des autres habitants de ces quartiers. Ainsi, parmi les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap ou de perte d'autonomie, seules 16,5 % sont des actifs² occupés en quartiers prioritaires, contre 26,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, alors que le taux d'emploi s'élève à respectivement 43,5 % et 64,7 % pour les QPV des autres quartiers (**graphique 2**). Les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie des

quartiers prioritaires sont, aussi, plus souvent peu ou pas diplômés (47,5 % ont au mieux un certificat d'études primaires contre 23,7 % pour les résidents des unités urbaines englobantes) et occupent plus fréquemment un poste d'ouvrier (27 % contre 18 % dans les unités urbaines englobantes). Que ce soit en quartiers prioritaires ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, la répartition femmes-hommes des actifs bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap ou de perte d'autonomie est quasiment semblable : 53 % sont des femmes, contre 47 % d'hommes.

Davantage d'allocataires de l'AAH³ en quartiers prioritaires

5,2 %⁴ des résidents des quartiers prioritaires âgés de 15 à 59 ans bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH), contre 3,2 % au sein des unités urbaines englobantes⁵ (**graphique 3**). Par ailleurs, au sein de la popu-

lation couverte par les Caf⁶, l'AAH concerne 11,2 % des allocataires Caf en quartiers prioritaires, contre 8,8 % en France métropolitaine.

1. Reconnaissances donnant droit à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) de type pension d'invalidité (PI), reconnaissances accordées suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % (AT-MP), mutilés de guerre et assimilés, et depuis la loi de 2005, carte d'invalidité (CI) dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % et Allocation aux adultes handicapés (AAH).

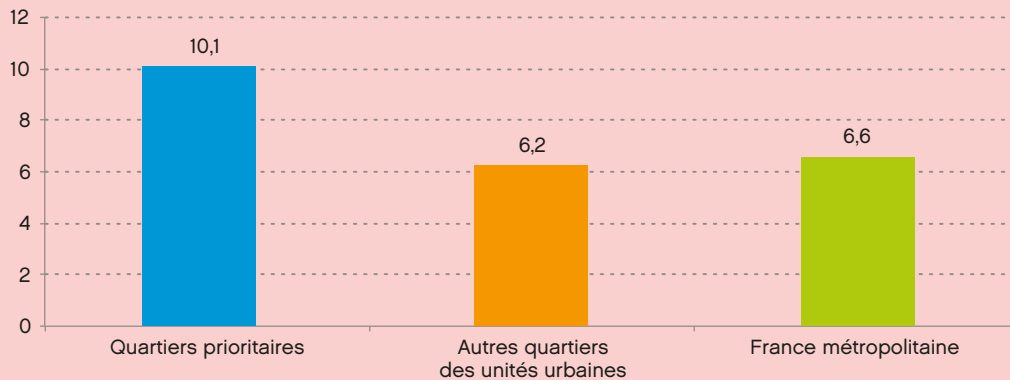
2. Au sens du BIT.

3. «L'AAH est une reconnaissance administrative du handicap mais aussi une allocation sous condition de ressources, et donc aussi un indicateur de pauvreté monétaire et d'exclusion sociale.» CHOFFEL PH., MOREAU J., «Politique de la ville : quelles données statistiques pour les quartiers prioritaires?», *Revue française des affaires sociales* 2001-2003, pp. 39-53.

4. Ce chiffre rapporte les allocataires Caf percevant l'AAH (champ des 20-64 ans) à la population des 15-59 ans résidant en QPV, les autres tranches d'âge n'étant pas disponibles à cette maille. Cette approximation peut sous-estimer la réalité.

5. Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 à 59 ans, fichier des Caf au 31 décembre 2015 et recensement de la population, Insee 2010, traitement : CGET.

6. La source Caf, dont sont issus ces chiffres, n'est pas exhaustive ; en effet, l'AAH peut être versée par les Caf ou la MSA.

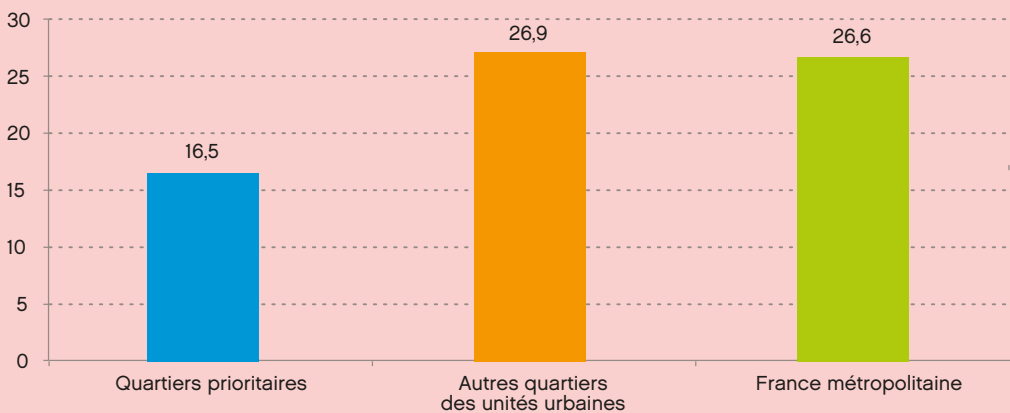


Graphique 1
Part des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap ou de perte d'autonomie selon le lieu de résidence (en %)

Source: enquête Emploi 2015.

Champ: France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Traitements: CGET.

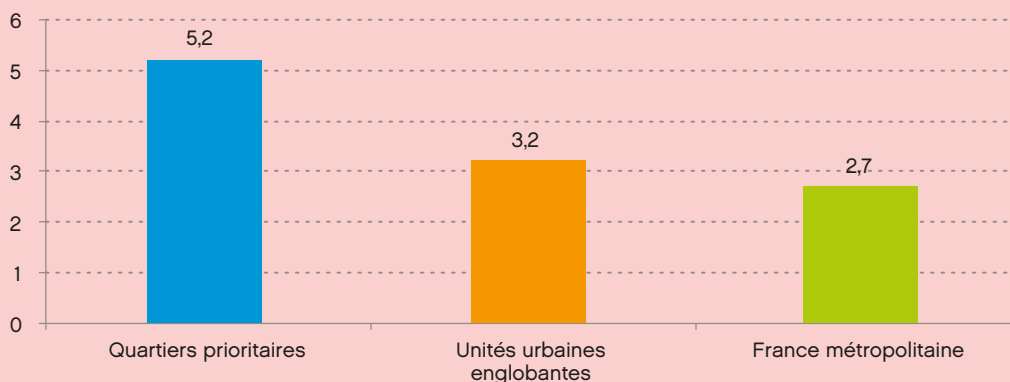


Graphique 2
Taux d'emploi des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap ou de perte d'autonomie selon le lieu de résidence (en %)

Source: enquête Emploi 2015.

Champ: France métropolitaine, population âgée de 15 ans et plus.

Traitements: CGET.



Graphique 3
Part d'allocataires de l'AAH selon le lieu de résidence (en %)

Source: fichier des Caf au 31 décembre 2015 et recensement de la population, Insee 2010.

Champ: France métropolitaine, population âgée de 15 à 59 ans.

Traitements: CGET.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV), en lien avec CLÉMENCE BRÉ (CGET)

Conseils locaux de santé mentale : un net développement sur les territoires de la politique de la ville

Présidés localement par un élu, les conseils locaux de santé mentale (CLSM) définissent et coordonnent des actions locales d'amélioration de la santé mentale de la population. Ils associent services de psychiatrie, organismes sociaux et médico-sociaux, services de l'État, associations d'usagers et d'auteurs, etc. Depuis 2015, les ministères en charge

de la santé et de la ville encouragent la consolidation et la généralisation des CLSM, prioritairement au titre des contrats de ville, l'accès aux soins dans les quartiers prioritaires constituant un enjeu important¹. Une première analyse permet d'identifier la convergence géographique des CLSM et des contrats de ville au 1^{er} janvier 2018².

Près de 3 CLSM sur 4 se déploient sur des territoires de la politique de la ville, très majoritairement à l'échelle communale

Le nombre de CLSM opérationnels est passé d'une cinquantaine, en 2012, à 192 au 1^{er} janvier 2018. Ils sont répartis de façon hétérogène sur l'ensemble des 13 régions métropolitaines et sur 4 territoires d'outre-mer. Parmi eux, 143 (soit 74 %) couvrent au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) concerné par la géographie prioritaire. Ces

derniers interviennent sur des périmètres variables : 62 % couvrent une commune unique, 16 % couvrent une intercommunalité, 9 % couvrent un arrondissement urbain, 7 % se déploient une échelle hybride (pays, plusieurs communes, etc.) et 6 % couvrent un secteur de psychiatrie.

Un nombre de contrats de ville couverts encore limité, mais concentrant une part importante des habitants de la géographie prioritaire

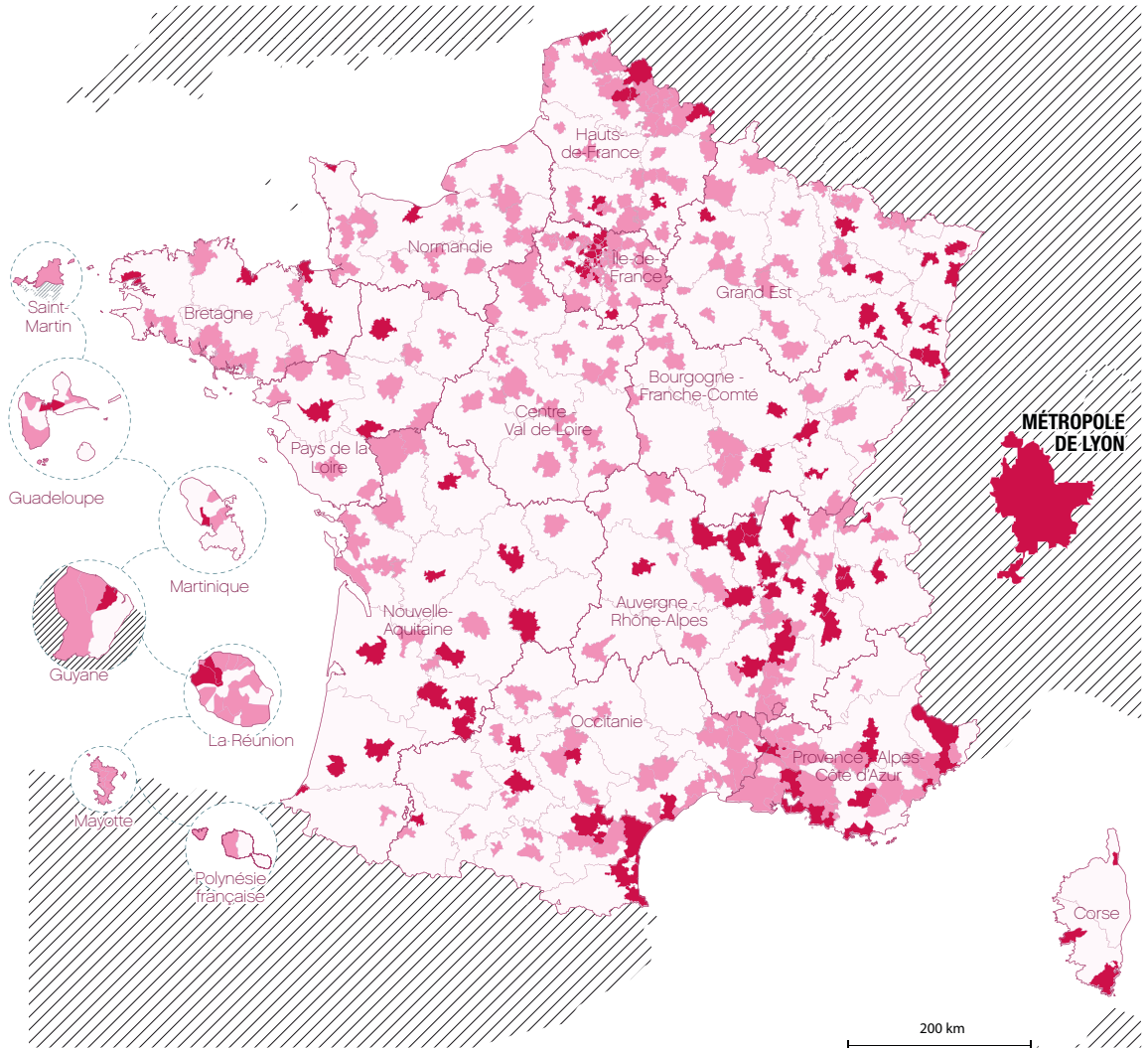
Si les CLSM identifiés, au 1^{er} janvier 2018, couvrent le plus souvent un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le développement global de la démarche s'inscrit dans un champ encore restreint : 121 contrats de ville (soit 28 %) sont, au moins en partie, couverts par un ou plusieurs CLSM actifs (carte 1). La Corse (3 contrats de ville sur les 3), la Guyane (4 sur 6), la Nouvelle-Aquitaine (46 % des contrats de ville), l'Auvergne-Rhône-Alpes (40 %), le Grand Est (35 %), l'Île-de-France (34 %), la Bretagne (33 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 %) sont les régions pour lesquelles la part des contrats de ville couverts au moins en partie par un CLSM est la plus importante.

Les territoires sur lesquels interviennent l'ensemble des CLSM comptent, au 1^{er} janvier 2018, un total de 16,5 millions d'habitants, parmi lesquels 2,6 millions résident dans les 538 QPV couverts (52 % sont des femmes et 40 % ont moins de 25 ans). Si les CLSM ne couvrent donc encore « que » 36 % de l'ensemble des QPV, ces derniers concentrent 48 % de l'ensemble des habitants de la géographie prioritaire. Enfin, lorsque les CLSM se déploient sur des territoires comprenant un ou plusieurs QPV, une personne couverte sur cinq en moyenne (soit 20 %) réside dans ce(s) dernier(s).

1. Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) du 6 mars 2015 a affirmé l'objectif d'assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires. Cet objectif est décliné dans l'instruction de la Direction générale de la santé (DGS) et du CGET du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville. En application de celle-ci, le Plan national de santé publique 2018-2022 préconise un renforcement de l'information en santé mentale et de la prévention des souffrances psychiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
2. Les résultats présentés sont issus des analyses CGET-ONPV à partir des populations légales et du découpage administratif de l'Insee au 1^{er} janvier 2017 et des données collectées par le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), en charge d'un programme cofinancé par la DGS et le CGET visant à venir en appui au développement et au renforcement des CLSM.



Carte 1

Conseils locaux de santé mentale et politique de la ville



435 CONTRATS DE VILLE *

DONT

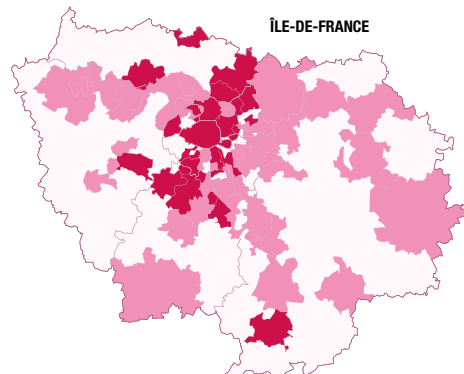
-  **121** Contrats de ville intersectant le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif
-  **314** Contrats de ville n'intersectant pas le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

* Les périmètres des contrats de villes correspondent aux maillages des EPCI et des communes au moment de leur signature en 2015



LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand le périmètre d'intervention du CLSM couvre **au 01/01/2018** au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires d'un contrat de ville.



Sources : Insee 2017 ; CCOMS au 1^{er} janvier 2018 ; IGN Géo FLA 2015.

Champ : 435 contrats de ville, 192 CLSM opérationnels.

Traitements : CGET-ONPV.

Réalisation : CGET, cellule cartographie, Floriane Picard, 2018.

NOÉMIE OSWALT (CGET – ONPV)

Revenus et pauvreté

La pauvreté est souvent mesurée à partir de la seule approche monétaire. Cependant, le revenu ne constitue qu'un déterminant partiel des conditions de vie des personnes (ou des ménages) telles qu'elles sont objectivement observées ou subjectivement ressenties.

La pauvreté peut également être mesurée *via* l'accès à des dispositifs spécifiques destinés à lutter contre la pauvreté et l'exclusion – minima sociaux, couverture maladie universelle complémentaire, etc. – et accessibles sous conditions de ressources.

Le taux de pauvreté est trois fois plus élevé au sein des quartiers prioritaires qu'en France métropolitaine

Les habitants des QPV sont davantage touchés par la pauvreté que ceux résidant en dehors de ces quartiers. En 2013, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants des QPV (11 431 € annuels) représente ainsi 47,5 % de celui de l'ensemble des habitants de leurs unités urbaines et 48,8 % de celui de l'ensemble du territoire métropolitain¹ (**tableau 1**). La part des per-

sonnes sous le seuil de pauvreté, lorsque celui-ci est fixé à 60 % du niveau de vie médian² (soit 1 009 € mensuels en 2013), s'élève à 42,6 % en QPV, un taux trois fois plus élevé qu'en France métropolitaine (14,5 %). Avec un seuil de pauvreté à 40 % (soit 673 € mensuels), cette même part est de 13,2 % dans ces quartiers, contre seulement 4,2 % sur le territoire métropolitain.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires, plus particulièrement chez les jeunes

Les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont, en conséquence, surreprésentées dans les quartiers prioritaires. Ainsi, en 2016, 27,6 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie habitant en QPV disposent de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), contre 10,5 % au sein de leurs unités urbaines. La part de bénéficiaires de la CMU-C décroît avec l'âge passant, en QPV, de 42,8 % pour les moins de 18 ans à 1,6 % pour les plus de 75 ans (**graphique 1**). Les femmes sont sur-représentées parmi les bénéficiaires de 18-59 ans³, aussi bien dans les quartiers prioritaires que dans les unités urbaines englobantes ou qu'en France métropolitaine.

Au 31 décembre 2016, les prestations légales des caisses d'allocations familiales (Caf) couvrent ainsi plus des deux tiers (70,0 %) de la population rési-

dant dans les QPV alors que, comparativement, elles ne couvrent que 47,6 % du total de la population métropolitaine. Si tous les allocataires des Caf ne connaissent pas des situations de pauvreté, notamment du fait du versement de prestations qui ne sont pas sous conditions de ressources, les caractéristiques des allocataires résidant en QPV confirment bien une plus grande précarité de ces populations. Les bénéficiaires de la prime d'activité⁴ sont légèrement plus fréquents en QPV (22,5 %, contre 19,8 % en France métropolitaine) alors que les allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) sont deux fois plus nombreux en QPV que sur le territoire hexagonal (27,1 % contre 13,6 %)⁵. Enfin, les trois quarts (74,1 %) des allocataires habitant en QPV perçoivent une aide au logement, contre 56,4 % dans les unités urbaines accueillant ces quartiers.

1. Le taux de pauvreté n'est pas disponible pour les quartiers prioritaires dans les Outre-mer. Pour cette raison, les quartiers prioritaires métropolitains sont comparés aux territoires de référence : la France métropolitaine et les unités urbaines métropolitaines abritant des QPV.
2. Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil privilégié en France et en Europe est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il s'élève à 1 009 € mensuels par unité de consommation en 2013 (source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA). Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil de pauvreté.
3. Cela peut s'expliquer par le fait que les bénéficiaires de la CMU-C sont plus souvent des familles monoparentales que le reste de la population (voir fiche 30 de l'ouvrage de la Drees, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, juillet 2017. <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ms2017.pdf>).
4. La prime d'activité a remplacé, au 1^{er} janvier 2016, la prime pour l'emploi et le RSA activité.
5. Ces chiffres sont à mettre en regard de la part du RSA socle en 2015 qui s'élevait à 25,5 % dans les QPV, à 14,4 % dans les unités urbaines englobantes et à 12,6 % dans l'Hexagone.

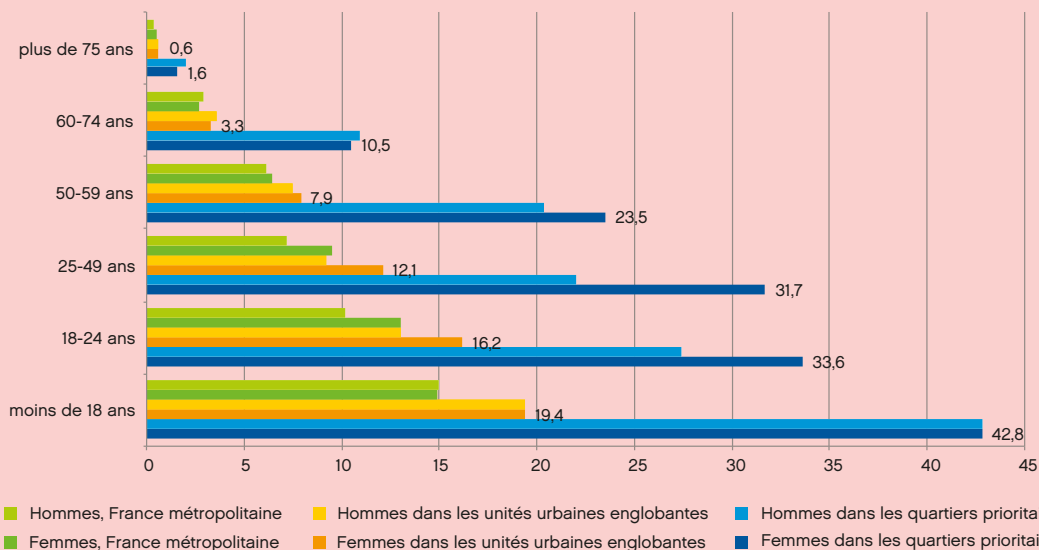
Tableau 1**Données disponibles sur les revenus et la pauvreté dans les quartiers prioritaires et le territoire métropolitain**

	Quartiers prioritaires	Unités urbaines englobantes	France métropolitaine
Revenus fiscaux des ménages en 2013 (1)			
Revenu fiscal moyen par UC (euros)	11 431	24 087	23 440
La pauvreté monétaire en 2013			
Taux de pauvreté			
Sous le seuil de 60 % (%)	42,6	16,6	14,5
Sous le seuil de 40 % (%)	13,2	5,1	4,2
Entre les seuils de 40 % et 60 % (%)	29,4	11,5	10,3
Intensité de la pauvreté sous le seuil de 60 % (%)	23,5	22,2	21
Allocataires des Caf au 31/12/2016 (2)			
Ensemble des allocataires (ou foyers allocataires)	1 431 600	7 366 400	11 994 800
Population couverte par les Caf	3 397 300	17 794 300	30 484 400
<i>Rapportée à la population 2013* (%)</i>	70,0	46,6	47,6
Part des allocataires Caf			
Percevant la prime d'activité (%)	22,5	20,3	19,8
Percevant le RSA (%)	27,1	15,4	13,6
Percevant une aide au logement (%)	74,1	56,4	50,5
Percevant l'allocation aux adultes handicapés (%)	10,9	8,6	8,5

Sources : (1) Filosofi (Insee-DGFiP, Cnaf, Cnav, MSA) 2013 pour la France métropolitaine; (2) fichiers des Caf au 31 décembre 2016 (Cnaf-Insee).

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2013, 42,6 % des résidents en QPV vivaient sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (soit 1009 € mensuels).



Graphique 1
Part de bénéficiaires de la CMU-C par sexe et âge (en %)

Source : Cnam/TS-Insee 2016.

Traitements : ONPV.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2016, la part de bénéficiaires de la CMU-C s'élève à 33,6 % chez les femmes de 18-24 ans résidant en quartiers prioritaires.

SARAH AUDRAS-MARCY (CGET – ONPV)

Pauvreté dans et hors quartiers prioritaires

Les trois quarts de la population pauvre du pays vivent dans une intercommunalité comprenant au moins un quartier prioritaire

Les QPV regroupent, dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants, des ménages dont le taux de pauvreté est particulièrement élevé : 43 % en moyenne¹. Pour autant, plus de la moitié des habitants des QPV ont un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté et la majorité des personnes en situation de pauvreté ne vivent pas dans les quartiers prioritaires. Le taux de pauvreté de la population qui ne réside pas en QPV² s'établit à 12,2 %.

En France métropolitaine, sur les 9,1 millions de personnes pauvres, 76 % résident dans une intercommunalité comprenant au moins un QPV, dont 23 % dans un quartier prioritaire (tableau 1). Les autres,

soit près d'un quart des personnes en situation de pauvreté, vivent dans des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) où ne se situe aucun QPV. Ces EPCI relèvent de deux catégories : ceux où le niveau de vie des habitants est élevé et ceux situés dans les territoires les moins densément peuplés où la dispersion des populations pauvres ne dessine pas des quartiers spécifiques³. La majorité des EPCI, dont le «taux de pauvreté hors QPV» est le plus élevé, relèvent de cette deuxième catégorie et ont une densité de population inférieure à la moyenne (moyenne de 53 hab./km², contre 117 en métropole)⁴.

Les 20 % d'EPCI les plus «pauvres hors QPV» n'hébergent que 10 % de la population française, mais 15 % des personnes pauvres

Si les 20 % d'EPCI les plus «pauvres hors QPV» comprennent moins souvent un quartier prioritaire (un sur cinq, contre un sur quatre des EPCI de métropole), le taux de pauvreté des quartiers y est particulièrement élevé, à 47 % contre 43 % en moyenne. Ces EPCI cumulent donc des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne, aussi bien dans les QPV que hors QPV. De ce fait, les QPV y sont, pour la plupart,

de type «petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement» ou «quartiers intégrés dans un environnement mixte», selon la typologie relative à la cohésion sociale de l'ONPV⁵. Ils sont concentrés sur le pourtour méditerranéen allant des Pyrénées-Orientales à l'arrière-pays provençal, ainsi qu'en Corse, dans les Hauts-de-France et en Creuse.

Dans 10 départements, plus d'un résident des QPV sur deux est pauvre

Parmi les dix départements⁶ dont plus de la moitié des habitants des QPV vit sous le seuil de pauvreté (carte 1), cinq enregistrent également une pauvreté diffuse particulièrement élevée hors QPV (Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Vaucluse, Ardennes). Le Loir-et-Cher fait figure d'exception avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne française (12,7 %, contre 14,5 %) alors qu'il compte quelques quartiers prioritaires fortement ségrégués.

La Seine-Saint-Denis se distingue par le taux de pauvreté départemental le plus élevé des départe-

tements de métropole (28,5 %), loin devant le deuxième département le plus pauvre, la Haute-Corse (avec 22,5 %). Plus d'un habitant sur trois du département vit dans un quartier prioritaire (38,3 %). Le taux de pauvreté des QPV est, néanmoins, inférieur à la moyenne nationale (40 %, contre 43 %), alors que le taux de pauvreté hors QPV est bien supérieur à celui des autres départements (21,5 %). La Seine-Saint-Denis est le seul département de métropole dans lequel plus de la moitié de la population pauvre vit dans un quartier prioritaire (53,6 %).

1. Voir définition dans la fiche «Revenus et pauvreté».

2. Le «taux de pauvreté hors QPV» dans la suite.

3. Par définition, un QPV compte un minimum de 1000 habitants.

4. À titre d'exemple, la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, avec le taux de pauvreté le plus élevé de l'ensemble des EPCI (32,8 % d'habitants sous le seuil de pauvreté), se situe dans le seul département français sans QPV, la Lozère.

5. Rapport ONPV 2016, pp. 22 et suivantes.

6. Départements des Pyrénées-Orientales, du Gard, du Loir-et-Cher, du Vaucluse, du Gers, de l'Hérault, de l'Orne, de la Somme, des Ardennes et des Vosges.

Tableau 1
Pauvreté dans les EPCI

	Part de la population (en %)	Part de la population pauvre (seuil à 60 % du revenu médian) (en %)	Taux de pauvreté sous le seuil de 60 % (en %)	Densité (en hab./km ²)
EPCI avec QPV	69	76	15,9	276
dont QPV	8	23	42,6	12572
dont hors QPV	62	53	12,5	246
EPCI sans QPV	31	24	11,6	51
France métropolitaine	100	100	14,5	117

Source : Insee-DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2013; Insee, Recensement de la population 2013.

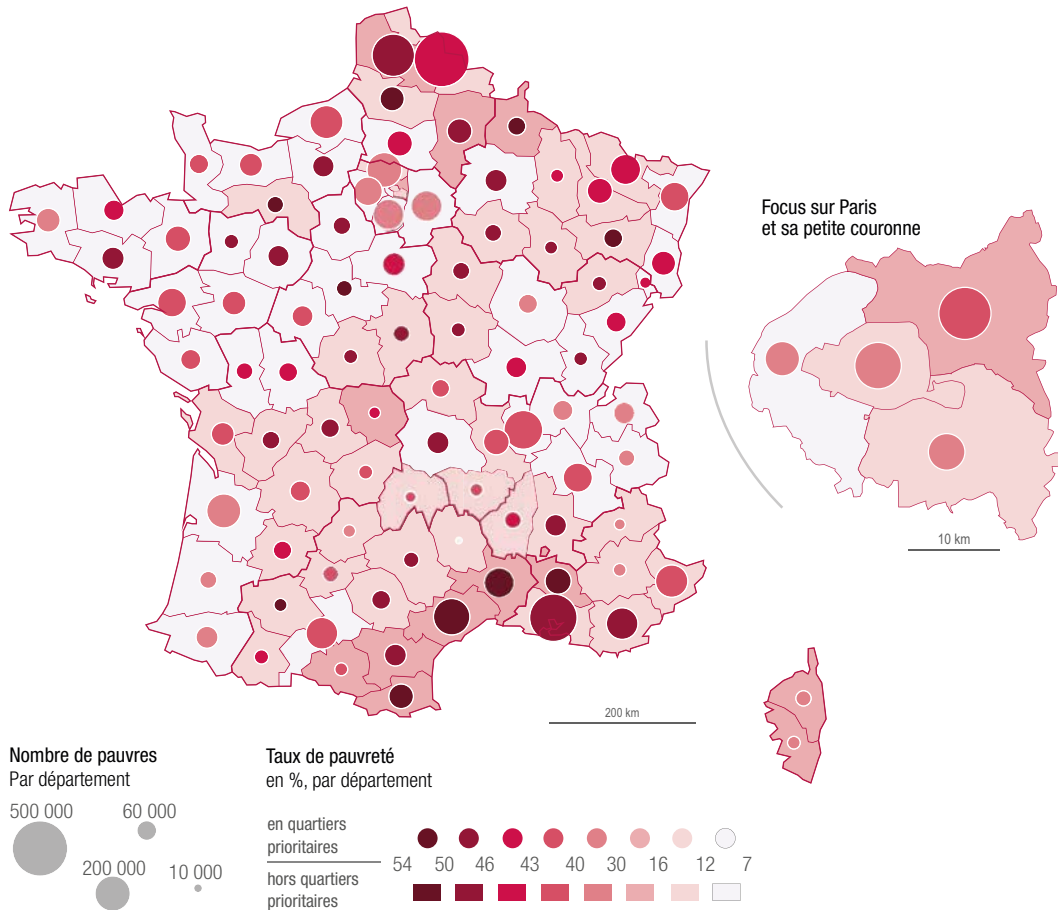
Champ : France métropolitaine.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2013, 23 % de la population sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (soit 1009 € mensuels) vit en QPV, 53 % hors QPV mais dans un EPCI où se situe au moins un QPV, et 24 % dans un EPCI sans QPV.

La géographie utilisée est celle des EPCI au 1^{er} janvier 2017. A cette date, seules 5 communes n'étaient pas organisées en EPCI : Île-de-Bréhat, Île-de-Sein, Ouessant, Loire-Authion, L'Île-d'Yeu. Elles représentent 0,03 % de la population de France métropolitaine.

Carte 1
Taux de pauvreté «en QPV» et «hors QPV» par département



ANTHONY CARUSO (Institut national de la jeunesse et de l'éducation prioritaire, Injep – direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Djepva – ministère de l'Éducation nationale)

La pratique sportive licenciée

Deux fois moins de licences sportives attribuées en quartiers prioritaires comparativement à la population de ces territoires

En 2015, dans le champ des fédérations sportives exploitables¹, 4,0 % des licences sont localisées dans un quartier prioritaire (**tableau 1**), soit deux fois moins que ce que représentent les 4,8 millions d'habitants de ces quartiers dans l'ensemble de la population de France métropolitaine (8,0 %). Les habitants des quartiers prioritaires pratiquent donc relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédé-

ration. Ce constat est plus marqué pour les femmes (3,3 % des licences en quartiers prioritaires) que pour les hommes (4,4 %).

Par rapport à l'année 2014, le taux de licences attribuées à des résidents de quartiers prioritaires augmente légèrement, du fait principalement d'une modification du champ des fédérations sur lequel ce taux est estimé².

Le poids du football est particulièrement important

La Fédération française de football (FFF) est surreprésentée parmi les licences délivrées en quartiers prioritaires (**graphique 1**) avec plus d'une licence sur quatre contre 13,4 % au niveau national. À l'inverse, certains sports sont moins pratiqués dans ces quartiers, comme le tennis (2,6 % des licences délivrées en quartiers prioritaires, contre 6,6 % au niveau natio-

nal). Dans les quartiers prioritaires comme au niveau national, les femmes sont généralement moins souvent licenciées que les hommes. C'est notamment le cas au sein de la Fédération française de football où seules 4,7 % des licences sont délivrées à des femmes, contre 5,7 % au niveau national.

Des activités plus féminisées

À l'image de la situation observée au niveau national, les fédérations sportives scolaires sont, dans les quartiers prioritaires, proches de la parité entre hommes et femmes. C'est le cas, par exemple, de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (49,7 % de licences féminines dans les quartiers prioritaires) ou de la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (51,2 %) qui figurent, toutes deux, parmi les douze fédérations les plus

représentées dans ces quartiers. Certaines fédérations sont, quant à elles, nettement plus féminisées dans les quartiers prioritaires qu'au niveau national comme, par exemple, la Fédération française de handball (41,5 % de licences féminines dans les quartiers prioritaires, contre 35,8 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (33,1 %, contre 29,1 %).

1. Cette analyse des licences dans les quartiers prioritaires repose sur une liste de 100 fédérations dont les adresses associées aux licences ont pu être exploitées.

2. Cette modification est liée à l'amélioration des données de certaines fédérations qui ont pu être exploitées pour la première fois pour cet exercice. Ces fédérations présentant un taux de licences localisées dans un quartier prioritaire plus élevé que la moyenne, la part globale des licences localisées dans un quartier prioritaire estimée, en 2015, est donc supérieure à celle des années précédentes. Toutefois, en se projetant sur un champ comparable à celui de l'année 2014, cette part reste globalement stable entre ces deux années.

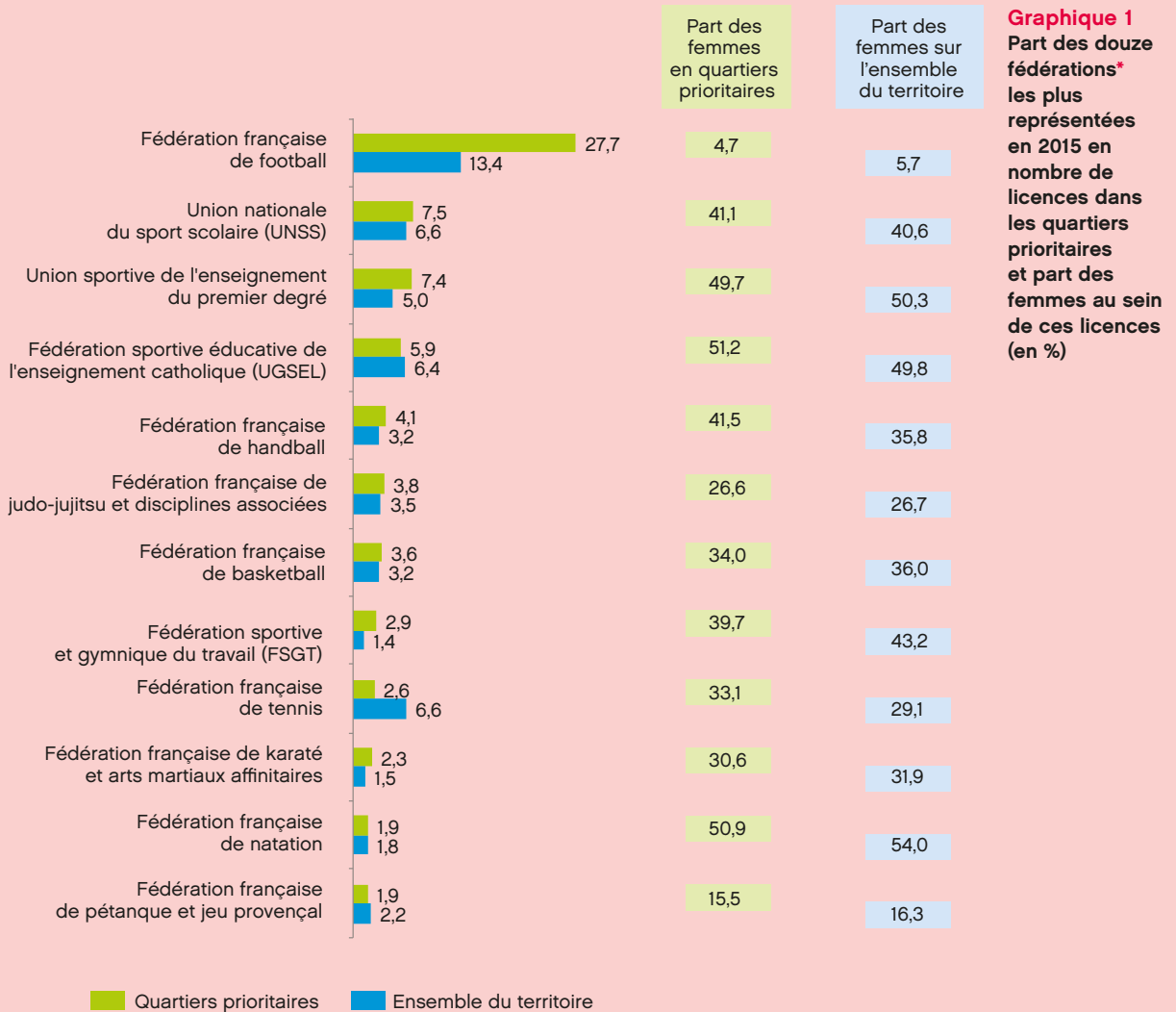
Tableau 1**Part de licences* délivrées à des résidents de quartiers prioritaires en 2013, 2014 et 2015 (en %)**

	Part des licences délivrées en quartiers prioritaires			
	2013	2014	2015 (1)	2015 (2)
Ensemble	3,8	3,8	3,8	4,0
Hommes	4,2	4,3	4,4	4,4
Femmes	2,9	2,9	2,9	3,3

* Dans le champ des fédérations exploitables.

Source: Injep-Meos, recensement mené auprès des fédérations sportives agréées.

Champ: licences et autres titres de participation (ATP) délivrés en 2013 et 2015. (1): ensemble de 97 fédérations comparable aux champs des années 2014 et 2013; (2): ensemble de 100 fédérations dont les résultats ont pu être exploités à partir de 2015.



* Dans le champ des fédérations exploitables.

Source: Injep-Meos, recensement mené auprès des fédérations sportives agréées.

Champ: licences et autres titres de participation (ATP) délivrés en 2015.

DAVID MONGY (Agence du Service civique)

Les volontaires en Service civique

Le Service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, permet à des jeunes de 18 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général, réalisées dans des associations, des collectivités territoriales ou des services de l'État. Au début de l'année 2017, plus de 200 000 jeunes ont réalisé une mission

dans ce cadre depuis sa mise en place. L'universalité du Service civique veut que les volontaires soient le reflet de la jeunesse française et que l'accès y soit possible pour tous, tout en portant attention à des publics spécifiques comme les jeunes issus des quartiers prioritaires.

13,3 % des volontaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

En 2016, près de 92 000 jeunes sont engagés en Service civique dont 63 000 ayant débuté leur mission durant cette même année¹, parmi lesquels 13,3 % sont issus des quartiers prioritaires (part stable par rapport à 2015). Ce taux est supérieur à la part des jeunes des quartiers prioritaires dans la tranche d'âge des 15-24 ans (9,8 % en 2010), même s'il reste légèrement inférieur à l'objectif cible fixé à 15 %. Si les profils des volontaires issus des quartiers prioritaires sont proches des profils des autres

volontaires, notamment en termes d'âge, de sexe et d'activité à l'entrée en mission (**tableau 1**), certaines différences ressortent :

- le niveau de formation des volontaires issus des QPV est moins élevé (27,5 % sont sortis du système scolaire sans diplôme, contre 16,1 % des volontaires résidant en dehors des QPV) ;
- les volontaires issus des QPV sont deux fois plus nombreux à bénéficier de l'indemnité complémentaire² (18,0 % contre 7,8 %).

Des missions plutôt dans le milieu associatif et sur des thématiques sociales

Les thématiques des missions réalisées par les volontaires issus des quartiers prioritaires sont sensiblement les mêmes que celles des volontaires hors QPV : solidarité, éducation et culture pour le trio de tête (**tableau 2**). Cependant, les missions « solidarité » sont surreprésentées en quartiers prioritaires (32,7 % contre 27,0 % hors QPV).

Les associations accueillent la majorité des jeunes en Service civique (plus de 6 sur 10) ; viennent ensuite les services de l'État (18 %) et les établissements publics (11,5 %).

Enfin, 24,7 % des volontaires issus des quartiers prioritaires ont rompu leur mission en 2016, contre 20,6 % pour les autres.

CONSEIL CITOYEN

Depuis 2015, près d'une centaine de volontaires ont été recrutés dans le cadre de missions d'accompagnement des conseils citoyens pour développer l'engagement des habitants des quartiers prioritaires, notamment des jeunes. Ces missions, portées principalement par les communes concernées, sont axées sur la mise en place et la participation aux activités des conseils citoyens (instruction du 4 août 2016), 12 % de ces volontaires sont issus des quartiers prioritaires.

1. Le profil des volontaires est établi sur le « flux 2016 » c'est-à-dire les 63 040 jeunes ayant débuté leur mission de Service civique entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 (ce qui exclut de l'analyse les 29 000 volontaires pour lesquels la mission a débuté en 2015 et s'est prolongée sur l'année 2016). Sont exclus de l'analyse les 235 volontaires originaires de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, territoires non concernés par la politique de la ville, et les 4,8 % d'adresses pour lesquelles l'outil de géolocalisation n'a pas permis de déterminer l'appartenance à un quartier prioritaire.

2. C'est-à-dire issus d'un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau V ou VI.

Tableau 1**Le profil des volontaires en Service civique en 2016**

	Volontaires issus des quartiers prioritaires	Volontaires hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Âge médian (en années)	21,0	21,0	21,0
Sexe (en %)			
Hommes	41,9	40,8	41,0
Femmes	58,1	59,2	59,0
Bénéficiaires d'une indemnité complémentaire (RSA ou bourse de l'enseignement supérieur) (en %)	18,0	7,8	9,4
Situation à l'entrée (en %)			
Demandeurs d'emploi	52,6	46,8	47,7
Etudiants	24,7	29,6	28,9
Inactifs	19,9	19,8	19,8
Salariés	2,8	3,8	3,6
Niveau de formation (en %)			
Supérieur au baccalauréat	22,9	36,7	34,9
Baccalauréat	39,6	39,9	39,8
Inférieur au baccalauréat	37,4	23,4	25,3
dont décrocheurs	27,5	16,1	17,6

Source : base de données Elisa (ASP), millésime 2016.

Champ : ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de Service civique en 2016.

Traitements : agence du Service civique.

Note de lecture : en 2016, 52,6 % des volontaires en Service civique issus des quartiers prioritaires étaient demandeurs d'emploi lors de leur entrée en mission.

Tableau 2**Les missions de Service civique en 2016**

	Volontaires issus des quartiers prioritaires	Volontaires hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Durée hebdomadaire (en heures)	26,9	27,2	27,2
Durée moyenne des missions (en mois)	7,0	7,3	7,2
Ruptures de mission de Service civique (en %)	24,7	20,6	21,3
Type d'organisme d'accueil (en %)			
Association	61,9	65,2	64,7
Service de l'État	18,0	17,0	17,2
Collectivité territoriale	5,7	5,7	5,8
Etablissement public	11,5	10,0	10,1
Autres	2,9	2,1	2,2
Thématique principale de la mission (en %)			
Solidarité	32,7	27,0	27,7
Éducation	26,6	25,1	25,5
Culture	12,1	14,9	14,6
Sport	11,3	13,1	12,7
Environnement	5,7	7,5	7,2
Mémoire et citoyenneté	6,4	6,5	6,5
Autres	5,2	5,9	5,8

Source : bases de données Elisa (ASP) et Oscar (ministère), millésime 2016.

Champ : ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de Service civique en 2016.

Traitements : agence du Service civique.

Note de lecture : en 2016, 17,2 % des volontaires en Service civique ont réalisé leur mission dans un service de l'État.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Le Fonjep : un soutien important aux associations qui agissent sur les quartiers prioritaires

Créé en 1964 sous la forme d'une association de loi 1901, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) intervient, pour le compte de l'État et des collectivités territoriales, via le versement de subventions destinées à faciliter la

rétribution de personnels associatifs permanents nécessaires à la mise en œuvre d'un projet associatif, dans ou hors des quartiers prioritaires¹. En 2016, 3467 associations ont bénéficié de 5647 subventions dites « postes Fonjep »².

Un soutien au bénéfice de petites associations d'éducation populaire ou de jeunesse, qui interviennent majoritairement en direction de quartiers prioritaires

Le dispositif concerne particulièrement les territoires de la politique de la ville : quand bien même seules 20 % des associations bénéficiaires sont subventionnées par le Fonjep au titre du programme 147 « Politique de la ville », 62 % interviennent sur un ou plusieurs quartier(s) prioritaire(s) (QPV). Parmi ces associations, la plupart n'ont qu'un seul poste Fonjep (69 %). Ce sont surtout de petites associations locales (71 %) qui comptent moins de 15 salariés (64 %) et disposent d'un budget annuel global inférieur à 1 million d'euros (77 %). 90 % de ces associations reçoivent, par ailleurs, au moins une autre

subvention de l'État et au moins une subvention d'une collectivité territoriale.

Les associations bénéficiaires du Fonjep et qui interviennent sur un ou plusieurs QPV sont très majoritairement agréées « Jeunesse et éducation populaire »³ (82 %). Elles interviennent donc, principalement, dans les domaines de l'éducation populaire (78 %) et de la jeunesse (70 %), mais aussi en matière de culture (56 %), de loisirs (47 %), dans le caritatif (45 %) ou encore en matière de formation et d'insertion professionnelle (34 %) (**graphique 1**).

Les salariés en « postes Fonjep » intervenant sur les QPV sont majoritairement des femmes et ont, pour leur quasi-totalité, un niveau de formation supérieur au Bac

60 % des salariés en « postes Fonjep » interviennent sur un ou plusieurs QPV. Ils ont 41 ans en moyenne et, parmi eux, 61 % sont des femmes. 89 % occupent leur poste à temps plein, et ce, depuis sept ans en moyenne, alors même que leurs postes ont été créés pour plus des deux tiers avant 2010, voire pour 37 % avant 2000. Quant à leur formation, 96 % ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat, près d'un tiers est même cadres. Quasi systématiquement, les salariés en « postes

Fonjep » assurent différents types de missions : intervention directe auprès des publics (35 % de leur temps de travail en moyenne), conception de projets (30 % du temps en moyenne), ou encore coordination d'activités et d'équipes (26 % du temps en moyenne).

La majorité des projets associatifs soutenus ciblent plusieurs publics : les plus fréquents sont les jeunes (52 % des projets), les enfants de 6 à 15 ans (35 %) et les adultes de 25 à 65 ans (33 %) (**graphique 2**).

1. Les subventions sont versées au titre de 3 programmes budgétaires : 163 « Jeunesse et vie associative » (direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative [Djepva] et Direction générale de la Cohésion sociale [DGCS]), 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » jusqu'en 2016 (DGCS) et 147 « Politique de la ville » (CGET).

2. Les éléments présentés dans cette fiche sont issus du traitement CGET-ONPV de données collectées à l'occasion du suivi physico-financier sur l'année 2016 de l'ensemble des postes Fonjep, réalisé en 2017 par le CGET, en partenariat avec la Djepva, la DGCS et le Fonjep.

3. Pour être agréées, les associations doivent notamment être ouvertes à tous sur un principe de non-discrimination, être gérées démocratiquement et s'adresser aux jeunes et/ou concerner le domaine de l'éducation populaire.

Plus d'informations : <http://www.associations.gouv.fr/agrementJEP.html>

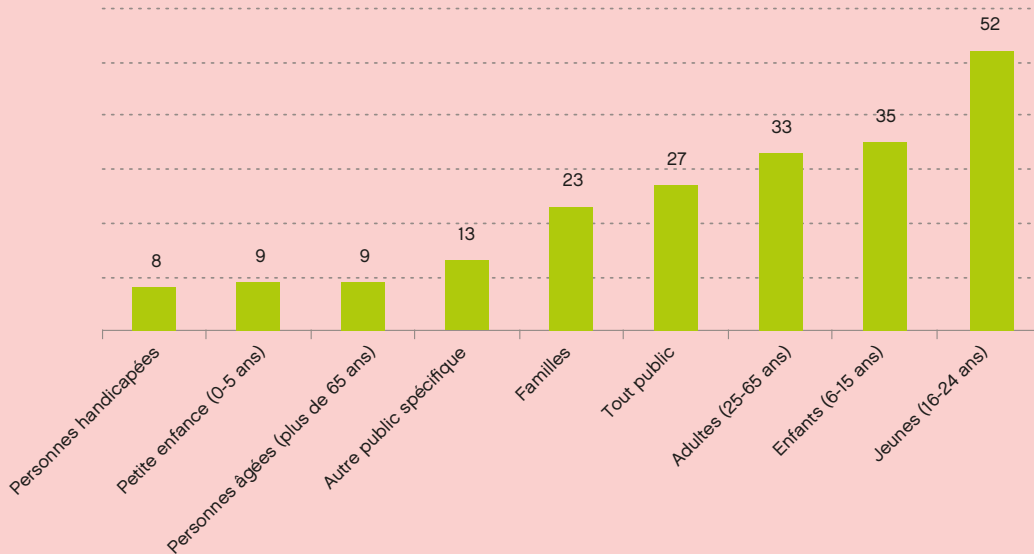


Graphique 1
Champs d'activité des associations bénéficiaires du Fonjep intervenant dans les QPV (en %)

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2017.

Champ : associations bénéficiaires du Fonjep et intervenant sur au moins un QPV 2016.

Calculs : CGET-ONPV.



Graphique 2
Publics-cibles des projets associatifs soutenus par les postes Fonjep (en %)

Source : CGET, enquête nationale de suivi 2017.

Champ : associations bénéficiaires du Fonjep et intervenant sur au moins un QPV 2016.

Calculs : CGET-ONPV.



Cadre de vie et renouvellement urbain

BRIGITTE BACCAÏNI (CGET)

Perception des conditions de vie des habitants

Sur de nombreux aspects de leur vie, les habitants des quartiers prioritaires sont moins satisfaits que les autres populations

Seuls 6 % des habitants des quartiers prioritaires sont très satisfaits de leur cadre de vie, contre 24 % de ceux vivant hors de ces quartiers (**graphique 1**). Dans les QPV, un habitant sur dix se dit « pas satisfait du tout » de ce cadre de vie (3 % hors QPV). Outre les caractéristiques propres des quartiers, ce sentiment peut également s'expliquer par la structure de la population. En effet, la satisfaction du cadre de vie augmente avec l'âge et avec le niveau de diplôme. Or, les populations des QPV sont souvent jeunes et peu diplômées. D'après les résultats de l'analyse économétrique, un individu qui réside dans un quartier prioritaire a moins de chances d'être satisfait de son cadre de vie qu'un individu ayant un profil similaire mais qui habite hors quartier prioritaire. Le zonage en quartier prioritaire a donc un effet significatif sur cet indicateur. Ce résultat confirme les efforts à poursuivre dans ces quartiers, en particulier en matière de renouvellement urbain.

Les habitants des quartiers prioritaires sont sensiblement plus inquiets de leur état de santé que ceux résidant hors QPV : seuls 7 % d'entre eux en sont très satisfaits et 32 % peu ou pas satisfaits du tout, contre respectivement 15 % et 19 % hors QPV. En effet, les habitants des quartiers prioritaires sont davantage touchés par un certain nombre de pathologies, et ils ont globalement une espérance de vie plus faible que la population hors quartiers¹. Par ailleurs, près des trois quarts (74 %) des habitants des quartiers prioritaires déclarent devoir s'imposer régulièrement des restrictions budgétaires, alors que ce n'est le cas « que » de 60 % de la population hors QPV. La population des QPV dispose, en effet, d'un niveau de vie significativement plus faible, avec un taux de pauvreté en 2012 de 42,2 %, soit un taux trois fois plus élevé que celui de l'ensemble de la France métropolitaine.

Le chômage préoccupe davantage les habitants des quartiers prioritaires

Interrogés sur leur première préoccupation, les habitants des quartiers prioritaires répondent sensiblement différemment de ceux qui vivent hors de ces quartiers (**graphique 2**).

Le chômage, principale préoccupation des Français, l'est encore plus pour la population des QPV : il est cité comme principale préoccupation par 41 % de leurs habitants, contre 32 % en dehors de ces quartiers. Le chômage touche, en effet, beaucoup plus fortement les populations des QPV², qui se sentent donc plus en situation de risque.

L'immigration qui est, juste après la violence et l'insécurité, la troisième préoccupation des Français, inquiète moins les populations des quartiers prioritaires, dont les habitants ne sont que 7 % à la citer comme principale préoccupation (contre 14 % en dehors des QPV). Ce constat peut tenir à la structure particulière de la population des QPV où les immigrés et descendants d'immigrés sont fortement

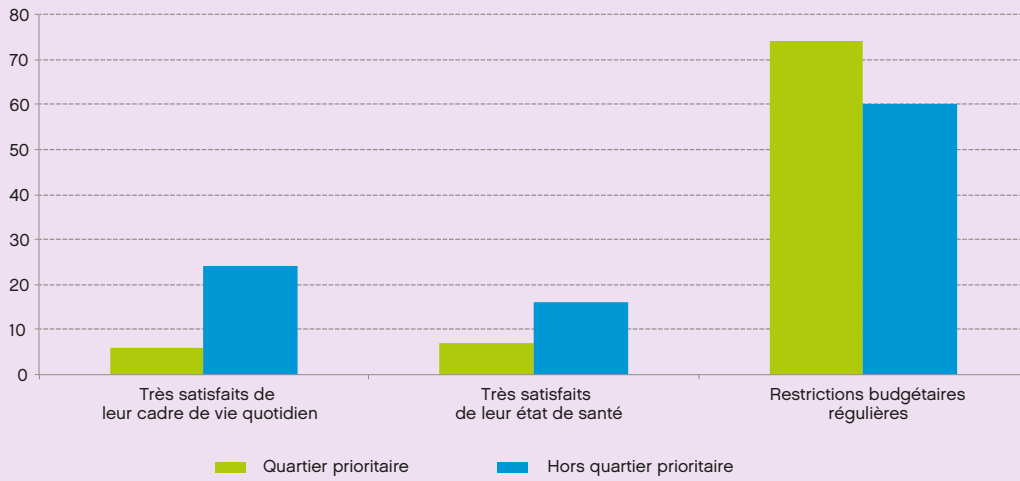
représentés³. De même, le fait que les habitants des QPV portent davantage attention à la pauvreté dans le monde plutôt qu'à celle rencontrée en France (respectivement 8 % et 6 %), alors que c'est l'inverse hors QPV (4 % et 8 %), peut également s'interpréter à l'aune de cette forte présence de populations immigrées, ayant des attaches dans des pays fortement touchés par la pauvreté. Les habitants des quartiers prioritaires sont, en revanche, moins préoccupés par les tensions internationales (1 % contre 5 % hors QPV).

La violence et l'insécurité préoccupent de la même manière les populations des QPV et celles qui vivent hors de ces quartiers. La question de la drogue, qui arrive rarement en tête des préoccupations des Français, est jugée légèrement plus préoccupante dans les QPV qu'en dehors (dans les QPV, 3 % des habitants considèrent que c'est leur première préoccupation contre 1 % en dehors).

1. Voir par exemple : *Rapport ONPV 2016*, fiche sur l'état de santé des résidents des quartiers prioritaires alsaciens.

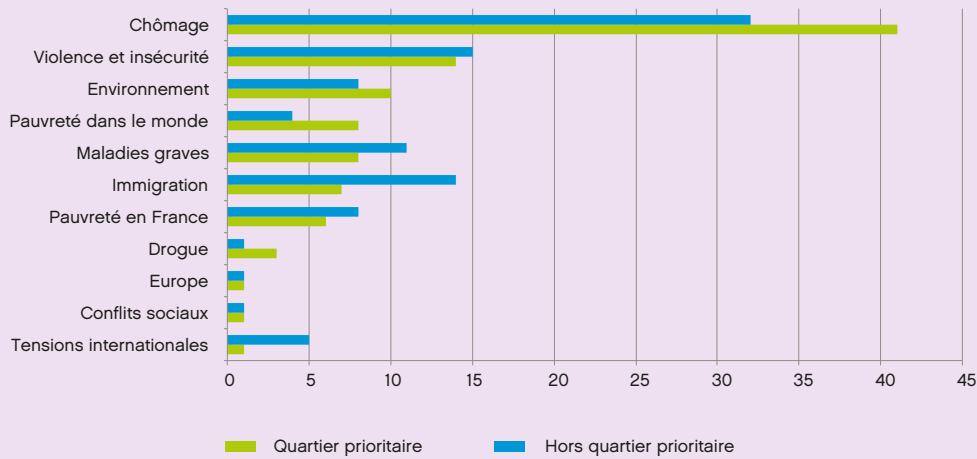
2. Voir dans ce rapport la fiche Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études, origine.

3. Selon l'enquête Trajectoires et origines (Ined, Insee) de 2008, les immigrés et descendants d'immigrés représentaient plus de la moitié de la population des Zus.



Graphique 1
Niveau de satisfaction des habitants des QPV (en %)

Source: Crédoc, enquête «Conditions de vie et aspirations», 2016.



Graphique 2
Principales préoccupations des habitants des QPV (en %)

Source: Crédoc, enquête «Conditions de vie et aspirations», 2016.

CÉCILE QUEFFÉLEC (Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture)
HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Les bibliothèques proches des quartiers prioritaires

Construire des bibliothèques conviviales et facilement accessibles, proposant des horaires d'ouverture et des services adaptés, constitue un préalable essentiel à leur fréquentation. Si des actions « hors les murs » sont parfois un mode de desserte complémentaire, la proximité géographique des bibliothèques reste un facteur important d'accessibilité. En effet, d'après les données de fréquentation 2016, 60 % des habitants de France métropolitaine les ayant fréquentées dans les douze derniers mois

ont mis moins de dix minutes pour s'y rendre¹, tous modes de transports confondus.

Le ministère de la Culture et le Commissariat général à l'égalité des territoires ont mené conjointement des travaux visant à identifier les bibliothèques situées en quartier prioritaire ou proches de ceux-ci, c'est-à-dire à moins de 500 m à vol d'oiseau de la limite du quartier². Ces travaux ont été conduits à partir de la base de données des bibliothèques territoriales³ de l'Observatoire de la lecture publique.

Les régions comportant un grand nombre de quartiers prioritaires sont aussi celles où les bibliothèques à proximité de ces quartiers sont les plus nombreuses

La France se caractérise par un maillage dense de 16500 bibliothèques⁴. Sur les 10220 bibliothèques positionnées géographiquement, 768 se trouvent dans ou à proximité d'un quartier prioritaire. Celles-

ci sont plus nombreuses dans les régions où la part de ces quartiers est la plus importante: l'Île-de-France, les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (**tableau 1**).

Les bibliothèques en quartier prioritaire sont majoritairement implantées dans les communes moyennes ou grandes

Les bibliothèques se situent, pour la majorité d'entre elles, dans des petites communes (**tableau 2**). Pour autant, les 488 communes ayant au moins une bibliothèque en quartier prioritaire ou à proximité sont, en majorité, moyennes ou grandes (plus de 20000 habitants). Dans les communes avec bibliothèque, cet équipement est plus fréquent dans ou à proximité d'un quartier lorsque la taille de la commune augmente. Ainsi, sur les 43 communes de plus de 100000 habitants disposant d'au moins un lieu de lecture, 81,4 % ont au moins une bibliothèque en quartier ou à proximité. Si cela est en partie la conséquence du plus grand nombre de bibliothèques, d'une part, et de quartiers prioritaires, d'autre part, dans les grandes villes, cette implantation importante résulte aussi

de la volonté des collectivités de construire des bibliothèques dans des zones défavorisées. Les bibliothèques des communes de moins de 20000 habitants peuvent, cependant, être également concernées par la politique de la ville: la bibliothèque d'une commune peut être limitrophe d'un quartier prioritaire situé dans la commune voisine. C'est le cas dans 31 des 488 communes disposant d'une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire. Parallèlement, 347 communes en politique de la ville ne comptent pas de bibliothèques situées au sein des quartiers prioritaires ni à proximité. Ce sont, en majorité, des communes de 5000 à 20000 habitants (57 %). En effet, environ 90 % de ces communes dotées de bibliothèques n'en comptent qu'une seule sur leur territoire: le maillage de proximité est moins resserré⁵.

1. Publics et usages des bibliothèques en 2016, étude réalisée par TMO Régions pour le ministère de la Culture.

2. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans la revue *Bibliothèque(s)* en juin 2017.

3. La base de données de l'Observatoire de la lecture publique n'est pas exhaustive, et la localisation précise des bibliothèques n'est pas toujours possible du fait d'adresses de qualité insuffisante.

4. Par souci de clarté et de synthèse, les « bibliothèques » ne sont pas distinguées des « points d'accès au livre » (typologie de l'Association des bibliothécaires départementaux) et englobent également les médiathèques.

5. Données 2016 de l'Observatoire de la lecture publique.

Tableau 1
Répartition des bibliothèques en quartier prioritaire (QP)

Région	Nombre de bibliothèques dans ou proche d'un QP	Part du total (en %)	Nombre de QP	Part du total (en %)
Île-de-France	197	25,7	272	21,0
Hauts-de-France	116	15,1	199	15,0
Auvergne-Rhône-Alpes	99	12,9	140	11,0
Nouvelle-Aquitaine	58	7,6	81	6,0
Occitanie	57	7,4	105	8,0
Grand Est	56	7,3	116	9,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54	7,0	128	10,0
Normandie	32	4,2	62	5,0
Pays de la Loire	32	4,2	46	4,0
Centre-Val de Loire	28	3,6	52	4,0
Bourgogne-Franche-Comté	20	2,6	58	4,0
Bretagne	17	2,2	32	2,0
Corse	2	0,3	5	0,0
Total	768	100,0	1296	100,0

Source : Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture.

Traitements : CGET-ONPV.

Tableau 2
Répartition des communes d'implantation des bibliothèques en quartier prioritaire (QP)

Taille de la commune en nombre d'habitants	Communes avec bibliothèque				Communes sans bibliothèque		Communes hors politique		
	Nombre de communes ayant au moins une bibliothèque sur leur territoire	Nombre de communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire	Part des communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier (en %)	Part des communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire parmi les communes ayant au moins une bibliothèque sur leur territoire (en %)	Part des communes concernées par la politique de la ville (en %)	Nombre de communes en politique de la ville sans bibliothèque à proximité	Part des communes en politique de la ville sans bibliothèque à proximité (en %)	Nombre de communes hors politique de la ville comprenant des bibliothèques proches de quartiers prioritaires	Part des communes hors politique de la ville comprenant des bibliothèques proches de quartiers prioritaires (en %)
Moins de 5 000	14 284	29	5,9	0,2	6,0	32	9,2	13	42,0
De 5 000 à 19 999	1 536	201	41,1	13,1	48,7	199	57,3	10	32,0
20 000 à 49 999	340	163	33,4	47,9	31,1	93	26,8	7	23,0
50 000 à 69 999	61	41	8,4	67,2	6,6	13	3,7	1	4,0
70 000 à 99 999	28	19	3,9	67,9	3,0	5	1,4	0	0,0
100 000 et plus	43	35	7,2	81,4	4,6	5	1,4	0	0,0
Total	16 292	488	100,0	3,0	100,0	347	100,0	31	100

Source : Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture.

Traitements : CGET-ONPV.

NICOLAS JUSTE (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – Cerema)

La mobilité quotidienne

Dans une étude réalisée pour le compte du CGET, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a développé une méthodologie basée sur l'exploitation des enquêtes ménages-déplacements¹. Cette étude

s'intéresse à tous les déplacements dans la semaine des plus de 11 ans. Elle compare les quartiers de la politique de la ville (QPV) aux autres quartiers de 33 unités urbaines de tailles diverses.

Un plus faible niveau de mobilité en QPV fortement lié à l'accès au volant

Les résidents des quartiers prioritaires présentent un plus faible niveau de mobilité. La part d'«immobiles»² y est plus importante (+3 à 4 points de pourcentage³), et les habitants effectuent, en moyenne, moins de déplacements au cours des cinq jours de semaine (-1,4 à -2,2 déplacements par rapport aux habitants des autres quartiers). Si la distance parcourue par les résidents des QPV est nettement inférieure (-4 km à -11 km, hormis pour les plus petites unités urbaines), le temps qu'ils consacrent à se déplacer est, en revanche, identique. Cette faible mobilité est fortement liée à une utilisation plus limitée de la voiture (**graphique 1**). La part des

ménages non-motorisés est plus importante en quartier prioritaire (+12 à +17 points) et la possession du permis, moins répandue (-22 à -25 points).

Les autres modes de transports permettent de compenser partiellement ce faible accès au volant. La marche est le premier mode alternatif, suivie par les transports en commun. Le vélo est moins utilisé par les résidents des QPV, alors que son usage pourrait être pertinent en termes économiques.

En résumé, sans accès au volant, les activités sont réalisées localement à pied lorsque cela est possible, ou en transport en commun.

Des inégalités exacerbées entre les femmes et les hommes

La part de femmes «immobiles» est plus importante que celle des hommes quel que soit le territoire. Mais cette différence est exacerbée au sein des QPV (+7 points de femmes immobiles par rapport aux hommes, contre +3 points ailleurs). En revanche, lorsqu'elles se déplacent, elles effectuent plus d'activités que les hommes (+0,6 activité par rapport aux hommes en cinq jours hors QPV, +1,1 en QPV).

Le plus faible usage de la voiture en quartier prioritaire touche surtout les femmes (-4,8 déplacements en voiture en cinq jours pour les femmes des QPV par rap-

port à celles des autres quartiers, contre seulement -2,8 pour les hommes). Par ailleurs, la spécialisation des motifs de mobilité par sexe est plus forte au sein des quartiers prioritaires (**graphique 2**). Quel que soit le territoire, les femmes effectuent moins de déplacements de travail, mais plus d'accompagnements et plus d'achats que les hommes. Celles résidant en QPV effectuent moins d'achats et plus d'accompagnements des enfants que celles des autres quartiers. Les femmes réalisent donc plus de déplacements courts et non motorisés, particulièrement dans les QPV.

Les actifs particulièrement concernés

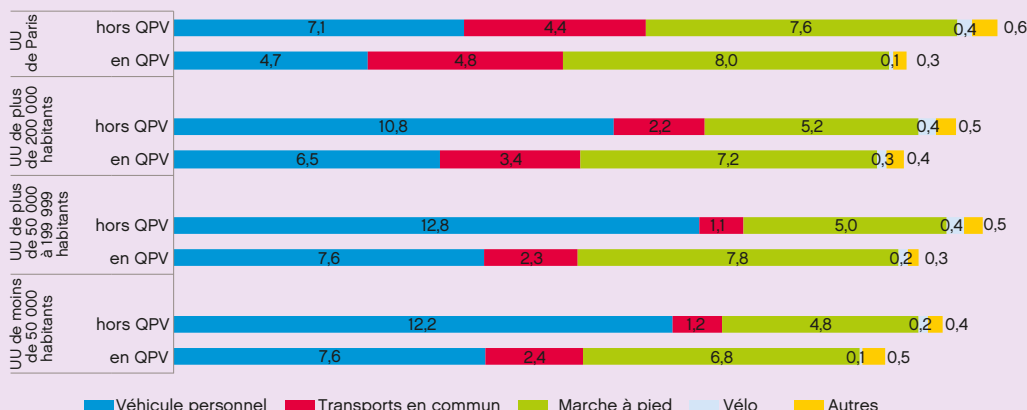
La plus faible mobilité des habitants des QPV touche surtout les actifs (-2,8 déplacements en cinq jours, contre -0,5 pour les inactifs). Ce phénomène est en partie lié à la structure de la population puisque les chômeurs et les individus moins qualifiés y sont surreprésentés et que la mobilité croît avec le niveau de qualification. Il subsiste cependant un effet spécifique aux QPV, qui touche tous les niveaux de qualification des actifs (-1,7 à -2,7 déplacements en cinq jours). Cette

plus faible mobilité des actifs des QPV s'explique par une moins bonne accessibilité à l'emploi liée à un mauvais appariement des lieux de vie et d'emploi (théorie du *spatial mismatch*). La vitesse moyenne d'un déplacement de travail est plus faible lorsque l'on réside en QPV, particulièrement en transports en commun (**graphique 3**). Quand bien même un habitant d'un QPV peut se rendre au travail en transport en commun, cette activité lui demande plus de temps.

1. Ces enquêtes sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités suivant une méthodologie labellisée par le Cerema. Elles recensent tous les déplacements réalisés un jour de semaine, la veille de l'enquête, par les membres d'un échantillon représentatif des ménages du territoire enquêté.

2. Personne n'ayant réalisé aucun déplacement la veille du jour de l'enquête.

3. Nous présentons une fourchette de valeurs car cela dépend de taille de l'unité urbaine. Cette remarque est vraie pour toutes les fourchettes de valeurs présentées par la suite.



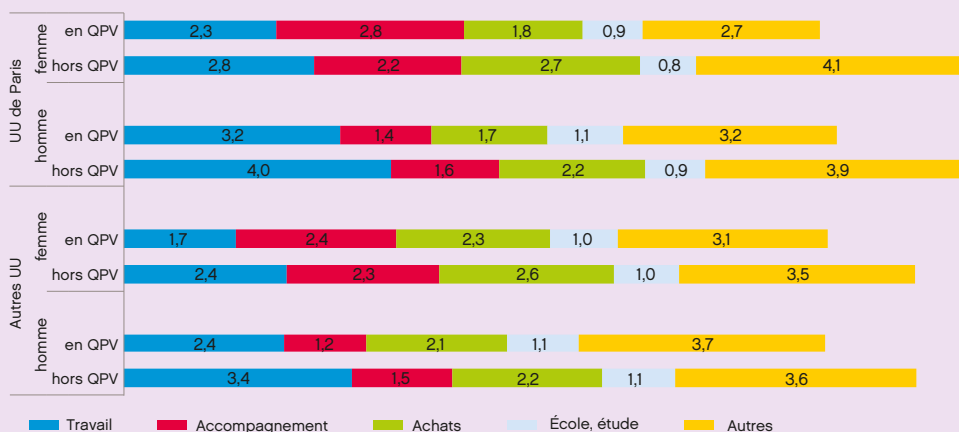
Graphique 1
Nombre de déplacements effectués par une personne en cinq jours de semaine, par mode de déplacement

Source : base unifiée des enquêtes déplacements 2017.

Champ : enquêtés de 11 ans et plus, au cours de 33 enquêtes, réduites au périmètre des unités urbaines.

Traitements : Cerema Nord Picardie.

Note de lecture : en cinq jours de semaine, un résident d'un QPV de l'unité urbaine de Paris réalise 4,7 déplacements en voiture, 4,8 en transports en commun et 7,6 à pied.



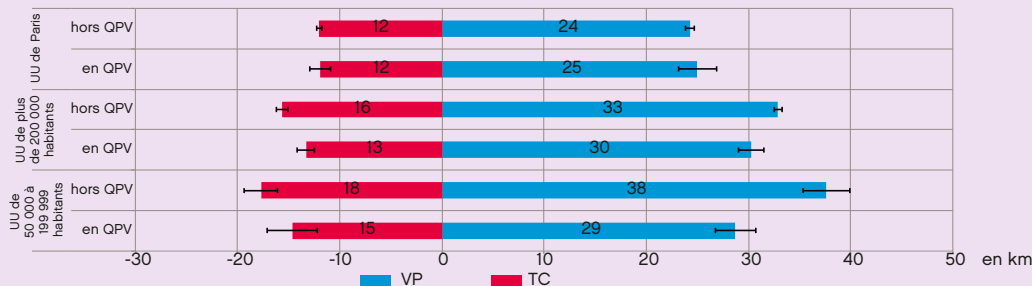
Graphique 2
Nombre de déplacements effectués par une personne en cinq jours de semaine, par motifs et par sexe

Source : base unifiée des enquêtes déplacements 2017.

Champ : enquêtés de 11 ans et plus, au cours de 33 enquêtes, réduites au périmètre des unités urbaines.

Traitements : Cerema Nord Picardie.

Note de lecture : en cinq jours de semaine, une femme résidente au sein d'un QPV de l'unité urbaine de Paris réalise 2,3 déplacements de travail, 2,8 déplacements d'accompagnement, et 1,8 déplacement d'achat.



Graphique 3
Vitesse moyenne d'un déplacement de travail, en transport en commun (TC) et en véhicule particulier (VP), en km/h

Source : base unifiée des enquêtes déplacements 2017.

Champ : enquêtés de 11 ans et plus, au cours de 33 enquêtes, réduites au périmètre des unités urbaines.

Traitements : Cerema Nord Picardie.

Note de lecture : un déplacement de travail dont le mode principal est la voiture se fait à une vitesse de 25 km/h lorsqu'il est fait par un résident d'un QPV de l'unité urbaine de Paris. Les intervalles de confiance à 95 % sont représentés sur le graphique pour chacune des vitesses moyennes calculées.

JULIEN PRAMIL (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure – SSMSI, ministère de l'Intérieur)

Délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie

En partenariat avec l'Insee, le SSMSI s'est doté d'une base de données regroupant les infractions de vols, violences physiques sur les personnes, délits liés aux stupéfiants, dégradations constatées par les forces de l'ordre en France métropolitaine sur l'année 2016, dont l'adresse de commission est finement localisée¹. Cette source permet d'améliorer la connaissance de la délinquance enregistrée dans des zones plus précises que les découpages administratifs habituels,

notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)².

L'intensité de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie est analysée au regard de huit indicateurs. Elle donne lieu, d'une part, à une comparaison selon les zonages géographiques et, d'autre part, à une analyse des écarts relatifs des taux de délinquance selon les types de faits constatés.

Plus de délinquance dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire, à l'exception des cambriolages

À l'exception des cambriolages, l'intensité de la délinquance enregistrée est, en moyenne, plus forte en QPV que sur le territoire métropolitain pour les crimes et délits considérés (**tableau 1**).

En effet, pour 1000 habitants, 7,5 faits de violences physiques sur les personnes sont recensés en QPV contre 4,0 sur l'ensemble du territoire, mais seulement 2,5 cambriolages en QPV contre 3,8 sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, les QPV appartiennent, par construction, à

des unités urbaines d'au moins 10000 habitants et leur situation doit être replacée dans leur contexte urbain. En effet, l'intensité de la délinquance augmente avec la taille des agglomérations pour toutes les catégories d'infractions, exception faite des cambriolages³, et ceci dans tous les territoires, qu'ils soient ou non concernés par la politique de la ville. Ainsi, il est plus pertinent de comparer les quartiers prioritaires avec l'ensemble des agglomérations de plus de 10000 habitants afin de limiter cet effet d'urbanisation.

Une délinquance spécifique au sein des grandes unités urbaines

Par rapport aux unités urbaines qui les englobent, l'intensité de la délinquance enregistrée dans les QPV est nettement plus forte pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (+80 % de faits constatés pour 1000 habitants, **graphique 1**), les violences avec ou sans vol (+45 % et 58 %) et les dégradations

(+46 %). En revanche, la fréquence des cambriolages est, en moyenne, 47 % plus faible dans les QPV. De même, elle est 30 % inférieure pour les vols sans violence, 25 % inférieure pour les vols dans/sur les véhicules et, enfin, 9 % inférieure pour les vols de véhicules.

1. Seules les infractions relevées et enregistrées comme des crimes ou des délits par les forces de sécurité sont prises en compte (voir SSMSI, Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique, Interstats hors collection. Pour les délits liés aux stupéfiants, sont comptés les procédures de trafic et revente sans usage, ainsi que les auteurs d'usage et revente de stupéfiants). Un acte de délinquance est enregistré en quartier prioritaire s'il est commis dans un quartier prioritaire, que la victime réside elle-même ou non en QPV.

2. Cette localisation consiste à déterminer dans quel Iris (îlot regroupé pour l'information statistique, découpage réalisé par l'Insee qui permet un maillage du territoire en îlots d'environ 2000 habitants) et dans quel quartier prioritaire, le cas échéant, a été commise chaque infraction, à partir des adresses renseignées par les forces de sécurité. Le niveau de confiance des localisations d'infractions dépend de la qualité des informations saisies sur les adresses de commission des faits, qualité qui varie notamment selon le type d'infraction : ainsi, 90 % des cambriolages ont une qualité de localisation maximale (précision à 100 mètres près), contre seulement 60 % des infractions liées à la législation sur les stupéfiants. Cela constitue une limite sur la précision des données et sur la finesse de l'exploitation que l'on peut en faire.

3. PRAMIL J., « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », *Interstats Analyses*, n°14.

Tableau 1

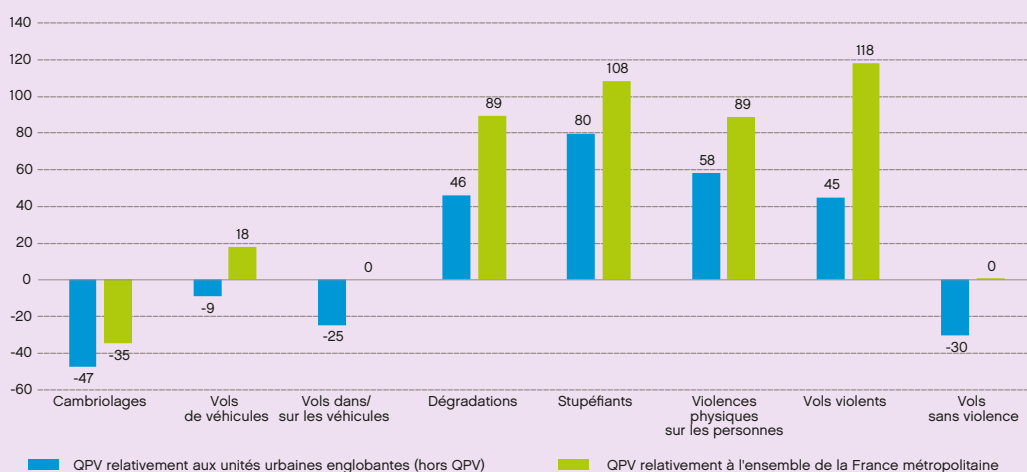
Intensité de la délinquance par zonages géographiques (nombre d'infractions pour 1000 habitants)

Classe	QPV	Unités urbaines englobant des QPV (QPV inclus)	Unités urbaines englobant des QPV (hors QPV)	Petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (plus de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (hors QPV)	Ensemble du rural	Ensemble de l'urbain	France métropolitaine
Cambriolages	2,5	4,4	4,7	2,8	4,3	4,6	2,9	4,1	3,8
Vols de véhicules	3,0	3,2	3,3	1,8	3,2	3,2	1,2	2,9	2,5
Vols dans/sur les véhicules	5,8	7,4	7,7	4,0	7,2	7,4	2,7	6,7	5,8
Dégradations	7,6	5,5	5,2	2,2	5,3	5,0	1,4	4,8	4,0
Stupéfiants	6,9	4,2	3,8	2,5	4,1	3,8	1,4	3,9	3,3
Violences physiques sur les personnes	7,5	5,1	4,8	2,9	5,0	4,6	1,9	4,6	4,0
Vols violents	3,4	2,5	2,3	0,2	2,3	2,2	0,1	2,0	1,6
Vols sans violence	10,9	15,1	15,7	5,6	14,6	15,1	3,3	13,2	10,9
Population	4 856 000	37 975 000	33 119 000	7 882 000	41 164 000	36 308 000	14 651 000	49 047 000	63 698 000

Sources : SSMSI, Insee.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), on compte en moyenne 2,5 cambriolages pour 1000 habitants sur l'année 2016, contre 4,3 pour les moyennes et grandes unités urbaines de plus de 10 000 habitants et 3,8 pour l'ensemble de la France métropolitaine.



Graphique 1
Écarts relatifs des taux de délinquance entre les quartiers prioritaires, les unités urbaines englobantes et l'ensemble du territoire métropolitain (en %)

Sources : SSMSI, Insee.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : le nombre de dégradations pour 1000 habitants en QPV est 89 % plus élevé qu'en France métropolitaine et 46 % plus élevé que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les englobent.

MARIE SALA (CGET – ONPV)

Le parc locatif social dans les quartiers de la politique de la ville

Un parc social plus ancien en quartier prioritaire

Le parc locatif social se concentre, pour une bonne part, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : ces quartiers n'abritent que 8 % des habitants de France métropolitaine, mais accueillent 30 % des logements sociaux. Les quartiers de veille active¹ (QVA) abritent, quant à eux, 5 % du parc social (**tableau 1**). Les caractéristiques des logements sociaux varient selon leur localisation : ceux des quartiers prioritaires sont, en moyenne, plus anciens que ceux des autres quartiers. En effet, la moitié des logements sociaux en QPV ont été construits avant 1970, contre 1972 pour les quartiers de veille active et 1983 pour les logements sociaux hors QPV et hors QVA. Par conséquent, les modes de financement diffèrent également selon les territoires : les HLM ordinaires (HLMO), construits avant 1977, sont

prépondérants en quartier prioritaire (57 %) et en quartier de veille active (46 %), mais plus rares ailleurs (28 %). Inversement, les modes de financement plus récents (prêt locatif à usage social – PLUS² –, prêt locatif aidé – PLA³) sont plus fréquents hors des QPV. Les logements HLMO ayant les loyers les moins élevés (4,90 €/m², quelle que soit leur localisation, **graphique 1**), le loyer médian par m² est plus bas en QPV qu'en QVA et que dans les autres quartiers (respectivement 5,20 €/m², 5,40 €/m² et 5,80 €/m²). Les logements sont légèrement plus grands en quartier prioritaire : 40 % d'entre eux ont 4 pièces ou davantage, contre 37 % ailleurs. D'autre part, 3,7 % des logements sociaux sont vacants en quartier prioritaire, contre 3,2 % en quartier de veille active et 3,1 % ailleurs.

Une moindre rotation des logements sociaux situés en quartier prioritaire

Au 1^{er} janvier 2016, les locataires du parc social des quartiers prioritaires occupaient leur logement depuis plus longtemps que leurs homologues d'autres territoires : la moitié d'entre eux habitaient leur logement depuis plus de 7,3 ans, tout comme les locataires résidant en QVA, alors que dans les autres quartiers, le nombre d'années médian d'occupation du logement est de 6,0 ans. Le taux de rotation des logements sociaux, c'est-à-dire les logements qui ont fait l'objet d'un nouveau bail en 2015, est légèrement plus faible en quartier prioritaire : il s'élève à 9,1 %, contre 9,3 % en

QVA et 10,1 % ailleurs. Au sein des quartiers prioritaires, le taux de rotation des logements des quartiers faisant l'objet d'un projet national du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) est inférieur à celui des autres logements sociaux en QPV (respectivement 8,4 % contre 9,5 %). Cette différence s'explique, entre autres, par la concentration des projets nationaux du NPNRU dans les grandes agglomérations. Or, le marché immobilier est plus tendu dans ces zones et la mobilité dans le parc social y est donc moindre (**graphique 2**).

1. Les quartiers de veille active sont des anciennes zones urbaines sensibles (Zus) et les territoires ayant bénéficié des anciens contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) sortis entièrement de la géographie prioritaire lors de la réforme de 2014. Ils font l'objet d'une attention particulière afin d'appréhender leur trajectoire une fois sortis de la politique de la ville.

2. Logement social ordinaire.

3. Logement très social.

Tableau 1

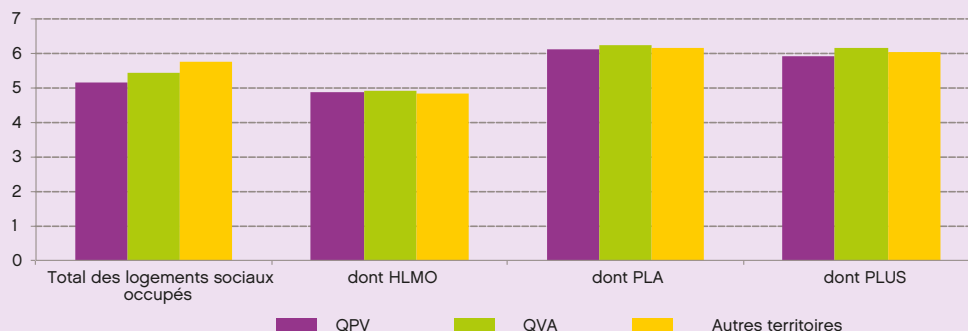
Caractéristiques du parc locatif social en quartier prioritaire, en quartier de veille active et dans les autres territoires

	QPV	QVA	Autres territoires
Part du parc social dans le parc social de France métropolitaine (en %)	31	5	64
Année médiane de construction des logements sociaux	1970	1972	1983
Part des HLMO dans les logements sociaux (en %)	58	46	28
Part des PLUS et des PLA dans les logements sociaux (en %)	20	31	46
Loyer médian (en €/m ²)	5,2	5,4	5,8
Taux de vacance (en %)	3,7	3,2	3,1

Sources : SDES, RPLS 2016.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : au 1^{er} janvier 2016, 31 % des logements locatifs sociaux de France métropolitaine se situent au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville et 5 % dans un quartier de veille active.

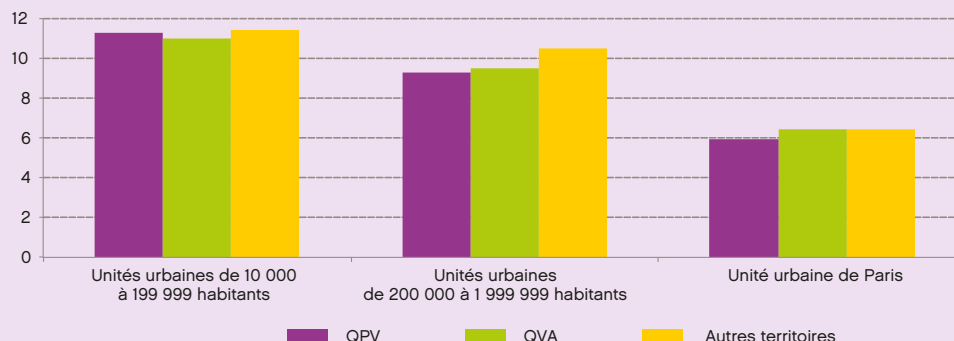


Graphique 1
Loyer médian selon le mode de financement et la localisation, en €/m²

Sources : SDES, RPLS 2016.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : au 1^{er} janvier 2016, le loyer médian dans le parc social était de 5,2€/m² en quartier prioritaire, de 5,4 €/m² en quartier de veille active et de 5,8 €/m² ailleurs.



Graphique 2
Taux de rotation des logements sociaux selon le territoire et la taille de l'unité urbaine

Sources : SDES, RPLS 2016.

Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

Lecture : en 2015, 11 % des logements sociaux des quartiers prioritaires ont fait l'objet d'un nouveau bail dans les unités urbaines de 10 000 à 199 000 habitants, contre 9 % de ceux des unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants et 6 % de ceux de l'unité urbaine de Paris (qui s'étend sur la majorité du territoire francilien).

ALEXIS VANDERSTOCKEN (CGET – ONPV)

État d'avancement physique du programme national de rénovation urbaine

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) a été lancé par la loi du 1^{er} août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. 399 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, les dernières en 2014. Ces conventions portent sur 594 quartiers choisis dans le cadre d'un appel à projet ouvert aux quartiers Zus et similaires¹, accueillant près de 4 millions d'habitants.

Deux tiers des investissements du PNRU portent sur l'habitat

L'année 2015 a marqué la fin des autorisations d'engagement pour le PNRU. Le programme s'articule autour de financements d'actions relevant de douze familles d'opérations (démolition, construction, amélioration de la qualité de service, réhabilitation, résidentialisation²...). Parmi ces dernières, celles relatives à l'habitat représentent 66 % des investissements et 60 % des subventions de l'Anru.

La programmation prévoit, au total, près de 160 000 démolitions de logements pour plus de 137 800 reconstructions et 337 000 réhabilitations sur l'ensemble du programme, tandis que 346 000 logements doivent bénéficier d'une résidentialisation de leur immeuble (**tableau 1**).

Le taux de reconstruction des logements sociaux démolis doit atteindre 89 % à la fin du PNRU³.

Au 31 décembre 2016, 88 % des opérations relatives à l'habitat du PNRU étaient achevées

Plus de 860 000 logements ont été traités dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine, 120 000 autres étant en cours de traitement au 31 décembre 2016. À cette date, les opérations relatives à l'habitat sont engagées à 97 % et sont réalisées à 85 % (**tableau 1**).

Un pic de réalisation des principales opérations du PNRU a eu lieu en 2011-2012, une baisse étant constatée à partir de 2013 du fait du début de la phase d'achèvement des travaux dans un nombre croissant de quartiers (**graphique 1**). La fin des projets devrait toutefois s'étaler jusqu'en 2020 du fait d'ajouts d'opérations au sein de projets en cours (via les avenants) ou de contraintes opérationnelles (ralentissement des pro-

jets en cours, réponses aux demandes de relogement, maîtrise foncière, dépollution, fouilles...), voire parfois financières (augmentation des coûts de construction, désengagement de certains financeurs...).

Si les opérations de démolition et de réhabilitation connaissent des taux de réalisation très élevés (89 % et 92 % d'opérations livrées fin 2016), les opérations de reconstruction et de résidentialisation se réalisent davantage en fin de projet.

De plus, depuis 2013, le niveau de reconstruction de logements sociaux dépasse celui des démolitions, permettant de combler partiellement le déficit observé depuis le début du programme.

Source: Anru, base de données Agora et enquête «Livraisons». La base de données Agora est le système d'information financière du PNRU, qui contient des données de programmation et d'engagements renseignées pour chaque opération financière depuis 2004. La programmation est issue de l'agrégation des opérations prévues dans les tableaux financiers en annexe des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et des avenants signés ou validés par l'Anru au 31 décembre 2016. Les engagements sont issus des décisions attributives de subvention (DAS) transmises par les maîtres d'ouvrage et validées par l'Anru au 31 décembre 2016. L'enquête «Livraisons» est menée auprès des directeurs de projet sur les opérations livrées (logements, aménagement, équipement et diversification de l'habitat). En 2016, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 98,85 % des opérations.

1. Il s'agit de quartiers non Zus, mais présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.

2. La résidentialisation a pour objectif de redonner un usage, une fonction, une lisibilité à des espaces souvent indifférenciés ou résiduels. Elle permet la transformation des grands ensembles en «unités résidentielles». Autrement dit, la qualité du paysage urbain est recherchée.

3. Les reconstructions de logements sociaux des projets situés dans les Dom ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre, car non financés par l'Anru mais par le ministère des outre-Mer.

Tableau 1

Opérations de rénovation urbaine programmées, engagées et réalisées au 31 décembre 2016

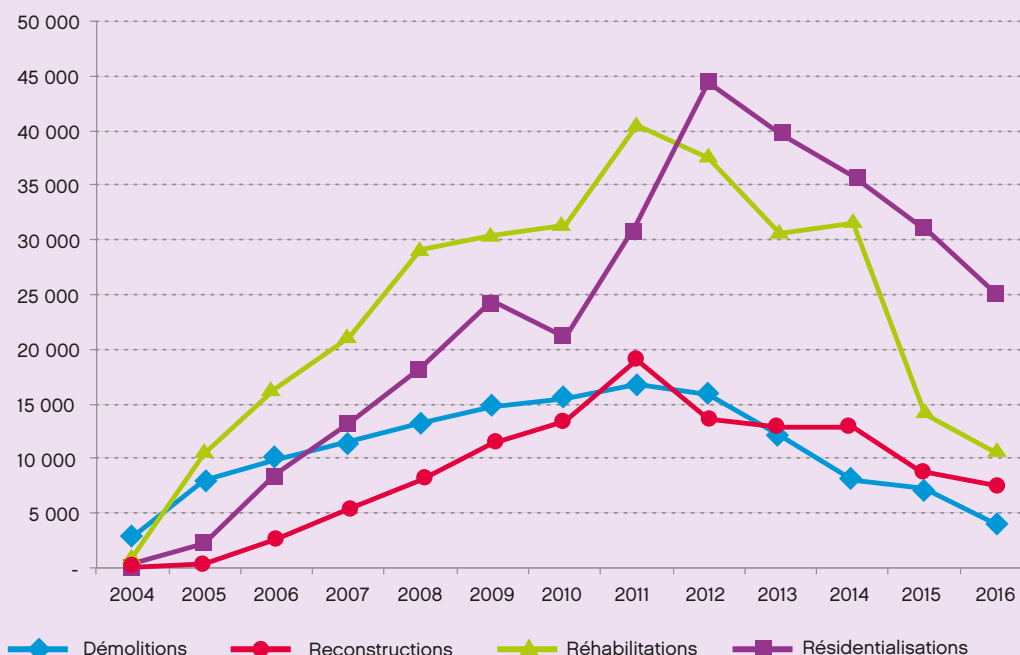
	Logements démolis	Logements reconstruits	Logements réhabilités	Logements résidentialisés	Logements concernés
Total de la programmation	163117	142120	344659	356598	1 006 494
Total des opérations engagées (2004-2015)	158150	137800	336620	345950	978 520
Total des opérations livrées (2004-2015) ¹	140350	115700	309580	293750	859 380
Taux d'engagement des opérations ² (en %)	97	97	97,7	97	97,2
Taux de livraison des opérations ³ (en %)	89	84	92	85	88

Sources : fichiers de programmation Agora et enquête «Livraisons» de l'Anru au 31 décembre 2016.

Champ : en 2016, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 98,85 % des opérations.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : 859 380 logements ont été traités dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine, ce qui représente 88 % du total de la programmation.



Graphique 1
Nombre de logements livrés au 31 décembre 2016 (année par année)

Source : fichiers de programmation Agora et enquête «Livraisons» de l'Anru au 31 décembre 2016.

Champ : en 2016, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 98,85 % des opérations.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 10 200 réhabilitations ont été effectuées dans le cadre du PNRU.

1. Les données relatives aux livraisons sont issues d'une enquête réalisée annuellement par l'Anru auprès des directeurs de projet de rénovation urbaine. L'enquête 2016 a permis de recenser des réponses pour 394 projets de rénovation urbaine, soit 98,85 % du total des projets.
2. Rapport des engagements par rapport à la programmation de fin de programme. Il y a une différence entre programmation et engagement, qui ne sera jamais comblée (les engagements étant terminés au 31 décembre 2015). Cela met en évidence l'abandon de certaines opérations par rapport à la programmation initiale.
3. Rapport des livraisons par rapport à la programmation de fin de programme.

ALEXIS VANDERSTOCKEN (CGET – ONPV)

État d'avancement financier du programme national de rénovation urbaine

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) a été lancé par la loi du 1^{er} août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. 399 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, les dernières en 2014. Au total, le PNRU représente un investissement de plus de 45,2 milliards d'euros de travaux et d'interventions, financés par l'Anru à hauteur de 25,4 % (soit 11,7 milliards d'euros).

11,7 milliards d'euros engagés par l'Anru au titre du PNRU

Au 31 décembre 2016, le montant des subventions Anru engagées atteint près de 11,4 milliards d'euros, soit 98 % du total des subventions programmées¹. Les engagements au titre du PNRU ne sont plus possibles depuis le 31 décembre 2015². L'année 2016 a été marquée par une légère diminution nette des engagements (-80 millions d'euros³), une tendance naturelle en fin de programme (**graphique 1**). Les crédits du PNRU non utilisés (opérations programmées non

engagées, fonds non affectés), évalués à 600 millions d'euros au total, sont reportés en subventions au bénéfice du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le montant total des paiements relatifs au PNRU atteint près de 9,4 milliards d'euros versés par l'Anru aux maîtres d'ouvrage des opérations de rénovation urbaine, soit 83 % du total des crédits Anru. Au 31 décembre 2016, l'Anru devait encore verser 2 milliards d'euros.

L'Anru participe à hauteur de 25,4 % au financement du PNRU

Les sources de financement du PNRU sont les suivantes :

- 45,4 % (20,5 milliards d'euros) proviennent des organismes HLM, dont un dixième sous forme de fonds propres, le reste correspondant à des prêts de la Caisse des dépôts;
- 25,4 % (11,7 milliards d'euros) proviennent de l'Anru;
- 21,2 %, (9,6 milliards d'euros) proviennent des collectivités territoriales: 13,1 % des communes et des EPCI, 4,7 % des régions, 3,4 % des départements;
- 8 % proviennent en partie de l'État, des fonds européens (Feder) et de la Caisse des dépôts (hors prêts) (**graphique 2**).

Afin de financer le PNRU, l'Anru a perçu près de 10 milliards d'euros de ses financeurs au 31 décembre 2016. Les sources de ce financement ont évolué depuis

2003 (**tableau 1**). De 2004 à 2008, l'UESL-Action Logement⁴ a contribué entre 40 et 60 % au financement de l'agence, l'État entre 25 et 55 %. En 2009 et 2010, l'État a financé le PNRU par le biais des crédits du plan de relance. À partir de cette date, le PNRU a été financé à plus de 80 % par l'UESL-Action Logement et à plus de 95 % depuis 2014.

La convention quinquennale du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement a fixé la participation de cette dernière au financement de l'Anru pour l'année 2016 à 850 millions d'euros. De plus, l'UESL-Action Logement a versé à l'Anru un complément de ressources de 60 millions d'euros (convention tripartite du 2 octobre 2015 passée avec l'État et l'Anru) afin d'abonder la capacité de paiement sur le NPNRU.

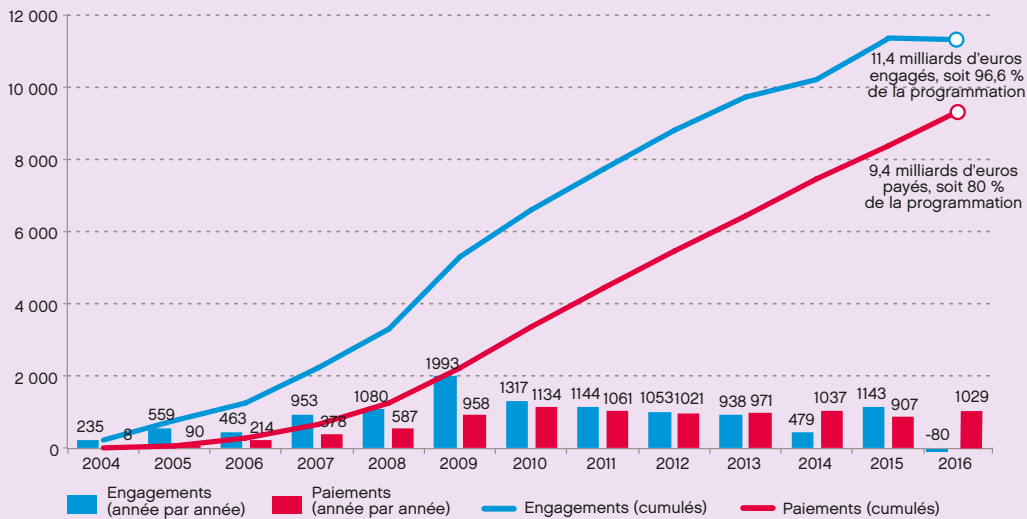
Source: Anru, base de données Agora. Le système d'information financière du PNRU contient des données de programmation et d'engagements renseignées pour chaque opération financière depuis 2004. La programmation est issue de l'agrégation des opérations des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et des avenants signés ou validés par l'Anru au 31 décembre 2016. Les engagements sont issus des décisions attributives de subvention transmises par les maîtres d'ouvrage et validées par l'Anru au 31 décembre 2015. Les données sur les engagements et les paiements portent sur les projets de rénovation urbaine, hors opérations isolées.

1. Cette donnée intègre les projets faisant l'objet de conventions pluriannuelles ainsi que les opérations isolées.

2. Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

3. Il s'agit d'engagements d'années précédentes non utilisés.

4. Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL)-Action Logement: structure qui a pour mission la gestion paritaire des fonds de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), afin de faciliter l'accès au logement des salariés en faveur de l'emploi et de la mobilité professionnelle (participation au financement de logements sociaux, de l'accession à la propriété, aides financières et services destinés à favoriser la mobilité...).



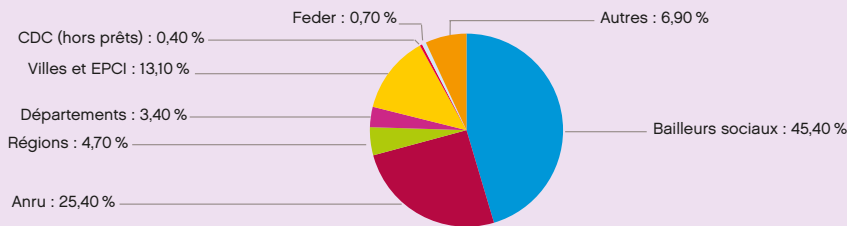
Graphique 1
Montants d'engagement et de paiement des subventions Anru, au 31 décembre 2016 (en millions d'euros)

Source: base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2016, Anru.

Champ: opérations financières depuis 2004.

Traitements: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, les engagements ont diminué de 80 millions d'euros, pour un cumulé de 11,7 milliards d'euros depuis 2004.



Graphique 2
Origines des financements du PNRU, au 31 décembre 2016 (en %)

Source: base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2016, Anru.

Champ: opérations financières depuis 2004.

Traitements: CGET-ONPV.

Note de lecture: sur un financement global de plus de 45 milliards d'euros, les bailleurs sociaux participent à hauteur de 45,4 %.

Tableau 1

Montants des financements de l'Anru selon les sources sur la période 2004-2015 (en millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015	Total
État	50	135	272	200	180	205	154	95	95	95	0	0	0	1481
dont crédits lois de finances	50	135	272	200	180	5	4	0	0	0	0	0	0	846
dont crédits plan de relance	0	0	0	0	0	200	150	0	0	0	0	0	0	350
dont recettes fiscales affectées (Grand Paris)	0	0	0	0	0	0	0	95	95	95	0	0	0	285
UESL-Action logement	120	120	185	272	380	595	1100	615	810	800	900	850	910	7657
CGLLS	15	20	29	27	54	34	30	195	100	100	30	30	30	694
Caisse des dépôts	4	4	4	4	12	4	4	4	4	4	0	3	1	52
Total	189	279	490	503	626	838	1288	909	1009	999	930	883	941	9884

Source: base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2016, Anru.

Champ: opérations financières depuis 2004.

Traitements: CGET-ONPV.

Note de lecture: l'Anru a perçu 9,88 milliards d'euros de ses financeurs au 31 décembre 2016 afin de financer le PNRU.

ALEXIS VANDERSTOCKEN (CGET – ONPV)

État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été lancé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. À l'origine, une enveloppe de 5 milliards d'euros équivalent-subvention¹ a été confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour financer ce programme de 2014 à 2024, Action Logement contribuant à hauteur de 93 % environ des concours financiers du programme. Le 6 juillet 2017, lors des journées nationales d'échange des acteurs de la rénovation urbaine

(Jéru), Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a confirmé le doublement de l'enveloppe initiale : elle passe à 10 milliards d'euros, dont un milliard d'euros apporté par l'État.

Depuis lors, cet engagement s'est traduit par un amendement au projet de loi de finances pour 2018, adopté le 30 décembre 2017.

Au total, cette enveloppe devrait provoquer un effet de levier de plus de 40 milliards d'euros d'investissements dans les quartiers².

La quasi-totalité des protocoles de préfiguration signés ou en cours d'instruction

Le NPNRU vise en priorité 216 quartiers « d'intérêt national » présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants³. En complément, 264 quartiers dits « d'intérêt régional » ont été identifiés parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La contractualisation des projets du NPNRU se fait en deux étapes. Les sites éligibles doivent, tout d'abord, contracter des protocoles de préfiguration avec l'Anru, à l'échelle de l'intercommunalité. Ils permettent de construire des projets urbains. Dans un second temps, les porteurs de projet, les maîtres d'ouvrage et l'Anru formalisent leurs engagements dans une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, dans laquelle est explicité

le ou les projet(s) opérationnel(s) et les conditions de leur mise en œuvre.

En septembre 2017, la première étape était en cours de finalisation et les derniers protocoles de préfiguration en cours de signature⁴. Ainsi, sur 236 protocoles attendus (quartiers nationaux et régionaux confondus), 207 avaient été signés ou passés en comité d'engagement et 53 étaient en cours d'instruction.

Au total, ce sont donc 205 quartiers nationaux pour lesquels le protocole est signé ou passé en comité d'engagement, soit 95 % du total (**tableau 1**). Concernant les quartiers régionaux, 239 ont fait l'objet d'un protocole de préfiguration signé ou passé en comité d'engagement, soit 90 % du total (**tableau 2**).

Cinq conventions validées par l'Anru, d'autres en cours de validation

Début 2017, cinq conventions ont été validées par le conseil d'administration de l'Anru : les projets de Rennes Métropole, des communautés d'agglomération de Pau Pyrénées, du Grand Poitiers, de Châlons-en-Champagne et de la communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry. En septembre 2017, cinq autres conventions portant sur des quartiers d'intérêt national ont été passées en comité d'engagement ou

examinées en réunion de travail partenarial ou bien sont en cours de finalisation. L'instruction, par les délégations territoriales, des dossiers portant sur des quartiers d'intérêt régionaux est également en cours. Avec l'avancement de la mise en œuvre des protocoles de préfiguration, le rythme de signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain devrait s'accélérer dans le courant de l'année 2018.

1. Les 5 milliards d'euros d'équivalent-subvention représentent 6,4 milliards d'euros de concours financiers (soit subventions et prêts bonifiés).

2. Cet effet de levier est obtenu grâce aux investissements complémentaires des maîtres d'ouvrage des opérations (organismes HLM, collectivités locales, etc.) et aux autres organes subventionnant des projets (conseils régionaux, etc.).

3. La liste de ces quartiers a été arrêtée par le ministre en charge de la Ville (arrêté du 29 avril 2015) sur proposition du conseil d'administration de l'Anru.

4. Un protocole de préfiguration peut porter sur plusieurs quartiers.

Tableau 1

État d'avancement de l'instruction des protocoles de préfiguration «nationaux», c'est-à-dire portant au moins sur un quartier d'intérêt national pour le NPNRU, septembre 2017

	Nombre de protocoles «nationaux»	Nombre de quartiers «nationaux»	Nombre de quartiers «régionaux»
Signés	85	154	88
Passés en comité d'engagement	25	51	32
Passés en réunion de travail partenarial	5	10	0
En cours d'élaboration	1	1	1
Total général	116	216	121

Source : Anru, avancement de la contractualisation des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles du NPNRU, septembre 2017.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : en septembre 2017, 85 protocoles de préfiguration «nationaux» avaient été signés. Seul un protocole est encore en cours d'élaboration.

Tableau 2

État d'avancement de l'instruction des protocoles de préfiguration «régionaux», c'est-à-dire ne portant que sur des quartiers d'intérêt régional pour le NPNRU, septembre 2017

	Nombre de protocoles «régionaux»	Nombre de quartiers «régionaux»	Pourcentage
Signés	97	119	81
En cours de finalisation	23	24	19
Total général	120	143	100

Source : Anru, avancement de la contractualisation des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles du NPNRU, septembre 2017.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : en septembre 2017, 97 protocoles de préfiguration «régionaux» avaient été signés, concernant 119 quartiers.

ALEXIS VANDERSTOCKEN (CGET – ONPV), ANRU

L'évolution de la satisfaction des habitants des communes et des quartiers concernés par le PNRU

Les habitants des quartiers prioritaires et de leurs communes englobantes sont les premiers bénéficiaires des programmes de rénovation urbaine.

À l'occasion d'une étude réalisée par l'institut de sondage BVA pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)¹, ils ont été interrogés sur leurs opinions en matière de conditions de vie. Ainsi, les transforma-

tions opérées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) sont, globalement, bien perçues avec une tendance à l'amélioration depuis une dizaine d'années.

Des attentes subsistent, toutefois, en matière de cadre de vie, notamment en termes de sécurité.

Des habitants satisfaits de vivre dans leur quartier et leur commune

La satisfaction de vivre dans un QPV en rénovation urbaine est élevée, même si elle demeure inférieure à la satisfaction exprimée par les habitants des communes ayant des quartiers en rénovation (mais en dehors de ces quartiers rénovés).

En effet, 74 % des habitants vivant dans des quartiers en rénovation urbaine se prononcent favorablement sur leur quartier, contre 88 % des habitants des

autres quartiers sans rénovation de ces communes (**graphique 1**). Près de neuf habitants sur dix de ces quartiers rénovés se disent, également, satisfaits de vivre dans leur commune.

Dans le détail, les jeunes sont les plus satisfaits de leur quartier en rénovation urbaine (88 % des 15-24 ans), de même que les personnes ayant emménagé récemment, c'est-à-dire il y a moins d'une année (94 %).

Le logement, marqueur de satisfaction majeur

80 % des habitants s'accordent sur le fait que les travaux de rénovation urbaine permettent d'améliorer l'aspect extérieur du quartier et la qualité de vie dans le quartier. Ce sentiment est partagé à la fois par les habitants des quartiers en rénovation, mais également par ceux de la commune (hors quartiers en

rénovation urbaine). 75 % des habitants considèrent que ces travaux permettent également d'améliorer la desserte en transports en commun dans le quartier. Par ailleurs, 85 % des ménages relogés ayant obtenu un logement neuf ou réhabilité se déclarent satisfaits du confort de leur nouveau logement personnel.

La rénovation urbaine impacte positivement la perception du quartier

Le PNRU a un impact positif sur l'image des quartiers et plus globalement des communes. Près de 70 % des habitants interrogés, tous quartiers confondus, estiment que leur commune a changé «plutôt en bien». Concernant les quartiers, il existe, depuis une dizaine d'années, une perception positive convergente entre habitants des quartiers en rénovation et habitants hors quartiers en rénovation : 68 % des habitants hors quartiers rénovés estiment que leur quartier a évolué «plutôt en bien», et 62 % des habitants des quartiers rénovés jugent que ceux-ci évoluent dans

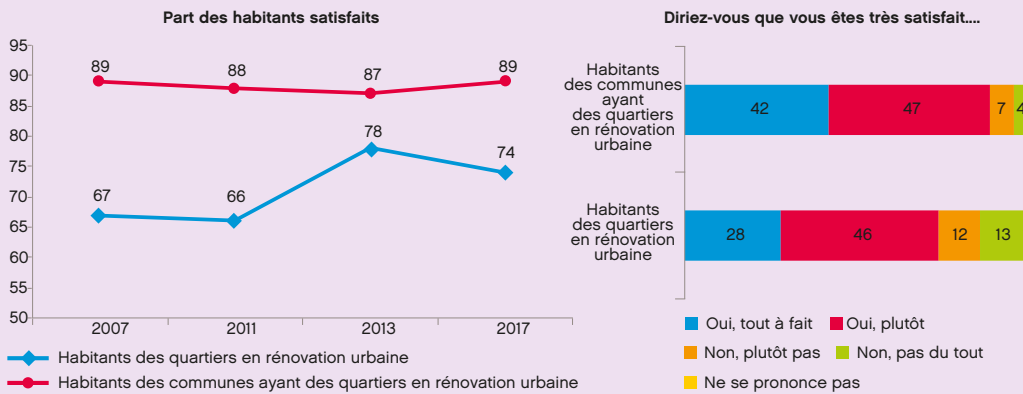
le bon sens (**graphique 2**). Par ailleurs, 6 habitants de quartiers rénovés sur 10 conseilleraient à leurs proches de venir habiter dans leur quartier.

En revanche, l'impact des travaux de rénovation urbaine sur le renforcement du sentiment de sécurité et de la diversité sociale est jugé plus limité par les habitants des quartiers en rénovation. Ceux-ci sont, ainsi, toujours en demande d'un renforcement de la sécurité ainsi que d'une plus grande présence des pouvoirs publics dans les quartiers en difficulté (68 % pour les habitants des quartiers).

1. Étude réalisée par l'Institut BVA pour l'Anru, par téléphone du 15 au 31 mai 2017 auprès de deux échantillons représentatifs des cibles interrogées :

- 1004 personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans des quartiers en rénovation urbaine ;
- 503 personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans des communes ayant des quartiers en rénovation (mais en dehors de ces quartiers rénovés). La représentativité de chaque échantillon est assurée grâce à la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, CSP du chef de famille, région.

Diriez-vous que vous êtes très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait ou pas du tout satisfait de vivre dans votre quartier ?



Graphique 1
Niveau de satisfaction des habitants des quartiers en rénovation urbaine et des communes ayant des quartiers en rénovation urbaine (en %)

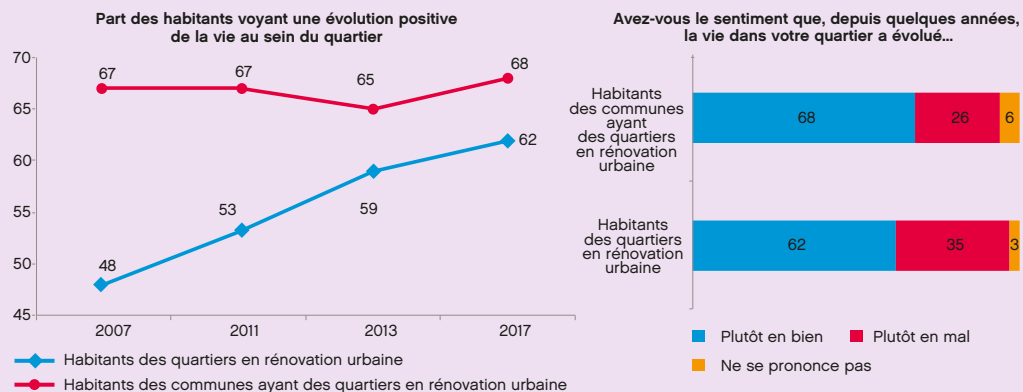
Source : étude réalisée par l'institut BVA pour l'Anru. La représentativité de chaque échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, CSP du chef de famille, région.

Traitements : Anru.

Réalisation : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2017, 74 % des personnes vivant dans un quartier en rénovation urbaine étaient satisfaites de vivre dans leur quartier.

Avez-vous le sentiment que, depuis quelques années, la vie dans votre quartier a évolué plutôt en bien ou plutôt en mal ?



Graphique 2
Évolution du sentiment de satisfaction des habitants des quartiers en rénovation urbaine et des communes ayant des quartiers en rénovation urbaine (en %)

Source : étude réalisée par l'institut BVA pour l'Anru. La représentativité de chaque échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, CSP du chef de famille, région.

Traitements : Anru.

Réalisation : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2017, 62 % des personnes interrogées vivant dans un quartier en rénovation urbaine ont le sentiment que la vie dans le quartier a évolué plutôt en bien.

ALEXIS VANDERSTOCKEN (CGET – ONPV), ANRU

Le relogement dans le cadre du programme national de rénovation urbaine

Plus de 140 000 démolitions de logements locatifs sociaux ont eu lieu dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) entre 2003 et 2016¹. Cela a nécessité le relogement des ménages concernés avec l'objectif de leur offrir un parcours résidentiel positif². Les enquêtes menées depuis 2012 par l'Anru

permettent de quantifier l'impact sur les trajectoires résidentielles. 54 % des ménages concernés par une démolition ont été relogés hors site. Par ailleurs, 37 % des ménages concernés par une démolition ont été relogés dans un logement neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans³ hors site.

83 500 ménages relogés

L'enquête menée par l'Anru au 31 décembre 2016 porte sur le relogement de 83 500 ménages, concernés par 322 projets (**graphique 1**). Le relogement est achevé dans plus des trois quarts de ces projets.

Il s'agit d'un processus qui s'impose à des ménages souvent fragiles socialement. Il est nécessaire de veiller aux conséquences du relogement sur les budgets et les parcours résidentiels des ménages, sur le

fonctionnement social des quartiers d'accueil et sur l'insertion sociale des ménages concernés.

Les ménages qui le souhaitent peuvent être relogés dans le parc locatif social neuf et récent (de moins de cinq ans), et en dehors des sites en rénovation urbaine, en fonction de la disponibilité de l'offre de logements et de l'adéquation entre leur revenu et les loyers pratiqués.

Plus de la moitié des ménages relogés hors site

54 % des ménages sont relogés hors site. Parmi eux (**graphique 2**):

- 54 % le sont dans la même commune hors Zus;
- 26 % le sont dans une autre commune en Zus;
- 20 % le sont dans une autre commune hors Zus.

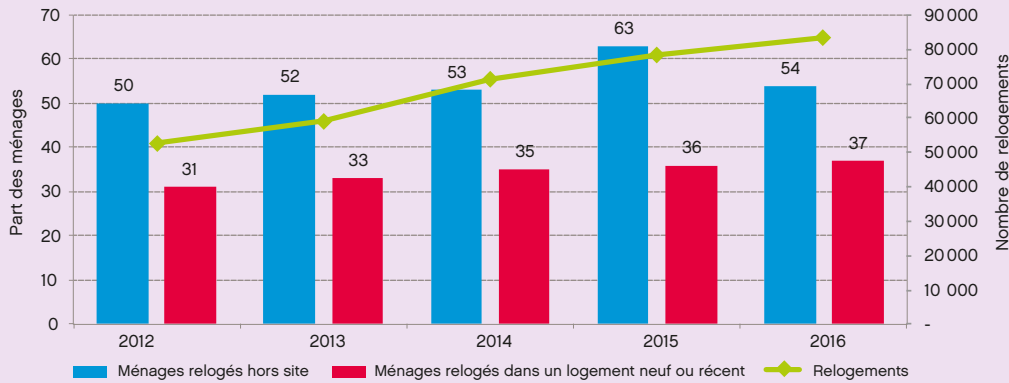
Les relogements relèvent, cependant, largement d'une logique de proximité: trois quarts des ménages ont été relogés dans leur commune d'origine (46 % sur site et 29 % dans un autre quartier de la commune, hors Zus).

37 % des ménages relogés dans un logement neuf

La notion de parcours résidentiel positif revêt des significations différentes selon les ménages: décohabitation, accès à un nouveau logement réhabilité ou neuf, localisation du logement à proximité du lieu de travail ou d'un groupe scolaire valorisé. Dans le cadre du PNRU, l'Anru et ses partenaires ont souhaité faciliter l'accès des ménages relogés à un logement neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans, en lien avec la construction de logement en PLUS-CD (prêt locatif à usage social-construction/démolition). Au 31 décembre 2016, près de 32 000 ménages (**graphique 1**) ont ainsi été relogés dans un logement

neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans. Par ailleurs, 3 400 ménages sont en situation de relogement temporaire avec un engagement formalisé pour accéder à un logement neuf. En outre, plus de 9 700 ménages aux faibles ressources, vivant dans les quartiers en rénovation urbaine mais non concernés par les démolitions, ont bénéficié d'un relogement dans un logement neuf dans le cadre du PNRU. Le PNRU a donc un impact sur la mobilité résidentielle de certains ménages résidant dans des quartiers en rénovation urbaine, au-delà du seul processus de relogement.

1. Source: enquête de l'Anru sur la mise en œuvre du relogement, des clauses d'insertion, de la gestion urbaine de proximité (Gup) et des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) dans les sites concernés par le programme national de rénovation urbaine (PNRU) au 31 décembre 2016.
2. Le parcours résidentiel positif correspond à la satisfaction des besoins des ménages et à une amélioration objective de leur situation résidentielle (en termes de surface de logement, de localisation, de reste à charge, d'ancienneté du logement, de confort plus conforme aux standards...).
3. Un logement conventionné est un logement en location dont le propriétaire a signé une convention avec l'État. Par cette convention, le propriétaire s'engage à respecter un loyer maximal. En contrepartie, l'État prend en charge une part du loyer du locataire par le biais de l'APL.



Graphique 1
Nombre de relogements, part de relogements hors site et dans un logement neuf ou récent (en %)

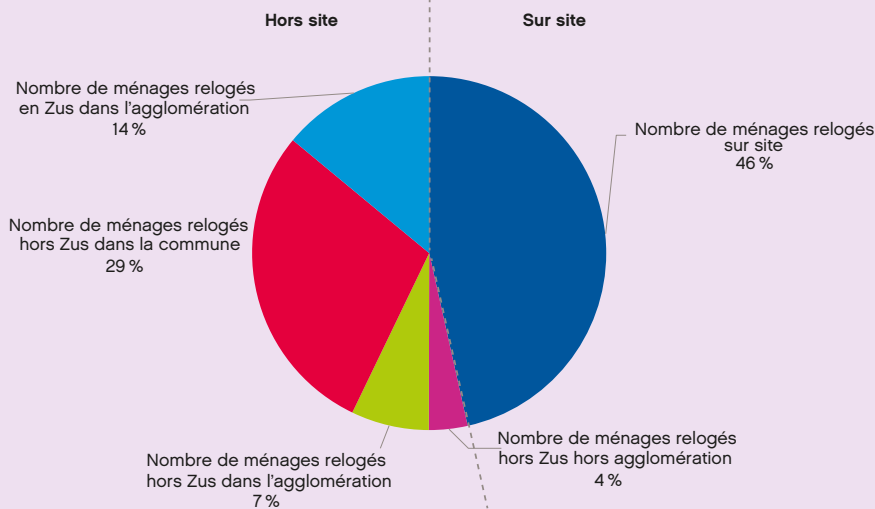
Source : enquête de l'Anru sur la mise en œuvre du relogement, des clauses d'insertion, de la gestion urbaine de proximité (Gup) et des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) dans les sites concernés par le programme national de rénovation urbaine (PNRU) au 31 décembre 2016.

Champ : 332 projets en 2016, résultats consolidés pour les projets (finis ou en cours de finalisation), ayant répondu à l'enquête annuelle menée par l'Anru (à mettre au regard d'un total de 399 projets PNRU).

Traitements : Anru.

Réalisation : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 54 % des 83 500 ménages relogés l'ont été hors site.



Graphique 2
Localisation du relogement (en %)

Source : enquête de l'Anru sur la mise en œuvre du relogement, des clauses d'insertion, de la gestion urbaine de proximité (Gup) et des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) dans les sites concernés par le programme national de rénovation urbaine (PNRU) au 31 décembre 2016.

Champ : 332 projets en 2016, résultats consolidés pour les projets (finis ou en cours de finalisation), ayant répondu à l'enquête annuelle menée par l'Anru (à mettre au regard d'un total de 399 projets PNRU). Ce nombre de projets est croissant sur la période car les données sont consolidées d'une année sur l'autre.

Traitements : Anru.

Réalisation : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 29 % des 83 500 ménages relogés ont été relogés dans un secteur de la commune d'origine ne se trouvant pas en Zus.

ALEXIS VANDERSTOCKEN (CGET – ONPV), ANRU

Les bénéficiaires des clauses d'insertion dans le cadre du PNRU

Les clauses sociales d'insertion dans la commande publique constituent un levier pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté tout en permettant de créer des emplois non délocalisables sur les territoires. La charte nationale d'insertion élaborée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), en 2005, impose aux maîtres d'ouvrage bénéficiant de subventions dans le cadre du programme national de rénovation urbaine

(PNRU) de réserver, à l'insertion professionnelle des habitants des Zones urbaines sensibles (Zus), 5 % des heures travaillées dans les marchés publics liés aux investissements et 10 % des emplois créés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (Gup) du quartier et le fonctionnement des équipements. L'enquête de l'Anru sur la mise en œuvre des clauses d'insertion, dans les sites concernés par le PNRU, permet de tirer un état des lieux¹.

41 000 bénéficiaires issus des Zus

Au 31 décembre 2016, 25,2 millions d'heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre de 388 projets de rénovation urbaine², depuis le lancement du PNRU (graphique 1). Cela concerne 63 000 bénéficiaires, parmi lesquels 65 % sont issus des Zus³. Pour près des trois quarts des projets, le nombre d'heures effectué est supérieur au nombre prévu.

Le public concerné par les clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine est majoritairement jeune avec un faible niveau de qualification (inférieur au CAP/BEP) ou bénéficiaire des minima sociaux ou encore demandeur d'emploi de longue durée (respectivement 39 %, 23 % et 31 %).

Deux tiers des bénéficiaires en situation d'emploi six mois après leur entrée dans le dispositif

Le suivi des parcours des bénéficiaires de la clause d'insertion a progressé au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Il reste toutefois un enjeu fort d'amélioration pour le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), dans la perspective d'une meilleure appréciation de l'impact de la clause d'insertion sur l'accès à l'emploi. Six mois après leur entrée dans le dispositif

d'insertion, les situations, à la fin 2016, des personnes concernées se caractérisent comme suit (graphique 2) :

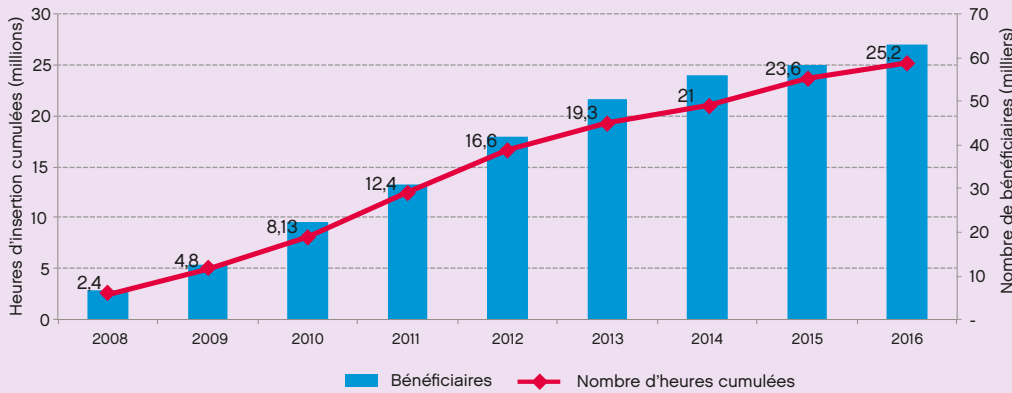
- 38 % occupent un emploi (CDI, CDD, intérim) ;
- 31 % sont dans un parcours « vers l'emploi » (insertion, contrats aidés, formation, alternance) ;
- 23 % sont demandeurs d'emploi ;
- 8 % sont dans une autre situation.

De nouvelles orientations pour le NPNRU

Une nouvelle charte nationale d'insertion relative au NPNRU a été adoptée le 24 mars 2015. Son ambition est de favoriser la construction de parcours durables vers l'emploi à l'échelle intercommunale pour les bénéficiaires de la clause d'insertion, en l'inscrivant d'avantage dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation

professionnelle, portée notamment par le pilier « développement économique et emploi » du contrat de ville. Cela suppose un élargissement du partenariat local et la poursuite d'un travail de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires pendant toute la durée du parcours d'insertion.

1. Source : enquête de l'Anru sur la mise en œuvre du relogement, des clauses d'insertion, de la gestion urbaine de proximité (Gup) et des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) dans les sites concernés par le programme national de rénovation urbaine (PNRU) au 31 décembre 2016.
2. La charte nationale d'insertion a donné lieu à l'élaboration de chartes locales, signées dans au moins 322 projets. Elle ne donne pas d'objectif en termes de cumul d'heures réalisées, mais seulement des seuils (5 % des heures travaillées dans les marchés publics liés aux investissements et 10 % des emplois créés dans le cadre de la Gup du quartier).
3. Tous les bénéficiaires ne sont pas issus des Zus du fait de la généralisation progressive des clauses d'insertion. Ainsi, les habitants des QPV non Zus ont de plus en plus accès aux clauses d'insertion.



Graphique 1
Nombre d'heures d'insertion (en millions) et de bénéficiaires cumulés (en milliers)

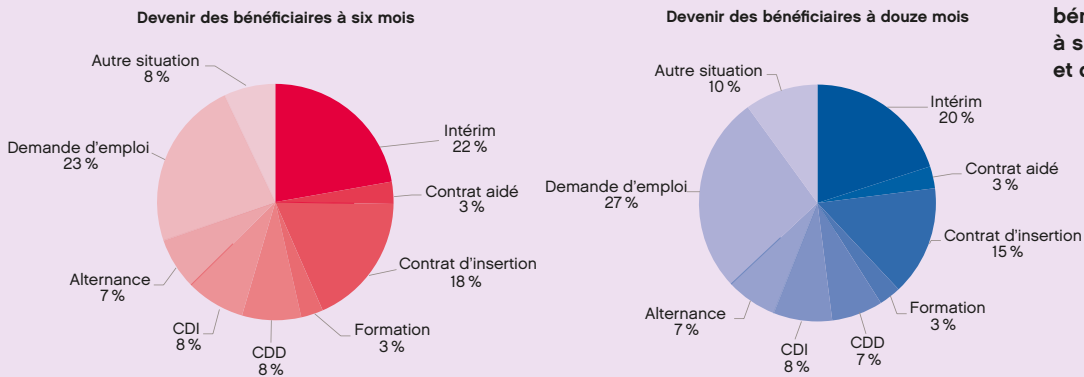
Source: enquête publiée par l'Anru sur la mise en œuvre du logement, des clauses d'insertion, de la gestion urbaine de proximité (Gup) et des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP), dans les sites concernés par le programme national de rénovation urbaine (PNRU) au 31 décembre 2016.

Champ: résultats consolidés pour les projets (finis ou en cours de finalisation), ayant répondu à l'enquête annuelle (à mettre au regard d'un total de 399 projets PNRU). Échantillon : 39 296 bénéficiaires recensés à six mois.

Traitements: Anru.

Réalisation: CGET-ONPV.

Note de lecture: depuis 2016, le nombre d'heures d'insertion cumulées est de 25,2 millions d'heures et a concerné plus de 63 000 bénéficiaires.



Graphique 2
Devenir des bénéficiaires à six mois et douze mois

Source: enquête publiée par l'Anru sur la mise en œuvre du logement, des clauses d'insertion, de la gestion urbaine de proximité (Gup) et des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP), dans les sites concernés par le programme national de rénovation urbaine (PNRU) au 31 décembre 2016.

Champ: résultats consolidés pour les projets (finis ou en cours de finalisation), ayant répondu à l'enquête annuelle (à mettre au regard d'un total de 399 projets PNRU). Échantillon : 39 296 bénéficiaires recensés à six mois.

Traitements: Anru.

Réalisation: CGET-ONPV.

Note de lecture: parmi les 39 296 bénéficiaires dont la situation est connue 6 mois après leur entrée dans le dispositif d'insertion, 23 % sont dans une situation de demandeurs d'emploi.

MARIANNE JOUANDEAU ET DAMIEN KACZA (CGET)

AVEC MICHEL BONETTI (LE SENS URBAIN), JEAN BOUVIER ET MARIE LLORENTE (VILLE EN ŒUVRE)

Coûts et bénéfices de la gestion urbaine

Une étude du CGET réalisée, en 2017, par Jean Bouvier, Marie Llorente (cabinet d'études Ville en œuvre) et Michel Bonetti (cabinet d'études Le sens urbain) mesure les coûts et les bénéfices de la gestion urbaine¹ dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle permet d'objectiver les différentiels

de coûts de gestion des collectivités locales et des bailleurs sociaux entre les QPV et d'autres quartiers urbains, d'expliquer les causes de ces différentiels et d'apprécier la plus-value de démarches partenariales de gestion urbaine de proximité (Gup) au bénéfice des conditions de vie dans les quartiers prioritaires.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a été réalisée sur quatre sites : les quatre QPV retenus et leurs quartiers témoins, situés dans la même commune, sont diversifiés au regard du contexte urbain, de la taille et de la configuration. Trois des QPV ont bénéficié du programme national de rénovation urbaine (PNRU) ; deux des quartiers témoins ont des proportions importantes de logements sociaux (45 % et 34 % sur les sites n°3 et n°4). Les coûts sont mesurés en euros par logement sur le périmètre des quartiers (QPV et quartier témoin) et résultent le plus souvent d'estimations faites par les services des communes et des bailleurs sur le temps passé par leurs personnels sur les quartiers. La valorisation de ces temps étant très différente d'une ville à l'autre ou d'un bailleur à l'autre, seules les comparaisons de coûts de gestion entre quartiers dans une même ville sont pertinentes.

Des coûts de gestion plus élevés pour les collectivités et les bailleurs dans les QPV

Les coûts de gestion supportés par les communes et EPCI (propreté urbaine, entretien des espaces verts et voiries, démarches de Gup et de tranquillité publique) sont plus élevés dans les quatre QPV de l'étude que dans les quartiers témoins, de +17 % à +113 % (**tableau 1**). Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat :

- la configuration des espaces publics des QPV (leur emprise importante, la qualité de leur aménagement consécutive à la rénovation urbaine) ;
- l'usage de ces espaces (notamment leur fréquentation soutenue), qui peut nécessiter un renforcement de leur entretien ;
- la volonté des collectivités de maintenir la qualité du cadre de vie dans les QPV (veille renforcée sur les espaces, démarches Gup assorties de budgets spécifiques...).

Les coûts de gestion de proximité des bailleurs sociaux

sont, également, plus élevés en QPV que dans les quartiers témoins, de +11 % à +223 % (**tableau 2**). Les différences tiennent aux coûts d'entretien et de maintenance, notamment pour la remise en location des logements, aux frais de personnel (davantage d'effectifs) ainsi qu'aux démarches de développement social et urbain et de tranquillité. Les bailleurs sociaux se voient accorder un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour renforcer les moyens de gestion de droit commun et mettre en place des actions spécifiques au sein des QPV afin d'atteindre un même niveau de qualité de service que dans l'ensemble du parc. Dans trois sites sur quatre, cet abattement ne compense qu'en partie le différentiel de coûts de gestion de proximité des bailleurs en QPV (le surcoût étant 2,3 fois plus important que l'économie réalisée grâce à l'abattement).

Les bénéfices d'une gestion urbaine renforcée, combinée aux effets de la rénovation urbaine

Le renforcement de la gestion urbaine des collectivités et des bailleurs sociaux entraîne des effets positifs dans les quatre QPV étudiés, appréciés par les habitants² : propreté des espaces publics et des parties communes, développement du lien social, qualité des espaces verts... Ces effets positifs sont amplifiés lorsque le cadre de

vie a été rénové grâce au programme national de rénovation urbaine.

L'étude souligne, au final, l'intérêt de la coordination des gestionnaires sur des programmations partagées de moyen terme, pour pérenniser les investissements réalisés sur le cadre urbain.

1. Propreté urbaine, entretien des espaces verts et voiries, démarches de gestion urbaine de proximité (Gup) et de tranquillité publique.

2. Comme en témoignent les enquêtes de satisfaction conduites à l'échelle des quartiers, ainsi que les enquêtes du CES de l'Anru auprès des habitants des quartiers rénovés (CES de l'Anru, *Mon quartier a changé ! Ce que disent les habitants de la rénovation urbaine*, Paris, La Documentation française, 2014, 159 p).

Tableau 1

Gestion du cadre de vie et de la tranquillité par les collectivités locales (communes et EPCI) : différentiels de coût entre quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers témoins (en %)

Coûts annuels par logement du QPV rapportés aux coûts du quartier témoin	Site n°1		Site n°2		Site n°3		Site n°4	
	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total
Propreté urbaine	+10	6	+83	53	+73	23	-6	-8
Entretien espaces verts	+89	39	+442	38	-12	-5	+16	50
Entretien voiries	0	0	-24	-3	+121	7	+33	4
Démarche Gup	∞*	32	+300	7	+450	30	+65	46
Tranquillité publique	∞*	23	+333	5	+267	46	+18	8
Total gestion du cadre de vie et tranquillité publique	+93	100	+113	100	+98	100	+17	100

Source : étude commandée par le CGET au groupement Jean Bouvier, Marie Llorente (Ville en œuvre) et Michel Bonetti (Le Sens urbain).

Champ : coûts annuels (année 2016), rapportés au nombre de logements de chaque quartier, des activités de gestion des collectivités locales (ville et EPCI) dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et un quartier témoin de la même commune sur quatre sites.

Traitements : CGET.

Note de lecture : en 2016, le coût par logement consacré par la collectivité du site n°1 pour la propreté urbaine est 10 % supérieur dans le QPV étudié par rapport au quartier témoin étudié. La propreté urbaine représente 6 % du différentiel de coût total entre le QPV et le quartier témoin en matière de gestion du cadre de vie et de tranquillité publique assurée par les collectivités locales.

Tableau 2

Gestion de proximité par les bailleurs sociaux : différentiels de coûts entre quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers témoins (en %)

Coûts annuels par logement du QPV rapportés aux coûts du quartier témoin	Site n°1		Site n°2		Site n°3		Site n°4	
	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total	Différentiel de coût du QPV	Part dans le différentiel total
Entretien-maintenance	+19	26	+409	91	-8	-32	+88	89
Frais de personnel	+71	27	+20	4	+17	86	+11	4
Tranquillité/lien social	∞*	46	∞*	5	∞*	46	∞*	7
Total gestion de proximité des bailleurs sociaux	+56	100	+223	100	+11	100	+75	100

Source : étude commandée par le CGET au groupement Jean Bouvier, Marie Llorente (Ville en œuvre) et Michel Bonetti (Le Sens urbain).

Champ : coûts annuels (année 2016), rapportés au nombre de logements de chaque quartier, des activités de gestion des collectivités locales (ville et EPCI) dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et un quartier témoin de la même commune sur quatre sites.

Traitements : CGET.

Note de lecture : en 2016, le coût par logement consacré par le bailleur social du site n°1 à l'entretien-maintenance du parc de logements est 19 % supérieur dans le QPV étudié par rapport au quartier témoin étudié. L'entretien-maintenance représente 26 % du différentiel de coût total entre le QPV et le quartier témoin en matière de gestion de proximité assurée par le bailleur social.

* L'absence de coût dans le quartier témoin rend impossible le calcul du différentiel par rapport au QPV.



Développement de l'activité économique et de l'emploi

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études et origine

Le taux de chômage diminue en lien avec la hausse des emplois aidés

L'année 2015 a été marquée dans les quartiers prioritaires par une diminution – bien que modeste – du taux de chômage¹ annuel moyen (de 0,3 point) et ce, pour la première fois après des années de hausses continues. Cette légère amélioration se prolonge en 2016: le taux de chômage annuel moyen des 15-64 ans résidant en quartiers prioritaires est, ainsi, de 25,3 %, soit 1,1 point de moins que l'année précédente, alors qu'il diminue dans une proportion moindre en dehors des quartiers prioritaires (-0,2 point) (**graphique 1**). Cette diminution du taux de chômage est concomitante aux volumes importants de contrats aidés mis en œuvre en 2016, ces derniers bénéficiant particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires². L'écart entre le taux de chômage de ces quartiers et celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes, diminue donc légèrement (15,4 points en 2016, contre 16,3 points en 2015),

tout en restant important. En 2016, plus de deux adultes sur cinq résidant en quartiers prioritaires et en âge de travailler (15-64 ans) sont à l'écart du marché du travail: le taux d'activité³ (58,2 % en quartiers prioritaires) se révèle, ainsi, très sensiblement inférieur à celui des unités urbaines englobantes (72,1 %).

Au final, la baisse du taux de chômage en quartiers prioritaires ne s'est pas traduite en 2015 et 2016 par une progression du taux d'emploi⁴ mais par celle de l'inactivité. Cette évolution est en partie due à une progression de la part des jeunes en études ou formation⁵ ce qui, à moyen terme, pourrait faciliter leur accès à l'emploi. Le taux d'emploi des 30-64 ans a, quant à lui, progressé de 0,4 point de 2015 à 2016. Au total, le taux d'emploi des 15-64 ans stagne en quartiers prioritaires à 43,5 % en 2016, contre 65,0 % dans le reste des unités urbaines englobantes.

Le taux de chômage est orienté à la baisse, sauf pour les femmes, les non diplômés et les descendants d'immigrés

Globalement, le taux de chômage en quartiers prioritaires est plus de deux fois et demi supérieur à celui du reste des unités urbaines englobantes (25,3 %, contre 9,9 %) (**tableau 1**). Ce ratio est plus important parmi les catégories de personnes a priori les plus insérées sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage est trois fois plus important pour les personnes âgées de 30 à 49 ans (24,2 % en quartiers prioritaires, contre 8,1 % dans le reste des unités urbaines englobantes), voire parmi les hommes (27,3 %, contre 10,3 %). Qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires, les jeunes, les personnes ayant de faibles niveaux d'étude et les immigrés (nés étrangers à l'étranger) ou descendants d'immigrés sont particulièrement exposés au chômage.

Selon les caractéristiques des actifs des quartiers prioritaires, les taux de chômage évoluent de manière plus ou moins marquée même si la ten-

dance générale est à la baisse. Le taux de chômage des hommes diminue ainsi de 2,2 points par rapport à 2015, celui des personnes ayant un niveau d'études supérieures de 1,7 point.

L'analyse de la part de chômage⁶ chez les jeunes est préférable à celle du taux de chômage, du fait de la part importante de personnes encore en études, donc inactives, dans cette classe d'âge. En 2016, cette part de chômage des moins de 30 ans est de 15,6 % contre 17,2 % en 2015 et 19,0 % en 2014.

Les taux de chômage de certaines catégories d'actifs ne diminuent toutefois pas significativement entre 2015 et 2016: celui des femmes se maintient, ainsi, à 23,0 % (contre 22,7 % en 2015); celui des niveaux d'études inférieurs au BEP-CAP augmente de 0,6 point pour atteindre 32,0 %. Enfin, le taux de chômage des immigrés diminue (de 3,0 points) alors que celui des descendants d'immigrés augmente (de 2,0 points).

1. Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de la tranche d'âge considérée.

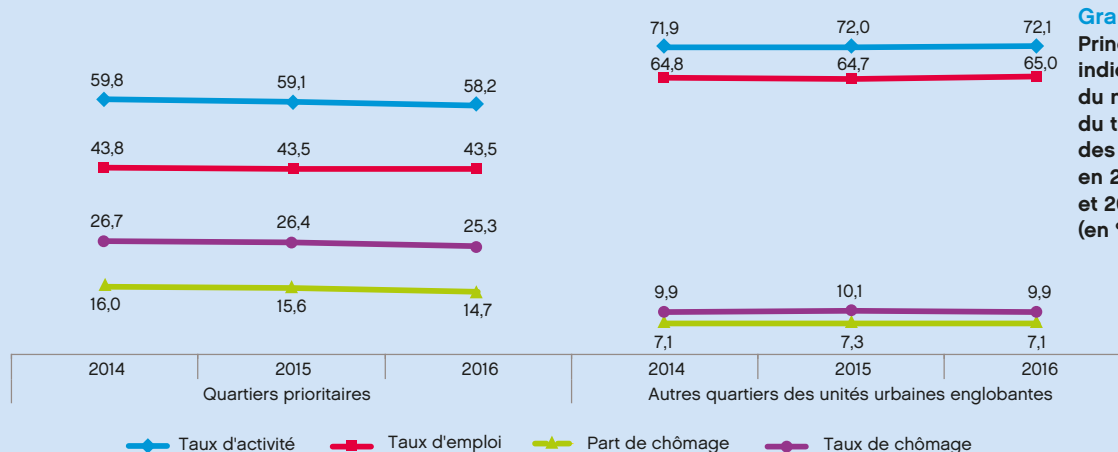
2. Cf. fiche «Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires».

3. Le taux d'activité d'une classe d'âge mesure la part d'actifs dans la population totale de la classe d'âge.

4. Le taux d'emploi d'une classe d'âge rapporte le nombre d'actifs occupés de la classe d'âge à la population totale de cette classe d'âge.

5. Cf. fiche «La situation des jeunes des quartiers prioritaires sur le marché du travail».

6. La part de chômage d'une classe d'âge est égale au nombre de chômeurs sur la population totale de la classe d'âge.



Graphique 1
Principaux indicateurs du marché du travail des 15-64 ans en 2014, 2015 et 2016 (en %)

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, le taux de chômage des 15-64 ans atteint en quartiers prioritaires 25,3 %, contre 26,4 % en 2015 et 26,7 % en 2014.

Tableau 1

Taux de chômage par tranche d'âge, sexe niveau d'études et origine en 2015 et 2016

	2016		2015		2016	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Différences quartiers prioritaires/Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en points)	(en ratio)
Taux de chômage 15-64 ans	25,3	9,9	26,4	10,1	15,4	2,6
Moins de 30 ans	34,3	17,3	35,9	17,4	17,0	2,0
30-49 ans	24,2	8,1	25,1	8,4	16,1	3,0
50 ans et plus	17,7	6,9	18,3	7,0	10,8	2,6
Hommes	27,3	10,3	29,5	10,7	17,0	2,7
Femmes	23,0	9,5	22,7	9,4	13,5	2,4
Niveau Bac + 2 et plus	14,2	6,0	15,9	6,6	8,3	2,4
Niveau Bac	23,7	11,3	24,3	11,0	12,5	2,1
Niveau BEP-CAP	25,9	12,0	27,7	12,0	13,9	2,2
Niveau < BEP-CAP	32,0	17,6	31,4	17,0	14,4	1,8
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	27,0	15,3	30,1	15,8	11,7	1,8
Nés en France descendants d'immigré(s)	31,5	13,1	29,4	12,4	18,4	2,4
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	22,0	8,6	22,4	8,9	13,4	2,6

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: le taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires est de 25,3 % en 2016, contre 9,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (15,4 points d'écart). Il est donc 2,6 fois supérieur en quartiers prioritaires.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Inactivité et halo autour du chômage

Une inactivité beaucoup plus élevée que dans le reste des unités urbaines englobantes

L'inactivité, c'est-à-dire la situation des personnes n'étant ni en emploi ni au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), est, en quartiers prioritaires, particulièrement élevée. Parmi les personnes en âge de travailler, le taux d'inactivité dépasse 40 % (32,6 % chez les hommes et 49,8 % chez les femmes), soit 13,9 points de plus que dans le reste des unités urbaines qui abritent des quartiers prioritaires (**graphique 1**). Cette inactivité comprend des personnes en études ou formation et d'autres catégories d'inactifs.

12 % des personnes âgées de 15-64 ans habitant dans les quartiers prioritaires sont en cours d'études ou en formation¹. Parmi les jeunes de 15-29 ans, plus nombreux à poursuivre leurs études scolaires ou universitaires sans travailler ou rechercher un emploi, 35,2 % sont inactifs en formation ou en études, contre 36,8 % pour les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cette part a augmenté chez les jeunes en 2016², notamment avec le plan massif de formation porté par les pouvoirs publics, qui a

permis le doublement du nombre de demandeurs d'emploi en formation pour le porter à 500 000.

L'inactivité comprend, d'autre part, les « autres inactifs », personnes qui sont en dehors du marché du travail pour d'autres raisons que le suivi d'une formation : maladie, contraintes familiales, découragement, souhait de ne pas travailler, etc. Ces personnes qui représentent la part la plus importante des inactifs des quartiers prioritaires (29,7 % des 15-64 ans) sont proportionnellement plus nombreuses en quartiers prioritaires, ce qui explique la quasi-totalité de l'écart constaté en matière de taux d'activité entre quartiers prioritaires et autres quartiers des unités urbaines englobantes (-13,9 points).

Quelles que soient les caractéristiques d'âge ou de sexe, les écarts entre les taux d'inactifs en quartiers prioritaires et ceux du reste des unités urbaines qui les abritent sont importants, particulièrement chez les femmes (49,8 % contre 31,3 %) et les 50-64 ans (46,1 % contre 32,6 %).

Près d'un inactif sur cinq en âge de travailler souhaiterait occuper un emploi

La position des inactifs par rapport à l'emploi est plus difficilement qualifiable que celle des actifs, qu'ils soient en emploi ou au chômage. Certains inactifs sont en dehors du marché du travail par choix. D'autres souhaitent travailler mais ne recherchent pas activement un emploi, ou recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour en prendre un, par exemple en raison de contraintes familiales ou de santé ; ils ne sont alors pas considérés comme chômeurs selon le BIT. Cette catégorie d'inactifs est appréhendée par l'Insee à travers le concept de « halo autour du chômage ». Parmi les plus de 1 200 000 inactifs de 15-64 ans des quartiers prioritaires, 226 000, soit 17,9 %, sont dans le halo du chômage, représentant 7,5 % du total de la tranche d'âge (**tableau 1**). Près d'un inactif sur cinq résidant en quartier prioritaire se situe dans le halo autour du chômage, soit un taux significativement supérieur

à celui mesuré dans le reste des unités urbaines (12,3 % en 2016).

Par rapport à 2015, cette part augmente de 1,5 point (+0,8 point pour la part dans la population totale).

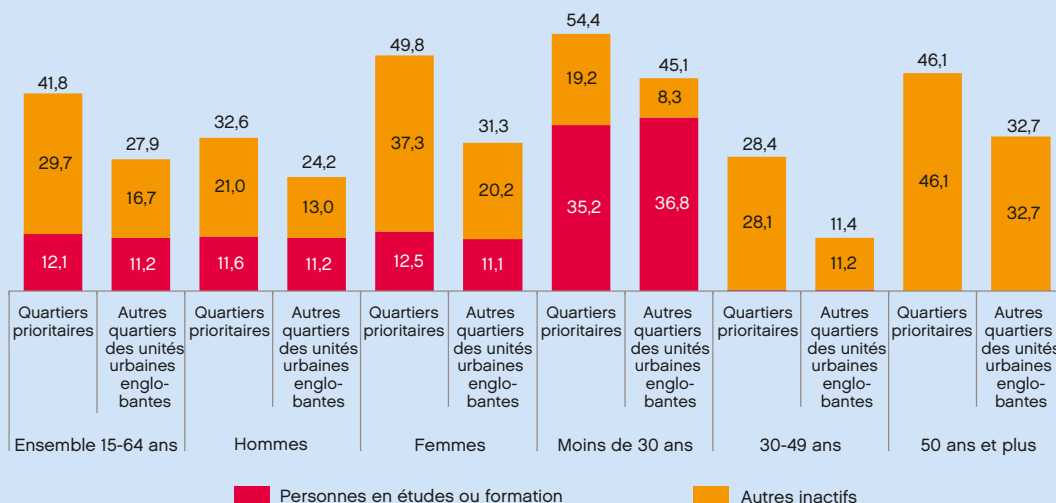
In fine, la part des personnes au chômage ou dans le halo autour du chômage atteint 22,2 % en 2016, soit un niveau stable par rapport à 2015 (22,3 %). La diminution du taux de chômage en quartiers prioritaires³ – qui est donc concomitante à une hausse de l'inactivité – en particulier celle liée à la poursuite d'études chez les jeunes, doit donc être relativisée. La hausse globale du halo autour du chômage en 2016 résulte essentiellement de celle des hommes (+3,4 points). Le halo autour du chômage est, en outre, une situation plus fréquente chez ces derniers que chez les femmes (respectivement 23,8 % et 14,5 %) ainsi que chez les personnes de 30 à 49 ans (28,9 %), les plus concernées par l'emploi.

1. Études ou formation conduisant à un diplôme ou un titre reconnu (formations « formelles »).

2. Cf. fiche « La situation des jeunes des quartiers prioritaires vis-à-vis de l'emploi ».

3. Cf. fiche « Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études, origine ».

Graphique 1
Taux d'inactivité selon le fait d'être en formation ou non, par sexe et tranche d'âge en 2016 (en %)



Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, l'inactivité totale est de 41,8 % pour les habitants âgés de 15 à 64 ans des quartiers prioritaires, dont 12,1 % en études ou formation et 29,7 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part du halo autour du chômage parmi les inactifs par sexe, tranche d'âge et niveau de diplôme en 2015 et 2016 (en %)

	Part du halo dans l'inactivité totale				Part du halo dans la population totale	
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Part du halo dans l'inactivité	17,9	16,4	12,3	12,6	7,5	6,7
Sexe						
Hommes	23,8	20,4	13,3	13,3	7,8	6,6
Femmes	14,5	14,1	11,6	12,0	7,2	6,8
Âge						
Moins de 30 ans	14,5	14,2	9,2	9,6	7,9	7,4
30-49 ans	28,9	27,6	33,4	32,2	8,2	7,7
50 ans et plus	12,5	9,5	7,3	7,4	5,7	4,4
Diplôme						
Diplôme Bac + 2 et plus	27,8	20,6	17,5	17,8	5,9	4,5
Bac ou brevet professionnel	17,6	16,2	11,1	11,4	6,7	5,8
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	27,4	25,6	17,5	17,9	8,5	7,9
Brevet des collèges, CEP ou aucun	14,2	13,4	8,7	9,0	7,8	7,2

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: parmi les inactifs des quartiers prioritaires, 17,9 % sont en 2016 dans une situation de halo du chômage. Ils représentent 7,5 % de la population de 15 à 64 ans des quartiers prioritaires.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Professions et secteurs d'activité

Une large majorité d'employés ou d'ouvriers parmi les actifs en emploi

En 2016, un peu plus d'1,3 million d'actifs en emploi résident en quartiers prioritaires. Parmi eux, près des trois-quarts (71,0 %) sont employés ou ouvriers, contre 42,3 % dans les autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire (tableau 1). Inversement, en quartiers prioritaires, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont sous-représentés (23,9 %, contre 51,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines). Quelles que soient les caractéristiques d'âge ou de sexe, ces différences entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux du reste des unités urbaines englobantes perdurent. Elles illustrent notamment les niveaux de formation globalement plus faibles des habitants des quartiers prioritaires. Toutefois, à niveau de diplôme comparable, les habitants des quartiers

prioritaires occupent plus souvent un emploi moins qualifié que les habitants du reste des agglomérations englobantes¹.

Près de la moitié des hommes en emploi des quartiers prioritaires sont ouvriers (48,4 %), tandis que les femmes sont majoritairement employées (56,7 %). La part des cadres ne varie pas quels que soient l'âge ou le sexe des individus (entre 6,0 % et 7,5 %). En revanche, les jeunes de moins de 30 ans appartiennent plus souvent que leurs aînés à la catégorie des professions intermédiaires, même si cette part demeure plus faible que dans le reste des unités urbaines englobantes (respectivement 21,8 % et 30,2 %). Parallèlement, ils sont moins fréquemment ouvriers (29,2 % chez les moins de 30 ans contre environ 35 % chez les 30 ans et plus).

Des secteurs d'activité qui diffèrent peu selon que l'actif en emploi réside ou non en quartiers prioritaires

Les secteurs d'activité des personnes en emploi résidant en quartiers prioritaires diffèrent assez peu de ceux des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 2) : plus de quatre actifs occupés sur cinq travaillent ainsi dans le secteur tertiaire. Cependant, la construction est légèrement surreprésentée en quartiers prioritaires (6,8 %, contre 4,9 %) au détriment de l'industrie (7,9 %, contre 10,7 %). Pour autant, au sein d'un même secteur d'activité, les emplois sont très variés, notamment en fonction du niveau de qualification des actifs en emploi.

En quartiers prioritaires comme ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à travailler dans le tertiaire que les hommes (91,0 %, contre 73,0 %) qui, quant à eux, travaillent davantage dans l'industrie (11,1 %) ou la construction (12,2 %). En outre, les hommes des quartiers prioritaires travaillent plus souvent dans le secteur de la construction que ceux du reste des unités urbaines englobantes (8,5 %). En revanche, les secteurs d'activité des femmes ne diffèrent pas beaucoup selon qu'elles résident ou non en quartiers prioritaires.

Dans le tertiaire, les secteurs d'activité varient, là encore, assez peu selon que les actifs en emploi

résident ou non dans les quartiers prioritaires. Les services administratifs et de soutien (les activités des agences de placement de main-d'œuvre ou de travail temporaire, notamment) sont, toutefois, surreprésentés chez les habitants des quartiers prioritaires (14,9 % contre 6,0 %). Les hommes travaillent davantage que les femmes dans le secteur du transport et de l'entreposage (8,6 % contre 2,5 %). Celles-ci sont, en revanche, plus présentes dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (42,5 % des actives en emploi, contre 16,2 % pour les hommes). Cette situation reflète la très faible mixité des métiers au niveau national puisque sur les 87 familles professionnelles reconnues par l'Insee, près de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans seulement douze d'entre elles, en 2013². Par âge, les différences sont moins marquées. Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles sont légèrement moins représentés chez les personnes de 50 ans et plus, au contraire des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

1. «Les actifs en emploi des quartiers prioritaires en 2014», *Rapport ONPV 2015*.

2. Chiffres clés 2015 «Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes», ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Tableau 1

Répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe et la tranche d'âge en 2016

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Effectifs	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans et plus
	(en %)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Agriculteurs exploitants	0,1	0,3	1,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0
Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	4,1	5,8	54,1	6,6	1,4	2,6	5,2	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,6	24,1	87,2	7,4	5,8	6,6	6,5	7,0
Professions intermédiaires	17,3	27,1	228,0	16,3	18,4	21,8	18,0	12,0
Employés	37,7	26,6	497,3	20,5	56,7	38,8	35,1	42,0
Ouvriers	33,3	15,7	439,2	48,4	16,7	29,2	34,4	34,9
Non renseigné	0,8	0,5	10,2	0,6	0,9	1,0	0,6	0,8
Ensemble	100,0	100,0	1 317,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, les ouvriers représentent 33,3 % des actifs occupés des quartiers prioritaires.

Tableau 2

Répartition des actifs occupés par secteur d'activité selon le sexe et la tranche d'âge en 2016

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Effectifs	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans et plus
	(en %)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Agriculture	0,4	0,7	5,0	0,5	0,3	0,4	0,5	0,1
Industrie	7,9	10,7	104,2	11,1	4,4	6,9	7,6	9,5
Construction	6,8	4,9	89,3	12,2	0,8	6,7	7,5	5,6
Tertiaire	81,6	82,3	1 075,0	73,0	91,0	81,8	81,5	81,7
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	10,9	12,3	143,4	12,0	9,7	15,4	11,2	6,4
Transports et entreposage	5,7	5,3	75,0	8,6	2,5	4,2	6,3	5,8
Hébergement et restauration	6,5	4,0	85,0	6,4	6,6	8,0	6,5	5,0
Information et communication	2,1	4,1	27,6	2,7	1,5	2,8	2,0	1,7
Activités financières d'assurance et immobilière	3,4	5,8	44,1	3,0	3,7	3,0	2,9	4,5
Activités spécialisées scientifiques et techniques	4,1	7,0	54,4	4,3	4,0	4,3	4,3	3,7
Activités de services administratifs et de soutien	14,9	6,0	195,8	16,8	12,7	13,5	15,6	14,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	28,7	32,4	378,0	16,2	42,5	26,1	27,2	33,8
Autres activités de services	5,5	5,5	71,8	3,1	8,0	4,6	5,4	6,4
Non renseigné	3,3	1,4	43,9	3,2	3,5	4,2	3,0	3,2
Ensemble	100,0	100,0	1 317,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)			1 317,4	690,8	626,6	306,6	663,8	347,1

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: les actifs occupés des quartiers prioritaires travaillent en 2016 dans 81,6 % des cas dans le secteur tertiaire.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Statuts d'emploi et sous-emploi

Une sous-représentation d'indépendants et des contrats de travail globalement plus précaires

Parmi les plus d'1,3 million d'actifs en emploi résidant en quartiers prioritaires en 2016, seuls 5,5 % se déclarent non salariés¹, soit deux fois moins que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les abritent (9,1 %) (**tableau 1**). Les femmes non salariées sont encore moins nombreuses (2,6 % des actives occupées, contre 6,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes), de même que les jeunes de 15 à 29 ans (3,1 %, contre 4,0 %).

Dans les quartiers prioritaires, les contrats à durée indéterminée (CDI) sont très majoritaires parmi les emplois salariés. Ils n'en représentent, cependant, que les trois-quarts contre plus de 85 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Inverse-

ment, les contrats temporaires sont plus fréquents pour les salariés des quartiers prioritaires. C'est le cas, à la fois, des contrats à durée déterminée (CDD) et des missions d'intérim qui représentent, respectivement, 17,4 % et 6,2 % des emplois salariés, contre 10,6 % et 2,3 % dans le reste des unités urbaines.

Dans les quartiers prioritaires, l'intérim est sensiblement plus fréquent chez les hommes (8,8 %) que chez les femmes (3,6 %) qui, à l'inverse, sont plus fréquemment en CDD (19,5 %, contre 15,6 %). Enfin, en quartiers prioritaires comme ailleurs, les habitants sont plus souvent en CDI après 30 ans (86,6 % chez les actifs en emploi âgés de 50 ans ou plus, contre 55,9 % pour les moins de 30 ans).

Un actif en emploi sur huit est en sous-emploi², mais la situation s'améliore

En 2016, 168 700 actifs en emploi résidant en quartiers prioritaires travaillent à temps partiel et souhaitent travailler davantage ou bien sont au chômage technique ou partiel. Ces situations de sous-emploi concernent 12,8 % des actifs occupés, contre 6,1 % dans les quartiers des unités urbaines englobantes (+6,7 points) (**tableau 2**). Cet écart est important quels que soient le sexe, la tranche d'âge, le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle.

Le sous-emploi touche particulièrement les femmes, qui travaillent plus souvent à temps partiel : 17,2 % de celles en emploi résidant en quartiers prioritaires sont concernées, contre 8,8 % des hommes. Par ailleurs, dans les quartiers prioritaires comme dans les unités urbaines englobantes, le taux de sous-emploi diminue avec l'âge (14,2 % chez les 15-29 ans en quartiers prioritaires, contre 10,9 % chez

les 50-64 ans) et le niveau de diplôme (7,7 % pour les diplômés du supérieur, contre 15,6 % pour les personnes ayant au plus le brevet des collèges). De même, les cadres et professions libérales des quartiers prioritaires sont peu nombreux à être en sous-emploi (5,2 % des actifs en emploi). *A contrario*, les employés, dont les postes sont plus souvent occupés par des femmes, constituent la catégorie socio-professionnelle la plus exposée au sous-emploi (17,4 % des actifs en emploi).

Alors que le taux de sous-emploi est demeuré stable de 2015 à 2016 dans le reste des unités urbaines englobantes, il a diminué dans les quartiers prioritaires (-1,3 point, soit -16 000 actifs occupés). La baisse est plus marquée pour les hommes, les jeunes, les personnes ayant un diplôme du supérieur et les professions intermédiaires.

1. Non salarié : personne travaillant à son compte ou travaillant pour un membre de sa famille sans être salarié.

2. Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) : personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Tableau 1
Statut des actifs occupés par sexe et tranche d'âge en 2016

	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Personnes en emploi (en milliers)	690,8	626,6	306,6	663,8	347,1	1 317,4	13 062,0
Part (en % de l'emploi total)	100	100	100	100	100	100,0	100,0
Non salariés	8,2	2,6	3,1	6,5	5,7	5,5	9,1
Salariés	91,8	97,4	96,9	93,5	94,3	94,5	90,9
Personnes en emploi salarié (en milliers)	632,3	611,8	296,8	619,8	327,4	1 244,1	11 756,6
Part (en % de l'emploi salarié)	100	100	100	100	100	100,0	100,0
Intérimaires	8,8	3,6	7,4	7,1	3,5	6,2	2,3
Apprentis	1,7	1,3	6,2	0,0	0,0	1,5	1,7
Contrats à durée déterminée	15,6	19,3	30,5	15,1	10,0	17,4	10,6
Contrats à durée indéterminée	74,0	75,9	55,9	77,9	86,6	74,9	85,5

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, parmi les 1,3174 millions d'actifs occupés des quartiers prioritaires, 94,5 % sont salariés.

Tableau 2
Sous-emploi par sexe, tranche d'âge et niveau de diplôme en 2015 et 2016

	Taux de sous-emploi (en %)				Effectifs en sous-emploi (en milliers)
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires
	2016	2015	2016	2015	
Ensemble	12,8	14,1	6,1	6,1	168,7
Sexe					
Hommes	8,8	10,2	3,9	3,8	60,9
Femmes	17,2	18,2	8,4	8,6	107,8
Âge					
Moins de 30 ans	14,2	16,8	9,0	9,4	43,7
30-49 ans	13,1	14,3	5,5	5,5	87,2
50 ans et plus	10,9	11,3	5,1	5,0	37,8
Diplôme					
Diplôme Bac + 2 et plus	7,7	11,2	4,0	4,1	23,1
Bac ou brevet professionnel	14,3	14,5	7,8	8,0	36,5
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	12,6	13,9	7,1	6,2	42,0
Brevet des collèges, CEP ou aucun	15,6	15,6	9,9	10,0	65,9
Catégorie socio-professionnelle					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,2	4,3	2,4	2,6	4,5
Professions intermédiaires	6,3	10,2	4,5	4,7	14,5
Employés	17,4	18,1	10,9	10,8	86,6
Ouvriers	12,2	13,2	6,4	6,4	53,5

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, parmi les actifs occupés des quartiers prioritaires, 12,8 % sont dans une situations de sous-emploi.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

La situation des jeunes sur le marché du travail

Des jeunes chômeurs moins nombreux

En 2016, la situation sur le marché du travail des personnes âgées de 15-29 ans vivant en quartiers prioritaires reste plus difficile que celle des jeunes résidant dans les autres quartiers des unités urbaines qui les abritent. Ainsi, ils sont, au sens du Bureau international du travail (BIT), plus fréquemment chômeurs (15,6 %, contre 9,5 % à l'extérieur de ces quartiers) et moins souvent en emploi (30,0 %, contre 45,4 % dans le reste des unités urbaines englobant les quartiers prioritaires) ([graphique 1](#)).

Près d'un jeune sur cinq est en situation d'inactivité sans pour autant suivre une formation ni des études, contre 8,3 % dans le reste des unités urbaines. Parmi eux, figurent un certain nombre de décrocheurs scolaires pour lesquels l'insertion professionnelle est particulièrement difficile. Néanmoins, par rapport aux deux années précédentes et à l'instar des autres classes d'âges, le nombre de jeunes chômeurs diminue en quartiers prioritaires, alors qu'il reste stable dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

La part de jeunes au chômage passe ainsi de 18,8 % en 2014 à 15,6 % en 2016, soit un recul de 3,2 points en deux ans. Cette évolution peut être le résultat du ciblage important des politiques d'emploi vers les jeunes des quartiers prioritaires (dispositifs Emploi d'avenir, Garantie Jeunes et autres contrats aidés¹).

Malgré cette diminution, l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires stagne en 2016 par rapport aux deux années précédentes, avec un taux d'emploi autour de 30 %. En effet, la diminution constatée du chômage des jeunes se traduit par une hausse de l'inactivité, due notamment au suivi d'études et de formations (de 33,5 % en 2014 et 2015 à 35,2 % en 2016). Cette progression pourrait s'expliquer par l'impact positif, chez les jeunes, des efforts des pouvoirs publics en matière de dispositifs de retour à l'emploi via notamment le plan massif de formation mis en œuvre à partir de 2016. La hausse de l'inactivité hors études et formation (de 2,2 points en deux ans) oblige toutefois à nuancer cette interprétation.

Un taux de NEET des moins de 30 ans près de deux fois et demie supérieur en quartiers prioritaires

Les jeunes ni en emploi ni en école ni en formation, les «NEET»², représentent 29,0 % des 15 à 29 ans des quartiers prioritaires (soit près de 300 000 personnes), contre 12,7 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 1](#)). Quelles que soient leurs caractéristiques (sexe, niveau de diplôme, origine), la part de jeunes NEET est, en quartiers prioritaires, significativement supérieure à celle des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Illustration de l'inactivité féminine plus importante en quartiers prioritaires : une femme sur trois âgée de 15 à 29 ans est NEET au sens d'Eurostat (contre un homme sur quatre). En dehors des quartiers prioritaires, les femmes sont également plus souvent NEET que les hommes mais de manière moins prononcée : 13,4 %,

contre 11,9 % des hommes, soit un écart de 1,5 point, contre 8,4 points en quartiers prioritaires.

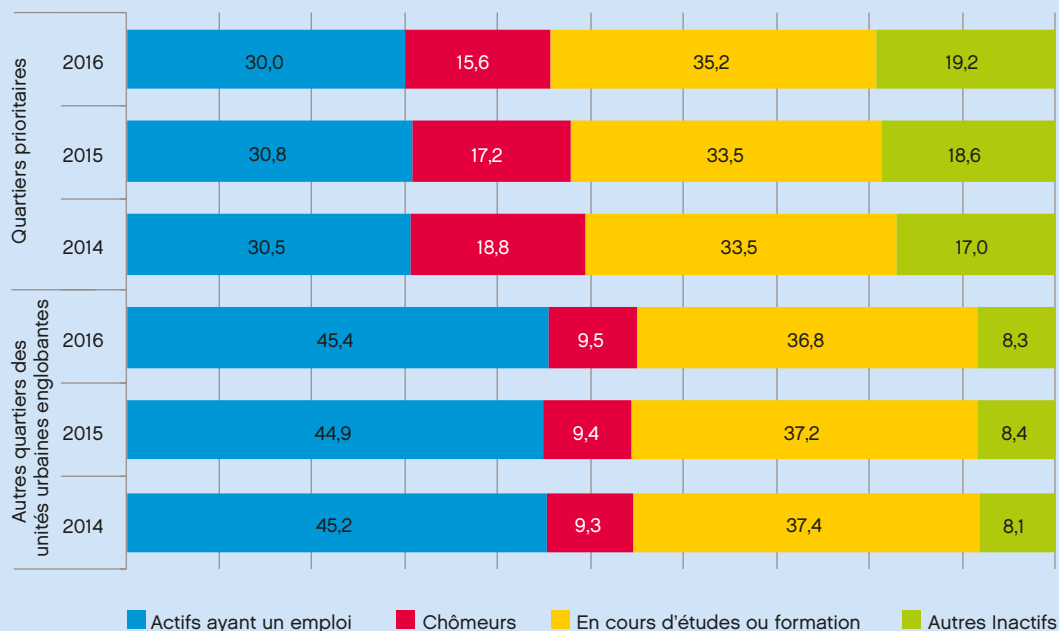
En quartiers prioritaires comme ailleurs, la part des NEET fluctue sensiblement selon le niveau d'études : 19,9 % des jeunes des quartiers prioritaires d'un niveau d'études supérieur à Bac + 2 sont NEET, contre 45,8 % pour ceux d'un diplôme équivalent au BEP/CAP. En deçà d'un niveau BEP ou CAP, les jeunes sont souvent encore scolarisés et le poids des NEET est plus faible que celui des jeunes d'un niveau V³ (31,2 %).

Comme leurs aînés, les jeunes immigrés sont globalement moins formés ont un accès plus difficile à l'emploi : 38,2 % sont ainsi considérés comme des NEET, contre moins de 30 % des jeunes non immigrés.

1. Cf. fiche « Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires ».

2. Selon l'expression anglo-saxonne *Not in Education, Employment or Training*. Au sens d'Eurostat, les jeunes retenus comme faisant partie des NEET sont au chômage ou inactifs au sens du BIT, ne poursuivent pas une formation formelle (donnant lieu à un diplôme ou un titre reconnu) et ont déclaré ne pas avoir suivi de formation informelle (stages, séminaires, ateliers, conférences, etc.) au cours du mois précédent l'enquête.

3. Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).



Graphique 1
Situation des jeunes sur le marché du travail entre 2014 et 2016 selon le lieu de résidence (en %)

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: jeunes de 15 à 29 ans vivant en quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, 30 % des moins de 30 ans des quartiers prioritaires sont en emploi, 15,6 % sont chômeurs, 35,2 % sont en études ou formation, 19,2 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part des NEET* chez les jeunes en 2016, selon le lieu de résidence

	Part des NEET (en %)		Effectifs (en milliers)
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires
Ensemble	29,0	12,7	296,7
Sexe			
Hommes	24,7	11,9	118,3
Femmes	32,8	13,4	178,4
Diplôme			
Bac + 2 et plus	19,9	8,3	29,2
Bac ou brevet professionnel	21,1	9,9	56,0
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	45,8	25,2	75,4
Brevet des collèges, CEP ou aucun	31,2	16,2	136,2
Origine			
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	38,2	23,5	78,2
Nés en France descendants d'immigré(s)	25,3	15,9	83,7
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	27,6	11,0	134,9

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: jeunes de 15 à 29 ans vivant en quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, parmi les jeunes des quartiers prioritaires, 29,0 % sont NEET, contre 12,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

* Not in Education, Employment or Training: personnes ni en emploi, ni en formation.

PERRINE KAUFFMANN (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Dares, ministère du Travail)

Les contrats aidés

La part des résidents des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires de contrats aidés a augmenté d'un point entre 2015 et 2016

En 2016, 58 000 résidents des quartiers prioritaires de France métropolitaine ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) ou d'un Emploi d'avenir (EAv), soit 14 % de l'ensemble des bénéficiaires, 13 % parmi les CUI et 20 % parmi les EAv, ce qui correspond aux objectifs fixés pour 2016 ([tableau 1](#)). Le CUI est un contrat qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il se décline en contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand et en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand. L'Emploi d'avenir propose, quant à lui, des solutions

d'emploi aux jeunes peu ou pas qualifiés et a pour objectif de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

La part des résidents des quartiers prioritaires augmente légèrement entre 2015 et 2016 en CAE (de 0,5 point) et en EAv (de 0,9 point). Elle progresse, par contre, de manière nettement plus importante en CIE (de 3,7 points). Cela est notamment dû à la création, en avril 2015, des CIE-Starter (contrats spécifiques à destination des jeunes de moins de 30 ans) qui sont en partie destinés aux habitants des quartiers prioritaires. En 2016, 27 % des entrants dans ce type de contrat habitaient ainsi en quartiers prioritaires.

Des profils différents entre les résidents des quartiers prioritaires et les habitants des unités urbaines englobantes

Les bénéficiaires des CUI issus des quartiers prioritaires sont globalement plus jeunes que les autres : 32 % ont moins de 26 ans, contre 25 % dans les unités urbaines environnantes. Cette différence d'âge est moins marquée pour les CAE, respectivement à 20 % et 19 %. À l'inverse, en Emploi d'avenir, les habitants des quartiers prioritaires sont plus âgés : 64 % ont 22 ans ou plus dans le non-marchand, contre 58 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les bénéficiaires des CUI résidant en quartiers prioritaires sont moins diplômés que ceux des autres quartiers alors qu'en Emploi d'avenir, c'est le phénomène inverse qui est observé ([tableau 2](#)). Cette situation s'explique par une dérogation accordée aux habitants des quartiers prioritaires en Emploi d'avenir : leur niveau de diplôme peut aller jusqu'à Bac + 3 s'ils

ont recherché un emploi pendant au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois, alors qu'en règle générale, les bénéficiaires ne peuvent avoir un niveau d'études supérieur au BEP, CAP ou équivalent.

Quel que soit le lieu de résidence, les hommes sont majoritaires dans le secteur marchand tandis que les femmes prédominent dans le non-marchand. Cette surreprésentation des hommes dans le secteur marchand est néanmoins plus marquée chez les habitants des quartiers prioritaires : ils représentent 65 % des bénéficiaires de CIE, contre 57 % en dehors des quartiers prioritaires. Enfin, les bénéficiaires habitant en quartiers prioritaires sont moins souvent des travailleurs handicapés : en CIE, seuls 5 % sont dans ce cas, contre 9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Des employeurs similaires en CUI mais pas en Emploi d'avenir

Les résidents des quartiers prioritaires sont un peu moins fréquemment en CDI que les autres bénéficiaires (70 % en CAE, contre 73 %) et un peu plus souvent à temps partiel (14 % contre 12 %). En Emploi d'avenir non marchand, ils travaillent plus fréquemment pour des associations ([tableau 3](#)). En revanche, ils sont moins souvent embauchés par les communes, les EPCI et

les autres collectivités territoriales. En Emploi d'avenir marchand, les habitants des quartiers prioritaires sont 80 % à travailler dans le tertiaire, contre 76 % pour les bénéficiaires des unités urbaines englobantes. En CUI, les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes travaillent pour les mêmes types d'employeurs.

Tableau 1
Part des résidents des quartiers prioritaires dans les embauches en contrat unique d'insertion (CUI) et en Emploi d'avenir (EAv), en 2016

	CUI-CIE marchand	CUI-CAE non marchand	CUI ensemble	EAv marchand	EAv non marchand	EAv ensemble	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées	71900	274100	346000	14900	52400	67300	413300
dont résidents des QP (en %)	15,7	12,2	12,9	15,8	21,6	20,3	14,1
Nombre de résidents des QP	11300	33400	44700	2300	11300	13700	58400

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2016, parmi les 413300 embauches en contrats aidés (CUI et EAv), 14,1 % résident en quartiers prioritaires, soit 58400.

Tableau 2
Profil des entrants en CUI et en EAv, en 2016 (en %)

	CUI-CIE		CUI-CAE			EAv marchand		EAv non marchand	
	En QP	Autres quartiers urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers urbaines englobantes		En QP	Autres quartiers urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers urbaines englobantes
Âge du salarié									
Moins de 26 ans	32	25	20	19	Moins de 18 ans	1	1	0	0
26 à 49 ans	56	50	64	56	18-21 ans	43	48	36	42
50 ans et plus	12	26	17	24	22 ans et plus	56	51	64	58
Sexe									
Hommes	65	57	29	26	Hommes	61	65	40	41
Femmes	36	43	71	74	Femmes	39	35	60	59
Niveau de formation initiale									
Supérieur au Bac	17	27	22	33	Supérieur au Bac	3	1	11	2
Bac	26	27	27	29	Bac	23	5	38	9
CAP-BEP	38	35	33	28	CAP-BEP	34	48	23	48
Inférieur au CAP-BEP	19	11	19	10	Inférieur au CAP-BEP	41	46	28	41

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: les moins de 26 ans représentent 32 % des contrats en CUI-CIE et 20 % des contrats des CUI-CAE.

Tableau 3
Les employeurs et secteurs recourant aux CUI et aux EAv, en 2016 (en %)

	CUI-CAE		EAv non marchand			CUI-CIE		EAv marchand	
	En QP	Autres quartiers urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers urbaines englobantes		En QP	Autres quartiers urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers urbaines englobantes
Statut de l'employeur					Secteur d'activité				
Commune, EPCI et autres collectivités territoriales	14	14	21	29	Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	1	1
Association et autre personne morale	49	48	63	54	Industrie	10	11	10	12
Etablissements publics	38	37	16	17	Construction	10	9	9	10
					Tertiaire	79	79	81	77

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: 14 % des employeurs des CUI-CAE des quartiers prioritaires sont des communes, EPCI et autres collectivités territoriales.

PERRINE KAUFFMANN (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Dares, ministère du Travail)

Les sortants de contrats uniques d'insertion

42 % des bénéficiaires de CUI vivant en quartiers prioritaires sont en emploi six mois après leur sortie

Les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) sont interrogés six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. En quartiers prioritaires, 42 % des bénéficiaires interrogés en 2016 déclarent être en emploi contre 52 % de ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 1](#)). Mais seuls 29 % sont en emploi durable, contre 39 % dans le reste

des unités urbaines englobantes. En revanche, la part de personnes entrant en formation ou devenant inactives est faible aussi bien en quartiers prioritaires qu'en dehors (7 %).

Enfin, quel que soit le lieu de résidence, l'insertion dans l'emploi est plus élevée pour les sortants de contrats du secteur marchand (CUI-CIE) que pour les sortants du secteur non marchand (CUI-CAE).

Des taux d'insertion dans l'emploi bien plus faibles en quartiers prioritaires

Quelles que soient leurs caractéristiques, les sortants résidant en quartiers prioritaires ont toujours des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles que ceux des quartiers environnants. Cette différence est très marquée pour les personnes ayant au moins 50 ans sortant de CIE : en quartiers prioritaires, 50 % déclarent être en emploi, contre 66 % dans les autres quartiers des unités urbaines

englobantes ([tableau 2](#)). Cette différence est cependant moins marquée pour les titulaires du baccalauréat sortant de CAE comme de CIE : en quartiers prioritaires, 41 % des sortants de CAE et 63 % des sortants de CIE déclarent être en emploi, contre respectivement 46 % et 66 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les résidents des quartiers prioritaires ayant eu un CIE dans l'industrie s'insèrent mieux dans l'emploi

En quartiers prioritaires, 76 % des personnes ayant bénéficié d'un CIE dans l'industrie déclarent être en emploi six mois après leur sortie de contrat, contre 70 % pour celles habitant les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 3](#)). C'est le seul secteur pour lequel les habitants des quartiers

prioritaires ont un taux d'insertion dans l'emploi plus élevé. La construction connaît, par contre, le taux d'insertion le plus faible : 45 % des sortants de contrats aidés de ce secteur sont en emploi en quartier prioritaire, contre 62 % dans les quartiers environnants.

Les sortants de CUI vivant dans un quartier prioritaire sont davantage satisfaits de leur contrat

De manière générale, les résidents des quartiers prioritaires sont davantage satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : 72 % des sortants résidant en quartier considèrent ainsi que le passage en CIE leur a permis d'acquérir une expérience professionnelle, contre 62 % dans les unités urbaines englobantes. De même, 68 % des sortants de CAE habitant un quartier prioritaire

considèrent que ce contrat leur a permis d'améliorer leur situation financière, contre 62 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Et 37 % des résidents de quartier prioritaire sortant de CIE pensent aussi que leur passage en contrat aidé leur a permis de se faire des relations utiles pour trouver un emploi, contre 31 % en dehors des quartiers.

Tableau 1**Situation professionnelle à six mois des sortants de contrat aidé interrogés en 2016 (en %)**

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études		Chômage		Inactivité	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
CUI-CIE	55	66	44	54	2	2	39	30	2	2
CUI-CAE	35	44	22	30	3	4	57	48	4	5
Ensemble	42	52	29	39	3	3	52	41	4	4

Source: ASP.

Champ: personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2016 résidant dans une unité urbaine englobante de quartier prioritaire (France métropolitaine).**Traitements:** Dares-Insee.**Note de lecture:** en 2016, 55 % des personnes sorties de CUI-CIE résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.**Tableau 2****Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques des salariés en contrat aidé (en %)**

	CUI-CIE		CUI-CAE	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Sexe				
Hommes	56	65	34	42
Femmes	54	67	36	44
Âge				
Moins de 26 ans	54	66	43	50
26-49 ans	57	65	34	44
50 ans et plus	50	66	32	38
Niveau de formation				
Inférieur au CAP	53	58	29	33
BEP-CAP	51	63	30	38
Bac	63	66	41	46
Supérieur au Bac	57	72	44	52

Source: ASP.

Champ: personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2016 résidant dans une unité urbaine englobante de quartier prioritaire (France métropolitaine).**Traitements:** Dares-Insee.**Note de lecture:** en 2016, 56 % des hommes sortis de CUI-CIE résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.**Tableau 3****Taux d'insertion dans l'emploi à six mois des salariés selon le secteur et l'employeur du contrat aidé (en %)**

	CUI-CIE			CUI-CAE	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Agriculture	48	62	Communes, EPCI et autres collectivités territoriales	33	43
Industrie	76	70			
Construction	45	62	Associations et autres personnes morales	37	46
Tertiaire	54	66	Établissements publics	34	42

Source: ASP.

Champ: personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2016 résidant dans une unité urbaine englobante de quartier prioritaire (France métropolitaine).**Traitements:** Dares-Insee.**Note de lecture:** en 2016, 34 % des personnes sorties d'un CUI-CAE dans un établissement public et résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi diminue, davantage en quartiers prioritaires qu'ailleurs, entre 2016 et 2017

Au 2^e trimestre 2017, parmi les 760 200 demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires de la politique de la ville tenus d'effectuer des recherches d'emploi (catégories A, B, C), 533 500 inscrits soit 70 %, sont sans aucune activité (catégorie A) (**graphique 1**). Cette proportion n'est que de 63 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. *A contrario*, les demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite (catégories B et C) ont donc un poids plus faible en quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (30 %, contre 37 %). Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi des unités urbaines englobantes, 20,7 % de ceux qui sont inscrits en catégories A, B ou C et 22,5 % des inscrits en catégorie A résident en quartiers prioritaires. Or, parmi les habitants en âge de travailler (de 15 à

64 ans) de ces mêmes unités urbaines, seuls 13 % résident en quartiers prioritaires.

Entre mi-2016 et mi-2017, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a sensiblement diminué annuellement¹, de manière plus marquée en quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : la baisse annuelle moyenne est ainsi de 2,4 % en quartiers prioritaires, contre 1,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Sur cette période, la diminution de la demande d'emploi de catégorie A – qui se rapproche le plus de la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) – compense, en quartiers prioritaires et contrairement au reste des unités urbaines englobantes, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite.

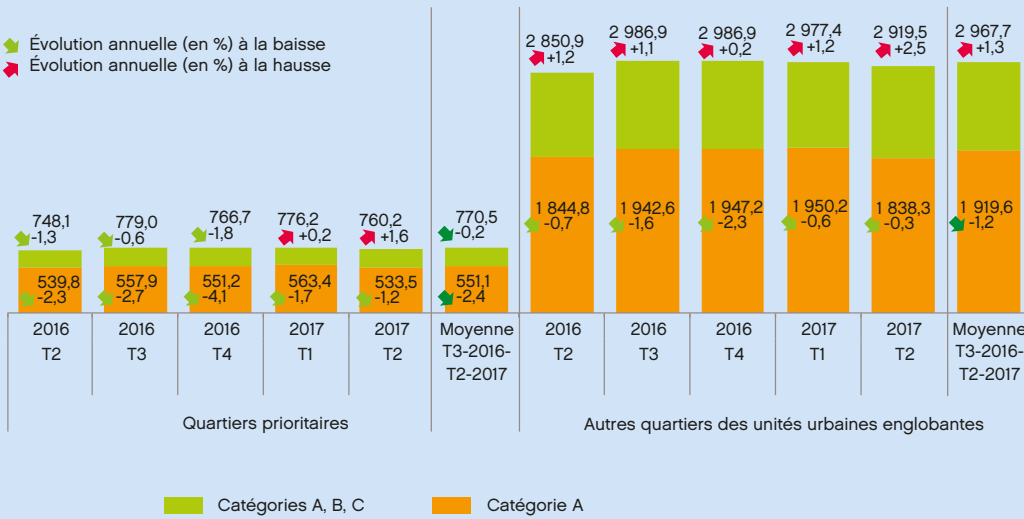
Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi baisse également en quartiers prioritaires, quoique de façon plus modérée au 1^{er} semestre 2017

Au 2^e trimestre 2017, 112 800 jeunes âgés de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires sont inscrits sur les listes de Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C, contre 115 300 un an auparavant (**graphique 2**). Ils représentent environ un jeune demandeur d'emploi sur cinq des unités urbaines englobantes. Par rapport à l'année précédente, entre le 3^e trimestre 2016 et le 2^e trimestre 2017, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires a, en moyenne, baissé de 4,2 %, contre 3,6 % dans les autres quartiers des unités

urbaines englobantes. Toutefois, trimestre après trimestre, le rythme de cette baisse annuelle ralentit, notamment en quartiers prioritaires, passant dans ces territoires de 6,4 % au 4^e trimestre 2017 à 2,4 % au 2^e trimestre 2017. Toutes choses égales par ailleurs, le ralentissement programmé des contrats aidés en 2018 – avec notamment la disparition des contrats initiative emploi (CIE) Starter et des Emplois d'avenir – risque d'orienter à la hausse le nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires dans les mois à venir, notamment chez les jeunes.

1. Le marché de l'emploi est soumis à des variations saisonnières structurelles avec un nombre supérieur de demandeurs d'emploi lors des dernier et premier trimestres d'une année civile du fait, notamment, de l'arrivée sur le marché de l'emploi d'un flux important de jeunes actifs sortant de leur formation initiale. En termes d'évolution, il est donc préférable de privilégier une analyse annuelle.

▲ Évolution annuelle (en %) à la baisse
▲ Évolution annuelle (en %) à la hausse



Graphique 1
 Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 2° trimestre 2016 au 2° trimestre 2017 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

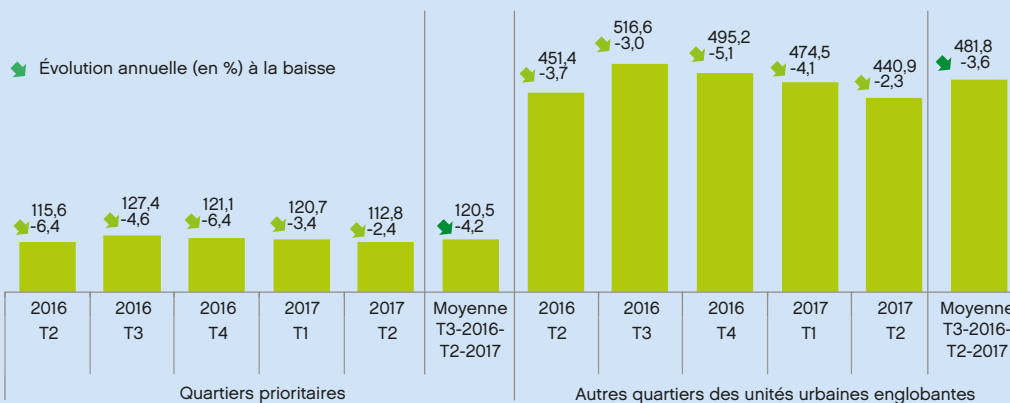
Sources : données Pôle emploi; géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Calculs : Insee.

Note de lecture : au 2° trimestre 2017, 760 200 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C. Par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre augmente de 1,6 %. Sur un an, entre le 3° trimestre 2016 et le 2° trimestre 2017, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 770 500 demandeurs d'emploi, soit une baisse annuelle moyenne de 0,2 %.

▲ Évolution annuelle (en %) à la baisse



Graphique 2
 Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 2° trimestre 2016 au 2° trimestre 2017 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

Sources : données Pôle emploi; géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emplois de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Calculs : Insee.

Note de lecture : au 2° trimestre 2017, 112 800 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais âgés de moins de 26 ans sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C. Par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre baisse de 2,4 %. Sur un an, entre le 3° trimestre 2016 et le 2° trimestre 2017, le nombre moyen de jeunes demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C est de 120 500, soit une baisse annuelle moyenne de 4,2 %.

YANNIG PONS (Pôle emploi)

Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi met en œuvre un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés pour répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi. Plus précisément, la modalité «suivi» est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande; l'accompagnement «renforcé», qui repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers en privilégiant les entretiens physiques, s'adresse aux per-

sonnes ayant besoin d'un accompagnement intensif; l'accompagnement «guidé» est dédié aux demandeurs d'emploi se trouvant dans une situation intermédiaire. Enfin l'approche «globale» de l'accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels. L'affectation à une modalité de suivi ou d'accompagnement est réalisée sur la base d'un diagnostic individualisé de la situation du demandeur d'emploi et de ses besoins.

Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires bénéficient relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé...

En moyenne, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires bénéficient d'un accompagnement plus intensif que les autres demandeurs d'emploi: fin septembre 2017, 24 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement «global» ou «renforcé», contre 18 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([graphique 1](#)). En quartiers prioritaires comme sur le

reste du territoire, les jeunes sont proportionnellement davantage concernés par l'accompagnement intensif: 35 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans des quartiers prioritaires bénéficient ainsi d'un accompagnement «global» ou «renforcé». Cette part est de 29 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

... et leur taux d'accès à la formation est similaire à celui des autres demandeurs d'emploi

Entre juillet 2016 et juin 2017, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires accèdent autant à la formation que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires représentent ainsi 12 % des entrées en formation, une part proche de leur poids sur l'ensemble des demandeurs d'emploi. En quartiers prioritaires, comme dans les autres quartiers, les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) entrent plus souvent en formation que les demandeurs d'emploi plus âgés: ainsi, en quartiers priori-

taires, les jeunes de moins de 25 ans représentent 24 % des entrées en formation, mais seulement 15 % des demandeurs d'emploi ([tableau 2](#)).

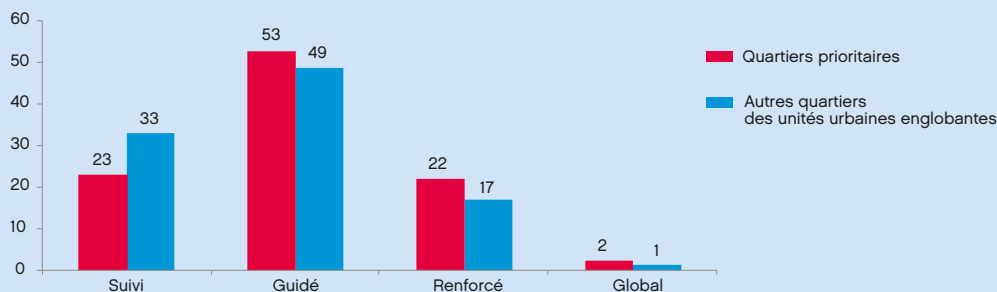
11 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont un objectif de «remise à niveau», contre 8 % pour les demandeurs d'emploi des quartiers environnants. Pour les autres objectifs de formation (certification, professionnalisation, adaptation au poste de travail, etc.), on n'observe pas de différence importante entre les quartiers prioritaires et les autres parties du territoire.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus d'un quartier prioritaire bénéficient plus souvent de prestations de Pôle emploi relevant d'un appui social

Pôle emploi propose des prestations aux demandeurs d'emploi sous forme, par exemple, d'ateliers, d'appui social ou d'évaluations (évaluations des compétences professionnelles, diagnostic de positionnement...).

Entre juillet 2016 et juin 2017, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont bénéficié de 13 % des prestations délivrées par Pôle emploi, soit une part proche de leur poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi. À l'instar des formations, les jeunes

bénéficient plus fréquemment que leurs aînés de ces prestations. Celles-ci relèvent plus souvent, pour les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires que pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, de l'appui social (insertion par l'activité économique ou accompagnement individualisé par exemple), soit 15 % des prestations dans le premier cas contre 10 % dans le second.



Graphique 1
Répartition des demandeurs d'emploi selon leur modalité de suivi et d'accompagnement (en %)

Source : Pôle emploi (STMT).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 septembre 2017.

Calculs : Pôle emploi.

Note de lecture : 22 % des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires bénéficient d'un accompagnement renforcé contre 17 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire.

Tableau 1

Répartition des entrées en formation et des demandeurs d'emploi selon l'âge (en %)

	Entrées en formation		Demandeurs d'emploi	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Répartition par âge	100	100	100	100
Moins de 25 ans	24	27	15	16
25 — 29 ans	17	18	14	16
30 — 39 ans	28	27	26	26
40 — 49 ans	21	20	23	21
50 ans et plus	11	12	21	21
Part des habitants parmi les entrées en formation ou demandeurs d'emploi	12	38	13	37

Source : Pôle emploi (STMT).

Champ : entrées en formation de juillet 2016 à juin 2017 ; répartition des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C au 30 septembre 2017.

Calculs : Pôle emploi.

Note de lecture : 12 % des bénéficiaires de formation et 13 % des demandeurs d'emploi résidaient en quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 15 % des inscrits en catégorie A, B ou C et concentrent 24 % des entrées en formation.

Tableau 2

Part des principales prestations délivrées dans les quartiers prioritaires (en %)

Part de la zone dans l'ensemble des prestations	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
	13	39
Principales prestations suivies		
Prestations d'appui social dont :	15	10
Insertion par l'activité économique	5	3
Accompagnement individualisé	4	3
Plan local pour l'insertion et l'emploi	3	1
Autres prestations dont :	85	90
Activ'emploi	10	14
Se former, un atout pour votre retour à l'emploi	8	7
Outiller ma candidature	5	5
Activ'projet	5	6
Évaluation par simulation préalable à un recrutement	3	3

Source : Pôle emploi (Fichier historique).

Champ : prestations suivies de juillet 2016 à juin 2017.

Calculs : Pôle emploi.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires, Activ'emploi représente 10 % des prestations suivies entre juillet 2016 et juin 2017.

YANNIG PONS (Pôle emploi)

Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Des demandeurs d'emploi moins diplômés dans les quartiers prioritaires

Au 30 septembre 2017, 13 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C¹ résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. D'après l'Insee, ces quartiers ne concentrent pourtant que 8 % de la population totale (Insee, Recensement de la population 2013). En Île-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), où la part de la population en quartiers prioritaires est plus importante, un demandeur d'emploi sur cinq réside dans ces quartiers.

La répartition par âge des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires est proche de celle des autres demandeurs d'emploi résidant dans une unité urbaine englobant au moins un quartier prioritaire. En revanche, les demandeurs d'emploi en

quartiers prioritaires sont plus souvent des hommes (53 %) que dans les quartiers environnants (50 %) ([graphique 1](#)). Ils ont, par ailleurs, un niveau de formation généralement inférieur à celui des autres demandeurs d'emploi: deux tiers ont un niveau inférieur au baccalauréat contre la moitié des autres demandeurs d'emploi des quartiers environnants. Seule la moitié des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires ont un droit à une allocation de chômage (assurance chômage ou régime de solidarité de l'État²), contre 60 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, en revanche, plus souvent allocataires du RSA. Ces écarts traduisent éventuellement un éloignement plus important du marché du travail des résidents des quartiers prioritaires.

42 % des demandeurs d'emploi des QPV accèdent à l'emploi dans l'année qui suit leur inscription

Au cours de l'année qui suit leur inscription en catégories A ou B, 42 % des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont accès à un emploi, contre 52 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire. Quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi est plus faible dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([graphique 2](#)). L'écart global s'explique, pour partie, par le profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, notamment moins diplômés. Par ailleurs, parmi les demandeurs d'emploi des

quartiers prioritaires, les Franciliens accèdent davantage à l'emploi dans l'année suivant leur inscription que ceux des autres régions. À l'inverse, pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, c'est dans les autres régions métropolitaines que l'accès à l'emploi est le plus aisé.

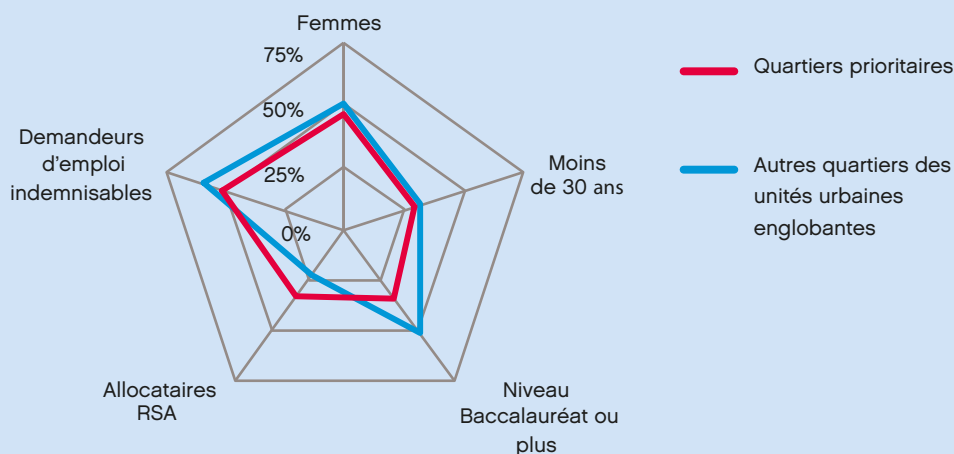
En outre, les femmes accèdent moins facilement à l'emploi que les hommes dans les quartiers prioritaires, alors que dans les autres quartiers, la différence entre femmes et hommes est faible. Enfin, dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, les jeunes accèdent plus aisément à l'emploi que leurs aînés.

1. Catégorie A: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

2. Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage (principalement l'allocation de retour à l'emploi) ou de la solidarité-Etat (principalement allocation de solidarité spécifique).



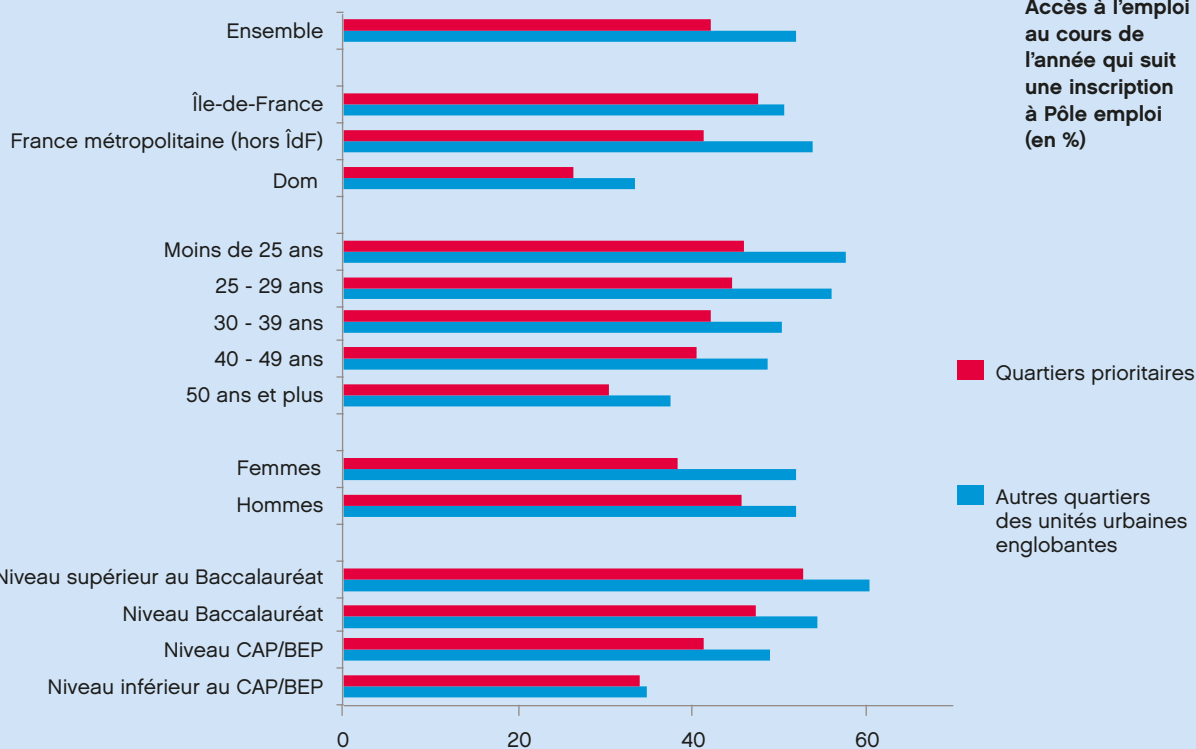
Graphique 1
Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Source: Pôle emploi (STMT).

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 septembre 2017.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, 34 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 51 % dans les quartiers environnants.



Graphique 2
Accès à l'emploi au cours de l'année qui suit une inscription à Pôle emploi (en %)

Sources: Pôle emploi (Fichier historique, SISF); Acoess-CCMSA (DPAE).

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entre mai 2015 et avril 2016 en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, 42 % des demandeurs d'emploi accèdent à l'emploi au cours de l'année suivant leur inscription à Pôle emploi, contre 52 % dans les quartiers environnants.



Coconstruction de la politique de la ville

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Conseils citoyens : les plus actifs sont également les plus autonomes

Au 1^{er} trimestre 2017, au moins 85 % des quartiers prioritaires (1284) étaient couverts par 1157 conseils citoyens opérationnels ou en phase de l'être. Après un point d'étape national au 1^{er} octobre 2016 réalisé avec le cabinet Trajectoires Groupe Reflex¹,

l'ONPV a souhaité poursuivre ces travaux au 1^{er} trimestre 2017 pour identifier les modes d'organisation les plus favorables au développement de l'autonomie² et de l'activité des conseils citoyens.

L'autonomie des conseils citoyens s'acquiert avec le temps et se trouve favorisée lorsque leur place dans les dynamiques participatives locales a été réfléchie

48 % des conseils citoyens installés en 2016 sont déjà en capacité de se réunir sans la participation (présence ou animation) des pouvoirs publics (services de l'État ou collectivités, élus ou agents administratifs), contre 65 % de ceux installés en 2015. Par ailleurs, certaines modalités d'organisation et de fonctionnement favorisent assez naturellement cette autonomie : parmi ceux qui se réunissent sans les pouvoirs publics, 64 % disposent d'un règlement ou d'une charte (contre 41 % dans le cas contraire), et 64 % ont bénéficié d'actions de formations (contre 49 %).

Lorsqu'une réflexion sur les dynamiques locales de participation déjà existantes sur le territoire et la

place du conseil citoyen dans celles-ci a été menée préalablement à sa mise en place, les conseillers ont nettement plus de chance d'être en capacité de se réunir sans les pouvoirs publics (58 % contre 46 %). Bien que déterminante lors de la phase de lancement du conseil citoyen, lorsque l'implication des collectivités se prolonge jusque dans son portage, elle tend à limiter son autonomie : parmi les conseils citoyens portés par une collectivité (absence d'association, volonté d'accompagnement ou choix politique parfois), seuls 37 % sont en capacité de se réunir sans représentant politique ou administratif, contre 77 % de ceux portés par une association préexistante par exemple.

Le niveau d'activité des conseils citoyens est d'autant plus élevé qu'ils ont été mis en place de manière concertée et qu'ils sont structurés

56 % des conseils citoyens peuvent être considérés comme particulièrement actifs, sur la base d'un indicateur synthétique d'activité : ils se réunissent au moins une fois par mois, les collègues «habitants» et «acteurs locaux» sont représentés dans au moins trois instances des contrats de ville, et ils ont déjà porté une ou plusieurs actions en propre. Parmi ces conseils citoyens, 31 % ont été accompagnés dans leur construction par au moins cinq types d'acteurs différents (collectivités, services de l'État, associations, habitants, centres sociaux, etc.), contre 25 % pour le reste des conseils citoyens.

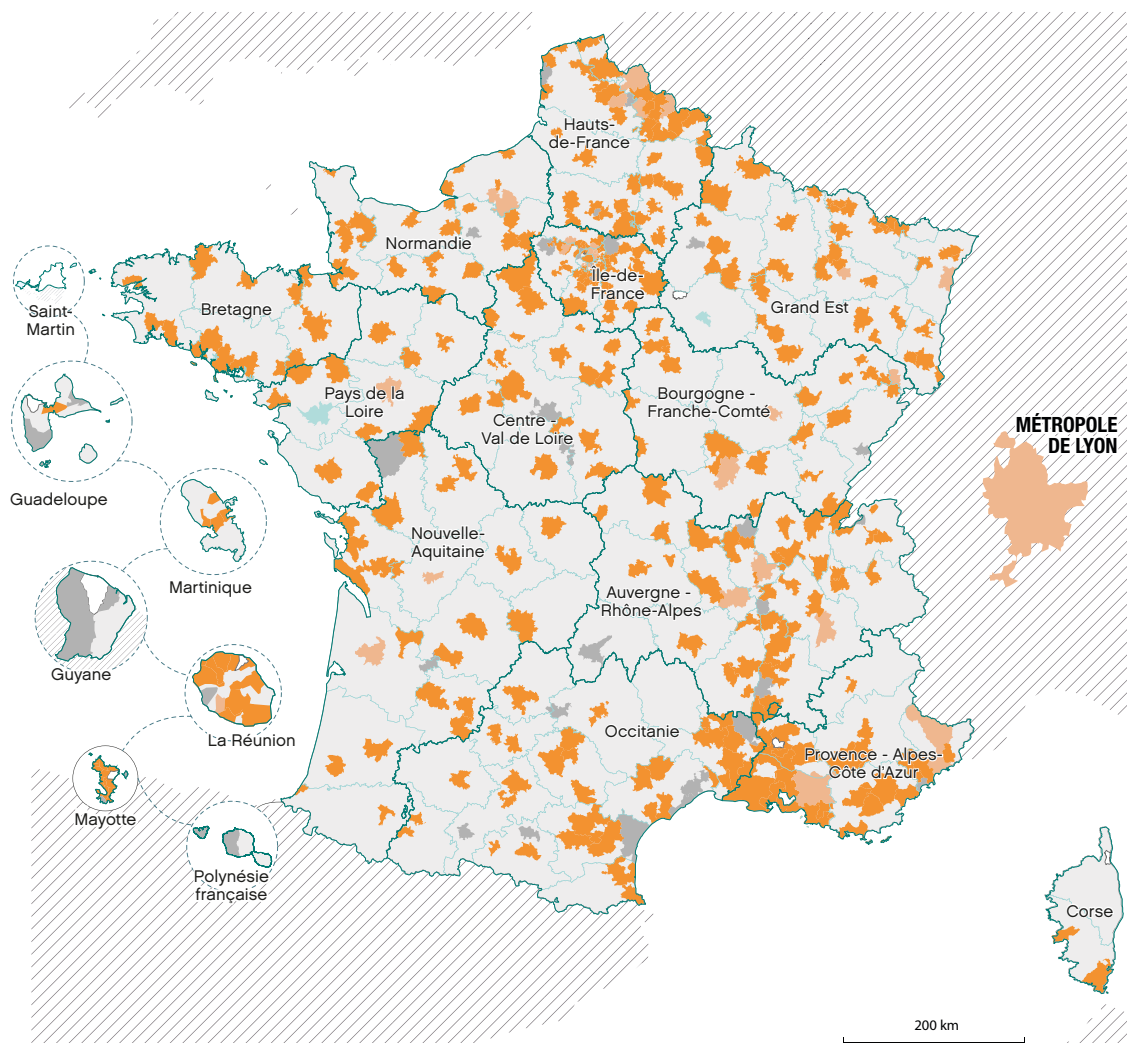
Différents outils de structuration ont également permis de favoriser l'activité des conseils citoyens «les plus actifs» : 60 % ont élaboré une charte ou un règlement intérieur (contre 38 % des autres conseils citoyens) ; 51 % ont bénéficié d'actions de formation (contre 38 %) et 81 % disposent de moyens d'animation (contre 72 %). Enfin, les conseils citoyens «les plus actifs» sont également les plus autonomes : 76 % d'entre eux ne sont pas portés par une collectivité ou structure paramunicipale (contre 63 % des autres), et 69 % se réunissent sans les pouvoirs publics (contre 43 % des autres).

1. Voir «Les conseils citoyens : état de la mise en œuvre au 1^{er} octobre 2016», *Rapport ONPV 2016*.

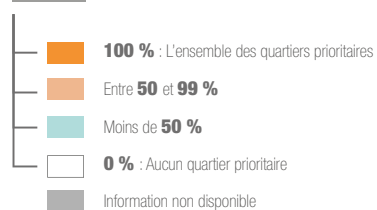
2. Les spécificités des conseils citoyens par rapport à d'autres démarches participatives sont posées dans la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et précisées dans le cadre de référence publié en 2014 puis dans les circulaires du 15 octobre 2014 et du 2 février 2017. Entre autres, les conseils citoyens doivent être mis en capacité d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Carte 1

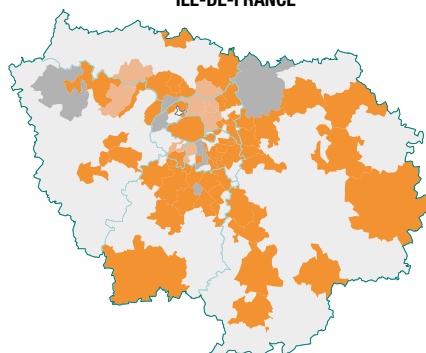
État d'avancement de la mise en place des conseils citoyens au 1^{er} trimestre 2017



**PART DES QUARTIERS PRIORITAIRES
COUVERTS PAR UN CONSEIL CITOYEN
CONSTITUÉ OU EN COURS DE CONSTITUTION
AU PREMIER TRIMESTRE 2017
par contrat de ville**



ÎLE-DE-FRANCE



Source: enquête nationale de suivi des conseils citoyens 2016-2017, IGN Géo FLA 2015.

Champ: 1284 quartiers prioritaires.

Traitements: CGET-ONPV.

Réalisation: CGET, cellule cartographie, Floriane Picard, 2018.

LÉA BILLEN (Université Paris I), MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ (Université Paris X)

Les conseils citoyens : acteurs des contrats de ville ?

Institués par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, les conseils citoyens sont des instances participatives mises en place dans les quartiers prioritaires dont l'une des missions est de co-construire les contrats de ville. Différents travaux et réflexions ont été menés ou soutenus par le CGET, le Comité national des villes (CNV) ou l'ONPV, notamment un programme de co-

évaluation qualitative de 52 conseils citoyens dans 35 villes mené entre janvier et octobre 2017, dans le cadre de projets tutorés ou de mémoires d'étudiants en master, issus de neuf universités françaises (tableau 1). En collaboration avec la coordination Pas sans Nous, l'un des axes des travaux concernait l'implication des conseils citoyens dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des contrats de ville.

Une inégale implication dans les trois piliers du contrat de ville

L'implication des conseillers citoyens étudiés dans le volet urbain des contrats de ville reste marginale, bien qu'il constitue une attente forte de leur part. Les conseillers citoyens restent encore davantage chargés de relayer les informations concernant le projet de renouvellement urbain auprès des autres habitants que force de proposition pour le définir. Seule une minorité de conseils citoyens a été associée à la programmation des actions financées par les crédits de la politique de la ville dans le cadre de l'appel

à projets annuel des contrats de ville. Ils sont encore rarement impliqués dans les arbitrages financiers. De même, ils ne sont généralement pas encore impliqués, quelle qu'en soit la manière, dans le volet « développement économique et emploi » (graphique 1).

Beaucoup se consacrent, par contre, à des activités d'animation de la vie sociale. Or, si ces activités peuvent contribuer à construire leur pouvoir d'agir et d'influer, elles ne les positionnent pas encore dans une démarche de coconstruction des contrats de ville.

Une relation à construire avec les techniciens dans le respect de l'indépendance des conseils citoyens

La loi de 2014 prévoit que les conseils citoyens s'organisent en toute indépendance des pouvoirs publics. Très présents lors du recrutement des conseillers citoyens, les élus sont, ensuite, majoritairement absents de leurs réunions. En revanche, les représentants des services techniques des collectivités, voire de l'État jouent un rôle moteur dans leur création, leur accompagnement et, parfois même, leur animation. Or leur présence systématique aux réunions pose question : souvent à l'origine du dispositif, ils sont considérés

comme ceux qui en maîtrisent les règles et les enjeux. Leur expertise technique, davantage valorisée que les savoirs des habitants ou citoyens, donne à leurs avis un poids considérable lors des débats. Pour autant, dans la mesure où certaines instances des contrats de ville sont plutôt des instances de validation, c'est davantage dans un travail « informel », en proximité avec les techniciens, que les conseillers citoyens peuvent exercer leur influence dans l'élaboration de la politique de la ville.

Un effort de formation encore centré sur les conseillers citoyens

L'adaptation des pratiques professionnelles aux contraintes et aux besoins des habitants demeure un enjeu prioritaire. Langage institutionnel, calendrier des projets, horaires des réunions, format des documents de travail, etc., constituent autant d'obstacles à lever par les techniciens pour permettre la participation effective des habitants dans la politique de la ville. Pourtant, la priorité est, pour l'instant, donnée à

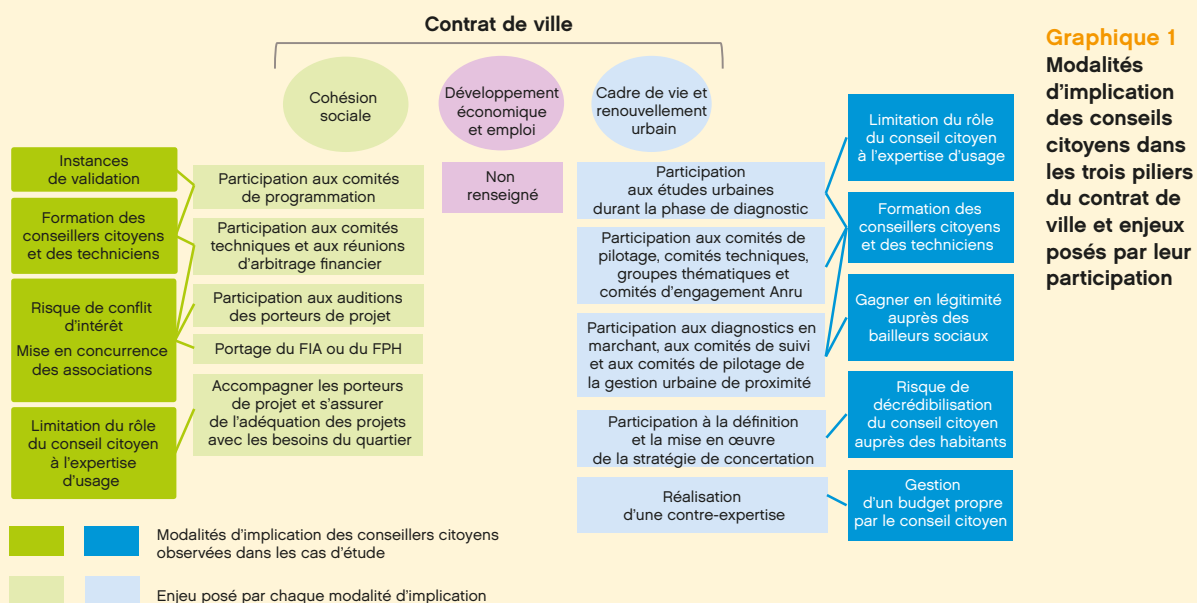
la formation des seuls conseillers citoyens, sur des volets techniques (fonctionnement de la politique de la ville) et pratiques (prise de parole en public, gestion de projet, animation de réunion, etc.). Si ces formations peuvent contribuer à l'autonomisation des conseillers citoyens, elles font porter l'essentiel de l'effort d'adaptation sur les habitants plutôt que sur l'institution.

Tableau 1
Le programme de co-évaluation des conseils citoyens

Villes(s) d'étude	Nombre de conseils citoyens étudiés	Format de l'étude
Île-Saint-Denis, Aubervilliers, Épinay-sur-Seine	5	Projet tutoré
Nanterre	4	Projet tutoré
Saint-Denis	2	Mémoire de recherche (M2)
Bondy, Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Pantin, Romainville	6	Projet de cours
Paris	1	Mémoire de recherche (M1)
Saint-Ouen, Île-Saint-Denis	2	Mémoire de recherche (M1)
Alfortville	1	Mémoire de recherche (M1)
Bondy, Noisy-le-Sec, Romainville	5	Mémoire de recherche (M2)
Saint-Denis	1	Projet de cours
Clichy-sous-Bois	1	Doctorat
Pau	2	Mémoire de recherche (M2)
Pessac, Bègles	4	Mémoire de recherche (M2)
Bordeaux, La Rochelle, Coulounieix-Chamiers, Guéret, Limoges, Thouars	6	Mémoire de recherche (M2)
La Riche, Saint-Pierre-des-Corps, Joué-les-Tours	3	Mémoire de recherche (M2)
Tours	1	Mémoire de recherche (M2)
Oullins, Lyon	2	Projet de cours
Grigny	1	Mémoire de recherche (M2)
Département du Nord*	2	Mémoire de recherche (M2)
Amiens, Furst Folschviller	3	Mémoire de recherche (M2)

Note de lecture : mené entre janvier et octobre 2017 à l'initiative de l'université Paris-Ouest-Nanterre, le programme de co-évaluation a mobilisé 76 étudiants de disciplines différentes, 19 enseignants-chercheurs rattachés à 9 universités différentes et 52 conseillers citoyens répartis sur 35 villes.

* Les deux villes étudiées ne sont pas mentionnées par souci d'anonymisation



Source : programme de co-évaluation nationale des conseils citoyens, janvier 2017-octobre 2017.

Note de lecture : les modalités indiquées ont été observées au moins une fois dans le cadre des études de terrain du programme de co-évaluation nationale des conseils citoyens. Elles posent chacune des enjeux qui leur sont propres, enjeux interrogés par les acteurs de terrain et les étudiants et analysés dans les études de cas et la synthèse nationale du programme.

KEVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

RAPHAËL LO DUCA (CGET), en lien avec Le Mouvement associatif (LMA)

La place des associations dans les conseils citoyens

Avec le soutien du CGET, Le Mouvement associatif (LMA) a réalisé, en juin 2017, une enquête sur la participation des associations au sein des collèges «acteurs locaux» des conseils citoyens¹. Celle-ci,

complétée par les résultats d'autres travaux conduits par le CGET ou l'ONPV, permet de dégager quelques éléments de diagnostic.

Trois associations sur dix interviennent dans le champ de l'éducation et de l'insertion professionnelle

54 % des conseils citoyens comptent des représentants d'associations (5 en moyenne²). L'enquête LMA montre que 29,4 % d'entre elles s'inscrivent dans les champs de l'éducation et de l'insertion professionnelle. Viennent ensuite, à parts égales (20,1 %), celles concernées par l'action sociale et la santé ou par la défense des droits et des causes. *A contrario*, le sport et la

culture sont nettement moins représentés (tableau 1). Ce contraste avec la répartition thématique du secteur associatif français est lié au fait que 53 % des associations financées au titre de la politique de la ville interviennent dans le champ de l'éducation, de l'insertion professionnelle, de l'action sociale et de la santé³.

Des associations qui disposent de moyens budgétaires conséquents et particulièrement employeuses

Le budget annuel des associations représentées dans les conseils citoyens est significatif : pour près de 40 % d'entre elles, il est supérieur à 200 000 € alors qu'il est inférieur à 50 000 € pour 9 associations sur 10 en France (tableau 2).

Cette surreprésentation est liée à la situation globale des structures associatives financées au titre de la politique de la ville, dont 80 % sont employeuses en 2015 (20,8 salariés en moyenne⁴).

Souvent mobilisées par les collectivités locales, les associations s'inscrivent comme les « corps intermédiaires » d'une dynamique collective

Les acteurs associatifs interrogés par LMA ont été majoritairement mobilisés par les personnes morales en charge de l'animation des conseils citoyens (32 %) ou les collectivités locales (38 %) afin d'accompagner la mise en place du dispositif. Le rôle décisif de ces dernières a largement été favorisé par le volontarisme des services chargés de la politique de la ville.

44 % des représentants associatifs enquêtés ont été recrutés *via* un appel à volontaires, ce qui questionne la représentativité de la diversité des composantes associatives des quartiers. Ils sont essentiellement bénévoles dans leurs structures (63 %) ou, dans une moindre mesure, salariés (37 %). Les bénévoles sont quasi-systématiquement administrateurs, voire même, deux fois sur trois, présidents. Les salariés sont essen-

tiellement des directeurs ou des cadres. Une part importante de ces représentants (bénévoles ou salariés) ne consulte pas les membres de leur structure en amont des réunions du conseil citoyen (44,5 %), ni ne leur font de compte-rendu (32,5 %), ce qui peut dénoter un engagement personnel plutôt que la représentation d'une personne morale.

Enfin, les associations s'engagent dans les conseils citoyens principalement pour assurer une fonction d'interface entre habitants et pouvoirs publics (34,7 %) et développer des liens avec d'autres acteurs et habitants du quartier (28,3 %). En ce sens, elles s'inscrivent donc surtout comme contribuant à la dynamique collective (connaissances logistiques et opérationnelles, animation de groupe, etc.).

1. 208 associations ont répondu à l'enquête LMA administrée *via* un questionnaire en ligne. En parallèle, des entretiens ont été conduits avec des représentants d'associations. À noter toutefois, une sous-représentation des territoires ultramarins dans l'échantillon. Pour plus de détails consulter le rapport de l'étude sur : <http://www.conseilscitoyens.fr>.

2. Enquête nationale de suivi des conseils citoyens, 1^{er} trimestre 2017.

3. Enquête auprès des associations financées au titre de la politique de la ville en 2015, CGET-Crédoc, 2016.

4. *Ibidem*.

Tableau 1

Répartition des associations s'impliquant dans un conseil citoyen selon leur champ d'action thématique, en comparaison de l'ensemble des associations françaises (en %)

Objet de l'association	Répondants (2017)	France (2012)
Éducation, formation, insertion	29,4	3,6
Action sociale, santé	20,1	10,3
Défense des droits et des causes	20,1	13,1
Loisirs et vie sociale	11,3	20,8
Culture	6,7	20,1
Sport	5,7	24,4
Économie et développement local	4,1	3,4
Action humanitaire	2,6	3,9
Total	100	100

Sources : enquête relative à la participation des associations aux conseils citoyens (juin 2017) ; enquête 2011-2012, CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne, «Le Paysage associatif français».

Champ : associations ayant répondu à l'enquête LMA (2017) et France entière (2012).

Traitements : Le Mouvement associatif (LMA).

Note de lecture : en 2017, 29,4 % des associations impliquées dans un conseil citoyen interviennent dans le champ de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle, contre 3,6 % du secteur associatif français.

Tableau 2

Répartition des associations s'impliquant dans un conseil citoyen selon leur budget annuel, en comparaison de l'ensemble des associations françaises (en %)

Budget annuel (en €)	Répondants (2017)	France (2012)
Moins de 1 000	12,9	22
De 1 000 à 10 000	16,5	49
De 10 000 à 50 000	13,4	19
De 50 000 à 200 000	18,6	6
De 200 000 à 500 000	9,8	2
Plus de 500 000	28,9	2
Total	100	100

Sources : enquête relative à la participation des associations aux conseils citoyens (juin 2017) ; enquête 2011-2012, CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne, «Le Paysage associatif français».

Champ : associations répondantes à l'enquête LMA (2017) et France entière (2012).

Traitements : Le Mouvement associatif (LMA).

Note de lecture : en 2017, 12,9 % des associations impliquées dans un conseil citoyen disposent d'un budget annuel de moins de 1 000 €, contre 22 % au sein du secteur associatif français.



Annexe

ANNE BEAUCHESNE, MARINE COURTOIS, OLIVIER MALARET (CGET)

Les moyens financiers de la politique de la ville

L'action de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville se traduit par la mobilisation de crédits budgétaires spécifiques. Il s'agit essentiellement :

- de subventions aux collectivités locales ou aux associations qui conduisent des actions tournées vers les publics prioritaires ;
- de mesures fiscales visant à soutenir les acteurs économiques et sociaux qui interviennent au bénéfice des habitants des quartiers ;
- de dotations directes aux collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville ;

- de la recherche constante d'un meilleur ciblage des politiques publiques de l'État vers les publics prioritaires de la politique de la ville.

Cette palette d'interventions est complétée par les actions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) qui gère le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ainsi, chaque année, 900 millions à 1 milliard d'euros sont investis dans la rénovation des quartiers afin d'améliorer les logements et le cadre de vie de leurs habitants.

428,6 millions d'euros de crédits budgétaires du programme 147 relatif à la politique de la ville au titre de la loi de finances pour 2018

Les crédits du programme 147 «politique de la ville» s'élèvent à 428,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en loi de finances initiale pour 2018 (**tableau 1**). Les crédits d'intervention de la politique de la ville sont «sanctuarisés» sur le quinquennat afin d'assurer le soutien de l'État à l'action et aux initiatives des acteurs de terrain, associations et collectivités.

Ces dotations constituent des crédits spécifiques, intervenant en complément des crédits de droit commun de chacune des politiques sectorielles (éducation, santé, emploi...), qu'elles soient de la compétence des collectivités locales ou de l'État. Des engagements réciproques sont formalisés sur la durée des contrats de ville.

Ces crédits sont répartis entre le niveau déconcentré de l'État (préfets de région et de département) pour l'essentiel (95 %) et le niveau national (5 %).

Les crédits déconcentrés sont répartis par les préfets de région et de département en application des orientations du gouvernement, dans le cadre des contrats de ville. Les crédits nationaux financent, quant à eux, les têtes de réseaux associatives et des actions d'envergure nationale gérées par la direction de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU) du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ainsi que les actions communes ou spécifiques, comme les adultes-relais, qui sont déployés localement à l'initiative des préfets.

Des crédits d'intervention territorialisés pour les contrats de ville, les programmes de réussite éducative et les postes d'adultes-relais

Répartition des financements des trois piliers des contrats de ville

Les financements des contrats de ville 2015-2020 s'articulent autour de trois piliers, qui doivent, chacun, reprendre 3 priorités transversales : l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations. :

- un pilier «cohésion sociale» avec, pour objec-

tifs prioritaires, la réussite éducative, le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier s'attache notamment aux domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Il concerne aussi la stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, la promotion de la citoyenneté par l'apprentissage

du français ainsi que des mesures particulières en direction des associations ;

- **un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »** avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Ce pilier concerne la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et l'amélioration des relations entre la police et la population. Il comprend aussi le nouveau programme national de renouvellement urbain intégrant des objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale ;

- **un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »** avec pour objectif la réduction de moitié, sur la durée des contrats, des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Ce pilier regroupe les financements de contrats aidés et d'aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, la présence de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers. Il concerne aussi le soutien à l'entrepreneuriat. À

sa faveur, pourront être mobilisés des financements de la Caisse des dépôts (CDC), du programme des investissements d'avenir (PIA) ou encore de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca).

En moyenne, le pilier cohésion sociale mobilise 77 % des crédits d'intervention (incluant notamment le financement des adultes-relais et des programmes de réussite éducative). Le pilier développement économique et emploi représente, désormais, 17 % des financements d'interventions, contre 12 % en 2015, les orientations ministérielles visant à un renforcement des actions menées sur cette thématique. Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain regroupe 3 % des crédits, ce qui est un niveau constant par rapport à 2015, l'essentiel des financements sur cette thématique relevant des interventions de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Le solde (3 %) est consacré aux actions de pilotage, aux ressources partagées et au co-financement des équipes projets en charge de la politique de la ville dans les collectivités territoriales.

68,2 millions d'euros pour le programme de réussite éducative (PRE)

Instauré par la loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale, le PRE repose sur l'approche globale des difficultés rencontrées par les enfants repérés dans le cadre scolaire par une équipe pluridisciplinaire de soutien. La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 à 16 ans), avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à leur réussite scolaire et éducative.

Ce programme favorise un partenariat étroit entre les acteurs locaux (collectivités territoriales, association,

centres de santé, centres médico-psychologiques...) et le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre d'une approche plus territorialisée. Là où il existe, il doit constituer un axe fort des contrats de ville.

Plus de 540 projets de réussite éducative sont actifs sur l'ensemble du territoire. Ce sont donc plus de 600 communes et de 1500 quartiers qui sont directement concernés par ces opérations mobilisant, au total, près de 5000 professionnels aux statuts divers. Près de 1200 000 enfants en difficulté ont bénéficié de ce dispositif depuis le début de sa mise en œuvre.

4000 postes d'adultes-relais cofinancés à hauteur de 64 millions d'euros

Les adultes-relais interviennent en complément des actions traditionnelles, notamment en matière d'aide sociale, d'éducation, de prévention, d'ouverture de droits et permettent à chacun des professionnels de se recentrer sur son champ d'intervention. Ces postes sont réservés à des personnes sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat d'avenir, ayant au moins 30 ans et résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville. Le contingent de postes d'adultes-relais, géré par les préfetures de

départements, est fixé à 4000. L'État apporte une aide forfaitaire annuelle de 19112 euros par adulte-relais ce qui représente environ 95 % du coût du SMIC (charges patronales incluses)

Les adultes-relais assurent des fonctions de médiation en lien avec les thématiques prioritaires de la politique de la ville et les programmes mis en œuvre (programme de réussite éducative, soutien à la parentalité, gestion urbaine de proximité...). Il s'agit également de fournir, à terme, une solution d'insertion sociale et professionnelle aux bénéficiaires de ces contrats.

Tableau 1
Ventilation des crédits du programme 147 relatif à la politique de la ville

Par briques. En CP en M€	LFI 2017	LFI 2018	Évolution	Écart
			2017-2018	2017-2018
			%	M€
Total programme Politique de la ville	429,3	428,6	0%	-0,7
Masse salariale (délégués du préfet et délégués du gouvernement)	20,4	20,0	-2%	-0,4
<i>Hors compte d'affectation spéciale</i>	14,9	14,6	-2%	-0,4
<i>Compte d'affectation spéciale (CAS)</i>	5,5	5,4	-2%	-0,1
Interventions de la politique de la ville	342,6	340,6	-1%	-2,0
<i>Interventions territorialisées</i>	199,1	208,4	5%	9,2
<i>Réussite éducative</i>	77,3	68,2	-12%	-9,1
<i>Adultes-relais</i>	66,2	64,0	-3%	-2,2
Compensation des exonérations de charges sociales accordées aux entreprises en ZFU	19,7	21,5	9%	1,8
Subvention pour charge de service public de l'Épide	28,9	28,9	0%	0,0
Fonctionnement spécifique de la politique de la ville et réserve parlementaire	2,8	2,8	1%	0,0
Nouveau programme de renouvellement urbain (Anru)	15,0	15,0	0%	0,0
Emplois du programme 147 (en ETP)	412	401	-3%	-11,00
<i>Délégués du préfet</i>	316	307	-3%	-9,00
<i>Emplois de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine</i>	96	94	-2%	-2,00

Par actions/ En CP en M€	PLF 2017	PLF 2018	Évolution	Écart
			%	M€
Total programme Politique de la Ville	416,2	430,4	3	14,2
Action 1 : Actions territorialisées et dispositifs spécifiques de la politique de la ville	337,7	335,8	-1	-2,0
Action 2 : Revitalisation économique et emploi	48,5	50,3	4	1,8
Action 3 : Stratégie, ressources et évaluation	29,9	29,3	-2	-0,6
Action 4 : Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie	0,0	15,0		15,0

Les autres dispositifs soutenus

Le programme 147 assume la compensation financière des régimes de sécurité sociale des exonérations de charges sociales accordées aux entreprises implantées en zones franches urbaines (ZFU). Il contribue, par ailleurs, au financement de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) qui soutient l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes volontaires, de 18 à 25 ans, sans qualification ni emploi et en voie de marginalisation. Une deuxième chance est ainsi offerte à des jeunes désireux de consacrer les efforts nécessaires à leur inclusion dans la vie sociale et le marché du travail. En 2016, 19 centres ont accueilli

3 469 jeunes, dont 29 % sont originaires des QPV (pour un objectif de 50 % fixé dans le contrat d'objectif et de performance 2015-2017). Un nouveau centre a ouvert en 2017 à Toulouse, l'ouverture d'un centre dans le Gard étant programmée pour 2018. Ce programme dispose également de crédits de fonctionnement spécifiques à la politique de la ville : il s'agit, principalement, des dotations aux centres de ressources et des crédits d'études ou d'évaluation, de formation et d'accompagnement des acteurs. Il porte également la masse salariale des 307 délégués des préfets déployés dans les départements.

441 millions d'euros de mesures fiscales

L'action de l'État en matière de politique de la ville se traduit, également, par des mesures fiscales sur les

champs du développement économique, du logement et de la rénovation urbaine.

Le développement économique

Exonération des cotisations foncières des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les petits commerces dans les quartiers prioritaires (24 M€)

Afin de soutenir l'attractivité et le développement économique des quartiers urbains en difficulté, la loi de finances rectificative pour 2014 a instauré des exonérations de fiscalité locale en faveur des commerces et services de proximité à compter du 1^{er} janvier 2015. Ces exonérations concernent la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles sont réservées aux très petites entreprises (TPE) qui exercent une activité commerciale (moins de 11 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros) et qui sont inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS). Ces exonérations s'appliquent aux établissements existant au 1^{er} janvier 2015 dans les 1500

quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'à ceux qui y font l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

Exonération pour les entreprises implantées en ZFU-Territoires entrepreneurs (192 M€)

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été créé par la loi du 14 novembre 1996 pour redynamiser des quartiers de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés particulièrement marqué. L'objectif était d'y maintenir ou de créer des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services, de les ouvrir sur l'extérieur pour y accroître la mixité fonctionnelle et sociale, et d'améliorer la situation de l'emploi local. Ce dispositif a été transformé au 1^{er} janvier 2015 en «territoires entrepreneurs». Les ZFU-TE constituent un dispositif structurant du volet économique de la politique de la ville.

Le logement et le renouvellement urbain

Abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux (avec contrepartie sur entretien) (67 M€)

L'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen, notamment, d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. L'État compense à hauteur de 40 % les moins-values de recettes fiscales pour les collectivités locales, pour un coût budgétaire de 67 M€.

TVA à 5.5 % pour l'achat d'un logement en accession sociale à la propriété (158 M€)

L'application du taux réduit de TVA favorise la production d'une offre diversifiée de logements neufs dans les quartiers urbains en difficulté et le renforcement de leur attractivité résidentielle. Instaurée en 2006 pour les zones concernées par le PNRU, cette mesure a été étendue en 2015 à l'ensemble des quartiers prioritaires. Cette extension permet aux territoires non situés en « zones ANRU » de bénéficier de cet effet levier. Cette mesure fiscale œuvre concrètement en faveur de plus de mixité sociale dans les zones ciblées par la politique de la ville (quartiers et bande de 300 mètres autour) et permet d'intensifier la dynamique nationale engagée dans ce domaine depuis la mise en place du dispositif.

Les instruments de péréquation

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est versée aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et faisant face à des charges relativement élevées. C'est l'un des principaux instruments de péréquation financière en direction des communes urbaines.

Les modalités d'éligibilité et de répartition de la DSU ont été modifiées par la loi de finances pour 2017. Les changements apportés ont permis de :

- mettre fin aux effets de « saupoudrage » des attributions en resserrant les conditions d'éligibilité sur deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants au lieu de trois quarts,
- supprimer les effets de seuil en étendant le bénéfice des crédits supplémentaires annuels à l'ensemble des communes éligibles,
- mieux appréhender dans le calcul des attributions, la réalité socio-économique des communes avec une pondération plus forte du critère lié aux revenus des habitants et un coefficient mesurant le

poids de la population résidant dans les quartiers prioritaires,

- procéder à des versements par 1/12 au lieu d'un versement annuel.

Ces changements, couplés à l'augmentation de 9,4 % des crédits (+ 180 millions d'€), ont permis de mieux prendre en compte la situation des communes urbaines confrontées à des charges importantes et à des faibles ressources pour faire face aux besoins des habitants (**tableau 2**).

En 2017, la DSU bénéficie à 676 communes de plus de 10 000 habitants, dont 525 ont une partie de leur population résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elle bénéficie également à 123 communes de 5 000 à 9 999 habitants dont 70 disposent sur leur territoire d'un quartier prioritaire.

La suppression des effets de seuil a permis de répartir les 180 millions de crédits supplémentaires entre toutes les communes. Ainsi, de nombreuses villes, dont la DSU augmentait au mieux comme l'inflation,

Tableau 2

Crédits annuels de la dotation de solidarité urbaine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant annuel en milliards d'€	1,411	1,490	1,550	1,731	1,911	2,091

enregistrent une hausse de plus de 10 % de leur dotation. Il s'agit de métropoles comme Marseille ou Strasbourg, de villes situées en périphérie de grandes métropoles comme Villeurbanne ou Corbeil-Essonnes, ou encore de villes situées au cœur de

départements plus ruraux comme Auxerre ou Guéret. L'effort en direction des villes les plus en difficulté, qui ont bénéficié entre 2009 et 2016 de la totalité des crédits annuels supplémentaires, reste soutenu avec une progression moyenne de 9 %.

La dotation politique de la ville (DPV)

La dotation politique de la ville est une dotation d'équipement versée par l'État aux communes ayant une proportion importante de leur population qui réside dans les quartiers prioritaires. Les crédits permettent de financer les actions prévues dans le cadre des contrats de ville. C'est un des instruments privilégiés d'intervention de l'État pour faire face aux enjeux identifiés dans ces quartiers.

Les crédits de cette dotation consacrée au financement des opérations et actions inscrites dans le cadre des contrats de ville ont été portés de 100 à 150 millions d'euros. Ils sont alloués par les préfets concernés à l'issue d'un appel à projets répondant aux enjeux identifiés dans les quartiers prioritaires. Les conditions d'éligibilité et de répartition ont été revues par la loi de finances pour 2017 afin de

prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire et le NPNRU.

Il s'agit de cibler les moyens sur les villes bénéficiaires de la DSU, présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et dont la proportion de population résidant en quartier prioritaire est supérieure à 19 % (contre 20 % en ZFU auparavant). Les nouveaux critères ont permis de rendre éligibles 139 communes de métropole et 17 communes d'outre-mer, contre 120 et 12 en 2016. Parmi les 139 communes métropolitaines, 40 n'étaient pas éligibles en 2016 comme Saint-Denis, Val-de-Reuil, Oyonnax ou Nîmes.

Par ailleurs, un dispositif de garantie a été mis en œuvre, jusqu'au terme de leur contrat de ville, pour les communes qui ne respectent pas les nouveaux critères d'éligibilité.

Les crédits de droit commun retracés dans le document de politique transversal (DPT)

L'analyse des contributions des programmes budgétaires à la politique de la ville répond au besoin croissant de visibilité de l'effort engagé par l'État en faveur des quartiers prioritaires, notamment des moyens financiers concernés. À ce titre, le document de politique transversale « Ville » (DPT Ville), annexé au projet de loi de finances, permet de recenser chaque année les contributions de chacun des programmes à la mise en œuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il comprend, notamment, une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique de la ville pour les deux années écoulées et pour l'exercice budgétaire à venir. 37 programmes ont contribué à l'édition 2018 du DPT, 28 ayant fourni une évaluation chiffrée. Sur la base de cette évaluation, 4,1 milliards d'euros ont été mobilisés pour les quartiers prioritaires. Parmi ces 4,1 milliards d'euros, 3,71 milliards d'euros relèvent des crédits de droit commun (programmes hors 147), auxquels

s'ajoutent 0,43 milliard d'euros de crédits spécifiques (programme 147). La mobilisation des politiques publiques relevant de l'État, au bénéfice des quartiers prioritaires, se traduit notamment, localement, par l'application territorialisée des engagements contenus dans les conventions interministérielles d'objectifs signées entre le ministre chargé de la ville et l'ensemble des ministères concernés. Succédant aux conventions 2013-2015, une seconde génération de conventions a été signée en 2016 et 2017. Les engagements ministériels qu'elles intègrent devraient être complétés et enrichis à l'issue du prochain comité interministériel des villes, qui actera, notamment, les engagements issus du programme présidentiel, tels que le déploiement à titre expérimental des emplois francs et de la police de sécurité du quotidien, ainsi que le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles relevant des Rep/Rep +.

Plusieurs rapports publics ont mis en évidence que

les éléments contenus dans le DPT ne reflétaient qu'imparfaitement la réalité des crédits affectés aux quartiers prioritaires. Le premier bilan national de la mise en œuvre des conventions interministérielles d'objectifs (CIO) a, également, mis en exergue les difficultés persistantes à mesurer le déploiement des dispositifs et les crédits relevant de chacun des ministères à un échelon infra-communal.

Des mesures ont été prises pour pallier les difficultés d'ordre technique et mieux recenser les dispositifs de droit commun à un échelon infra-communal. La convergence des zonages prioritaires constitue, en ce sens, une avancée majeure. L'éducation prioritaire est désormais arrimée à la géographie de la politique de la ville : neuf collèges publics sur dix classés en Rep + (réseau d'éducation prioritaire renforcé) sont situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire et 99 % à moins de 1000 m. Par ailleurs,

les zones de sécurité prioritaire sont positionnées pour 83 d'entre elles (sur 87) sur les quartiers prioritaires avec une efficacité accrue des services de police et de gendarmerie et des moyens supplémentaires pour la prévention de la délinquance.

Le renforcement de la territorialisation des politiques publiques se traduit également par l'adaptation des systèmes d'information afin d'intégrer la nouvelle géographie prioritaire aux dispositifs de pilotage mis en œuvre par les services. À ce titre, l'outil de géoréférencement «web service adresses», mis en place par le CGET, permet de déterminer, à partir de l'adresse des bénéficiaires des dispositifs déployés par les ministères, le ciblage de ces dispositifs et ainsi de mesurer l'action conduite en direction des habitants des quartiers prioritaires. Il a été ouvert aux signataires des contrats de ville à l'été 2017¹.

Le doublement des crédits du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), de 5 à 10 milliards d'euros, au menu de la LFI 2018

Les nouveaux projets de renouvellement urbain, qui s'étaleront jusqu'en 2024, sont en cours de préparation et de signature pour les premiers d'entre eux. Ils concernent 216 quartiers d'intérêt national et 264 quartiers d'intérêt régional, parmi les 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville : ceux qui concentrent les dysfonctionnements urbains

les plus marqués. Suite à l'engagement présidentiel de doubler l'enveloppe des subventions dédiées au NPNRU (de 5 à 10 milliards d'euros), l'État apportera un milliard d'euros sur la durée du programme, dont 200 M€ sur la seule durée du quinquennat. 15 M€ sont inscrits à cet effet sur le programme 147 en 2018.

1. Sig.ville.gouv.fr

Dans sa première partie, le rapport 2017 de l'Observatoire national de la politique de la ville rend compte de la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sept études ont été réalisées à partir de sources de données différentes afin d'approcher au mieux ce phénomène délicat et de répondre à plusieurs questions : les habitants des quartiers prioritaires ont-ils une mobilité résidentielle comparable à celle des habitants des autres quartiers de leur unité urbaine ? Quels sont les ménages qui partent ? Quels sont les ménages qui arrivent ? Pourquoi s'installe-t-on en quartier prioritaire de la politique de la ville ? Pourquoi en part-on ? Quels sont les effets de cette mobilité sur la composition sociodémographique des quartiers prioritaires ?

La seconde partie est constituée de courtes analyses statistiques sous forme de quarante-deux fiches thématiques. Certaines présentent une mise à jour des données produites dans le rapport 2016 sur les thèmes de base : scolarisation, pauvreté, délinquance, logement, programme de rénovation urbaine et de renouvellement urbain, emploi et chômage, participation des habitants.

Grâce à des collaborations renforcées avec les producteurs statistiques et partenaires, des thèmes inédits sont abordés : élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et étudiants préparant un brevet de technicien supérieur, évitement scolaire vers le privé, vieillissement, personnes en situation de handicap, volontaires en Service civique, bibliothèques, mobilité quotidienne... Ces thèmes permettent de compléter la connaissance des atouts et des difficultés des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Retrouvez-nous sur
www.onpv.fr